



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Ludovic IDZIAK

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, M. Philippe FAIT, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMÉZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Philippe MIGNONET, Mme Sandra MILLE, M. Bertrand PETIT, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, M. François VIAL.

Excusé(s) : M. Daniel MACIEJASZ, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Laurent DUPORGE, Mme Zohra OUAGUEF, Mme Stéphanie RIGAUX, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Frédéric MELCHIOR, M. François LEMAIRE, Mme Brigitte BOURGUIGNON, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Marine LE PEN, M. Michel MATHISSART, Mme Maryse POULAIN, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Cécile YOSBERGUE.

Absent(s) : M. Michel DAGBERT.

**RAPPORTS D'ACTIVITÉ DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET ORGANISMES
ASSOCIÉS (EPOA) - ANNÉE 2023**

(N°2024-399)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3121-21 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Après en avoir délibéré,

DONNE ACTE au Président du Conseil départemental :

Article 1 :

De la présentation des rapports d'activité des Établissements Publics et Organismes Associés (EPOA) au Département pour l'exercice 2023 et de la tenue du débat prévu par l'article L.3121-21 du Code Général des collectivités Territoriales.

Article 2 :

Les rapports d'activité visés à l'article 1 sont annexés à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 77 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-Inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 23 septembre 2024

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE



Pas·de·Calais
Mon Département

RAPPORT D'ACTIVITE
DES ETABLISSEMENTS PUBLICS
ET ORGANISMES ASSOCIES
(EPOA)

PAS-DE-CALAIS TOURISME

AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET DE RESERVATION TOURISTIQUES

PAS-DE-CALAIS
TOURISME



Nouveau Tourisme – Nouveaux Horizons

ANNEE
2023





Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA) se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers, dans un souci de proximité et de développement des territoires.

Cela se traduit par une présence des services publics sur l'ensemble du territoire, en maintenant intégralement les politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes.

Cela se concrétise également par le renforcement du dialogue avec l'ensemble des partenaires, dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM).

C'est enfin la mise en place d'un dialogue permanent dans les territoires, par l'animation de commissions territoriales et la contractualisation avec les intercommunalités, les communes et de nombreux partenaires, que ce service public de qualité peut s'exercer au plus près des populations de notre département.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions que ces Etablissements Publics et Organismes Associés mènent tout au long de l'année.

Dans tous les domaines, sanitaire, médico-social, culturel, sportif, touristique, 2022 a été synonyme de renouveau, avec des projets mis en œuvre, au service des publics et de la promotion de notre département, et ce, malgré une augmentation des charges indéniable, en énergie, en carburant et en fournitures, notamment.

Pour autant, par leur professionnalisme et grâce au soutien actif du Département, ces EPOA ont su s'adapter, pour accompagner nos concitoyens, dans une relation de proximité et de solidarité maintenue.

Les liens de collaboration étroits et constants entre les EPOA et le Département sont une condition essentielle à une action publique locale efficace et agile.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



Éditorial du Président de l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques du Pas-de-Calais

Le visiteur est le bienvenu en Pas-de-Calais, et ses habitants savent depuis longtemps les accueillir.

A quelles conditions faut-il le faire : pourquoi, où, quand, comment ? C'est sur ces questions que le débat peut être utilement engagé.

Conseil d'administration, assemblée générale, salariés de l'agence Pas-de-Calais Tourisme sont dans ces interrogations. Les actions 2023 rassemblées dans ce rapport d'activités sont le reflet de cela. C'est un engagement de tous les instants.

2023, c'est 4 piliers principaux :

- Une campagne de communication numérique, « En vrai, c'est dans le Pas-de-Calais » qui propose 250 expériences inédites à vivre en automne et en hiver. Campagne remarquée et récompensée par le GRAND PRIX CAP' COMM 2023 ;
- L'organisation de la première édition du « Voyage au centre de la Tech » qui porte sur l'humanisation de la technologie dans le champ du tourisme ;
- La transition écologique du tourisme assumée et accompagnée à travers l'animation du Fonds Tourisme Durable de l'ADEME ;
- La participation de l'agence Pas-de-Calais Tourisme à la définition auprès des services du Département d'une nouvelle politique publique du tourisme pour la période 2024 – 2027, en faveur du bloc communal. C'est ici l'occasion de remercier notre vice-président au Tourisme, François LEMAIRE, avec lequel nous avons eu plaisir à travailler dans ce cadre.

2023, ce sont aussi les actions au quotidien :

- Une présence très active et pro-active sur les principaux réseaux sociaux ;
- Des accueils presse en partenariat avec les offices de tourisme et parfois avec Hauts-de-France Tourisme ;
- L'enrichissement de la base de données DATATOURISME62 ;
- La commercialisation de séjours sur mesure pour les groupes ;
- L'animation de l'opération « Fleurir le Pas-de-Calais » ;
- L'accompagnement des porteurs de projets privés en collaboration avec les services de la Région Hauts-de-France ;
- L'accompagnement des porteurs de projets publics avec les services du Département ;
- La qualification de l'offre touristique ;
- L'accompagnement des offices de tourisme et des territoires à travers de nouvelles méthodes acquises dans le cadre du Club Ingénierie d'ADN Tourisme ;
- L'animation des filières emblématiques du Département : le cyclotourisme, la randonnée pédestre, la gastronomie, le tourisme de mémoire, le golf, les sports de nature ;
- L'animation du réseau des Greeters du Pas-de-Calais qui humanise tant le tourisme en Pas-de-Calais.

La fin de l'année 2023 et le début 2024, c'est aussi un Pas-de-Calais montré nationally comme un département sinistré, et là nous avons un sujet commun, collectif à traiter.

MISSIONS

Créée dès les années 1960 à l'initiative du Département, l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques du Pas-de-Calais développe l'attractivité touristique dans le contexte d'une compétence partagée entre la Région, le Département et le bloc communal, au regard de la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République.

Basée à Wimille, l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques (agence Pas-de-Calais Tourisme) rayonne sur l'ensemble du Pas-de-Calais. Depuis 2012 et l'inauguration du musée du Louvre-Lens, la mission d'ingénierie Autour du Louvre-Lens est venue renforcer l'équipe.

Organisme associé du Département, l'agence Pas-de-Calais Tourisme prépare et met en œuvre les politiques de développement et de promotion touristiques du Département. Elle est organisée sous la forme d'association loi 1901 depuis sa création.

L'agence Pas-de-Calais Tourisme contribue au développement du tourisme en accompagnant les territoires et les porteurs de projets touristiques privés et publics, en assurant le suivi des politiques en matière d'aides à l'hébergement et aux équipements, en proposant des ateliers ou des séances de créativité aux prestataires touristiques dans le cadre de sa stratégie marketing « Sélection Grandir Ensemble ».

L'agence Pas-de-Calais Tourisme mène des actions de promotion, de communication et de commercialisation auprès du grand public et des professionnels du tourisme en France, en Grande-Bretagne, en Belgique, aux Pays-Bas.

Afin de renforcer le positionnement du Pas-de-Calais comme destination incontournable, l'agence Pas-de-Calais Tourisme affirme son identité et valorise les 3 territoires :

- ◆ Grande Côte d'Opale
- ◆ Campagne & Marais
- ◆ Autour du Louvre-Lens.

Ce positionnement sert 3 ambitions :

- ◆ Exceller dans l'accueil de nos visiteurs et satisfaire leur envie d'expériences inoubliables ;
- ◆ Parfaire l'accompagnement des acteurs privés et publics du tourisme ;
- ◆ Apporter aux territoires des compétences qui complètent utilement celles existantes localement.

Ce faisant, l'agence Pas-de-Calais Tourisme renforce l'attractivité du département et contribue à l'enrichissement de l'offre touristique de la destination régionale Hauts-de-France.

MISSIONS :

L'agence Pas-de-Calais Tourisme accompagne les territoires, les acteurs et les filières touristiques, par :

- ◆ La mise en réseau des hébergements et des sites touristiques dans le cadre de la stratégie « Sélection Grandir Ensemble » ;
- ◆ La mise en œuvre de projets européens dans le cadre des programmes transfrontaliers Interreg ;
- ◆ La promotion de la destination via les éditions : guide et carte touristiques du Pas-de-Calais... et le web : réseaux sociaux, sites Internet grand-public et dédié aux professionnels ;
- ◆ L'organisation des relations presse multi-marchés ;
- ◆ La commercialisation de séjours à destination des groupes ;
- ◆ Le développement des filières : le cyclotourisme, la randonnée pédestre, la gastronomie, le tourisme de mémoire, le golf, les sports de nature...
- ◆ L'accompagnement des porteurs de projets touristiques privés et publics ;
- ◆ L'organisation de l'opération « Fleurir le Pas-de-Calais » ;
- ◆ L'animation du réseau des « Greeters ».

CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT :

L'agence Pas-de-Calais Tourisme agit dans le cadre d'une « convention d'objectifs et de partenariat 2023 – 2027 » signée avec le Département.

Ce texte a été adopté par le conseil d'administration de l'agence Pas-de-Calais Tourisme en date du 27 janvier et par la Commission Permanente du Conseil départemental lors de sa séance du 27 février 2023.

La convention est déclinée en 3 objectifs stratégiques comprenant chacun 4 objectifs opérationnels :

- ◆ Objectif stratégique 1 : Promouvoir les 3 destinations Grande Côte d'Opale ; Campagne & Marais ; Autour du Louvre-Lens en déclinant la stratégie de tourisme durable Grandir Ensemble ;
- ◆ Objectif stratégique 2 : Mettre à disposition l'ingénierie de l'agence Pas-de-Calais Tourisme au service des territoires en faveur de leur développement touristique durable ;
- ◆ Objectif stratégique 3 : Mettre à disposition l'ingénierie de l'agence Pas-de-Calais Tourisme au service des porteurs de projets en faveur d'un tourisme durable.



ORGANISATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration, composé de 26 membres de droit est organisé en 3 collèges :

- ◆ Un collège des membres désignés par le Conseil départemental du Pas-de-Calais : 13 conseillers départementaux sont ainsi désignés, dont le président M. Philippe DUQUESNOY et M. François LEMAIRE vice-président en charge de la jeunesse, de la vie associative, de l'éducation populaire, du tourisme et attractivité territoriale.
- ◆ Un collège des membres représentant les professionnels du tourisme, composé de 7 membres désignés parmi les organismes socio-professionnels, dont un représentant des CCI territoriales, l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie, la Fédération Départementale de l'Hôtellerie de Plein-Air, Gîtes de France Pas-de-Calais, Clévacances Pas-de-Calais, Accueil Paysan, le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre. Ils disposent chacun d'une voix délibérative.
- ◆ Un collège des territoires, composé de 6 membres désignés et disposant chacun d'une voix délibérative : le président de Hauts-de-France Tourisme, 5 offices de tourisme désignés au sein de la commission d'animation des offices de tourisme, à raison de 3 administrateurs et de 2 cadres.

MOYENS FINANCIERS ET RESSOURCES HUMAINES

En 2023, le Département a subventionné le fonctionnement et les actions de l'agence Pas-de-Calais Tourisme à hauteur de 2 600 000 €.

L'agence optimise la portée de ses budgets et actions par :

- ◆ Des partenariats avec les socioprofessionnels, les offices de tourisme et les intercommunalités du département ;
- ◆ A l'échelle régionale, par la définition de convergence entre les agences départementales de développement touristique et Hauts-de-France Tourisme ;
- ◆ Par des réponses aux appels à projets européens dans le cadre de la programmation Interreg ;
- ◆ Par des réponses aux appels à manifestation d'intérêt de l'Etat dans le cadre du plan « Destination France » : Atout-France, ADEME...

UNE EQUIPE DE 26 SALAIRES, ORGANISEE EN 4 POLES

Direction :

- ◆ Diana HOUNSLOW, directrice ;
- ◆ Céline TRIPLET, assistante de direction et animatrice de l'opération « Fleurir le Pas-de-Calais » ;
- ◆ Sébastien TRUQUET, responsable administratif et financier.

Pôle ingénierie - accompagnement :

- ◆ Jean-Marie JUTS, directeur-adjoint
- ◆ 6 collaboratrices :
1 responsable de projets et animatrice du Fonds Tourisme Durable de l'ADEME ; 2 chargées de l'accompagnement des prestataires de l'hébergement et du classement des meublés de tourisme ; 1 technicienne pour les projets européens ; 1 conceptrice multimédia et accompagnatrice des offices de tourisme, 1 animatrice de la filière cyclotourisme.

Pôle marketing :

- ◆ Valérie SOBIERAJSKI, responsable du pôle marketing
- ◆ 11 collaborateurs : 1 chargé d'accueil ; 3 chargés de commercialisation ; 4 chargés de promotion et relations presse ; 1 chargée de promotion groupes et filière randonnée pédestre ; 1 web master ; 1 community manager.

Mission Autour du Louvre-Lens (ALL) :

- ◆ Norbert CROZIER, directeur
- ◆ 3 collaboratrices : 1 chargée de projets ; 1 chargée de communication ; 1 manager du programme créatif et innovation touristique.



BILAN DES ACTIONS 2023

Afin de répondre au développement de la notoriété et de l'activité touristique du département, l'agence Pas-de-Calais Tourisme mène des opérations de promotion, d'accompagnement et d'ingénierie sur l'ensemble du département.

Certaines de ces opérations sont déclinées par destination : Grande Côte d'Opale ; Campagne & Marais ; Autour du Louvre-Lens, notamment dans le cadre de la stratégie « Sélection Grandir Ensemble » mise en œuvre depuis 2022.

I. Promouvoir les 3 destinations Grande Côte D'OPALE ; Campagne et Marais ; Autour du Louvre-Lens et décliner la stratégie de tourisme durable « Grandir Ensemble »

Stratégie « SELECTION »

Les cinq animateurs chargés d'identifier les prestataires pouvant prétendre rejoindre le réseau ont recruté 33 prestataires supplémentaires, en 2023. Ce qui porte à 60 les prestataires « SELECTION » à la fin de l'année 2023.

Ces derniers sont engagés dans les 3 domaines suivants : la qualité ; l'écoresponsabilité ; offrir un parcours-client enrichi d'expériences inoubliables en Pas-de-Calais.

Offre de services

aux prestataires « SELECTION »

Les prestataires « SELECTION » bénéficient d'une visibilité accrue sur le site Internet de Pas-de-Calais Tourisme ; ont à leur disposition un kit numérique de communication afin de promouvoir leurs « recommandations » ; peuvent bénéficier d'accompagnements et d'ateliers proposés par l'équipe de l'agence Pas-de-Calais Tourisme ; sont invités à participer aux deux rencontres annuelles.

En 2023, les 2 thèmes retenus des rencontres ont été :

- En mai : « Les avantages d'être un prestataire reconnu « SELECTION » ;
- En novembre : « Spéciale marché britannique ».

Visibilité du département

sur les marchés prioritaires

Les marchés prioritaires sont :

- En fidélisation, les bassins de clientèles connues : Hauts-de-France ; Belgique ;
- En conquête, les bassins de clientèles moins courtisées : Grand-Est ; Normandie ; Pays-Bas ;
- En reconquête, les bassins en déclin : Grande-Bretagne.

Les éditions

En 2023, 3 supports-papier ont été édités :

- Le guide touristique français en 20 000 exemplaires ;
- La carte touristique en 30 000 exemplaires ;
- Le guide rando-cyclo en 15 000 exemplaires.

Certaines éditions sont en version numérique uniquement, tel l'agenda mensuel des manifestations.

Une édition exceptionnelle a été réalisée en 2023, le mini-roman policier : « Un rendez-vous manqué », un support original pour promouvoir la Côte d'Opale. Il vient donc compléter et clore la série des mini-romans du Pas-de-Calais, après « L'échappée belle », pour Campagne & Marais ; « Retrouvez-moi », pour Autour du Louvre-Lens.

La diffusion de la documentation se fait auprès des offices de tourisme du département et des départements limitrophes durant toute l'année et au cours de 4 bourses d'échanges à destination des offices de tourisme et des hébergeurs du Pas-de-Calais : terrains de camping ; locations de vacances ; hôtels ; hébergements collectifs...

Le numérique

L'agence Pas-de-Calais Tourisme amplifie sa stratégie digitale autour de l'animation des sites Internet (total de 11) et des réseaux sociaux (total de 4), destinés au grand-public et aux socio-professionnels du tourisme.

Le nouveau site général mis en ligne en 2023, présente le département non simplement à travers ses 3 grandes destinations, mais en donnant également une plus grande visibilité aux expériences à vivre. Les prestataires « SELECTION » sont davantage mis en avant.

Les autres sites Internet dont l'agence Pas-de-Calais Tourisme assure l'animation et la promotion sont de plusieurs natures :

- Les sites dédiés aux marchés étrangers (néerlandophones, anglais) présentent le département à travers les thématiques recherchées par nos clientèles-cibles ;
- Le site à destination des acteurs du tourisme s'adresse aux porteurs de projets pour de nouveaux investissements, comme aux prestataires installés. Il présente les actualités de l'agence Pas-de-Calais Tourisme, et les programmes des ateliers et formations à destination des socio-professionnels du département.



Le cumul des visites tous sites confondus est le suivant :

- 197 417 visites uniques ;
- 178 162 sessions ;
- 535 048 pages vues ;
- Résultats naturels : 91 704 (50 %) ;
- Réseaux sociaux : 22 061 (12 %) ;
- Accès direct : 52 390 (29 %).

La stratégie digitale de l'agence Pas-de-Calais Tourisme est complétée par :

- L'animation du système d'information départementale : DATATOURISME62 ;
- L'animation de 5 réseaux sociaux : FACEBOOK ; X (ex TWITTER) ; LINKEDIN ; INSTAGRAM ; PINTEREST ;
- Les newsletters à destination du grand-public (23 400 abonnés) et des professionnels (2 600 abonnés).

Les relations presse

L'agence Pas-de-Calais Tourisme édite chaque début d'année un dossier de presse. Celui de 2023 a permis d'organiser :

- 43 accueils presse ;
- 7 workshops presse et 1 blog trip ;
- 3 tournages ;
- 9 enregistrements radio ;
- 85 parutions médias.

La commercialisation

Pas-de-Calais Tourisme, est aussi une agence de réservation de séjours pour groupes et individuels.

2023 confirme l'attractivité du département pour les séjours groupes adultes et scolaires. C'est ainsi que le département est à la 6^{ème} position en termes de volume d'affaires sur les 29 destinations présentes dans le club de la fédération nationale des organismes de tourisme, ADN Tourisme.

Les campagnes de communication

En 2022 - 2023, deux campagnes digitales ont été réalisées :

- Entre décembre 2022 et mars 2023, une campagne financée par le projet INTERREG C-CARE : « Attirer les visiteurs britanniques autour d'une nouvelle offre touristique », visant 3 cibles : familles ; groupes ; couples.
- Entre avril 2022 et mars 2023, une campagne financée par le projet INTERREG EXPERIENCE : « En vrai, c'est dans le Pas-de-Calais : développer le tourisme expérientiel en automne - hiver ». Campagne qui a remporté le grand prix CAP'COMM 2023 de la communication publique.

II. Mettre à disposition l'ingénierie de l'agence Pas-de-Calais Tourisme au service des territoires en faveur de leur développement touristique durable

Pas de destination touristique sans office de tourisme dans la plénitude de son organisation. Ainsi, à fin 2023, sur les 18 offices de tourisme du département, 9 sont classés en catégorie I. L'agence Pas-de-Calais Tourisme les a tous accompagnés à chacune des étapes du classement.

Stratégies territoriales du tourisme

Pour accomplir pleinement le rôle d'accompagnateur des territoires, l'agence Pas-de-Calais Tourisme se forme en lien avec la fédération nationale des organismes de tourisme, ADN Tourisme à de nouvelles méthodes et outils.

Dans ce cadre, l'agence Pas-de-Calais Tourisme contribue activement au groupe de travail « Territoires durables ». L'objectif est de développer une méthodologie d'accompagnement des territoires en intégrant complètement la notion de tourisme durable. Trois productions sont en cours de création :

- Un guide méthodologique ;
- Une liste d'indicateurs durables pour les destinations ;
- Un discours argumenté présentant les enjeux de la transformation de la filière du tourisme.

Territoires et sites à enjeux spécifiques

Grand Site de France – Les Deux-Caps

Deux temps sont à distinguer :

- En avril, l'animation d'un atelier Tourisme sur le rendu du Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information (SADI) sur un périmètre comprenant les zones d'intervention des offices de tourisme de La Terre des 2 Caps, Pays d'Opale, Desvres-Samer, en complément des SADI élaborés pour Calais Côte d'Opale et Tôt Boulonnais ;
- La contribution à l'écriture du dossier de candidature au renouvellement du label pour la période 2024-2032, et notamment sur la mobilisation des acteurs du tourisme sur le choix d'une offre responsable et la recherche de clientèles sensibles à ces séjours ; la poursuite des travaux sur la mutation des terrains de camping de cette destination singulière par un accompagnement dédié en partenariat avec les services du Département, du CAUE62, du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale.

Canal Seine-Nord Europe

L'agence a participé au lancement d'un premier atelier-groupe de travail sur les écluses visitables.

Port départemental d'Etaples-sur-Mer

L'agence a participé à la réflexion d'ensemble et à l'étude portant sur l'attractivité du port, notamment la fiche « Tourisme ».

Autour du Louvre-Lens

La mission Autour du Louvre-Lens accompagne cette destination via plusieurs opérations, dont certaines sur plusieurs années. Ces opérations sont réalisées en concertation avec les partenaires territoriaux et sont très souvent financées dans le cadre d'appels à projets ou d'appels à manifestations d'intérêt lancés au niveau national, notamment dans le cadre du plan « Destination France ». C'est ainsi qu'en 2023, les actions suivantes ont été conduites :

- L'organisation de la 1^{ère} édition du « Voyage au centre de la tech » ;
- L'organisation de la 2^{ème} édition d'« UPERNOIR », évènement autour de la créativité gastronomique ;
- La présentation de l'enquête visiteurs et des impacts de la destination. Les résultats ont fait l'objet d'une publication : « Profil, comportement, dépenses, impacts de la destination » ;
- La participation à la 1^{ère} édition de « Bivouac », un éco-slow festival au parc départemental d'Olhain, sur la mesure de l'empreinte carbone ;
- L'écriture de la stratégie touristique d'Autour du Louvre-Lens, en collaboration avec la Mission bassin minier. Cette stratégie vise particulièrement à accélérer la mise en tourisme des grands sites miniers inscrits au patrimoine de l'Humanité ; à créer des expériences touristiques dans le cadre du projet « Echappée noire » ;
- La poursuite du projet « Storytelling » visant à créer une vision européenne de l'intégration des jeunes dans les zones rurales et post-industrielles.

Territoires du département dans le cadre de la politique Tourisme de la Région Hauts-de-France

L'agence Pas-de-Calais Tourisme a accompagné les territoires du Montreuillois (3 intercommunalités) et ceux de la SPL Arras pays d'Artois dans la réflexion de leur contrat de destination touristique à intervenir avec la Région Hauts-de-France.

L'agence Pas-de-Calais Tourisme s'engage dans ce cadre à fournir de la donnée d'observation touristique afin d'établir l'état des lieux de l'offre et de la demande touristiques.

En échange, la donnée touristique est partagée entre l'agence Pas-de-Calais Tourisme, Hauts-de-France Tourisme et les offices de tourisme.

Opération « Fleurir le Pas-de-Calais »

Le palmarès 2023 de l'opération « Poursuivre la transformation écologique de l'opération Fleurir le Pas-de-Calais » est le suivant :

- 195 communes inscrites ;
- 71 communes labellisées ;
- Etaples-sur-Mer, prix national de la protection de la nature.

L'objectif visé est toujours le label « Département fleuri ». Pour y parvenir, un tiers des communes du Pas-de-Calais doivent participer à l'opération !

III. Mettre à disposition l'ingénierie de l'agence Pas-de-Calais Tourisme au service des porteurs de projets en faveur d'un tourisme durable

Accompagnement des porteurs de projets touristiques privés

L'agence Pas-de-Calais Tourisme est animatrice du Fonds Tourisme Durable, dans le cadre d'une convention de partenariat avec l'ADEME. Ce rôle a nécessité l'organisation de nombreuses réunions avec les prestataires, en collaboration avec les organisations professionnelles et les territoires. En 2023,

- 50 prestataires ont été rencontrés ;
- 26 diagnostics ont été réalisés ;
- 15 dossiers ont été déposés sur la plateforme « AGIR », pour un financement d'opérations.

Le projet « 3ST : speeding up sustainability in Tourism : accélérer la durabilité de l'activité touristique par le développement des compétences » retenu sur les fonds Interreg Mer du Nord a été lancé en fin d'année (il avait été présenté lors du Conseil d'Administration de Pas-de-Calais Tourisme, le 28 juin 2023). Il couvrira la période de décembre 2023 à février 2027. Rassemblant 14 partenaires des Pays-Bas, de Belgique, du Danemark, de Suède, d'Allemagne, il a pour objectif de promouvoir une offre toujours plus durable.

Accompagnement des porteurs de projets touristiques publics

Durant l'année 2023, l'agence Pas-de-Calais Tourisme a accompagné les services du Département dans la définition de la nouvelle politique #DESTINATION62.

Par ailleurs, 2 projets touristiques ont bénéficié de l'appui de la plateforme Ingénierie62, à laquelle l'agence Pas-de-Calais Tourisme est associée.

Qualification de l'offre

L'agence Pas-de-Calais Tourisme a une activité soutenue dans la qualification de l'offre pour des clientèles bien identifiées. En 2023 :

* 55 équipements labellisés « Accueil Vélo » ;

* 59 équipements Tourisme & Handicap

- 19 chambres d'hôtes ont été qualifiées Chambres d'hôtes référence.

361 meublés de tourisme ont été classés dans le département, dont 306 par l'agence Pas-de-Calais Tourisme.

Accompagnement de filières

6 filières sont accompagnées par l'agence Pas-de-Calais Tourisme pour leur développement et / ou leur promotion et mise en marché : le cyclotourisme ; la randonnée pédestre ; la gastronomie ; le tourisme de mémoire ; le golf ; les sports de nature ; la participation au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires.

PERSPECTIVES 2024

La convention d'objectifs et de partenariat entre le Département et l'agence Pas-de-Calais Tourisme pour la période 2023 - 2027 sert de cadre aux différents chapitres des perspectives 2024. Pour rappel, la convention est construite autour de 3 objectifs stratégiques et de 4 objectifs opérationnels dans chacun des 3 objectifs stratégiques.

Par ailleurs, le Conseil départemental, adoptera une nouvelle politique « #DESTINATION62, pour un tourisme qui nous ressemble », qui aura bien entendu des conséquences sur les actions portées par l'agence Pas-de-Calais Tourisme.

I. Promouvoir les 3 destinations Grande Côte D'OPALE ; Campagne et Marais ; Autour du Louvre-Lens et décliner la stratégie de tourisme durable « Grandir Ensemble »

Stratégie « Sélection »

Les 250 expériences élaborées dans le cadre de la campagne de communication, « En vrai, c'est dans le Pas-de-Calais » alimenteront les différents outils de communication numérique, et de nouvelles expériences seront imaginées et rédigées avec et pour les prestataires « SELECTION ».

Un objectif de 100 prestataires « SELECTION » pour la fin de l'année 2024 devrait être atteint (60 au 31 décembre 2023).

Visibilité du département sur les marchés prioritaires

En 2024, les marchés prioritaires demeureront la France, la Belgique, les Pays-Bas, la Grande-Bretagne. Des actions de prospection seront envisagées sur le marché allemand en accompagnement des offices de tourisme et des grands équipements.

Les actions digitales (sites Internet et réseaux sociaux), les relations presse, les éditions, l'enrichissement de la base de données ouverte DATATOURISME62 seront poursuivies.

Offre de services aux prestataires « SELECTION »

- Les ateliers à programmer au cours de l'année 2024 aborderont les thématiques suivantes : audit de sites Internet et réseaux sociaux ; mettre en œuvre la Responsabilité Sociétale dans les offices de tourisme et les entreprises touristiques ; bien utiliser les chiffres-clés du tourisme pour construire son business plan... ;
- Deux rencontres « SELECTION » seront organisées, en juin sur la thématique de l'intelligence artificielle dans les entreprises touristiques, et en novembre.

Commercialisation

Afin de conserver la compétitivité des réservations pour les groupes en Pas-de-Calais, la refonte du site Internet « RESA62 » est notamment prévue.

II. Mettre à disposition l'ingénierie de l'agence Pas-de-Calais Tourisme au service des territoires en faveur de leur développement touristique durable

Stratégies territoriales du tourisme

Trois chantiers sont prioritaires :

- Proposer l'accompagnement de la mise en œuvre de la Responsabilité Sociétale des Entreprises dans les offices de tourisme ;
- Accompagner le Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information sur la zone géographique d'intervention de l'office de tourisme des 7 Vallées d'Opale, seul territoire à n'avoir pas été accompagné au SADI ;
- Suivre l'évolution de la marque nationale « Qualité Tourisme » pour les offices de tourisme (transformation en « Destination d'Excellence »).

Territoires et sites à enjeux spécifiques

Trois territoires et sites sont particulièrement concernés :

- Grand Site de France Les Deux-Caps, dans le cadre du renouvellement du label pour la période 2024-2032, notamment le volet évaluation ;
- Canal Seine-Nord Europe, dans le cadre de la convention de partenariat avec la Société du CSNE, la participation au groupe de travail sur les écluses visitables (Oisy-le-Verger). La signature de la convention est programmée en octobre 2024 ;
- Autour du Louvre-Lens où de nouvelles actions seront mises en œuvre dans les domaines de la formation et de l'innovation. Une seconde édition du « Voyage au centre de la tech » aura lieu sur le thème de la bio-inspiration et du biomimétisme.

Territoires du département dans le cadre de la politique Tourisme de la Région Hauts-de-France

L'agence Pas-de-Calais Tourisme participe aux phases d'élaboration des nouveaux contrats de destination avec la Région Hauts-de-France, à la demande des territoires.

En début d'année 2024, le Conseil d'Administration de l'agence Pas-de-Calais Tourisme a délibéré sur le principe de signer ces contrats.

Opération « Fleurir le Pas-de-Calais »

Deux journées de formation sont programmées :

- Végétalisation des cimetières ;
- Taille des arbustes et pratiques innovantes.

III. Mettre à disposition l'ingénierie de l'agence Pas-de-Calais Tourisme au service des porteurs de projets en faveur d'un tourisme durable

L'observation de l'activité du tourisme est une action prioritaire au service des nouveaux projets et de l'évolution des entreprises privées et publiques. Deux nouvelles approches seront mises en œuvre, en 2024 :

- L'adhésion de l'agence Pas-de-Calais Tourisme au dispositif national France Tourisme Observation, dans un cadre régional redéfini ;
- L'achat de la solution Flux Vision qui permettra une observation territoriale des flux touristiques.

Accompagnement des porteurs de projets touristiques privés

Trois formes d'accompagnement sont proposées par l'agence Pas-de-Calais Tourisme :

- Dans le cadre du nouveau projets IN-TERREG 3ST, sur les thèmes des déchets ; de l'eau ; de l'énergie ;
- L'animation du Fonds Tourisme Durable de l'ADEME, pour la dernière année (fin du fonds par l'Etat) ;
- La participation aux revues de projets dans le cadre des aides économiques de la Région et de certains EPCI.

Accompagnement des porteurs de projets touristiques publics

Les projets publics que le Département a souhaité accompagner dans le cadre de sa nouvelle politique #DESTINATION62 émergent dès le début 2024. Les projets identifiés concernent des terrains de camping municipaux et des projets pouvant prétendre au dispositif : « Accompagner l'innovation touristique ».

Qualification de l'offre

- Le classement des meublés de tourisme poursuit sa progression dans un contexte d'évolution fiscale et de régulation dans les zones où le marché immobilier est déséquilibré au détriment du logement permanent.
- Les marques Tourisme & Handicap et Qualité Tourisme, reprises par Atout-France évoluent, incluant de nouveaux critères de développement durable.

Accompagnement de filières

En 2024, l'agence Pas-de-Calais Tourisme élaborera une feuille de route dans la perspective du développement de la visite d'entreprises.

GLOSSAIRE

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, états, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Capacité d'autofinancement (CAF) : Elle représente le montant de la trésorerie potentielle générée par les activités de la structure. Elle correspond à l'Excédent brut d'exploitation (EBE) augmenté des produits encaissables (entrées de trésorerie) et déduction faite des charges décaissables (sorties de trésorerie). Une CAF structurellement négative constitue un risque de défaillance et une mise en cessation de paiement de la structure.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Excédent brut d'exploitation (EBE) : Il mesure la ressource dégagée au cours d'une période par les activités de la structure d'exploitation, après paiement des charges de personnel des autres impôts sur la production, augmentée des subventions d'exploitation mais avant les dotations aux amortissements. Cet indicateur donne une vision objective de la rentabilité des activités de la structure et de son exploitation courante, sans prendre en compte sa politique d'investissement ni sa gestion financière. Cet indicateur doit être et demeurer positif à court et moyen terme.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Ratio d'activité : Il mesure l'évolution du chiffre d'affaires de la structure d'une année par rapport à l'année précédente. Une valeur positive exprime un accroissement du chiffre d'affaires, tandis qu'une valeur négative en exprime la contraction.

Rentabilité des capitaux propres : Ce ratio parfois appelé ROE (Return On Equity) ou rentabilité financière ou rentabilité des fonds propres. Il représente la rentabilité des fonds investis par les membres, et mesure la capacité de la structure à générer des profits.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Taux de rentabilité net : Le taux de rentabilité net, exprimé en pourcentage, mesure la rentabilité de la structure en fonction de son chiffre d'affaires. Il met en évidence la profitabilité des activités. Le taux de rentabilité net est calculé en divisant le résultat de l'exercice par le chiffre d'affaires. Un taux usuel se situe entre 2% et 10%. Un taux négatif marque l'absence de résultat, tandis qu'un taux supérieur à 50% indique la présence d'autres ressources telles que des dotations ou des subventions.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

Valeur ajoutée : Elle correspond à la différence entre la valeur des produits (le chiffre d'affaires) et la valeur des achats faits pour exercer l'activité (marchandises, consommations intermédiaires : matières premières, services...).

Il y a création de « valeur » lorsque la valeur du produit obtenu est plus élevée que la somme des valeurs des consommations intermédiaires : la différence entre le prix de vente de son produit et la valeur totale des biens et services qu'elle a achetés et qui sont contenus dans ce produit (après transformation) représente la valeur ajoutée.

Agence de Développement et de Réservation Touristiques (ADRT)

FICHE D'IDENTITE

◆ **Forme juridique** : Association
◆ **Siège social** : 26-28 Route de la Trésorerie 62126 WIMILLE
◆ **Fonds propres** : 1 132 253 €
◆ **Date de clôture** : 31/12
◆ **Siret** : 325 920 080 00042
◆ **Effectif moyen** : 25 salariés
◆ **Président** : Philippe DUQUESNOY (Conseiller départemental)
◆ **Directrice** : Diana HOUNSLOW

Mission / Cœur de métier :

L'agence a pour objet la préparation et la mise en œuvre de la politique touristique du Département. De manière plus précise, elle promeut et assure la mise en marché des destinations en s'appuyant sur les valeurs de chacune des trois grandes communautés de vie que sont la campagne, le bord de mer et l'ancien bassin minier. Elle contribue à assurer le développement harmonieux et qualitatif des territoires, et contribue à la mise en réseau et à la coordination des acteurs du tourisme.

Liens avec le Département

Niveau de représentation du Département :

Représentation au Conseil d'Administration : 13 membres sur 26 (50%)

Représentants du Département dans la structure :

13 titulaires : Philippe DUQUESNOY, Bertrand PETIT, Jean-Luc DUBAËLE, Cécile YOSBERGUE, François LEMAIRE, Olivier BARBARIN, Benoit ROUSSEL, Brigitte PASSEBOSC, Maïté MULOT-FRISCOURT, Philippe FAIT, Claude BACHELET, Etienne PERIN, Steeve BRIOIS.

Contribution financière du Département :

BP 2024 : 2 600 000 €

2023 : 2 600 000 €

Conventions :

Convention d'objectifs et de partenariat 2023-2027

ACTIVITES

CHIFFRES-CLES 2023

◆ **Données économiques** : 18 offices de tourisme, 154 hôtels classés, 131 terrains de camping classés, 3 ports de plaisance maritimes, 9 stations classées de tourisme.

◆ **Fréquentation et top 5 des équipements en 2023** : Nausicaa (908 000 visiteurs), Parc de loisirs d'Olhain (610 000 visiteurs), le Louvre-Lens (555 607 visiteurs), Bagatelle (345 753 visiteurs), Hélicéa (331 649 visiteurs).

◆ Données de l'ADRT :

- 10 promotions des trois destinations : Grande Côte d'Opale, Campagne & Marais, Autour du Louvre-Lens ;

- 195 communes inscrites à l'opération « Fleurir le Pas-de-Calais », 71 communes labellisées ;

- 31 accompagnements en ingénierie touristique auprès des porteurs de projets en faveur d'un tourisme durable (Fonds Tourisme Durable de l'ADEME) ;

- 22 accompagnements des territoires en faveur de leur développement touristique durable ;

- 33 prestataires touristiques ont rejoint le réseau « Sélection » ;

- Edition de 3 supports papier : 20 000 guides touristiques, 30 000 cartes touristiques, 15 000 guides rando-cyclo ;

- Réseaux sociaux : 123 758 fans sur la page Facebook française, néerlandophone et anglophone (+ 4 991/N-1), 28 134 abonnés sur Instagram (+ 1 629/N-1), 1 423 abonnés sur LinkedIn (+680/N-1) ;

- Relations presse : 49 parutions dans la presse française ; 43 accueils de presse, 3 tournages, 85 parutions médias ;

- Ventes de séjours : 106 contrats, 4 382 voyageurs, 66 excursions à la journée, 40 séjours confectionnés sur mesure pour groupes individuels.

PRINCIPAUX EVENEMENTS

En 2023, l'agence s'est engagée autour de 4 piliers principaux :

- Une campagne de communication numérique, « En vrai, c'est dans le Pas-de-Calais » qui a proposé 250 expériences inédites à vivre en automne et en hiver. La campagne fut remarquée et récompensée par le GRAND PRIX CAP' COMM 2023 ;

- L'organisation de la première édition du « Voyage au centre de la Tech » qui portait sur l'humanisme de la technologie dans le champ du tourisme ;

- La transition écologique du tourisme assumée et accompagnée à travers l'animation du fonds tourisme durable de l'ADEME ;

- La participation de l'agence Pas-de-Calais Tourisme à la définition auprès des services du Département d'une nouvelle politique publique du tourisme pour la période 2024 – 2027, en faveur du bloc communal.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

En cohérence avec la nouvelle délibération tourisme en préparation pour 2024, la convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2027 signée avec le Département du Pas-de-Calais a intégré les axes suivants :

- Promouvoir les 3 destinations Grande Côte d'Opale, Campagne & Marais, Autour du Louvre-Lens et décliner la stratégie de tourisme durable « Sélection Grandir Ensemble » : mettre en œuvre la stratégie Grandir Ensemble, amplifier la visibilité du Département et des 3 destinations sur les marchés prioritaires, proposer une offre de services aux prestataires « Sélection », commercialiser des séjours pour la clientèle groupes ;

- Mettre à disposition l'ingénierie de Pas-de-Calais Tourisme au service des territoires en faveur de leur développement touristique durable : accompagner les intercommunalités dans la définition et la mise en œuvre de leur stratégie de développement et de promotion touristiques, accompagner les territoires et les sites à enjeux spécifiques, accompagner les territoires dans le cadre de la politique Tourisme de la Région Hauts-de-France, poursuivre la transformation écologique de l'opération Fleurir le Pas-de-Calais ;

- Mettre à disposition l'ingénierie de Pas-de-Calais Tourisme au service des porteurs de projets en faveur d'un tourisme durable : accompagner les porteurs de projets touristiques privés, accompagner les porteurs de projets touristiques publics, qualifier les hébergements et les équipements touristiques, affirmer le positionnement des filières touristiques traditionnelles dans une démarche d'innovation.

COMPTE en EUROS

BILAN 2023		COMPTE DE RESULTAT 2023
Actif immobilisé : 80 996 €	Capitaux propres : 1 118 762 €	Chiffre d'affaires : 73 564 €
Actif circulant (hors trésorerie) : 839 449 €	Total des dettes : 469 046 €	Valeur ajoutée : - 1 353 929 €
Trésorerie : 993 472 €	Total du bilan : 1 913 917 €	Excédent brut d'exploitation : - 56 919 €
RATIOS 2023		Résultat d'exploitation : - 9 615 €
Indépendance financière (poids de la dette) : non applicable		Résultat financier : 1 347 €
Durée apparente de la dette : non applicable		Résultat exceptionnel : - 5 223 €
Rentabilité des capitaux propres : - 1,2 %		Résultat de l'exercice : - 13 491 €
Taux de rentabilité net : - 18,3 %		Capacité d'autofinancement : - 10 479 €
Ratio d'activité : 28,7 %		Total des produits : 3 219 035 €
Trésorerie en jours d'exploitation : 152 jours		Financement du Département (€ et %) : 2 600 000 € soit 80,8 %
Fonds de roulement : 1 363 875 €		
Besoin en fonds de roulement : 372 834 €		

Date de mise à jour des données : 18/06/2024



pasdecalais.fr •    



Pas-de-Calais

Mon Département

RAPPORT D'ACTIVITE
DES ETABLISSEMENTS PUBLICS
ET ORGANISMES ASSOCIES
(EPOA)
- LA COUPOLE -

CENTRE D'HISTOIRE ET PLANETARIUM 3D

LA COUPOLE
CENTRE D'HISTOIRE
PLANETARIUM 3D

ANNEE
2023





Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA) se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers, dans un souci de proximité et de développement des territoires.

Cela se traduit par une présence des services publics sur l'ensemble du territoire, en maintenant intégralement les politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes.

Cela se concrétise également par le renforcement du dialogue avec l'ensemble des partenaires, dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM).

C'est enfin la mise en place d'un dialogue permanent dans les territoires, par l'animation de commissions territoriales et la contractualisation avec les intercommunalités, les communes et de nombreux partenaires, que ce service public de qualité peut s'exercer au plus près des populations de notre département.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions que ces Etablissements Publics et Organismes Associés mènent tout au long de l'année,

Dans tous les domaines, sanitaire, médico-social, culturel, sportif, touristique, 2022 a été synonyme de renouveau, avec des projets mis en œuvre, au service des publics et de la promotion de notre département, et ce, malgré une augmentation des charges indéniable, en énergie, en carburant et en fournitures, notamment.

Pour autant, par leur professionnalisme et grâce au soutien actif du Département, ces EPOA ont su s'adapter, pour accompagner nos concitoyens, dans une relation de proximité et de solidarité maintenue.

Les liens de collaboration étroits et constants entre les EPOA et le Département sont une condition essentielle à une action publique locale efficace et agile.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



Editorial du Président de La Coupole Centre d'histoire et planétarium 3D

Voilà plus d'un quart de siècle que, par la volonté du Département, *La Coupole* a ouvert ses portes. Transformer un bunker nazi unique destiné à lancer les premières fusées conçues pour terroriser et tuer les populations civiles en un lieu patrimonial, mémoriel et de culture historique et scientifique était un symbole fort.

Le site a évolué au fil du temps. Le monument historique dévoilant une construction inachevée accueille en son sein un centre d'histoire à la vocation double : présenter les spécificités de la Seconde Guerre mondiale dans notre région et expliquer la conception et le développement des armes secrètes allemandes qui s'inscrivent dans la face sombre des débuts de la conquête spatiale.

Puis, l'installation d'un planétarium a permis de compléter cette découverte historique et scientifique. Désormais doté de la toute dernière technologie (10K-3D), ses médiateurs invitent le grand public à continuer leur découverte de la conquête spatiale et de l'univers. Un centre de ressources en histoire et en sciences a été créé, accueillant des archives liées à la Seconde Guerre mondiale et portant des missions de recherche.

L'ancien site de guerre est ainsi devenu un lieu porteur de valeurs humaines avec une forte vocation pédagogique et un souci renouvelé de sensibilisation des publics.

Site pluriel, *La Coupole* se classe parmi les grands équipements de loisirs culturels car créée ex nihilo pour le développement territorial, avec des objectifs de fréquentation élevés et dont la thématique se situe entre culture et loisirs pour attirer un large public. Au regard des valeurs qu'elle véhicule, il est donc impératif qu'elle conserve son intégrité et reste fidèle à son éthique. Guidée par son projet scientifique et culturel, *La Coupole* a poursuivi ses missions historiques, scientifiques et mémorielles en 2023, année qui marque le début des 80 ans de la construction du site. Elle a aussi connu une année record en terme de fréquentation, portée par une belle dynamique touristique à l'œuvre dans notre Département.

Les équipes sont déjà tournées vers la préparation d'une année mémorielle importante avec les cérémonies des 80^e anniversaire du Train de Loos et de La Libération et la conception de « l'HistoPad », le nouveau système de visite sur tablette avec 3D et réalité augmentée au centre d'histoire.



Benoit ROUSSEL

Président de l'EPCC de *La Coupole*

MISSIONS ET ORGANISATION

La Coupole a toujours constitué, et ce dès avant son ouverture au public, un équipement particulier, n'entrant dans aucune catégorie connue, en raison de l'originalité de son site, de la diversité de ses missions et de ses activités.

L'engagement direct et permanent du Conseil départemental du Pas-de-Calais a favorisé le développement de l'établissement, désormais unanimement considéré comme un équipement rigoureux et dynamique, portant haut les couleurs du Département dans les domaines touristiques, culturels et éducatifs.

Ce développement est particulièrement remarquable du fait de la situation géographique, du budget et des effectifs en personnel de *La Coupole*, comparativement à d'autres sites. En effet, il ne faut pas oublier que *La Coupole* n'est pas située en centre-ville d'une grande agglomération (Lille, Arras ou Boulogne-sur-Mer) et n'est pas desservie par les trains (gare SNCF la plus proche à 8 km).

LES MISSIONS DE LA COUPOLE, CENTRE D'HISTOIRE ET PLANETARIUM 3D

Elles sont de natures très différentes puisque l'établissement assure :

- ◆ Une mission de travail de mémoire, à travers le contenu même de la scénographie, de la création d'un fonds d'archives (dont une partie est consultable au centre de ressources « Jacques Brun »), de l'organisation de colloques et d'expositions temporaires.
- ◆ Une mission de culture scientifique, avec le Planétarium 3D, des expositions et des manifestations consacrées à l'astronautique et à la connaissance de l'univers.
- ◆ Une mission éducative et pédagogique, à la croisée de l'histoire et des sciences, qui permet, chaque année, à notre service pédagogique, d'organiser

de multiples activités à destination des élèves ou des professeurs. Cette mission vient en complément de la fonction d'accueil des groupes scolaires. Par ailleurs, il convient de souligner la mise à disposition, par le Rectorat de l'Académie de Lille, d'un professeur d'histoire, d'un professeur de sciences physiques et d'un professeur de SVT, ce qui permet d'épauler le service pédagogique dans ses missions.

LES INSTANCES DE GOUVERNANCE

Un Conseil d'Administration, composé d'élus et de personnalités qualifiées du Conseil départemental du Pas-de-Calais et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, oriente la politique de l'établissement. Il est présidé, depuis le

20 octobre 2021, par M. Benoit Roussel. M. Philippe Queste exerce la fonction de directeur depuis le 1er septembre 2020.

Le projet scientifique et culturel validé en 2022 guide l'équipement dans son développement.

L'ORGANISATION AU 31 DECEMBRE 2023

- ◆ 33 personnes en CDI ;
- ◆ 8 personnes en CDD (dont 1 en apprentissage) ;
- ◆ 3 professeurs missionnés au service pédagogique par le Rectorat de l'Académie de Lille ;
- ◆ 6 bénévoles intervenants au centre de ressources « Jacques Brun » ;
- ◆ Le soutien de l'association des amis de *La Coupole*.

Budget principal : vue d'ensemble				Budget commercial : vue d'ensemble	
Recettes de fonctionnement	2 894 018,87 €	Recettes d'investissement	144 587,46 €	Recettes de fonctionnement	612 502,84 €
-		-		-	
Dépenses de fonctionnement	2 974 770,70 €	Dépenses d'investissement	98 032,19 €	Dépenses de fonctionnement	562 451,82 €
=		=		=	
Résultat de l'exercice	- 80 751,83 €	Excédent d'investissement	46 555,27 €	Résultat de l'exercice	50 051,02 €
+		+		+	
Report du résultat 2022	55 887,78 €	Report de l'excédent cumulé 2022	553 826,71 €	Report du résultat 2022	41 592,38 €
		=			
Excédent de fonctionnement (après report à nouveau)	-24 864,05 €	Excédent cumulé de la section d'investissement	600 381,98 €	Excédent de fonctionnement (après report à nouveau)	91 643,40 €

BILAN DES ACTIONS

FAIT MARQUANT 2023

La Coupole s'est dotée en 2023 d'une solution data et l'a installée sur la billetterie lui permettant de pallier au manque de données de celle-ci et d'affiner les chiffres.

Ainsi la prise en compte des billets jumelés des visiteurs en groupe - jusqu'ici comptés deux fois - fait mécaniquement baisser le nombre de visiteurs « uniques » sans changer le chiffre d'affaire. Le nombre de visiteurs uniques se situe donc depuis 2012 entre 120 et 125 000 visiteurs par an (et non entre 140 et 150 000).

L'année 2023 constitue la plus forte fréquentation depuis l'arrivée du planétarium en 2012. Le record d'activité (plus de 1800) a été battu lors d'une journée en juillet.

LES PUBLICS

La fréquentation

131 561 visiteurs « uniques » (plus de 150 000 avec l'ancien mode de calcul) dont 34 141 scolaires et CLSH hors accompagnants. (F 77 %, B 10 %, GB 8 %...).

Les groupes représentent 74 863 personnes pour 1 329 dossiers. 504 groupes scolaires (39 579 personnes y compris les accompagnants) et 740 groupes adultes (35 254 personnes).

Le premier public auquel s'adresse La Coupole est le public jeune, dans toutes ses acceptions, et sur lequel travaille le service pédagogique.

La brochure pédagogique :

Suite à une réflexion sur la mise en place de visites guidées pour les scolaires, la brochure a été remplacée par une lettre de rentrée mentionnant les nouvelles activités pédagogiques pour l'année 2023-2024 et envoyée par mail à l'ensemble des établissements scolaires des Hauts-de-France. Elle a été mise à disposition des professeurs en format papier à l'accueil.

L'atelier « Chant des Partisans » a été supprimé. Un atelier dédié à la spécialité HGGSP du niveau lycée a été créé : Histoire et mémoire de la rafle. Le tarif des ateliers est passé à 4€ par élève à la rentrée 2023-2024.

Sensibilisation du jeune public au travail de Mémoire :

Le documentaire « sauvons les enfants » a été diffusé le 27 janvier en présence d'un témoin. Le documentaire du CERDI59/62 en partenariat avec La Coupole « Pour que l'oubli ne s'installe jamais », réalisé par des scolaires a été diffusé le 3 avril.

Deux rescapées de la Shoah sont venues témoigner pour les scolaires : Lili Keller-Rosenberg le 30 avril et de Ginette Kolinka le 29 septembre. Le documentaire « Elles n'ont rien oublié » a été projeté en présence des réalisateurs (15/12).

La fréquentation globale des scolaires :

34 141 scolaires et jeunes en centre de loisirs ont été accueillis.

Les ateliers :

- ◆ 459 ateliers ont été animés par les équipes des services pédagogique, accueil et planétarium ;
- ◆ 37 ateliers animés dans le cadre des gouters d'anniversaire ;
- ◆ 11 ateliers « Réminiscence » ont été organisés avec les résidents de l'EHPAD Devulder à Esquerdes ;
- ◆ Pour la 2e année, des journées d'intégration pour les élèves de 6e pour 7 collèges du Pas-de-Calais ont été organisées en septembre-octobre.

Au planétarium, l'équipe, soucieuse d'offrir toujours une nouvelle expérience à son public, a développé en interne une nouvelle séance en direct intitulée « Retour vers le Big Bang », proposée les week-ends, vacances et jours fériés depuis le 1/12.

La fréquentation, hors événementiels, s'établit à 79 148 spectateurs (source Apollo + / 80 629 source GTS) ce qui constitue un nouveau record pour la salle. Fréquentation dopée par le pass culture.

Les événementiels au planétarium, de toutes natures (démonstration, conférences, ateliers, diffusions spéciales de films et de documentaires ou d'événements, rando-astro) ont attiré 1883 personnes.

La Programmation

L'exposition « Vies brisées, vies sauvées » sur la rafle du 11 septembre 1942 s'est poursuivie avec une soirée sur la mémoire de la Shoah le 31 mars.

De même pour l'exposition « L'espace à la française » autour des 60 ans du CNES qui s'est accompagnée d'une programmation culturelle dédiée :

- ◆ expérience immersive sur Thomas Pesquet via des casques VR tout au long de l'exposition ;
- ◆ participation aux journées internationales des planétariums ;
- ◆ conférences sur Ariane par Céline Boutry d'Arianespace (24/03) ou le spatial français et l'éthique par

Jacques Arnould, expert éthique au CNES (26/05).

Pour la 40^e édition des JEP les 16 et 17/09, ont été proposées des visites des coulisses du planétarium, du centre de ressources avec découverte des collections et du monument.

Lors de la Fête de la science sur le thème du sport, ont eu lieu un village des sciences, une course d'orientation (7/10) et un film au planétarium (13/10).

Pour célébrer le début du 80^e anniversaire de la construction du site une exposition « La Coupole d'hier et d'aujourd'hui » avec des photographies et des témoignages le 20/10 et d'une fiction pour redécouvrir La Coupole « l'héritage du médaillon » ont été réalisés.

Une semaine « Résister à l'inhumanité » (2-13/11) a été organisée en partenariat avec La Barcarolle autour des déportés de Dora avec une exposition au théâtre (MAC) et la création et la diffusion de « La chanson de Dora » par la compagnie Les Lunaisiens (10&11/11).

Les Séminaires et privatisations ont concerné 11 groupes pour 678 personnes dont 3 privatisations le soir (Asso Education PdC ; JC Decaux et Les Francas) et 2 privatisations du Planétarium le matin

En termes de **stratégie de communication**, les efforts ont été très clairement portés sur l'angle numérique voulu dans le PSC. Cela implique la réalisation de plus en plus de vidéos à destination des cibles et la mise en place des podcasts entièrement réalisés en interne.



Des campagnes digitales ont été construites notamment sur *Le Bon Coin* et des campagnes audio-digitales ont également été mises en place, permettant de cibler précisément selon des critères et des zones géographiques.

Indispensable à la notoriété et à la communication auprès du grand public, les campagnes d'affichage se poursuivent avec une présence en deux temps : sur les vacances de Pâques et sur l'été.

Les zones stratégiques choisies sont la Côte d'Opale (de Dunkerque à Berck/Le Touquet) et l'intérieur des terres avec une forte présence sur la zone primaire qu'est l'Audomarois, puis Arras, Béthune-Bruay.

La Coupole a également des panneaux de longue conservation sur des axes routiers stratégiques.

Elle a pu également bénéficier d'un accompagnement du Département par affichage sur les abribus.

La Coupole est fortement présente sur les radios : Delta FM, NRJ, RFM, Virgin radio, Radio 6 et Banquise FM par le biais de campagnes payantes ou via des jeux-concours. L'ensemble de ces radios permettent de toucher plusieurs cibles et plusieurs tranches d'âges.

La campagne cinéma s'articule en deux temps forts, à savoir le lancement de la saison en avril et sur la période estivale. Dans les cinémas Ociné à Saint-Omer, le Kinépolis de Lomme ainsi que 17 salles réparties sur la Côte d'Opale.

Les réseaux sociaux :

Nous continuons d'être très présents sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Twitter, LinkedIn)

L'engagement de nos publics continue d'augmenter de manière significative notamment grâce à un gros travail fourni par Matthieu Dubois sur le contenu de la ligne éditoriale et le travail fourni par Victor Poinat, vidéaste à mi-temps.

Toucher les publics

Par le biais de « FHS Promotion », notre documentation est diffusée sur plus de 440 points en France. Le site est présent sur leurs 50 frontons répartis sur les zones de Saint-Omer, Lille, Arras, Calais, Boulogne-sur-Mer et Dunkerque. Nous figurons sur 250 emplacements des cartes « Visite passion » sur les frontons des présents.

Une collaboration a été liée avec une agence de relations presse « Mot Compte Double », afin de toucher des

journalistes régionaux et nationaux ainsi que des influenceurs ayant une communauté intéressée par les sites culturels et/ou touristiques. Cela nous permet également de toucher le jeune public, cœur de cible du PSC.

LE LIEU

L'un des temps forts de l'année, très chargé en émotions, aura été la mise à jour des portraits du mémorial des fusillés et déportés du Nord-Pas-de-Calais lors de la Journée nationale du souvenir de la Déportation le 30 avril. Après des années d'attentes liées à la pandémie, près de 300 portraits ont rejoint le mémorial accompagné de la présence de nombreuses familles.

La Coupole a également célébré le début du chantier de la construction du bunker de lancement de fusées V2 par la réalisation d'une exposition qui rend aussi hommage aux hommes qui ont travaillé sur le chantier et propose des photos d'époque remises en contexte tout au long des galeries.

Après un échec du premier appel d'offre pour adopter un nouveau système de visite du centre d'histoire, le projet a été repris et travaillé sous la forme d'une DSP avec rédaction d'un contrat sur 7 ans qui a abouti en novembre à retenir la société Histoverly. Les travaux de réalisation ont débuté dès début décembre pour une mise en fonction en juillet 2024.

En début d'année, les espaces du centre de ressources ont été restructurés avec le conseil des archives départementales afin de créer un magasin d'archive séparé de la salle de consultation et de la rendre inaccessible au public. Un règlement de consultation de la salle de lecture a été adopté en mars.

LES PARTENARIATS

Le service pédagogique de *La Coupole* apporte une aide précieuse et gratuite pour les élèves et leurs enseignants désirant préparer le Concours National de la Résistance et de la Déportation (CNRD).

Une aide a été apportée à plusieurs établissements tels que le lycée Ribot de Saint-Omer, le LYPSO, le collège René Cassin de Wizernes pour le CNRD.

Dans ce cadre, la classe CNRD du collège de Wizernes a présenté son *serious game* dans la salle de classe de guerre de *La Coupole* (2/06). Une classe du collège de Fauquemburgues a présenté sa pièce de théâtre sur Anne Frank le 10/06.

Un partenariat a été institué avec *La Barcarolle* et la compagnie *Les Lunaisiens* sur la thématique « Résister à l'inhumanité » : réalisation de visites guidées de l'exposition de *La Coupole* « Plongés dans l'enfer de Dora » au Moulin à café de Saint-Omer et création de la Chanson de Dora.



Une trentaine de notices historiques ont été réalisées et mises en ligne dans une application de visite avec la LRE sur les chemins de la Libération en région.

Au planétarium, la logique partenariale se poursuit sur les mêmes bases que l'an passé avec toujours une forte implication de *La Coupole* dans la vie de l'Association des Planétariums de Langue Française (APLF) à travers la tenue du festival « Fulldome », unique en France.

La fondation Saint-Omer Valeurs Transatlantiques a pu bénéficier du planétarium lors d'une soirée particulièrement suivie sur la situation ukrainienne avec la participation du Général Palomeros et du Consul d'Ukraine.

Arianespace a mis à notre disposition une ingénieure Céline Boutry, qui est venue évoquer l'avenir du spatial européen notamment avec *Ariane 6*. Le planétarium a aussi eu le plaisir d'accueillir diverses avant-premières et présentations tant scientifiques, qu'historiques ou mémorielles (lancement du film du CERDI, témoignage de Lili Leignel, etc.).

Une partie de l'équipe s'est déplacée à la base aérienne de Creil (BA 110), invitée à participer à la nuit des étoiles de la base.

À noter, un lien toujours très fort avec le CNES, qui nous a permis de recevoir Jacques Arnould son expert éthique, lors d'une conférence débat exceptionnelle en compagnie de Christian Vanpouille, ancien du LRBA de Vernon où une centaine d'Allemands mettront leurs savoir au service du programme spatial français à l'issue de la Deuxième Guerre mondiale.

Le directeur de *La Coupole* et le responsable du planétarium ont également été invités sur le pavillon du CNES aux côtés d'autres partenaires lors du salon du Bourget.

Un partenariat avec le CRD de la CAPSO a permis la création d'une pièce musicale « L'alto la tête en l'air » intégrant le planétarium. Les élèves ont préparé et joué au planétarium la création sur une présentation des planètes animée par le responsable du planétarium.

Sur les partenariats commerciaux, a été effectué un suivi des demandes de lots et des offres promotionnelles et des conventions de partenariat (partages de stands et accords tarifaires). S'y ajoute la gestion de la billetterie prévente avec 3744 billets vendus (+ 68% par rapport à 2019 et + 40% à n-1) pour un total de 27 152 €.

On note une forte **participation aux salons et évènementiels** :

Salon Herman & Vandamme à Menin – Tourissima Lille – Salon des vacances de Bruxelles – Convention LRE à Florence – Rendez-vous en France à Paris – AG des Gîtes du Nord – Bourses d'échanges régionales – RICV de Berck-sur-Mer (présence assurée par les RP) – Summer Space Festival au Luxembourg – Fête de la Mer à Boulogne-sur-Mer – Rassemblement historique d'Haillicourt – Journée anniversaire d'Eden 62 à Ambleteuse – IFTM à Paris – Salon des voyages à Liévin

LES ACTIVITES SCIENTIFIQUES

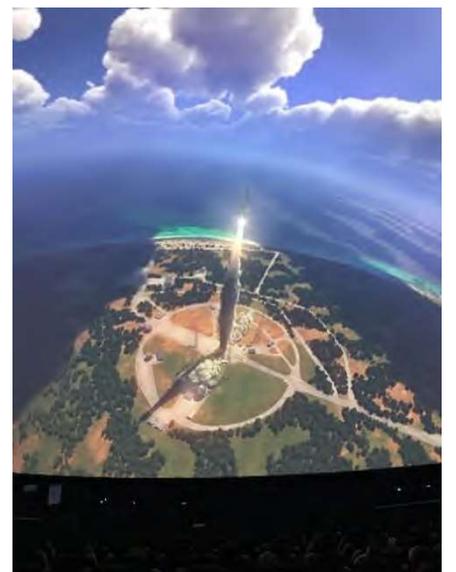
A la suite de la validation du Projet Scientifique et Culturel de *La Coupole*, un premier comité scientifique a été institué. Il est présidé par Philippe Diest (UCL) et composé d'une douzaine de personnes, universitaires ou spécialistes en histoire, histoire du droit, géographie, sciences...). Les choix de leurs spécialités ont été opérés en fonction des axes du PSC. Une première réunion s'est tenue en juillet.

L'activité scientifique du planétarium s'est concentrée vers deux axes. Le premier étant la réalisation de la séance en direct « Retour vers le Big Bang » et le deuxième la création du *serious game* « Tenacity », fruit du travail de stage d'Alicia Philip et Stéphane Waignier mais dont une grosse partie de la validation scientifique a été la tâche de l'équipe planétarium. Autre travail d'importance mené au sein du planétarium : la mise en place de patch photo haute résolution (20cm / px) au planétarium. Ce déploiement se poursuivra en 2024. L'équipe a également mis au point en lien avec l'exposition temporaire « L'espace à la française » une énigme scientifique permettant à la fois d'en apprendre davantage sur le lieu mais aussi sur le spatial français.

La Coupole contribue à la formation pour des professeurs en histoire-géographie de l'académie de Lille dans le cadre du Plan Académique de Formation (PAF). Deux formations ont été dispensées :

- ♦ une « Journée géopolitique : le renseignement et son rôle dans les relations internationales hier et aujourd'hui » le 9 février.
- ♦ une journée en partenariat avec le Mémorial de la Shoah : « Shoah, Arts et Littérature » le 9 mai.

♦ Laurent Seillier, professeur missionné au service pédagogique est intervenu au lancement du CNRD pour développer les pistes pédagogiques en lien avec la thématique annuelle.



La Coupole a accueilli la finale du concours scientifique « C génial » en avril.

Un travail de recherches a été mené pour réaliser l'exposition temporaire « La Coupole, d'hier à aujourd'hui » inaugurée le 20 octobre.

Le service pédagogique a participé à 2 Séminaires organisés par le Ministère des Armées (DMCA) le 05/07 sur l'accueil des adolescents dans les institutions mémorielles et le 18/11 sur les outils numériques dans la médiation.

Le travail mémoriel sur les déportés du train de Loos s'est poursuivi : recherches en archives sur les dossiers individuels pour transmettre aux auteurs, rédaction de biographies ; collecte de photographies ; recherche d'un éditeur, définition de l'ouvrage et transmission des éléments ; projet pédagogique avec une classe du lycée Blaise Pascal de Longuenesse...

L'appel lancé via la presse pour recueillir des photos de déportés de la région afin d'implémenter le mémorial a connu un grand succès, impliquant des centaines de dossiers à traiter. La dynamique se poursuit encore.

La remise de livres des 9 000 déportés de France à Mittelbau-Dora s'est poursuivie avec 4 nouvelles cérémonies :

- ◆ au mémorial d'Alsace-Moselle à Schirmeck le 16 juin ;
- ◆ à La Coupole le 6 mai ;
- ◆ à la mairie de Chaulgnes (Nièvre) en août ;
- ◆ à Chancelade (Dordogne) en novembre.

Des recherches ont été menées afin de mener à bien plusieurs projets culturels :

- ◆ sur un déporté de Dora, Jean Maupoint, chansonnier autour de ses compositions à Dora dans le cadre du partenariat avec les Lunaisiens et La Barcarolle ;
- ◆ pour l'ONAC sur l'identification des fusillés étrangers du Nord-Pas-de-Calais pour l'obtention de la mention « Morts pour la France » dans le cadre d'un programme national.

Le centre de ressource a été sollicité à de nombreuses reprises afin de fournir des documents (iconographies, archives...) pour différents projets de publication ou de réalisation de documentaires.

La thèse sur les sites V dans notre région en partenariat avec le PMCO et l'ULCO, menée par Marc Deschamp depuis septembre 2021 s'est poursuivie.

Le travail de recherche pour la prochaine exposition temporaire consacrée à la Libération a débuté. Le service pédagogique a sollicité le lycée professionnel Bernard Chochoy de Lumbres afin de monter un projet pédagogique autour de la création d'un décor de scénographie.

LES COLLECTIONS

Suite à l'intégration du réseau Mémoire 14-45, une formation sur le logiciel d'inventaire « micromusée » a eu lieu en janvier au musée de Bondues. Les premières fiches d'inventaire ont été réalisées. Ce travail d'inventaire va prendre plusieurs années.

En vue d'une numérisation du fonds d'archives de l'amicale Dora-Ellrich (dont l'appel à projet a été reporté à 2024), un récolement du fonds a été commencé et se poursuivra en 2024.

Le Centre de Ressources a enregistré la réception de **23 donations** en 2023. Elles comprennent des archives, des photographies et des objets personnels. Elles concernent des déportés, des fusillés, des résistants mais également des armes, pansements, gourde, bande matricule et brassard d'un médecin de Dora...

Aux côtés de nombreux donateurs privés figure également le Tribunal judiciaire d'Arras (don de deux armes saisies et vouées à la destruction) et le Centre historique minier de Lewarde (gourde allemande).

Ces 23 dons ont fait l'objet d'une convention de donation puis été inventoriés sous la forme d'un fonds spécifique ou intégrés au fonds général de La Coupole. Ils seront conservés au centre de ressource dans le respect des mesures de conservation.

La Coupole s'est portée volontaire pour accueillir des armes de collection recueillies par l'Etat dans le cadre de l'opération « abandon d'armes à l'Etat ».

Les objets qui constituent la collection de La Coupole ne bénéficiaient d'aucun statut et étaient répartis dans différents lieux du site. Un travail de recensement a été initié et accompagné d'un regroupement des pièces dans une réserve dédiée. Ce travail qui se poursuivra en 2024 a déjà permis de mettre en évidence des pièces remarquables et d'en valoriser certaines dans la future

exposition temporaire ou sur des publications numériques.

Deux séries de recueils de témoignages dans la région Hauts-de-France ont été initiées d'une part sur La Coupole pour l'exposition temporaire « La Coupole d'hier et d'aujourd'hui » et d'autre part autour de la Libération et de la Seconde Guerre mondiale en vue de la réalisation d'une exposition en 2024 « Les chemins de la Libération, entre joies et drames ».

Les collections du planétarium se sont enrichies d'une maquette 1/33e du lanceur Diamant : premier lanceur de satellite français ayant permis à la France de devenir en 1965 la troisième puissance spatiale. Cette maquette renforce notre série de lanceurs à l'échelle 1/33e et s'inscrit dans l'énigme scientifique « le fil d'Ariane ».



PERSPECTIVES 2024

L'année 2024 inaugurera un cycle de commémorations autour de la fin de la Seconde Guerre mondiale. Ce sera d'abord le 80^e anniversaire de la Libération et des différents événements qui se sont déroulés puis celui du retour à la paix le 8 mai 2025. L'année sera aussi marquée par l'arrivée en juillet d'un nouveau système de visite du centre d'histoire en remplacement des audioguides ce qui constitue la principale évolution de cette partie site depuis la refonte de la scénographie en 2010.

LES PUBLICS

Dans le domaine scolaire, la hausse de la fréquentation devrait se maintenir avec le pass culture, voire s'amplifier si le Département se prononce sur la mise en place d'une classe mémoire départementale pour les 3^e dans le cadre du 80^e anniversaire de la Libération et de la fin de la Seconde Guerre mondiale. Les journées d'intégration des 6^e seront reconduites avec davantage de créneaux proposés.

Des outils de médiation seront créés en lien avec l'exposition temporaire « Les chemins de la Libération, entre joies et drames ». Une programmation autour de l'exposition sera réalisée.

Le lancement du nouveau film au planétarium « Magic Globe » aura lieu en début d'année.

Le festival « Fulldome » de l'APLF est pérennisé et va continuer à prendre de l'ampleur.

LE LIEU

La principale innovation concernant le site sera l'arrivée en juillet d'un nouveau système de visite du centre d'histoire, l'HistoPad.

La rédaction des contenus de la future tablette Histopad se prolongera jusque mi 2024. Plusieurs Comité scientifique (1 par mois) seront mis en place et feront appel à différents historiens afin de valider par étapes les contenus créés. La création des matériels (portes du temps) sera validée et l'organisation de l'installation du matériel (armoires de recharge des tablettes, fourniture électricité et accès internet, pose de « beacons » ...) est aussi à prévoir avec le prestataire. Les personnels seront formés à ce nouveau système de visite.

En prévention de la poursuite de la fréquentation scolaire et pour permettre de développer les ateliers,

un dépôt de permis de construire sera effectué pour l'installation d'une salle de classe modulaire supplémentaire. Deux manifestations principales auront lieu en extérieur :

♦ le 9 juin en partenariat avec EDEN62 « La nature nous livre ses secrets » autour du biomimétisme et de tout ce qui vole. Différents stands seront installés en lien avec cette thématique ;

♦ le 30 juin, dans le cadre du 80^e anniversaire de la Libération, une reconstitution sera proposée avec des associations, du matériel roulant, un concert, des visites gratuites des expositions, un tarif réduit sur le film DDay...

LES PARTENARIATS

La politique des partenariats se poursuivra. Une attention particulière sera portée à l'association Memhisto qui regroupe les musées de mémoire des Hauts-de-France afin de recréer un nouvel outil de communication et de valorisation de ces musées.

Des partenariats seront initiés pour le développement de l'exposition temporaire (collectionneurs, institutions...) et du livre sur le Train de Loos (éditeur, association...).

Le label national « 80ans de la Libération » sera sollicité pour l'exposition et pour le film documentaire.

LES ACTIVITES SCIENTIFIQUES

La sortie du livre sur le Train de Loos est prévue le 31 mai 2024 en préfiguration du 80^e anniversaire du départ des déportés (1^{er} septembre 1944). A cette fin le travail de rédaction, de relecture, de recherche des familles, des photographies, de cartographie, de statistique se poursuivra.

La co-organisation du projet scolaire des lycéens franco-allemands engagés dans la rédaction de l'ouvrage sur le Train de Loos se poursuivra également avec la réalisation d'un déplacement à Berlin (visite du camp de Sachsenhausen, de la ville, du Parlement et réception à l'ambassade de France).

La thèse sur les sites V dans notre région en partenariat avec le PMCO et l'ULCO va se poursuivre.

Les recherches historiques, l'écriture des textes et la recherche de témoins pour l'exposition « Les chemins de la Libération, entre joies et drames » se poursuivront. Des enregistrements seront réalisés, des films seront collectés auprès de l'INA et de Archipop, du matériel sera emprunté

à des collectionneurs. La scénographie, le graphisme, l'impression de panneaux seront réalisés pour une inauguration le 31 mai.

En complément de l'exposition et suite au recueil de nombreux témoignages sur la Libération, un film documentaire sera réalisé et proposé pour le 80^e anniversaire.

En partenariat avec EDEN62 dans le cadre de la journée La nature 9 juin, en amont, sera développé un projet scolaire sur le biomimétisme « Tout ce qui vole » avec les écoles de Wizernes, d'Helfaut, d'Hallines, de Longuenesse et le collège de Wizernes.

Un nouvel atelier « Ecrire l'histoire d'un déporté de répression » basé sur le livre Histoire et Mémoire des déportés du Train de Loos sera initié.

De même sera créé un nouveau jeu de piste pour le public individuel « Le secret des travailleurs de La Coupole » en lien avec l'exposition sur les 80 ans du chantier.

Des formations des professeurs inscrites au Plan Académique de Formation (PAF) seront organisées :

□ « Shoah, arts et littérature »,

□ « La géopolitique du sport »

□ « CNRD, résister à la déportation ».

Des ateliers au centre pénitentiaire de Longuenesse et à l'EHPAD Bernard Devulder sont prévus.

Un nouveau parcours pédagogique basé sur le programme scientifique des 6^e/5^e est envisagé.

Le Service Planétarium participera aux colloques CAP 24 (Communiquer l'Astronomie aux Publics) à Toulouse en juin et IPS (International Planetarium Society) à Berlin en septembre.

Les collections

Le récolement du fonds des archives de l'amicale Dora-Ellrich sera poursuivi et son inscription dans l'appel à projet numérique de la DRAC des Hauts-de-France pour la numérisation de ce fonds effectuée.

Le récolement et l'inventaire des collections va également se poursuivre.

La réception de dons d'objets et d'archives par des particuliers se poursuivra. La Coupole s'associera aux Archives départementales pour la grande collecte sur la Seconde Guerre mondiale en septembre.

GLOSSAIRE :

La Coupole

Centre d'Histoire et PLANETARIUM 3D

FICHE D'IDENTITE

- ◆ **Forme juridique** : Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC)
- ◆ **Siège social** : Rue André Clabaux, 62570 Wizernes
- ◆ **Dotations** : pas d'apport
- ◆ **Date de clôture** : 31/12
- ◆ **Siret** : 200 002 137 00012
- ◆ **Effectif** : 41 salariés (soit 36.6 ETP)
- ◆ **Président** : Benoit ROUSSEL (Conseiller départemental)
- ◆ **Directeur** : Philippe QUESTE

Mission / Cœur de métier :

Assurer la gestion, l'exploitation et la maintenance du site de La Coupole (Centre d'histoire et planétarium 3D).
Assurer la gestion d'un service public culturel, pédagogique, éducatif, scientifique et de tourisme de mémoire dans la région Hauts-de-France.

LIENS AVEC LE DEPARTEMENT

Niveau de représentation du Département :

Représentation au Conseil d'Administration : 8 membres sur 19, soit 42 %.

Représentants du Département dans la structure :

- ◆ 8 titulaires : Benoit ROUSSEL (Président), Bertrand PETIT, Philippe DUQUESNOY, Blandine DRAIN, Valérie CUVILLIER, Etienne PERIN, Maité MULOT-FRIS COURT, Sophie WAROT- LEMAIRE.
- ◆ 8 suppléants : Alain MEQUIGNON, Olivier BARBARIN, Jean-Luc DUBAELE, Sandra MILLE, Michèle JACQUET, Caroline MATRAT, Bruno COUSEIN, Stéphanie RIGAUX.

Contribution financière du Département :

- BP 2024 : 1 126 000 € en fonctionnement et 375 000 € en investissement (dont 300 K€ pour l'histopad)
- 2023 : 1 126 000 € (en fonctionnement incluant la contribution statutaire : 776K€ et une aide exceptionnelle de 350K€)

Conventions :

- Convention patrimoniale 1/01/2023- 31/12 : 2026 d'occupation du domaine public.
- Convention constitutive de groupement de commande 2022 – 2025 (électricité)

Mobilisation de la mission Mécénat du Département: toujours un accompagnement important en recherche de mécènes et en ingénierie

◆ Mise en place des deux signatures protocolaires:

Fondation du Crédit Agricole (50 000 euros de mécénat- tablette visite réalité augmentée).

Fondation Mutualiste de France (75 000 euros sur le V1) mécènes 2023

Des visites d'entreprises ont lieu à La Coupole grâce à cette mission.

- ◆ Organisation d'un petit déjeuner avec les partenaires et mécènes de La Coupole le 28 février 2023.

ACTIVITES 2023

CHIFFRES CLES

- ◆ Près de 3 millions de visiteurs depuis l'ouverture au public en 1997.
- ◆ En 2023, le nombre de billets vendus est de :
 - 81 271 pour le planétarium ;
 - 104 994 pour le centre de mémoire de La Coupole dont 52 581 jumelés soit 131 561 visiteurs uniques.
- ◆ 130 sièges au planétarium et 4 emplacements PMR.

- ◆ 34 141 scolaires (39 579 avec accompagnants) .

- ◆ 69 jeunes formés par l'école d'astronomie.

- ◆ Une vingtaine d'expositions temporaires mises en places depuis l'ouverture.

- ◆ 2 circuits de visite proposés.

- ◆ Plus de 1000 portraits et 8000 noms d'hommes et femmes sur le mémorial dédié aux fusillés et déportés du Nord et du Pas-de-Calais.

PRINCIPAUX EVENEMENTS

- ◆ Réunion du comité scientifique.
- ◆ Reprise de la maintenance du Planétarium par l'EPCC La Coupole dans le cadre de la simplification des process administratif et de la commande publique.
- ◆ Extension des activités de l'EPCC à la maîtrise d'œuvre de mise en place ou de rénovation de planétarium
- ◆ La convention patrimoniale avec le Département a été renouvelée jusqu'en 2026.
- ◆ Ajout de 201 portraits au mémorial des 8000 fusillés et déportés du Nord-Pas-de-Calais, le 30 avril 2023.
- ◆ Poursuite des remises de « Livre des 9 000 » et travail mémoriel sur le train de Loos en vue d'un livre en 2024.
- ◆ Cérémonie de remise du « Livre des 9000 » aux familles de déportés du Pas-de-Calais, le 06 mai 2023. Elle a pu être organisée grâce au travail de recherches généalogiques mené par les Amis de La Coupole et cérémonie de mécénat en faveur du « Livre des 9000 » organisée par le cherche midi éditions, à Paris le 09 mai 2023. Plus de 1200 livres ont été remis lors de plus de 40 cérémonies à travers la France
- ◆ Le CERDI a organisé, le 3 avril, le lancement officiel du film « pour que l'oubli ne s'installe jamais » réalisé avec des enseignants et des élèves du secondaire du Nord et du Pas-de-Calais sur le thème de la Résistance et de la Déportation.
- ◆ Recours à une agence de communication pour accroître la visibilité nationale et mise en place de l'outil « Apollo plus » relié à la billetterie (vue plus précise de la fréquentation).
- ◆ Inondations historiques dans le Pays de Saint-Omer et dans une partie du Département, La Coupole a été fermée exceptionnellement le week-end des 11 et 12 novembre : les alentours ont été très impactés, les accès au site étaient compliqués mais l'EPCC n'a pas eu à déplorer d'atteinte à ses biens.
- ◆ Création musicale « La chanson de Dora » avec les Lunaisiens et exposition sur les déportés de Dora présentée au moulin à café, dans l'autre EPCC de l'Audomarois, La Barcarolle.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

- ◆ Cycle mémoriel 80 ans Libération : Préparer 2 expositions sur le train de Loos et sur les 80 ans de la Libération du Nord-Pas-de-Calais / journée commémorative en juin / film-documentaire témoignages en septembre
- ◆ Projet de livre du Train de Loos, prévu en mai 2024.
- ◆ Adaptation du projet scientifique et culturel 2022-2027 en fonction du contexte budgétaire.
- ◆ Développement et démarrage des visites en réalité augmentée à 360 degrés via une tablette tactile à partir de juillet 2024.
- ◆ Poursuite du développement de la fréquentation et du rayonnement de l'établissement.
- ◆ Révision de la charte graphique de communication
- ◆ Assurer la sécurité des personnels et des visiteurs en période d'urgence attentat du plan vigipirate qui oblige l'EPCC à mettre en place un point de filtrage à l'entrée de l'établissement
- ◆ Amélioration de l'offre de services auprès du grand public et l'efficacité commerciale par le recrutement d'une ou d'un responsable d'exploitation.
- ◆ Réviser le PPI pour améliorer l'accueil des publics et favoriser les investissements productifs (après 2028).
- ◆ Poursuivre le développement des partenariats européens (LRE Foundation, ERIH, réseau ECSITE).
- ◆ Prise en charge par le Département du coût de transport et de l'entrée au centre d'histoire, pour tous les élèves de 3è de collèges publics du département pour l'année scolaire 2024-2025
- ◆ Installation d'une salle de classe modulaire supplémentaire

COMPTES COMBINES EN EUROS (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET COMMERCIAL)

BILAN 2023

Actif immobilisé : 1 302 047 €

Capitaux propres : 1 761 795 €

Actif circulant (hors trésorerie) : 320 184 €

Total des dettes : 334 375 €

Trésorerie : 469 446 €

Total bilan : 2 092 531 €

COMPTE DE RESULTAT 2023

Produits d'exploitation : 3 280 443 €

dont subventions et participations : 1 485 500 €

Charges d'exploitation : 3 325 707 €

Résultat d'exploitation : - 45 263 €

RATIOS 2023

Indépendance financière (poids de la dette) : 11 %

Résultat financier : - 1 447 €

Durée apparente de la dette : 148 années

Résultat exceptionnel : 16 010 €

Trésorerie en jours d'exploitation : 51 jours

Résultat de l'exercice : -30 701 €

Fonds de roulement : 677 774 €

Epargne brute : 1 564 €

Besoin en fonds de roulement : 208 340 €

Epargne nette : -22 830 €

Total des produits : 3 506 521 €

Financement du Département (€ et %) : 1 126 000 € soit 32 %



pasdecalais.fr •    



Pas-de-Calais

Mon Département



**RAPPORT D'ACTIVITE
DES ETABLISSEMENTS PUBLICS
ET ORGANISMES ASSOCIES
(EPOA)**

- LA FIBRE NUMERIQUE 59/62 -

**ANNÉE
2023**



Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA) se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers, dans un souci de proximité et de développement des territoires.

Cela se traduit par une présence des services publics sur l'ensemble du territoire, en maintenant intégralement les politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes.

Cela se concrétise également par le renforcement du dialogue avec l'ensemble des partenaires, dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM).

C'est enfin la mise en place d'un dialogue permanent dans les territoires, par l'animation de commissions territoriales et la contractualisation avec les intercommunalités, les communes et de nombreux partenaires, que ce service public de qualité peut s'exercer au plus près des populations de notre département.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions que ces Etablissements Publics et Organismes Associés mènent tout au long de l'année,

Dans tous les domaines, sanitaire, médico-social, culturel, sportif, touristique, 2022 a été synonyme de renouveau, avec des projets mis en œuvre, au service des publics et de la promotion de notre département, et ce, malgré une augmentation des charges indéniable, en énergie, en carburant et en fournitures, notamment.

Pour autant, par leur professionnalisme et grâce au soutien actif du Département, ces EPOA ont su s'adapter, pour accompagner nos concitoyens, dans une relation de proximité et de solidarité maintenue.

Les liens de collaboration étroits et constants entre les EPOA et le Département sont une condition essentielle à une action publique locale efficace et agile.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



Éditorial du Président De La Fibre Numérique 59-62

En 2023, nous avons consolidé la phase d'exploitation du réseau fibre optique. Cela comprend une attention particulière portée à la maintenance du réseau public, aux raccordements restants, ainsi qu'à la mise en place par notre délégataire CapFibre d'un plan de continuité d'activité visant à assurer la connectivité en toutes circonstances. Un schéma de résilience du réseau viendra compléter ce plan en 2024.

Parallèlement, l'arrêt du réseau cuivre à Provin a marqué une étape significative dans la transition vers le réseau fibre, mettant en évidence les premiers avantages de cette initiative ainsi que les points de vigilance. Notre syndicat mixte maintient une collaboration étroite entre les différents acteurs afin de garantir que chaque citoyen continue de bénéficier d'un accès à la connectivité.

Nous avons également lancé une étude pour mettre en place un réseau public bas débit LoRaWAN dédié à l'Internet des Objets (IoT). Cette initiative s'inscrit dans notre volonté de développer un réseau multiservice pour optimiser les solutions proposées aux collectivités en termes de services et d'ingénierie publique. Notre objectif est de couvrir l'ensemble du territoire en termes de connectivité, d'uniformiser le déploiement des Gateways (antennes LoRa) dans le Nord-Pas-de-Calais, et de répondre à tous les usages envisagés.

En vue de renforcer le positionnement de notre centrale d'achats, nous avons reconduit la gratuité de l'adhésion. Cette mesure vise à permettre à toutes les collectivités et établissements publics de bénéficier d'achats mutualisés, favorisant ainsi l'optimisation des infrastructures et des coûts. Poursuivant l'accompagnement des collectivités et la promotion de nos services, deux conseillers numériques ont temporairement rejoint le syndicat mixte afin d'être au plus près des élus et des agents. Désormais, la centrale d'achats compte 283 adhérents, dont 165 bénéficiaires de l'opération Pack Mairie Connectée, qui propose des services numériques essentiels subventionnés par des fonds européens.

Toutes les écoles publiques du 1er degré dans le Nord bénéficieront du même espace numérique de travail grâce à l'outil One, couvrant 16 intercommunalités et 91 communes adhérentes. Pour rappel, le syndicat mixte est responsable du déploiement et du support dans le Nord, et propose un accompagnement avec une assistance aux collectivités.

En conclusion de cet éditorial, je suis heureux de constater les avancées concrètes de l'année 2023 qui renforcent notre engagement en faveur d'une transformation numérique et durable. Nous continuerons de collaborer étroitement avec nos partenaires et les collectivités afin d'assurer à chaque citoyen un accès équitable et fiable aux nouvelles technologies.

Christophe COULON

Président du Syndicat mixte La Fibre Numérique 59



MISSIONS ET GOUVERNANCE

Avec la création de la Fibre Numérique 59/62, le Conseil régional et les Départements du Nord et du Pas-de-Calais se sont dotés d'un outil pour apporter le très haut débit à tous les habitants du Nord et du Pas-de-Calais.

Poursuivant une logique d'aménagement équitable du territoire régional, de développement économique et d'efficacité des politiques et services publics, le Syndicat a été mandaté par ses 3 membres fondateurs pour déployer la fibre optique dans les 1 153 communes où ces opérateurs n'ont pas manifesté d'intention d'investir et accompagner ces collectivités, communes et intercommunalités, dans leurs usages numériques au service de tous.

La construction du réseau fibre laisse place à la **phase d'exploitation** du réseau public de fibre optique pour une durée de 21 ans.

La **connectivité** améliore le quotidien des citoyens. Elle doit aussi améliorer le quotidien des collectivités. La Fibre Numérique 59 62 devient **Opérateur Public de Services Numériques (OPSN)**, avec la création d'une **centrale d'achats** pour permettre la mutualisation d'actions.

Le rôle du Syndicat mixte est de s'assurer qu'une fois déployée, la connectivité via la fibre optique publique aura des effets positifs à long terme.

Le syndicat, déjà en lien avec les collectivités sur le très haut débit, met à leur disposition des services qui nécessitent de maîtriser le **numérique** :

- **Vidéoprotection en zone publique** : Etude de réalisation et chiffage associé, accompagnement aux démarches administratives, réalisation des travaux, suivi des garanties et de la maintenance.

- **Services télécom en zone publique mais aussi privée** : Les accès internet, l'interconnexion des bâtiments, la gestion de la téléphonie, le câblage des locaux et l'accompagnement.

- **Pack Mairie Connectée** (Priorité aux communes de -2000 habitants) : un socle numérique de base pour

les collectivités et leurs établissements publics, qui leur permet une meilleure présence en ligne (nom de domaine, messagerie, Page Internet minimale,

Démarche simplifiée), une continuité de services (réunions en ligne, partage de fichiers, plateforme marchés publics, contrôle de légalité, signature électronique), cybersécurité (Sauvegarde, archivage, conformité RGPD, antivirus).

- **Espace public connecté (ou Internet des objets - IOT) en zone publique** : Expérimentations en cours, achat mutualisé de capteurs, outil de visualisation des données (aide à la décision), interaction avec des applications métiers existant dans les collectivités, interfaçage avec des projets existants structurants autour de la donnée.

- **Espace Numérique de Travail** : Le Syndicat est mobilisé pour déployer l'Espace Numérique de Travail ONE, dans les écoles du Nord. Nous nous engageons également à faciliter l'accès à l'outil aux personnels des collectivités qui souhaitent partager des informations à destination des familles, contribuant ainsi à enrichir la communauté éducative. Le Syndicat mixte assure un accompagnement complet en mettant à disposition des ressources (création de comptes, connecteurs...), ainsi qu'un suivi régulier afin de garantir une utilisation optimale de cet outil.

LES INSTANCES

Un comité syndical composé de 22 élus :

- ◆ 5 représentants du Département du Pas-de-Calais ;
- ◆ 5 représentants du Département du Nord ;
- ◆ 10 représentants de la Région Hauts-de-France ;
- ◆ 2 représentants du collège ENT

Composition du comité syndical au 31 décembre 2023 :

Pas-De-Calais	Nord	Hauts-De-France	
Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY - Vice-Présidente -	Luc MONNET - Vice-Président -	Christophe COULON - Président -	Ghislain TETARD
Claude BACHELET	Grégory BARTHOLOMEUS	Arnaud DECAGNY	Jean-Michel MICHALAK
Véronique THIEBAUT	Nicolas SIEGLER	Luc FOUTRY	Benoit TRIMARCHE
Sophie WAROT-LEMAIRE	Marie-Hélène QUATREBOEUF	Alban HEUSELE	Emilie BOMMART
Jean-Claude DISSAUX	Anne VANPEENE	Yvan HUTCHINSON	Valérie BIEGALSKI
	André Figoureux - Collège ENT -		
	Jean-Louis Dauchy - Collège ENT -		

ORGANISATION

UNE EQUIPE DE 11 PERSONNES AYANT EN CHARGE :

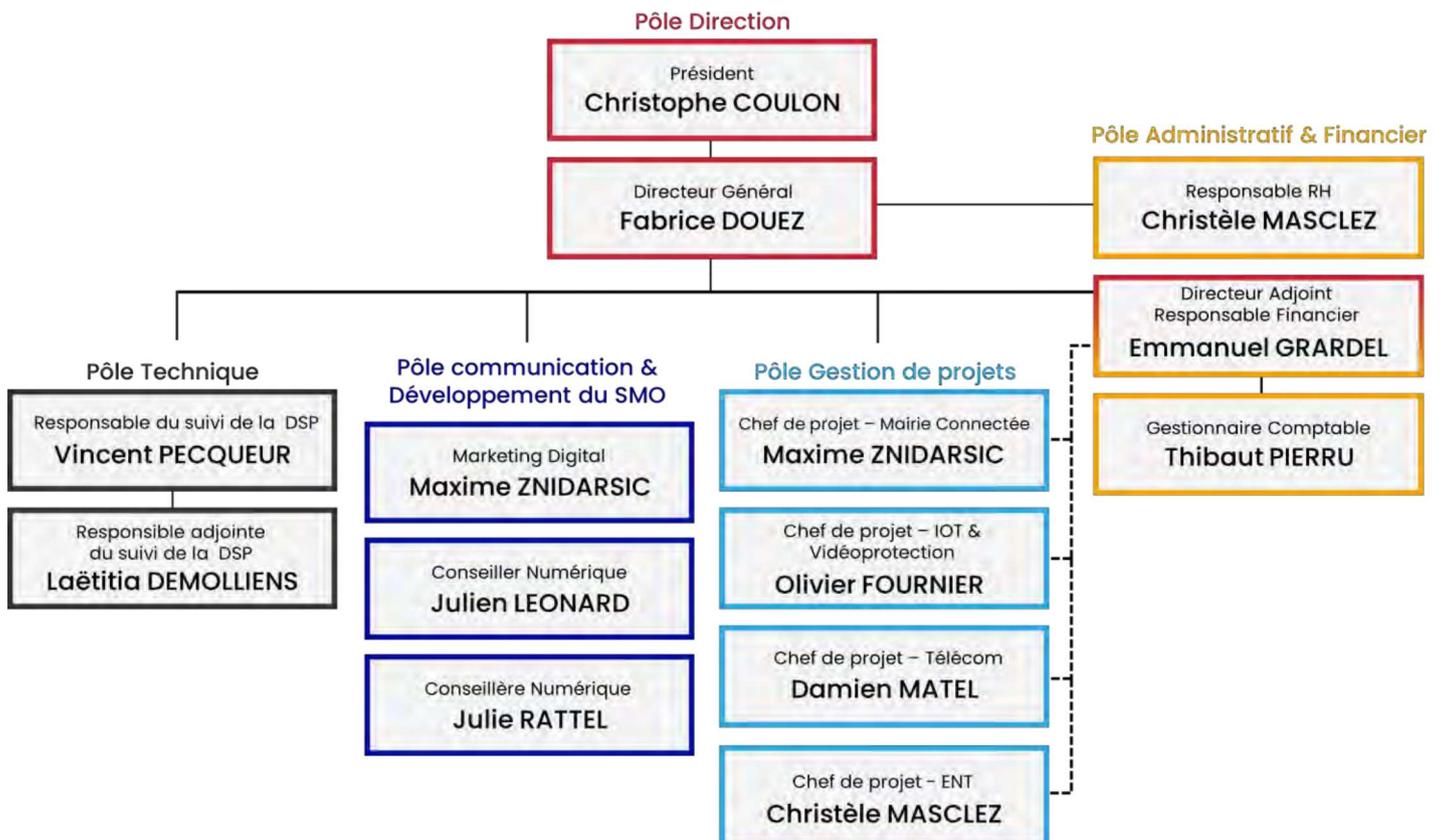
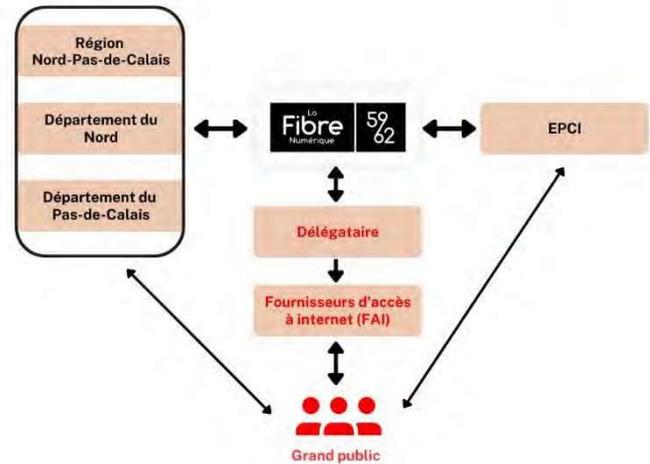
- ◆ La direction ;
- ◆ L'administration, les finances, le suivi des marchés publics et de l'organisation des instances du Syndicat ;
- ◆ Le développement, la promotion, la communication externe et les pistes de développements possibles pour les activités du Syndicat ;
- ◆ La mise en œuvre du projet public ;
- ◆ La gestion de projets, le développement des nouveaux services, l'accompagnement des collectivités et le suivi des partenariats.

MOUVEMENTS EN 2023 :

Bienvenue à : M. Damien MATEL chef de projet télécom, et Mme. Laëtitia DEMOLLIENS responsable adjointe du suivi de la DSP, sont arrivés le 3 janvier, Mme Julie RATTEL, conseillère numérique arrivée le 11 mai et M. Julien LEONARD, conseiller numérique arrivé le 19 juin.

Bonne continuation à M. Denis MASURE qui a quitté le syndicat le 31 août.

ORGANISATION - SCHEMA DE PRINCIPE



BILAN FINANCIER

Le budget du Syndicat est destiné à financer son fonctionnement propre et l'accompagnement nécessaires à la mise en œuvre du réseau optique public à très haut débit sur les départements du Nord et du Pas-de-Calais, ainsi que la part publique de ses travaux.

Ainsi, suivant le principe de la délégation de service public, le Syndicat verse des subventions d'équilibre à son délégataire pour l'établissement du réseau de fibres optiques, dont le raccordement des usagers.

LE BUDGET 2023 (nomenclature M57)

Le budget du Syndicat mixte a été voté lors du comité syndical du 2 février 2023 et le budget supplémentaire le 15 juin 2023. Il était prévu à 124 465 129 €. L'approbation du budget primitif fait suite au débat d'orientations budgétaires (DOB) qui s'est tenu en décembre 2022. Le Syndicat mixte dispose aussi d'un budget annexe en M4 pour sa mission de centrale d'achats, équilibré en recettes et en dépenses.

Le DOB a permis de reconduire le montant des participations des trois collectivités membres du Syndicat et de présenter les actions majeures à financer sur l'exercice 2023.

Notamment :

- ✓ Les subventions au titulaire de la délégation de service public (DSP) relative au financement, à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques THD du Syndicat mixte,
- ✓ L'assistance à maîtrise d'ouvrage : conseil stratégique (cabinet TACTIS), conseil financier (cabinet Ernst & Young), conseil juridique (cabinet Seban & Associés) pour la mise en œuvre des procédures de DSP et marchés de travaux
- ✓ Le déploiement d'un Espace Numérique de Travail (ENT) dans les écoles du 1er degré du Nord.
- ✓ Les services de la Centrale d'achats (Pack Mairie Connectée et vidéoprotection notamment)

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

En 2023, le montant des dépenses de fonctionnement s'est fixé à 1 642 022 €, dont 917 847 € de dépenses de gestion courante.

Les recettes de fonctionnement sont constituées des participations statutaires des collectivités membres du Syndicat, ainsi que des redevances versées par le délégataire de service public :

Région Hauts-de-France	701 840 €
Département du Nord	350 920 €
Département du Pas-de-Calais	350 920 €
Redevance pour frais de contrôle et de gestion	109 822 €
Redevance d'affermage	48 944 €



LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

En 2023, le montant des dépenses de la section d'investissement s'est fixé à 4 859 983,32 €.

Le poste majeur de dépenses est constitué des subventions versées au délégataire, qui diminuent en période d'exploitation à un niveau de 2 633 620 €.

Les sources du financement de cette section sont les participations publiques.

L'Etat et les EPCI participent au financement de l'établissement du réseau et des raccordements au fur et à mesure de leurs déploiements.

La Région et les Départements participent de la même manière au financement des raccordements. Leur participation au financement de l'établissement du réseau se fait

en revanche via un emprunt souscrit par le Syndicat :

État : subvention FSN	331 981 €
Région Hauts-de-France : fonds de concours	2 032 160 €
Département du Nord : fonds de concours	1 127 497 €
Département du Pas-de-Calais : fonds de concours	1 368 522 €
EPCI : subventions	527 360 €

CLOTURE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2023

Le compte de gestion et le compte administratif 2023 du Syndicat mixte seront présentés au comité syndical du 5 juillet 2024.

Le compte administratif présente un excédent en fonctionnement de 256 510 €, soit un cumul de 952 455 €, ainsi qu'un excédent en investissement de 584 158 €, soit un cumul de 16 440 030 €.

L'excédent de la section d'investissement, qui s'explique en majeure partie par des décalages de sorties et entrées de trésorerie autour du calendrier de déploiement qui a suivi le rythme prévu, a donc été en partie consommé en 2023 par le versement du solde des subventions pour la phase de construction du réseau. Cette résorption de l'excédent continuera en 2024.

LE COUT FINANCIER DES DEPLOIEMENTS

Depuis les 1^{ères} études effectuées dans le cadre du schéma d'ingénierie, le coût pour les collectivités publiques locales a été divisé par 4. En gérant désormais l'intégralité des prises (DSP 100 % concessive), le privé investit davantage dans le projet. Avec les subventions d'État, ces investissements ont pour effet de baisser le coût des prises optiques restant à la charge des collectivités.

LES TEMPS FORTS EN 2023

RAPPEL DES OBJECTIFS FIXES POUR 2023

➤ Réseau fibre optique :

Continuité de l'exploitation du réseau : Assurer la maintenance adéquate des équipements et accorder une attention particulière aux cas de raccordement en échec en collaboration entre le syndicat mixte et son délégataire.

Régionalisation d'AXIONE : Mise en place d'un comité processus, mutualisation des indicateurs avec les autres délégants, déploiement des processus pour PRIMO accédant et adductions inexistantes.

Plan de Continuité d'Activité (PCA) : Réalisation d'exercice pour simuler un problème majeur sur le réseau, vérifiant la capacité de CapFibre à maintenir la connectivité malgré les perturbations.

➤ Extinction du cuivre :

Orange a procédé à l'arrêt et au démontage du réseau cuivre à Provin, avec des propositions de communes pour l'expérimentation dans les lots 2 et 3 à l'Arcep, ainsi qu'un accompagnement des mairies du lot 1 via des forums et des rencontres avec le Syndicat.

➤ Internet des objets (IOT) :

Étude pour le lancement d'un réseau bas débit public : Objectif de répondre aux besoins de connectivité des utilisateurs et de favoriser l'Internet des objets (IoT) dans la région Nord-Pas-de-Calais.

➤ Réseau multi-services :

Réflexion sur la création d'un réseau multiservice pour optimiser les solutions proposées aux collectivités en termes de services et d'ingénierie publique.

➤ Telecom :

Les premiers contrats majeurs ont été signés pour la téléphonie mobile, fixe et l'accès à Internet pour la CAPH, la CA2BM, la CC7V ainsi que pour les collèges du Pas-de-Calais. Ces contrats permettent des optimisations significatives sur les factures, avec des réductions pouvant atteindre jusqu'à 40 % par rapport aux précédents contrats avec d'autres prestataires.

➤ Vidéoprotection :

Mise en œuvre des projets pour Cucq et la Communauté de communes des Hauts de Flandre.

DELIBERATIONS PRINCIPALES :

2023-02

Evolution des modalités d'adhésion à la centrale d'achats :

Il est décidé de renouveler la gratuité de l'adhésion à la centrale d'achats pour encourager plus de collectivités territoriales et leurs établissements publics à adhérer.

2023-17

Adhésion de la CA Valenciennes Métropole au Syndicat :

L'adhésion de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole au Syndicat Mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique, spécifiquement pour la compétence « usages numériques / NTIC en matière de numérique éducatif ».

2023-18

Évolution des modalités d'exercice de la compétence « usages numériques / NTIC en matière de numérique éducatif » :

Renouvellement du marché avec le groupement porté par la Région Hauts-de-France. L'éditeur retenu est OpenDigitalEducation, qui utilise désormais le nom commercial Edifice depuis juillet 2023.

2023-19

Approbation de l'avenant n°10 à la Délégation de service public relative au financement, à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques très haut débit du SMO Nord – Pas-de-Calais Numérique :

Définition d'un programme de résilience et de sécurisation du réseau ainsi que les engagements associés. L'intégration d'une offre dédiée à l'hébergement NRO ainsi que l'évolution des offres FTTE et FTTH Passive.

2023-21

Adhésion de la CU de Dunkerque au Syndicat :

L'adhésion de la Communauté urbaine de Dunkerque au Syndicat Mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique, spécifiquement pour la compétence « usages numériques / NTIC en matière de numérique éducatif ».

CHIFFRES ET FAITS MARQUANTS :

Projet NEWDEAL téléphonie mobile :

102 zones comportant chacune un maximum de 5 points d'intérêts ont fait l'objet d'une demande d'étude radio.

25 sites ont fait l'objet d'un arrêté pour mise en place du dispositif couverture ciblée.

13 pylônes ont été mis en service pour les 4 opérateurs.

La fin de l'opération Pack Mairie Connectée :

Sur 2022 et 2023, ce sont 165 communes qui adhèrent à l'opération Pack Mairie Connectée dans le Nord et le Pas-de-Calais. Cela nous pousse à adopter une approche modulaire, permettant aux municipalités de sélectionner les éléments spécifiques du pack qui répondent à leurs besoins. Dans ce contexte, nous nous engageons activement à rechercher de nouvelles sources de financement, y compris des subventions, afin de continuer à offrir ce service essentiel à nos partenaires municipaux. Notre objectif est de garantir la continuité et l'accessibilité du Pack Mairie Connectée malgré ces changements financiers.

La promotion des services de la centrale d'achats :

Participation à divers événements autour des collectivités territoriales. Lancement de plusieurs webinaires thématiques sur les services Mairie Connectée et Télécoms. Rencontres en physique avec les collectivités pour faire le point et les accompagner dans l'optimisation de leurs infrastructures et de leurs factures.



3 comités syndicaux le 02 février, le 15 juin et le 13 décembre.

283 adhérents à la centrale d'achats recensés en 2023.

5 forums des opérateurs organisés par CAP FIBRE du 02/06/23 au 16/06/23, **14 rencontres avec les communes** du 03/01/23 au 11/10/23 et **1 marché de plein vent** le 29 septembre 2023 à Caudry à destination des citoyens.

TRAVAUX EN COURS ET PERSPECTIVES 2024

RÉSEAU FIBRE OPTIQUE :

La continuation de l'exploitation du réseau, qui consiste à veiller au respect des règles relatives à la bonne maintenance des équipements mis en œuvre. La finalisation du schéma local de résilience. Les cas de raccordement en échec feront toujours l'objet d'une attention particulière du syndicat mixte et de son délégataire.

Nous poursuivons l'accompagnement des communes concernées par l'extinction prochaine du réseau cuivre.



- Nombre de prises déployées : **671 000.**

♦ En mai 2022, 362 000 prises étaient raccordées dans le Nord et le Pas-de-Calais.

♦ En décembre 2023, 439 000 le sont !

Soit une progression de 21.27 % !

TELECOM :

Ces établissements publics portent un intérêt aux télécoms :

- CCI HDF : 960 lignes mobiles
- Artois mobilité (TADAO) : mobile et fixe
- SDIS59 : accès internet sur 130 sites
- CCPL : mobile et fixe

La possibilité d'ajouter une offre SD-WAN (Software-Defined Wide Area Network) au catalogue de Linkt. Le SD-WAN permet une gestion centralisée et une optimisation dynamique des réseaux étendus, ce qui peut améliorer la performance des applications, réduire les coûts opérationnels et accroître la flexibilité réseau.

ESPACE PUBLIC CONNECTE (IOT) :

La concrétisation d'une offre de connectivité bas débit avec un catalogue de capteurs répondant à tous les cas d'usage identifiés préalablement.

La poursuite de l'expérimentation sur la Communauté de communes du Ternois avec l'interfaçage de l'application permettant de remonter les données des capteurs IOT vers le site internet de l'intercommunalité. Cela vise à diffuser aux citoyens des informations utiles, comme par exemple le nombre de places de parking restantes.

ÉDUCATION NUMÉRIQUE :

La réflexion sur la mise en place d'un dispositif de sécurité tel que le WAF (Web Application Firewall) visant à réduire les risques de cybermenaces sur l'outil One. Ce système renforcera la sécurité en détectant et prévenant les attaques courantes.

VIDÉOPROTECTION :

L'intérêt pour la vidéoprotection est grandissant parmi les collectivités, soucieuses de protéger au mieux leurs territoires, de dissuader les actes malveillants et de faciliter la coopération avec les forces de police. Dans le cadre de la centrale d'achats, ce sont 29 projets de vidéoprotection qui ont vu le jour, dont trois portés par des intercommunalités ; trois sont au stade des études, les autres étant en cours de travaux ou finalisés.



MAIRIE CONNECTÉE :

L'amélioration de l'offre Mairie Connectée visant à proposer une nouvelle version du pack Mairie Connectée, incluant une dimension supplémentaire en cybersécurité et une diversification des niveaux de service. Notamment avec le lancement d'une consultation pour l'ajout d'un gestionnaire de mots de passe, avec un hébergement des données

dans le datacenter public de notre partenaire Somme Numérique.

DIAGNOSTIC NUMÉRIQUE :

Les collectivités et établissements publics vont pouvoir bénéficier d'un diagnostic numérique gratuit pour évaluer la performance, l'efficacité et le coût des outils numériques en collaboration avec nos conseillers numériques. Cette initiative va permettre non seulement de prendre des décisions éclairées pour optimiser les solutions digitales actuelles, mais également de réaliser des économies.

CYBERSÉCURITÉ :

Nous prévoyons de réaliser un recensement exhaustif des structures publiques dans le Nord-Pas-de-Calais offrant des services liés à la cybersécurité. Ce projet inclura un benchmarking détaillé afin d'évaluer les dispositifs d'accompagnement, d'audit et de fourniture de services cyber. Parallèlement, le retour des diagnostics numériques jouera un rôle clé en fournissant une analyse approfondie des besoins des collectivités. Un nouveau service de cybersécurité pourrait ainsi être intégré au catalogue de la centrale d'achats pour compléter les prestations d'antivirus et de gestionnaire de mots de passe.

AUTRES PROJETS :

Par ailleurs, le Syndicat aura à travailler sur :

- L'évolution du catalogue de services de CAP FIBRE.
- La sensibilisation des territoires aux opportunités offertes par la fibre optique publique : innovation, internet des objets, relation collectivité-citoyen, développement économique, environnement...
- Le lancement de campagne de communication dédiée aux adhérents de la centrale d'achat du syndicat mixte.
- L'optimisation des conditions de travail des agents du syndicat mixte, notamment par la mise en place d'un objectif collectif.
- Le renouvellement d'une partie du parc informatique du syndicat mixte.
- La préparation d'une nouvelle demande de subvention européenne pour l'opération Pack Mairie Connectée.

GLOSSAIRE

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, états, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Épargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses de la section d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : Épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

La Fibre Numérique 59/62

FICHE D'IDENTITE

♦ **Forme juridique** : Syndicat mixte
 ♦ **Siège social** : Euratechnologies, 165 avenue de Bretagne, 59000 Lille
 ♦ **Dotations** : Pas d'apport
 ♦ **Date de clôture** : 31/12
 ♦ **Siret** : 200 039 386 00038
 ♦ **Effectif moyen** : 11 agents
 ♦ **Président** : Christophe COULON (Conseiller régional des Hauts-de-France)
 ♦ **Directeur** : Fabrice DOUEZ

Mission / Cœur de métier :

Déploiement du très haut débit par la fibre optique dans les zones non couvertes par les opérateurs privés dans le cadre d'une politique volontariste des Départements du Nord, du Pas-de-Calais et du Conseil Régional Hauts-de-France.

LIENS AVEC LE DEPARTEMENT

Niveau de représentation du Département

Représentation au Conseil syndical : 5 membres sur 22, soit 23%.

Représentants du Département dans la structure :

5 titulaires : Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Jean-Claude DISSAUX, Sophie WAROT LEMAIRE, Véronique THIEBAUT, Claude BACHELET

Contribution financière du Département :

BP 2024 : 1 498 000 € (dont fonctionnement : 410 000 € et investissement : 1 088 130 €)

2023 : montant versé 1 120 749 € (dont fonctionnement : 196 905 € et investissement : 923 841 €),

Convention :

Convention de financement (2017-2042) relative au déploiement du réseau d'initiative publique THD sur le territoire du Pas-de-Calais.

ACTIVITES

CHIFFRES CLES

Comités syndicaux : 3

Centrale d'achat : 283 adhérents dont 165 bénéficiaires de l'opération Pack Mairie Connectée

5 forums des opérateurs organisés par CAP FIBRE

14 rencontres avec des communes

Etat des compteurs pour 2023 :

- NRO (local technique principal) : 127/127

- SRO (armoire technique secondaire) : 1 900/1 900

- Nombre de prises réalisées : 684 231 (dont 295 865 dans le Pas-de-Calais)

- Clients raccordés au 31/12/2023 : 484 899 soit 70% (dont 193 926 dans le Pas-de-Calais)

PRINCIPAUX EVENEMENTS

Consolidation de la phase d'exploitation du réseau fibre optique: maintenance du réseau public, aux raccordements restants, ainsi qu'à la mise en place par notre délégataire CapFibre d'un plan de continuité d'activité visant à assurer la connectivité en toutes circonstances

Arrêt du réseau cuivre à Provin

Lancement d'une étude pour mettre en place un réseau public bas débit LoRaWAN dédié à l'Internet des Objets (IoT).

Adhésion de la CU de Dunkerque et de la CA Valenciennes Métropole au Syndicat: pour la compétence « usages numériques / NTIC en matière de numérique éducatif » .

Approbation de l'avenant 10 à la délégation de service public.

Projet NEWDEAL téléphonie mobile: intervention du SM dans les études d'implantation des sites de téléphonie mobile, en appui des services des Départements.

Clôture des programmes Feder—React Eu au titre de l'ENT et du pack mairie connectée

Promotion des services de la centrale d'achats: Lancement de plusieurs webinaires thématiques sur les services Mairie Connectée et Télécoms. Rencontres en physique avec les collectivités pour faire le point et les accompagner dans l'optimisation de leurs infrastructures et de leurs factures

Videoprotection: dans le cadre de la centrale d'achat 29 projets ont vu le jour, 3 au stade d'étude et les autres sont en cours de travaux ou finalisés

ENJEUX ET PERSPECTIVES

Evolution du catalogue des services de la centrale d'achat (cyber sécurité, diagnostic numérique, ...) qui nécessitera la poursuite du suivi financier afin de garantir l'équilibre financier de ces services (neutre pour les membres fondateurs).

Evolution du catalogue de service de la DSP : « Réseau Multi-Services ». La première phase serait le déploiement d'un réseau LORA Indoor en zone RIP.

Cette évolution nécessitera des études juridiques, financières et d'impact sur la gouvernance du syndicat mixte.

Projet CANOPE (décommissionnement du cuivre) : point d'attention sur les éventuels aspects financiers.

COMPTES EN EUROS (BUDGET PRINCIPAL)

BILAN 2023

Actif immobilisé : 125 466 288 €

Capitaux propres : 114 247 777 €

Actif circulant (hors trésorerie) : 2 175 930 €

Total des dettes : 28 678 537 €

Trésorerie : 15 284 096 €

Total du bilan : 142 926 314 €

COMPTE DE RESULTAT 2023

Produits d'exploitation : 1 892 521 €

dont subventions et participations : 1 604 264 €

Charges d'exploitation : 920 716 €

RATIOS 2023

Indépendance financière (poids de la dette) : 20 %

Résultat d'exploitation : 971 805 €

Durée apparente de la dette : 108 ans

Résultat financier : - 715 295 €

Trésorerie en jours d'exploitation : 3 369 jours

Résultat exceptionnel : 0 €

Fonds de roulement : 17 392 485 €

Résultat de l'exercice : 256 510 €

Besoin en fonds de roulement : 2 108 389 €

Epargne brute : 265 389 €

Epargne nette : - 1 739 771 €

Total des produits : 1 892 521 €

Financement du Département (€ et %) : 393 816 € soit 20,8 %

Date de mise à jour des données : 15/07/2024



pasdecalais.fr •    



Pas-de-Calais
Mon Département

**RAPPORT D'ACTIVITE
DES ETABLISSEMENTS PUBLICS
ET ORGANISMES ASSOCIES
(EPOA)
- MDPH -**

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES

ANNEE

2023





Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA) se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers, dans un souci de proximité et de développement des territoires.

Cela se traduit par une présence des services publics sur l'ensemble du territoire, en maintenant intégralement les politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes.

Cela se concrétise également par le renforcement du dialogue avec l'ensemble des partenaires, dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM).

C'est enfin la mise en place d'un dialogue permanent dans les territoires, par l'animation de commissions territoriales et la contractualisation avec les intercommunalités, les communes et de nombreux partenaires, que ce service public de qualité peut s'exercer au plus près des populations de notre département.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions que ces Etablissements Publics et Organismes Associés mènent tout au long de l'année.

Dans tous les domaines, sanitaire, médico-social, culturel, sportif, touristique, 2022 a été synonyme de renouveau, avec des projets mis en œuvre, au service des publics et de la promotion de notre département, et ce, malgré une augmentation des charges indéniable, en énergie, en carburant et en fournitures, notamment.

Pour autant, par leur professionnalisme et grâce au soutien actif du Département, ces EPOA ont su s'adapter, pour accompagner nos concitoyens, dans une relation de proximité et de solidarité maintenue.

Les liens de collaboration étroits et constants entre les EPOA et le Département sont une condition essentielle à une action publique locale efficace et agile.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



Éditorial de la Présidente de la MDPH

2023 en quelques mots.

Créée en 2006, la Maison Départementale des Personnes Handicapées connaît une augmentation constante du nombre de ses bénéficiaires qui traduit le succès de cette jeune institution : elle est perçue comme un moyen d'obtenir une aide ou un accompagnement pertinent pour faire face à une situation de handicap dont la reconnaissance est de moins en moins vécue comme stigmatisante. Cette évolution concerne tous les domaines dans lesquels le handicap nécessite une compensation ou un accompagnement : scolarité, travail, vie quotidienne.

Les efforts réalisés ces dernières années en terme d'optimisation de l'organisation et du pilotage du processus de traitement des demandes ont permis de faire face à ce haut niveau d'activité. Le délai moyen de traitement des demandes, qui a régulièrement décru depuis 2017, a cependant légèrement augmenté pour s'établir à 3,6 mois en 2023. Cependant, les droits ouverts le sont pour des durées de plus en plus longues offrant ainsi davantage de sécurité aux bénéficiaires.

Afin d'assurer pleinement ses missions, dans un contexte de croissance continue de la demande, la MDPH est incitée à moderniser régulièrement son organisation, ses procédures et ses outils. Elle a continué à améliorer l'effort de communication en direction de ses publics et de ses partenaires. Elle a poursuivi la mise en œuvre du nouveau système d'information harmonisé pour lequel elle joue un rôle de pilote et de référent au plan national. Elle a développé et structuré le réseau des lieux d'accueil du public en situation de handicap par des conventions passées avec une trentaine de CCAS et le réseau France Service.

Le rapport d'activité reflète les efforts conjugués des équipes qui composent la MDPH et l'engagement des acteurs institutionnels (Etat, ARS, Département) et des partenaires (associations, établissements et services) pour répondre, à ses côtés, aux besoins des usagers. Chacun à sa place contribue à servir avec efficacité les ambitions de la loi de 2005.

MISSIONS

Créée le 1er janvier 2006, la MDPH est un guichet unique à l'usage de toutes les personnes en situation de handicap, pour :

- ◆ L'accès aux droits et aux prestations ;
- ◆ L'accès à la formation et à l'emploi, et l'orientation vers des établissements et services adaptés ;
- ◆ Faciliter les démarches des personnes.

UNE FONCTION DE GUICHET UNIQUE QUI S'EXERCE A TRAVERS 8 MISSIONS

- ◆ L'information ;
- ◆ L'accueil et l'écoute ;
- ◆ L'aide à la formulation du projet de vie ;
- ◆ L'évaluation des besoins de la personne en situation de handicap, selon ses capacités personnelles et son environnement ;
- ◆ L'élaboration du plan personnalisé de compensation ;
- ◆ Les décisions de la Commission des Droits et de l'Autonomie quant aux prestations possibles ;
- ◆ L'aide à la mise en œuvre des décisions ;
- ◆ La conciliation et la médiation.

MAIS LA MDPH, C'EST AUSSI ...

- ◆ La coordination, dans le cadre du GIP, de l'action des acteurs institutionnels (Etat, ARS, Département) compétents dans le champ du handicap.

- ◆ La coopération permanente avec les organismes spécialisés : AGEFIPH, Cap-emploi, Pôle Emploi, organismes de protection sociale, services du Département, santé scolaire, services de la médecine du travail, établissements et services médico-sociaux, CCAS ou CIAS...
- ◆ Le partenariat avec les professionnels du champ médico-social, de l'éducation, du monde du travail...
- ◆ La place faite aux associations, à travers leur présence dans les instances décisionnelles de la MDPH.

Par contre, les MDPH ne sont pas en responsabilité des volets de la loi de 2005 relatifs à l'accessibilité de la voirie, des transports, des équipements publics. La loi n'a pas non plus modifié la répartition des compétences : Le guichet unique ne se substitue pas aux dispositifs de droit commun préexistants (scolarité, logement, formation/emploi, accès aux soins...).

La responsabilité de la mise en œuvre des

décisions prises par la MDPH relève de la compétence :

- ◆ Du Département pour la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et le financement des établissements et services au titre de l'aide sociale.
- ◆ De l'Education Nationale pour la scolarisation.
- ◆ De l'Agence Régionale de Santé pour le financement des dispositifs médico-sociaux au titre de l'assurance maladie.
- ◆ De la Caisse d'Allocations Familiales et de la Mutualité Sociale Agricole pour le paiement des prestations financières : Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) et Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH).

Le rôle de la MDPH est également, à partir du suivi des situations individuelles, de faire remonter aux autorités compétentes les besoins collectifs non couverts.

Le législateur a choisi d'organiser les MDPH sous forme de Groupement d'Intérêt Public (GIP) réunissant l'Etat, les organismes de protection sociale, les associations, ainsi que le Département, qui en assure la tutelle administrative et financière.

LES ORGANES DE DECISION DE LA MDPH

Organisme juridiquement autonome, la MDPH est administrée par une commission exécutive de 24 membres :

- ◆ 12 représentants du Département.
- ◆ 6 représentants des associations de personnes handicapées.
- ◆ 3 représentants de l'Etat.
- ◆ 1 représentant de l'Agence Régionale de Santé (ARS).
- ◆ 2 représentants des organismes de protection sociale (CPAM et CAF).

Le Président du Conseil départemental préside la commission exécutive et nomme le directeur de la MDPH.

UNE COMMISSION DES DROITS ET DE L'AUTONOMIE DES PERSONNES HANDICAPEES (CDAPH)

Elle est instituée au sein de chaque MDPH pour statuer sur les demandes des personnes handicapées.

Elle comporte 23 membres :

- ◆ 4 représentants du Département.
- ◆ 4 représentants de l'Etat et de l'ARS.
- ◆ 2 représentants des organismes de protection sociale.
- ◆ 2 représentants des organisations syndicales.
- ◆ 1 représentant des associations de parents d'élèves.
- ◆ 7 représentants des associations de personnes handicapées.
- ◆ 1 membre désigné par le Conseil Départemental Consultatif pour l'Autonomie.
- ◆ 2 représentants des organismes gestionnaires d'établissement ou de

service, à titre consultatif.

Les décisions de la CDAPH s'imposent aux organismes chargés de les mettre en œuvre (État, assurance-maladie, Département). Un Fonds Départemental de Compensation du Handicap est alimenté par les Caisses Primaires d'Assurance Maladie, la Mutualité Sociale Agricole, l'Etat et le Département. Il accorde des aides financières pour réduire le reste à charge des bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) en matière d'aides techniques, d'aménagement du domicile et du véhicule. Il peut, sous certaines conditions, intervenir pour des personnes ne pouvant bénéficier de la PCH. Les décisions d'attribution sont prises par les contributeurs, réunis en comité de gestion.

ORGANISATION

ACCUEIL/INFORMATION/ ORIENTATION/AIDE A LA FORMULATION DES PROJETS DE VIE : LE DEVELOPPEMENT D'UN RESEAU TERRITORIAL

Afin de remplir pleinement son rôle de guichet unique, la MDPH s'appuie à la fois sur son site central à Arras et sur un réseau de points d'accès diffus sur l'ensemble du territoire départemental. Le choix de démultiplication des lieux d'accueil vise à favoriser des réponses de proximité et faciliter le traitement des situations.

Ce maillage territorial est constitué des sites des MDS et d'un réseau de CCAS conventionnés. Il intégrera le réseau France Service début 2024.

L'EVALUATION : L'APPUI SUR LES EQUIPES MEDICO-SOCIALES DE L'APA POUR LE TRAITEMENT DE LA PCH

Composées d'infirmiers, d'ergothérapeutes, d'assistants sociaux, de rédacteurs médico-sociaux et de médecins, les équipes médico-sociales en charge de l'APA sont présentes sur chaque territoire pour évaluer les

besoins des personnes âgées dépendantes. Avec la prestation de compensation du handicap, la loi du 11 février 2005 introduit une approche comparable des modalités d'évaluation des besoins (visite à domicile, réponse personnalisée), et fait en partie appel aux mêmes compétences, avec de surcroît, un objectif de rapprochement des politiques de soutien à la perte d'autonomie.

Dès lors, il était logique que soit recherchée une mutualisation des organisations et des moyens pour la gestion des 2 prestations.

POUR LES AUTRES DEMANDES : DES EQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES SPECIALISEES ET TERRITORIALISEES

Dans la même logique, la MDPH a fait le choix d'étendre la territorialisation des évaluations aux autres demandes de prestation. Ainsi, sur chaque territoire, des équipes pluridisciplinaires d'évaluation réunissent les professionnels pertinents (de la MDPH, de l'Education Nationale, du service public de l'emploi, du secteur social, médico-social ou sanitaire)

pour étudier les situations qui lui sont soumises et rencontrer facilement les demandeurs.

Sont ainsi réunies régulièrement sur chaque territoire des Equipes Pluridisciplinaires d'Evaluation (EPE) selon la spécialisation suivante :

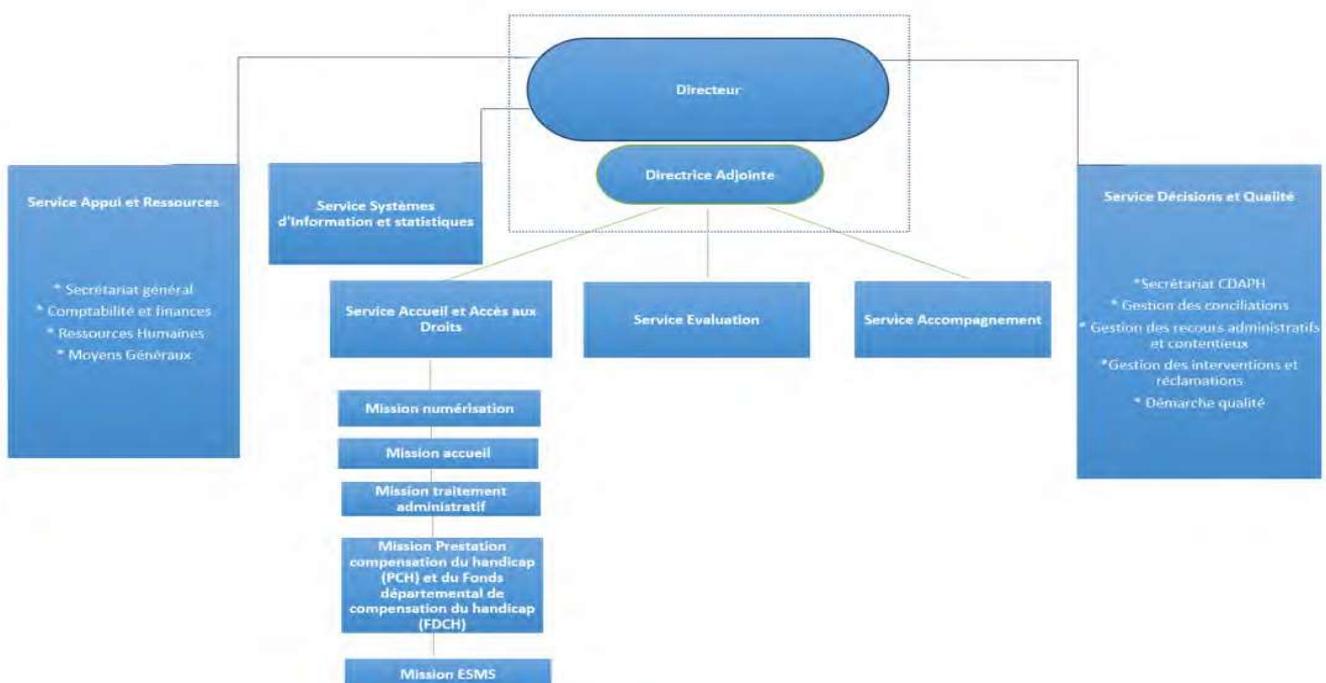
- ◆ EPE scolarisation.
- ◆ EPE insertion professionnelle.
- ◆ EPE vie quotidienne.
- ◆ EPE 16 à 25 ans pour étudier les situations de transition vers l'âge adulte.

Il est cependant utile de préciser que 80% des demandes (les plus simples) sont évaluées sur pièces à la MDPH par des binômes spécialisés.

L'ATTRIBUTION DES DROITS : UNE CDAPH PAR TERRITOIRE

La CDAPH se réunit deux fois par mois à Arras pour statuer sur les demandes qui lui sont soumises. Des commissions locales de la CDAPH sont organisées chaque mois sur les territoires. Elles reçoivent les usagers qui en font la demande ou qui y sont invités. Leur taille réduite permet d'accueillir et entendre l'usager dans de bonnes conditions.

ORGANIGRAMME



BILAN DES ACTIONS 2023

LES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

L'essentiel des moyens humains de la MDPH est localisé à Arras (Parc d'activité des Bonnettes).

Les effectifs de la MDPH (au siège et sur les territoires) représentent 104,8 Equivalents Temps Plein (ETP) en 2023 (dont 4 créés à titre temporaire en 2023 pour faire face à la forte hausse d'activité).

Ces agents connaissent des situations administratives variées :

- ◆ Agents mis à disposition par les membres du GIP : 10,8 ETP.
- ◆ Agents contractuels : 94 ETP.

Par ailleurs, les missions réalisées, par délégation, par le Département (accueil, évaluation PCH) mobilisent 22,5 ETP.

Les dépenses de fonctionnement de la MDPH se sont élevées à 5,6 M€ en 2023.

Ses recettes proviennent principalement des contributions de ses membres (33,6 % du Département et 22,5 % de l'Etat) et du financement national de la CNSA pour 43,6 %.

UN NOMBRE DE DEMANDES QUI A ATTEINT UN NIVEAU HISTORIQUE EN 2023

52 276 personnes ont déposé un dossier à la MDPH en 2023 (+12%) élevant son activité à un niveau jamais atteint. Les dossiers déposés par des personnes déjà connues de la MDPH représentent les deux tiers des demandes. Le nombre de primo-demandeurs était de 17 145 en 2023 représentant également un niveau historique.

Le taux d'accord s'établit à 75 % pour les demandes adultes et à 86 % pour les enfants.

DES DELAIS DE TRAITEMENT EN LEGERE AUGMENTATION

Le délai moyen de traitement d'un dossier a diminué régulièrement depuis 2017. Cependant, dernièrement, celui-ci a légèrement augmenté, passant de 3,2 mois en 2021 à 3,6 mois en 2023.

UN NOMBRE DE BENEFICIAIRES EN AUGMENTATION CONTINUE

Au 31 décembre 2023, 150 222 personnes bénéficient d'un ou de plusieurs droits ouverts auprès de la MDPH (soit 10,3 % de la population du Pas-de-Calais).

Le nombre de bénéficiaires a augmenté de 84 % depuis 2010.

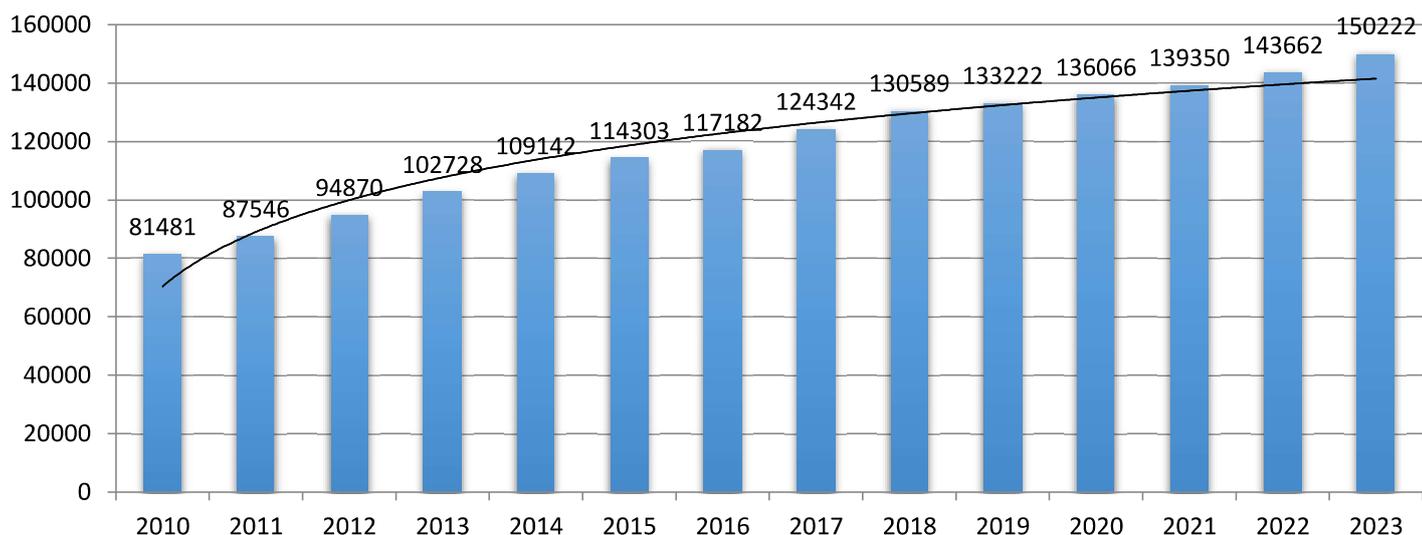
LES RESULTATS ENCOURAGEANTS DE L'ENQUETE EN LIGNE DE LA SATISFACTION DES USAGERS DE LA MDPH

Depuis septembre 2018, tout usager de la MDPH a la possibilité d'exprimer en ligne un avis sur le service qu'elle rend.

En 2023, 5880 personnes ont exprimé leur avis sur le service rendu par la MDPH du Pas-de-Calais. Le taux de satisfaction global exprimé est de 73% (74% en 2022) :

- ◆ 83% sont très satisfaits ou satisfaits.
- ◆ 17% sont très insatisfaits ou insatisfaits.

Evolution pluriannuelle du nombre de bénéficiaires d'au moins une prestation MDPH de 2010 à 2023



- ◆ **150 222** bénéficiaires d'au moins un droit ouvert par la CDAPH (10,3% de la population).
- ◆ **52 276** demandeurs en 2023 (dont 28 % pour des enfants).
- ◆ **3,6** mois : délai moyen de réponse aux demandes en 2023.
- ◆ **152 666** décisions prononcées par la CDAPH en 2023.
- ◆ **61 000** appels téléphoniques répondus et 41 700 mails traités en 2023.
- ◆ **104,8 Equivalent Temps Plein.**



TRAVAUX ET CHANTIERS EN COURS

L'ELARGISSEMENT ET LA STRUCTURATION DU RESEAU DES LIEUX D'ACCUEIL DU PUBLIC : CCAS ET FRANCE SERVICE

Après une réflexion globale sur les moyens d'améliorer les possibilités d'accueil des personnes en situation de handicap en proximité de leur lieu d'habitation, la MDPH du Pas-de-Calais a décidé de renforcer ses liens historiques avec l'UDCCAS et les CCAS. Elle leur propose des modalités de collaboration revisitées au service d'une meilleure qualité de réponse à l'usager.

En 2023 l'UDCCAS, en tant que représentante du réseau des CCAS, a signé une convention cadre avec la MDPH qui se décline ensuite en conventions bilatérales avec les CCAS volontaires.

S'agissant de l'accueil physique, les CCAS conventionnés avec la MDPH sont désormais en capacité d'assurer dans de bonnes conditions l'accueil de premier niveau des publics. La MDPH prend le relais par téléphone si cet accueil nécessite des réponses de second niveau. Dans ce cadre, la Maison Départementale des Personnes Handicapées s'engage à :

- Animer des temps d'informations / formations sur l'ensemble des aspects de son champ de compétence (conditions d'accès aux droits et aux prestations, fonctionnement de la MDPH, circuits des dossiers, d'aide aux aidants, ...) auprès des agents d'accueil des CCAS/CIAS
- Fournir aux CCAS un numéro d'appel privilégié qui permet à leurs agents

d'entrer rapidement en contact avec la MDPH lorsque la sollicitation de l'usager accueilli relève d'un accueil de niveau 2.

Au 31 décembre 2023, 30 CCAS avaient conventionné avec la MDPH. Tous agents d'accueil concernés avaient suivi une journée de formation en présentiel à la MDPH.

La même dynamique est engagée avec l'ensemble du réseau des 50 France Service du Département dont les agents seront formés en début d'année 2024.

LE DEVELOPPEMENT DE LA STRATEGIE DE COMMUNICATION DE LA MDPH

En avril 2023, une chargée de communication a été recrutée à la MDPH du Pas-de-Calais afin de donner un nouvel élan à la communication de l'institution. Ce recrutement a été l'occasion de réinterroger la stratégie globale de communication de la MDPH et définir de nouveaux axes de travail.

Etabli dans le cadre de la démarche qualité, le diagnostic de départ sur la communication de la MDPH laisse apparaître une satisfaction générale liée notamment au développement au cours de ces dernières années de plusieurs médias (la redéfinition des contenus du site Internet, la mise en place d'une news letter, la mise en place des « mardis de la MDPH » ...). Toutefois, une approche plus dynamique et moderne et la nécessaire mise cohérence des actions sont pointées.

En 2023, de nouveaux outils de communication de la MDPH qui s'adressent à fois aux usagers et aux

partenaires externes ont été conçus et lancés. La MDPH s'inscrit dans une démarche « d'aller vers » ses usagers et ses partenaires, en améliorant et intensifiant sa communication afin de faciliter la compréhension des démarches d'accès et d'ouverture des droits liés à un besoin de compensation du handicap.

Plusieurs actions ont ainsi été repérées qui sont d'ores et déjà mises en œuvre :

- **Création d'une page LinkedIn sur la MDPH** : La participation de la MDPH à ce réseau professionnel permettra de véhiculer une image positive, dynamique et moderne de l'institution. La parution régulière d'articles sur le fonctionnement et les actions de la MDPH, ainsi que le relais d'information sur les actualités du handicap et sur nos partenaires amèneront à une attention particulière sur la vie de cette page.
- **Migration des pages internet consacrées à la MDPH sur le site du Département du Pas-de-Calais vers un site propre à la MDPH** : Depuis la création de l'institution, les informations accessibles aux usagers sur le fonctionnement de la MDPH sont hébergées sur le site du Département. Il est proposé aujourd'hui que la MDPH se dote d'un site en propre afin de gagner en souplesse, en réactivité et en accessibilité dans la publication d'informations. En effet, à l'instar d'autres Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA) comme le site des 2 caps ou le Château d'Hardelot, le Département du Pas-de-Calais propose une solution technique afin que la MDPH puisse bénéficier d'un site indépendant.

- **Lancement de Webinaires :** Ces webinaires sont destinés aux professionnels du champ social, médico-social et médical du Pas-de-Calais et animés par des experts de la MDPH sur des sujets variés liés au handicap.

LA MDPH DU PAS-DE-CALAIS, PILOTE POUR LE DEPLOIEMENT DU PALIER 2 DU SYSTEME D'INFORMATION HARMONISE NATIONAL ET REFERENTE AUPRES DES AUTRES MDPH

UN CHANTIER NATIONAL QUI REpond A UN BESOIN D'HARMONISATION DES OUTILS ET DE SIMPLIFICATION DU SERVICE A L'USAGER

Le Système d'Information (SI) commun des MDPH est un chantier impulsé par la CNSA.

Alors que chaque MDPH s'est équipée, à sa création, de son propre outil informatique (aujourd'hui trois éditeurs se partagent l'essentiel du marché), il est jusqu'à présent impossible à la CNSA de consolider les données issues de chacun de ces systèmes.

En 2016, après avoir envisagé plusieurs hypothèses, le choix a été fait d'inscrire l'ensemble des MDPH, Départements et éditeurs de logiciels dans un programme de convergence pluriannuelle vers un système d'information commun des MDPH.

Les objectifs à couvrir sont multiples :

- ◆ Améliorer l'efficacité du fonctionnement des MDPH.
- ◆ Harmoniser les pratiques.
- ◆ Améliorer l'exploitation des données et le pilotage tant au niveau local que national.

En 2020, la MDPH du Pas-de-Calais a été choisie par la CNSA pour jouer le rôle de pilote national pour le déploiement du projet cours. En 2021, elle a, en outre, été choisie pour jouer le rôle de référent (formation, appui et conseil) auprès des 10 autres MDPH qui sont équipées du même système d'information. Son rôle d'assistance a pris sa pleine mesure à partir de 2022.

LA MISE EN PLACE D'UNE COMMUNAUTE 360 DANS LE PAS-DE-CALAIS : UNE NOUVELLE ETAPE DE LA REPONSE ACCOMPAGNEE POUR TOUS

La Conférence Nationale du Handicap du 11 février 2020, a acté une ambition forte pour 2021 à travers l'objectif de constitution de 400 communautés d'accompagnement dites « 360 ». Une communauté 360 vise à améliorer la

capacité du territoire dans lequel elle est implantée à répondre collectivement aux besoins des personnes en situation de handicap. Les communautés sont composées des acteurs du social, du médico-social, du sanitaire et de la citoyenneté d'un territoire. Elles « sont responsabilisées sur leur environnement et ont vocation à accompagner, ponctuellement ou sur le long cours, toutes les personnes en situation de handicap, qu'elles aient ou non une notification de la MDPH, leurs proches aidants et les acteurs de droit commun. Inscrites dans la continuité de la Réponse Accompagnée Pour Tous et de la dynamique des Territoires 100% inclusifs, elles sont un levier fort de la transition inclusive. Placées sous le pilotage conjoint de l'ARS, du Conseil départemental et de la MDPH, elles seront demain un lieu d'innovation et la pépinière des nouvelles solutions d'accompagnement ».

La crise sanitaire a amené la secrétaire d'Etat au Handicap à accélérer le déploiement de ces communautés afin de faire face aux situations de détresse qui touchaient particulièrement les personnes handicapées.

La MDPH a très directement participé à la mise en place de la Communauté 360 du Pas-de-Calais aux côtés des associations et établissements et services médico-sociaux. La Communauté 360 du Pas de Calais a été officiellement créée dans un cadre associatif en 2023 et une équipe d'animation dédiée mise en place.

Cette dynamique a vocation à répondre à l'essentiel des besoins exprimés sur les territoires et alléger d'autant le nombre de situations traitées par les travailleurs sociaux de la MDPH et du Département dans le cadre actuel de la Réponse Accompagnée Pour Tous. Ce dernier dispositif continue à intervenir à titre subsidiaire pour les situations n'ayant pu trouver de solution localement.

ELABORATION ET LANCEMENT DU PLAN D'ACTION POUR L'AMELIORATION CONTINUE DU SERVICE RENDU PAR LA MDPH A SES USAGERS

La « démarche qualité » constitue un processus permanent qui vise à une amélioration continue du service rendu. Elle n'est pas une préoccupation ponctuelle dont l'actualité est chassée par de nouvelles priorités. C'est un processus entretenu et cyclique qui soumet périodiquement les objectifs fixés et les actions conduites à l'évaluation pour envisager les adaptations nécessaires.

Le lancement de la démarche a été proposé et validé par la Commission Exécutive fin 2020. En 2021, des instances de pilotage pérennes ont été mises en place et une première étape d'autoévaluation réalisée.

L'enjeu de la phase d'autoévaluation était de s'assurer que la MDPH répond pleinement aux missions qui lui sont dévolues par la Loi de 2005 en mesurant le niveau de qualité pour chacune des 7 missions principales qui sont déclinées en objectifs (sur la base du Référentiel de Missions et de Qualité de Service édité par la CNSA) :

- 1- Information, communication et sensibilisation au handicap
- 2- Accueil, orientation et aide à la formulation du projet de vie des attentes et besoins des usagers
- 3- Évaluation, élaboration des réponses et des PPC
- 4- Gestion du fonctionnement de la CDAPH et des décisions
- 5- Gestion des litiges
- 6- Accompagnement à la mise en œuvre de la CDA et leur suivi
- 7- Management, pilotage et animation territoriale

En 2022, sur la base du diagnostic réalisé, un plan d'action a été élaboré et sa mise en œuvre engagée. La définition et le suivi de la mise en œuvre du plan s'inscrivent dans une démarche participative mobilisant tous les métiers et niveaux de responsabilité de la MDPH. Sa mise en œuvre s'est poursuivie en 2023.

PERSPECTIVES 2024

LE DEPLOIEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION NATIONAL RELATIF A L'EVALUATION DES BESOINS

La loi prévoit que les MDPH soient prochainement dotées d'un système d'information national unique pour l'évaluation des besoins de compensation des demandeurs. Ce système devrait être déployé dans chaque MDPH en fin d'année 2024. Au-delà des avantages attendus du nouveau système (harmonisation et sécurisation des pratiques des MDPH, meilleure traçabilité des résultats) la phase de déploiement nécessitera une période d'adaptation de nos évaluateurs susceptible de ralentir le traitement des demandes.

LA CONSTRUCTION DU SERVICE PUBLIC DEPARTEMENTAL DE L'AUTONOMIE

En Mars 2022, Dominique Libault a remis au gouvernement le rapport « Vers un service public territorial de l'autonomie ». L'objectif affiché étant de garantir un parcours simplifié et des services de meilleure qualité pour les personnes âgées en perte d'autonomie et les personnes en situation de handicap. Sur cette base, la CNSA prévoit la structuration d'un Service Public Départemental de l'Autonomie (SPDA) dans chaque département à partir de 2025. Le Pas de Calais fait partie des 12 départements sélectionnés par la CNSA pour engager la démarche en tant que département préfigurateur dès 2024 et

contribuer à l'élaboration du cahier des charges national.

La MDPH participe, avec le Département, l'ARS et l'Etat au consortium qui porte la structuration du futur SPDA.

LA MISE EN ŒUVRE DES ORIENTATIONS DE LA CONFERENCE NATIONALE DU HANDICAP 2023

Dans le cadre de la Conférence Nationale du Handicap réunie au printemps 2023 des engagements nouveaux ont été pris par le Gouvernement visant à améliorer les conditions de vie des personnes en situation de handicap. Certains d'entre eux concernent très directement les

MDPH et auront une incidence sur leur activité et leur organisation dans les années à venir :

- L'amélioration des conditions d'accessibilité des personnes handicapées à l'école et aux services de France Travail qui aura un impact significatif sur le rôle joué par la MDPH dans la mise en œuvre des mesures de compensation individuelles
- La systématisation d'un accueil par la MDPH de chaque primo-demandeur et la proposition d'un référent de parcours
- Le développement pluriannuel de l'offre de service médico-sociale (création de « 50 000 nouvelles solutions ») alimenté par les orientations formulées par la MDPH.



GLOSSAIRE

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, Etat, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Épargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses de la section d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : Épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES

FICHE D'IDENTITE

- ◆ **Forme juridique** : Groupement d'Intérêt Public (GIP)
- ◆ **Siège social** : Parc d'activités des Bonnettes
9 rue Willy Brandt 62005 ARRAS Cedex
- ◆ **Dotations** : Pas d'apport
- ◆ **Date de clôture** : 31/12
- ◆ **Siret** : 130 001 399 00018
- ◆ **Effectif moyen** : 104,8 ETP (dont 2 ETP mis à disposition par le Département)
- ◆ **Présidente** : Karine GAUTHIER (Vice-présidente du Conseil départemental)
- ◆ **Directeur général** : Luc GINDREY

Mission / Cœur de métier :

La MDPH assure les missions d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leurs familles, ainsi que la sensibilisation de tous les citoyens au handicap.
Elle évalue les besoins de compensation du handicap des personnes qui s'adressent à elle, et ouvre les droits à prestations ou accompagnement à même d'y répondre. Elle accompagne les bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs droits.
Le GIP est placé sous la tutelle administrative et financière du Département.

LIENS AVEC LE DEPARTEMENT

Niveau de représentation du Département :

50% de la commission exécutive (12 membres sur 24), 17 % de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH / 4 membres sur 23).

Représentants du Département au sein de la commission exécutive de la MDPH :

Membres titulaires : Karine GAUTHIER, Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Maryse CAUWET, Alain DE CARRION, Audrey DESMARAI, Jean-Luc DUBAEL, Aline GUILLUY, Maryse JUMEZ, Sandra MILLE, Evelyne NACHEL, Ludovic PAJOT, Jean-Pascal SCALONE, Florence WOZNY.

Contribution financière du Département :

- Budget 2024 (BP) : 2 000 000 € (subvention équilibre) + 100 000 € pour le Fonds Départemental de Compensation du Handicap (FDCH).

- Participation 2023 : 1 766 840 € (subvention équilibre constatée au CA 2023) + 141 000€ (dispositif d'évaluation « employabilité ») + 100 000 € pour le Fonds Départemental de Compensation du Handicap (FDCH).

Pour information : Budget du Fonds de compensation (FDC) 2023 : Dépenses (519K€) - Recettes (456K€) - Résultat (-63K€)

Conventions :

Convention constitutive de la MDPH et ses avenants.

Convention de gestion 2023-2027 sur les prestations techniques, d'assistance et de conseil apportées par le Département à la MDPH.

ACTIVITES

CHIFFRES CLES

- ◆ 150 222 bénéficiaires d'au moins un droit ouvert par la CDAPH (10.3% de la population) ;
- ◆ 52 276 dossiers de demandes reçus (dont 28 % concernant des enfants) ;
- ◆ 3,6 mois : délai moyen de réponse aux demandes ;
- ◆ 152 666 décisions prononcées par la CDAPH ;
- ◆ 61 015 appels téléphoniques répondus et 41 764 mails traités.

La Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) s'est réunie 24 fois en formation plénière (168 dossiers étudiés) et 60 fois en formation locale (394 usagers ont été invités en CDA locale).

PRINCIPAUX EVENEMENTS

- ◆ La signature de la nouvelle convention de gestion (2023-2027) avec le Département du Pas-de-Calais, en date du 11 avril 2023 qui instaure les nouvelles modalités du partenariat à compter du 1er janvier 2023 (cf. convention) :
- Un nouveau partenariat en lien avec le pacte des solidarités humaines, le futur schéma de l'autonomie et la feuille de route stratégique issue de la convention conclue avec la CNSA.
- Une nouvelle typologie de dépenses, des engagements communs et réciproques entre la MDPH et le Département :
 - * Locaux, informatiques et téléphonie, travaux d'imprimerie, entretien des véhicules, accès au restaurant administratif, la documentation et outils de communication
 - * La mise à disposition (2 agents)
 - * La mise en place d'un comité de suivi de la convention le 13/06/2023 (dialogue de gestion, outils, indicateurs de pilotage et d'activité...)
- ◆ Lancement de la démarche Engagement Handicap par le Département du Pas-de-Calais et passage à la nomenclature M57 (application au 1er janvier 2024)
- ◆ Extension de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) aux personnes en situation de handicap psychique, intellectuel et cognitif.
- ◆ Augmentation des effectifs avec notamment :
 - la création d'un poste non permanent (parcours emplois compétences - PEC) à partir 1er juillet 2023 (durée 12 mois)
 - la création d'un poste infirmier titulaire non permanent
 - le recrutement de 2 postes en CDD pour le traitement dossiers en augmentation à partir 1er mai 2023 (durée 12mois)
- ◆ Participation de la MDPH au dossier de candidature pour Service Public Départemental de l'Autonomie
- ◆ Structuration d'un réseau territorial des lieux d'accueil avec le réseau des MDS, des CCAS et, à terme, des Maisons France Service, renouvellement de la convention de partenariat entre la MDPH et les services mandataires judiciaires à la protection des majeurs, signature de la convention de partenariat avec le CHRSO et le Centre Hospitalier d'Aire-sur-la-Lys, et signature de la convention avec la Fondation Hopale.
- ◆ Adoption en juin 2023, du règlement intérieur de la MDPH qui précise les missions, et les règles relatives aux personnels (organisation du temps de travail, aux déplacements, aux matériels, et conditions d'hygiène et sécurité).
- ◆ Développement de la stratégie de communication: pages LinkedIn, lancement de Webinaires, élaboration d'un site internet autonome

ENJEUX ET PERSPECTIVES

- ◆ Suivi de la convention de gestion avec le Département du Pas-de-Calais.
- ◆ Mise en place du nouveau système d'information national pour l'évaluation des besoins de compensation (fin 2024)
- ◆ Participation à la structuration d'un Service Public Départemental de l'Autonomie (SPDA) dans le Pas-de-Calais
- ◆ Mise en œuvre des orientations nationales issues de la Conférence Nationale du Handicap 2023

COMPTES EN EUROS DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT (HORS FONDS DE COMPENSATION)

BILAN 2023

Actif immobilisé : 345 128 €

Capitaux propres : 664 829 €

Actif circulant (hors trésorerie) : 348 846 €

Total des dettes : 1 057 176 €

Trésorerie : 1 030 872 €

Total bilan : 1 724 847 €

COMPTE DE RESULTAT 2023

Produits d'exploitation : 5 683 440 €

dont subventions et participations : 5 682 846 €

Charges d'exploitation : 5 545 758 €

RATIOS 2023

Résultat d'exploitation : 137 682 €

Indépendance financière (poids de la dette) : 0 % (aucun emprunt en cours)

Résultat financier : 0 €

Durée apparente de la dette : 0 année (aucun emprunt en cours)

Résultat exceptionnel : - 1 000 €

Trésorerie en jours d'exploitation : 66 jours

Résultat de l'exercice : 136 682 €

Fonds de roulement : 859 149 €

Epargne brute : 137 683 €

Besoin en fonds de roulement : -171 723 €

Epargne nette : 137 683 €

Financement du Département (€ et % des produits) : 1 766 840 € (hors des dispositifs) soit 31%

Total des produits : 5 753 069 €

Date de mise à jour des données : 27/06/2024



pasdecalais.fr •





Pas-de-Calais
Mon Département

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
ET ORGANISMES ASSOCIÉS
(EPOA)**

- EPDEF -

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC DÉPARTEMENTAL
DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE**



ANNÉE

2023





Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA) se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers, dans un souci de proximité et de développement des territoires.

Cela se traduit par une présence des services publics sur l'ensemble du territoire, en maintenant intégralement les politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes.

Cela se concrétise également par le renforcement du dialogue avec l'ensemble des partenaires, dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM).

C'est enfin la mise en place d'un dialogue permanent dans les territoires, par l'animation de commissions territoriales et la contractualisation avec les intercommunalités, les communes et de nombreux partenaires, que ce service public de qualité peut s'exercer au plus près des populations de notre département.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions que ces Etablissements Publics et Organismes Associés mènent tout au long de l'année,

Dans tous les domaines, sanitaire, médico-social, culturel, sportif, touristique, 2022 a été synonyme de renouveau, avec des projets mis en œuvre, au service des publics et de la promotion de notre département, et ce, malgré une augmentation des charges indéniable, en énergie, en carburant et en fournitures, notamment.

Pour autant, par leur professionnalisme et grâce au soutien actif du Département, ces EPOA ont su s'adapter, pour accompagner nos concitoyens, dans une relation de proximité et de solidarité maintenue.

Les liens de collaboration étroits et constants entre les EPOA et le Département sont une condition essentielle à une action publique locale efficace et agile.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



Éditorial du Président du Conseil d'Administration de l'EPDEF

Ce rapport d'activité 2023 permet de mettre en lumière le rôle très précieux que joue l'EPDEF dans ce domaine ô combien prioritaire de la politique enfance famille du Département.

Cette expertise particulière reconnue aux équipes, en particulier dans le cadre de l'accueil d'urgence, ainsi que la grande diversité des compétences en présence, conduisent à ce que l'EPDEF soit souvent sur tous les fronts.

La protection de l'enfance traverse, dans tout le pays, une période difficile.

Je ne vous apprend rien : situation des enfants et famille accompagnés souvent très lourdes, manque de places dans bon nombre de dispositifs médico-sociaux et pédopsychiatriques, problématique d'attractivité des métiers et donc de postes durablement vacants. Les services de l'EPDEF sont fortement sollicités, le volume des accueils d'urgence relai nuit et weekend augmente de plus de 100% d'une année sur l'autre : 250 en 2021 ; 580 en 2022 et 1400 en 2023.

Dans ce contexte, il est particulièrement important de vous rappeler l'engagement du Conseil départemental en faveur de la protection de l'enfance. Le soutien apporté à l'EPDEF en atteste pleinement.

Grâce à cette mobilisation, l'EPDEF parvient à assumer cette responsabilité cruciale pour les enfants et familles en difficulté de notre département.

Pour preuve, tous les projets annoncés l'année précédente ont été réalisés. Cela s'est traduit par l'installation, en 2023 :

- Du service Ulysse qui propose des séjours de ressourcement à des enfants et adolescents qui vivent difficilement leur placement (février 2023, Le Portel) ;
- De 45 nouvelles mesures d'AEMO renforcée (avril 2023, Arras) ;
- Du SA2O service d'accueil immédiat et d'évaluation (avril 2023, St Nicolas les Arras) ;
- de 50 nouvelles mesures d'accompagnement chez des tiers dignes de confiance (septembre 2023, Arras) ;
- De l'accueil de jour carpe diem de 8 places (sept 2023).

Cela montre la fiabilité et la capacité remarquable des équipes à mener à bien des projets de fond, tout en assurant la gestion d'un quotidien particulièrement complexe.

Ce constat se retrouve d'ailleurs dans le bilan de notre projet d'établissement 2018-2023 : malgré tous les défis que cette époque nous a réservés (en particulier l'augmentation très forte des accueils d'urgence, l'ouverture de grand nombre de nouvelles structures et la crise sanitaire), 85% des actions ambitieuses contenues dans notre projet ont pu être mises en œuvre.

Grâce à l'engagement de chacun et quelques soient les métiers exercés, le cap a toujours été maintenu. Je tiens à en remercier vivement l'ensemble des professionnels de l'EPDEF.

La période qui s'ouvre s'annonce à nouveau pleine de défis, de nouveaux développements de service se programment d'ores et déjà.



Daniel KRUSZKA
Président du Conseil d'Administration de l'Établissement Public Départemental
de l'Enfance et de la Famille

MISSIONS

Institué par le Département du Pas-de-Calais en 1990, l'Établissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille (EPDEF) se compose d'un ensemble de services où se mettent en œuvre, en fonction des besoins, accompagnement des enfants et soutien auprès des familles.

La recherche de l'intérêt de l'enfant constitue le point de convergence du travail accompli par les 619 professionnels que compte l'établissement.

Initialement inscrit dans le seul champ de la protection de l'enfance, l'EPDEF s'est construit par adjonctions successives de diverses structures préexistantes. Le développement de l'établissement s'est ensuite traduit par un élargissement de son offre de service tendant à y imprimer une visée préventive affirmée. Progressivement, une multitude de prestations est venue enrichir le panel d'interventions proposé par l'EPDEF dont le rayonnement géographique s'est par conséquent étendu.

Aujourd'hui, l'établissement englobe une quarantaine de services implantés au sein de 30 sites.

Les ressources financières 2023 ont été prévues, lors du vote au budget exécutoire, à hauteur de 52 190 600,43 € (38 717 366,78 € en fonctionnement et 13 473 233,65 € en investissement).

Le nombre d'agent s'est accru fortement ; 619 agents étaient

présents au 31 décembre 2023 contre 551 au 31 décembre 2022.

Environ 4 000 enfants ont été suivis en 2023 dans le cadre de la protection de l'enfance, hors accueils d'urgence.

4 835 familles ont été accompagnées au sein des Maisons de la Parentalité et Maisons des Familles, contre 3 982 en 2022, soit une évolution de 853 familles.

11 familles ont été accueillies au Village Famille, contre 14 en 2022.

113 enfants suivis dans le cadre du dispositif Tiers Bénévole Durable / Tiers Digne de Confiance (TBD-TDC) et 63 tiers accompagnés.

117 enfants ont été accueillis dans les crèches gérées par l'EPDEF, contre 105 en 2022 et la fréquentation sur les temps d'accueil tout public est de 3 578 passages d'enfants à la ludothèque, contre 3 246 en 2022 soit une évolution de 332 enfants.

232 familles ont été suivies au sein des Relais Petite Enfance de Liévin et Méricourt.

Quelle que soit la nature d'intervention des différents services, ceux-ci visent à favoriser l'instauration pour chaque enfant d'un environnement sécurisé et d'un climat relationnel lui permettant de vivre en bonne santé, de trouver un équilibre psychique en veillant à l'épanouissement de toutes ses possibilités.

L'EPDEF appartient à la catégorie des établissements sociaux et médico-sociaux publics (ESMS) dont le personnel relève par principe de la

fonction publique hospitalière. L'autonomie juridique que lui confère son statut conduit à ce que l'établissement dispose de ses propres organes de gouvernance : un conseil d'administration qui en définit la politique (compétence délibérative) et un comité de direction qui en assure la conduite générale (compétence exécutive).

A la différence du secteur associatif ou des collectivités territoriales, la représentation légale d'un établissement public est dévolue au directeur, lequel est nommé par arrêté du Centre National de Gestion (ministère de la santé). Le fonctionnement d'ensemble relève réglementairement de sa responsabilité aux plans administratif, civil et pénal. En conséquence, la capacité à engager juridiquement l'établissement lui est attribuée.

Attaché aux valeurs du Service Public, l'EPDEF se veut être porteur de solutions face aux besoins, y compris les plus sensibles, relevant des politiques de l'enfance et de la famille en vigueur au sein du département. Culture partenariale, dynamique adaptative et continuité de service apparaissent comme des composantes essentielles du fonctionnement institutionnel.



ORGANISATION

LES INSTANCES DE GOUVERNANCE, SES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS ET SON ORGANISATION.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

En référence à l'article L.315-12 du code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'Administration des établissements publics sociaux ou médico-sociaux définit la politique générale de l'établissement et délibère sur :

- ◊ Le projet d'établissement, ainsi que les contrats pluriannuels et les conventions d'aide sociale.
- ◊ Les programmes d'investissement.
- ◊ Le rapport d'activité.
- ◊ Le budget et les décisions modificatives, les crédits supplémentaires et la tarification des prestations.
- ◊ Les comptes financiers, les décisions d'affectation des résultats ou les propositions d'affectation desdits résultats, lorsque leurs financements sont majoritairement apportés par une collectivité publique ou les organismes de sécurité sociale.
- ◊ Les décisions affectant l'organisation ou l'activité de l'établissement.
- ◊ Le tableau des emplois du personnel.
- ◊ La participation à des actions de coopération et de coordination.
- ◊ Les acquisitions, aliénations, échanges d'immeubles et leur affectation et les conditions des baux de plus de dix-huit ans.
- ◊ Les emprunts.
- ◊ Le règlement de fonctionnement.
- ◊ L'acceptation et le refus de dons et legs.
- ◊ Les actions en justice et les transactions.
- ◊ Les règles concernant l'emploi des diverses catégories de personnel, pour autant qu'elles n'aient pas été fixées par des dispositions législatives ou réglementaires.

LA DIRECTION GENERALE

En référence à l'article L.315-17 du code de l'action sociale et des familles, le directeur représente l'EPDEF en justice et dans tous les actes de la vie civile.

Il prépare les travaux du Conseil d'Administration et lui soumet le projet d'établissement.

Il est chargé de l'exécution des décisions du Conseil d'Administration et met en œuvre les actions approuvées par celui-ci.

Il est compétent pour régler les affaires de l'établissement autres que celles qui sont énumérées à l'article L. 315-12 du CASF.

Il assure la gestion et la conduite générale de l'établissement et en tient le conseil d'Administration informé.

Il veille à la réalisation du projet d'établissement ou de service.

Le directeur peut déléguer sa signature dans des conditions et sur des matières définies par décret.

Pour l'exercice de certaines des attributions du Conseil d'Administration définies par décret, le directeur peut recevoir délégation du Président du Conseil d'Administration.

LES PÔLES OPERATIONNELS ET LES PÔLES FONCTIONNELS

Les activités de l'EPDEF sont structurées en 3 pôles d'activités complétées du pôle de Psychologie Clinique et de l'Administration Générale.

- ◆ **Le Pôle Hébergement et Accompagnement Familial** qui regroupe six Maisons d'Enfants et d'Adolescents (MEA), le service Opti'Mômes, le service Ulysse, le Service d'Accès à la Vie Adulte (SAVA), le service d'Accueil Familial Spécialisé (AFS), le dispositif

DELTA, le service d'Accueil de jour Carpe Diem et le service Appartements.

- ◆ **Le Pôle Soutien à la Parentalité et Intervention à Domicile** qui regroupe sept Maisons de la Parentalité et des familles, trois espaces de rencontres, le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP), un Point d'Accès au Droit (PAD), un Dispositif d'Accompagnement Familial (DAF), un Dispositif d'Accueil Durable et Bénévole chez un Tiers (TBD-TDC), un Service d'Accueil de Jour (SAJ), un village famille et un service d'AEMO.
- ◆ **Le Pôle Petite Enfance** qui regroupe la Maison de la Petite Enfance, un multi accueil, une micro crèche, deux Relais Petite Enfance (RPE), une ludothèque, un Service d'Accompagnement de Jour et de Prévention Précoce aux Ecrans (SAJPPE), et le service Accueil Pour Tous.
- ◆ **L'Administration Générale** regroupe l'ensemble des services fonctionnels. Y sont intégrés le service des Ressources Humaines, le service des affaires financières et marchés publics, le service des affaires patrimoniales, le service qualité, le service Systèmes d'Informations, le service communication et événementiel.
- ◆ **Le Pôle de Psychologie Clinique** regroupe l'ensemble des psychologues au sein du pôle de Psychologie Clinique. Ils interviennent au sein des autres pôles au service des enfants et des familles.

BILAN DES ACTIONS 2023

LE POLE HAF

Les différents services du pôle :

- ◊ La MEA d'Arras ;
- ◊ La MEA de Liévin ;
- ◊ La MEA 2B2R ;
- ◊ La MEA de Blendecques ;
- ◊ La MEA de Longuenesse ;
- ◊ La SAOO de Saint Nicolas ;
- ◊ Le service Opti'Mômes ;
- ◊ Le service Ulysse ;
- ◊ Le dispositif DELTAA ;
- ◊ Le service d'accueil de jour Carpe Diem ;
- ◊ Le service appartements de Liévin ;
- ◊ Le Service d'Accès à la Vie Adulte ;
- ◊ L'Accueil Familial Spécialisé.

Le développement des services du pôle s'est poursuivi sur l'année 2023 par :

- ◊ La création du dispositif ULYSSE au Portel ;
- ◊ La création du Service d'Accueil, d'Observation et d'Orientation (SAOO) à Saint Nicolas ;
- ◊ La création de l'Accueil de jour CARPE DIEM ;
- ◊ Le nouveau déménagement de la MEA 2B/2R (Rebueve-Ranchicourt vers Gouy Servins) ;
- ◊ Le démarrage de l'assistance à maîtrise d'ouvrage des projets situés à Saint Etienne au Mont et Avion ;
- ◊ La réflexion commune EPDEF/EPDAHAA sur un projet à destination d'enfants à double vulnérabilité (ASE/handicap) ;
- ◊ La rédaction du dossier Fonds Social Européen pour l'insertion professionnelle des jeunes en MEA ;
- ◊ La nomination d'un référent insertion au sein de chaque territoire ;
- ◊ Le développement des partenariats ;
- ◊ La finalisation de la formation commune pour l'ensemble des professionnels du Pôle (déployée sur 3 ans), dont des formations sur la thématique de l'accueil, de la santé mentale, des violences sexuelles.

1 964 jeunes ont été accueillis dans l'année dans l'ensemble des services, contre 1 515 en 2022.

21 Accueils d'urgence sur l'année et 1370 Accueils Urgence Relais ont été réalisés contre 552 en 2022. Il est comptabilisé 7 accueils 72 h et 35 replis DAF.

LE POLE SPID

Sur l'année 2023, il y a eu une diversification des partenariats (Maisons de solidarité, Magistrats, CDAD, centre pénitentiaire, ..., la poursuite des GAPP et la mise en place de diverses formations.

Le développement de la communication sur l'offre de service du pôle a été un axe fort.

◆ L'Axe Parentalité

Les différents services du pôle :

- ◊ La Maison de la Parentalité (MP) d'Arras ;
- ◊ La MP de Liévin ;
- ◊ La MP de Béthune ;
- ◊ La MP de Libercourt ;
- ◊ La MP de Montigny en Gohelle ;
- ◊ La Maison des Familles (MF) du Ternois ;
- ◊ La MF de l'Audomarois ;
- ◊ L'Espace de Rencontre (ER) du Calais ;
- ◊ L'ER du Boulonnais ;
- ◊ L'ER du Montreuillois ;
- ◊ Le Village Famille de Liévin.

L'année a été marquée par le développement de l'activité des services :

- ◊ La montée en charge de l'activité des Droits de Visites Médiatisés de l'Aide Sociale à l'Enfance (DVM) sur l'ensemble des territoires ;
- ◊ La poursuite des auditions de mineurs sur les Tribunaux Judiciaires de Béthune et Arras ;
- ◊ Le développement des interventions en milieu carcéral ;
- ◊ La mise en place de temps forts sur la promotion de la médiation familiale ;
- ◊ Les participations à des expérimentations avec les Tribunaux Judiciaires (Audience de consensus Parental, prise en Charge des enfants victimes de Violences intra familiales) ;
- ◊ La mise en place de réunions « attente active » pour les parents sur la liste d'attente pour les espaces de rencontre, afin de permettre d'apaiser les situations et d'orienter si besoin en attendant la prise en charge ;
- ◊ La forte augmentation du nombre de refus d'admissions au village famille, suite au passage en commission ;
- ◊ La réécriture du projet de service du village famille, afin de le faire évoluer pour répondre au mieux aux besoins du territoire et l'aménagement d'un espace petite enfance, avec parcours de motricité au village famille.

4 835 familles ont été prises en charge par l'ensemble des services, contre 3 996 familles en 2022.

◊ La médiation familiale

L'équipe des médiateurs familiaux a assuré la prise en charge de 1873 familles (814 familles de plus qu'en 2022) pour 2 179 rendez-vous assurés sur l'année 2023, contre 2 244 en 2022 ;

◊ Les espaces de rencontre

1251 familles ont bénéficié de rencontres au sein de l'une des structures pour 13 337 rendez-vous en 2023 (contre 11 687 en 2022) ;

◊ L'espace d'accès aux droits des familles a assuré la prise en charge

de 518 situations pour 570 rendez-vous ;

- ◊ La thérapie familiale 166 familles ont été accompagnées au travers de 638 rendez-vous en 2023 ;
- ◊ Le point d'accueil écoute jeunes (PAEJ) a pris en charge 101 jeunes en 2023 ;
- ◊ Le Point d'Accès au Droit (PAD) 915 personnes ont été reçues en 2023 ;
- ◊ Le Lieu d'Accueil Enfants Parents a mis en place en 2023 le même nombre de séances qu'en 2022, soit 33 séances ;
- ◊ Le Village Famille de Liévin a accueilli 11 familles en 2023.

◆ L'Axe Intervention à Domicile

Les différents services du pôle :

- ◊ Le Service d'Accueil de Jour (SAJ) ;
- ◊ Le Dispositif d'Accompagnement Familial (DAF) - AEMOR/AEDR/DARF ;
- ◊ Le service Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO) ;
- ◊ Le dispositif Tiers Bénévole Durable / Tiers Digne de Confiance (TBD / TDC).

L'année a été marquée par le développement de l'activité des services :

- ◊ La pérennisation du dispositif TBD/TDC et le développement de 50 mesures supplémentaires avec l'ouverture d'une nouvelle antenne du dispositif TBD TDC sur l'arrageois ;
- ◊ La poursuite du développement de l'AEMO renforcée avec le développement de 45 mesures supplémentaires et la création d'une 5^{ème} équipe sur le territoire de la CAHC et de l'Arrageois ;
- ◊ L'aménagement du service DAF dans les nouveaux locaux sur l'arrageois ;
- ◊ L'extension de l'activité AEMO à 50 mesures supplémentaires ;
- ◊ La diminution du nombre de mesures à 25 pour les Educateurs de Jeunes Enfants pour renforcer les actions auprès des jeunes enfants ;
- ◊ La diversification des ateliers proposés au sein du SAJ ;

◊ Le DAF a pris en charge au titre de l'année 2023, 472 jeunes, contre 419 en 2022 ;

◊ L'AEMO a accompagné 1022 mineurs en 2023.

Le taux de mesures judiciaires a légèrement diminué 69 % en 2023 contre 78 % en 2022, à contrario le taux de mesures administratives a légèrement augmenté 25 % contre 22% en 2022 ;

◊ Le Service d'Accueil de Jour (SAJ) a accueilli 35 jeunes en 2023 ;

◊ Le service TBD / TDC a accompagné 63 tiers et a suivi 113 enfants.

LE POLE PETITE ENFANCE

Le pôle Petite Enfance a maintenu son développement au cours de l'année 2023 avec la reconduction du projet Accueil pour Tous et la pérennisation du Service d'accompagnement de Jour et de prévention précoce aux écrans.

Également :

- ◊ L'élaboration du processus de formation continue des professionnels du pôle ;
- ◊ Le développement du programme PEGASE ;
- ◊ Le développement de la formation et ajustements des pratiques professionnelles ;
- ◊ Les travaux d'aménagement pour l'amélioration de la sécurité et des conditions de vie des usagers ;
- ◊ Le développement de nouveaux partenariats ;
- ◊ Le développement de la communication sur l'offre de service du pôle ;
- ◊ Le travail d'actualisation des outils de la loi 2002-2.

◆ Le Droit Commun

Les différents établissements et services du pôle :

- ◊ La micro-crèche de Méricourt ;
- ◊ Le Relais Petite Enfance (RPE) de Méricourt ;
- ◊ Le multi accueil de Liévin ;
- ◊ Le RPE de Liévin ;
- ◊ La ludothèque de Liévin ;
- ◊ Le Service Prévention Précoce aux Ecrans (SPPE) ;
- ◊ Le service Accueil pour Tous.

Le développement des services du pôle s'est poursuivi sur l'année 2023 par :

- ◊ la formalisation des contours du métier d'inter-médiatrice sociale petite enfance ;
- ◊ L'élaboration d'une charte de fonctionnement entre le service accueil pour tous et le RPE ;
- ◊ La définition du cahier des charges pour une évaluation du dispositif accueil pour tous par le CRFPE ;
- ◊ La remise en route du RPE de Méricourt, suite à la fermeture entre mai et septembre 2023 ;

◊ La redéfinition des modes d'intervention et du projet du Service de Prévention Précoce aux Ecrans.

1 644 enfants ont été accueillis sur l'ensemble des structures de droit commun, contre 1 300 en 2022 ;

◊ La micro-crèche de Méricourt a accueilli en 2023, 32 enfants contre 27 en 2022 ;

◊ Le RPE de Méricourt a accueilli 19 enfants, suivi 5 familles et 39 assistants maternels pour 19 ateliers réalisés ;

◊ Sur le dispositif VIP, 10 familles ont été suivies, pour 11 enfants accueillis en 2023. Pour le droit commun, 70 familles ont été suivies pour 74 enfants accueillis en 2023 ;

◊ Le RPE de Liévin a accueilli 411 enfants et suivi 227 familles contre 443 enfants et 259 familles suivies en 2022. 106 assistants maternels ont été suivis avec 249 ateliers réalisés contre 179 ateliers en 2022 ;

◊ La ludothèque de Liévin a réalisé 85 ateliers pour 786 enfants et 34 ateliers pour 311 enfants tout petits ;

185 nouvelles personnes se sont inscrites en 2023, ce qui a engendré le prêt de 894 jeux de société ;

◊ Le service de Prévention précoce aux Ecrans a accompagné 18 familles et mis en place 6 ateliers ;

◊ Le service Accueil pour Tous compte 356 entrées dans le dispositif, contre 273 en 2022, ce qui a permis à 183 enfants d'être accueillis en EAJE et à 31 enfants chez des assistants maternels.

◆ La Protection de l'Enfance

Les différents services du pôle :

- ◊ La Maison de la Petite Enfance (MPE) de Dainville ;
- ◊ Le Service d'Accompagnement de Jour (SAJ) ;

Le développement des services du pôle s'est poursuivi sur l'année 2023 par :

- ◊ La poursuite du programme de santé PEGASE ;
- ◊ La redéfinition du plateau technique du SAJ ;
- ◊ Le réajustement du projet du SAJ ;

◊ La MPE a accueilli 102 enfants, 6 accueils d'urgence, 24 accueils d'urgence relais et 6 replis DAF.

Le nombre de bébés nés sous secret a augmenté (10 en 2023 contre 7 en 2022).

19 enfants participent au projet Pégase ;

◊ L'activité du SAJ s'est stabilisée avec l'accueil de 11 enfants en 2023, contre 10 en 2022.

LE PLAN D' ACTIONS D' AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

L'EPDEF s'est mobilisé pour l'amélioration de la qualité par la mise en œuvre d'actions :

- ◊ Le recrutement d'une chargée de mission qualité pour le développement des actions d'amélioration de la qualité de l'accompagnement des usagers ;
- ◊ L'actualisation des outils de la loi 2002-2 ;
- ◊ La rédaction du nouveau projet stratégique de l'EPDEF ;
- ◊ La création d'un guide de gestion des faits de maltraitance à l'égard des usagers ;
- ◊ La création d'une procédure de gestion des événements indésirables ;
- ◊ La mise en place d'une démarche de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail ;
- ◊ Le démarrage des auto évaluations sur la base du référentiel HAS ;
- ◊ La mise en place de la première cellule de veille aux droits des usagers ;
- ◊ La réalisation de travaux dans les unités de vie pour le confort des usagers (salles de bain, espaces de restauration) ;
- ◊ La mise en place de groupes d'analyse des pratiques professionnelles ;
- ◊ La pérennisation des instances de paroles des usagers ;
- ◊ La mise en place d'un plan de sobriété énergétique ;
- ◊ La sécurisation des équipes de la micro crèche de Méricourt, à l'aide de protocoles de gestion de crises ;
- ◊ La mise en application des obligations liées aux contrôles réglementaires des bâtiments ;
- ◊ La réalisation d'un diagnostic RGPD.

PERSPECTIVES 2024

LE POLE HAF

Pour l'année 2024, le pôle a pour projets :

- ◊ La réflexion autour du développement d'un dispositif d'accueil à seuil adapté
- ◊ L'installation de l'unité de vie de la MEA 2B/2R de Gouy Servins dans un bâtiment plus adapté ;
- ◊ L'étude d'un projet de création d'une unité de vie pour enfants âgés de 6 à 12 ans à Cucq ;
- ◊ Le démarrage de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour une future maison d'enfants à Arras et Houdain ;
- ◊ La réflexion d'un projet semi autonomie à la MEA de Liévin suite à l'acquisition de la maison voisine ;
- ◊ La baisse du collectif des adolescents à la MEA de Liévin ;
- ◊ L'initiation des enfants et des professionnels à la Communication Non violente ;
- ◊ La création de paliers de préparation à l'autonomie en amont d'un accueil au service Appartements de Liévin ;
- ◊ Le développement de nouveaux partenariats, pour étoffer l'accompagnement proposé par les différents services ;
- ◊ La création de supports de communication.

LE POLE SPID

◆ L'Axe Parentalité

Pour l'année 2024, le pôle a pour projets :

- ◊ Le développement des interventions de Médiation Familiale carcéral en milieu ouvert ;
- ◊ La poursuite de la réflexion pour le changement de locaux pour la MP de Liévin et la MF de l'Audomarois ;
- ◊ La poursuite du projet de création d'une MP sur le territoire du Montreuillois ;
- ◊ La réflexion relative au développement d'espaces de rencontre pour faire face aux listes d'attente et la mise en œuvre de DVM JAF sur le TJ de Boulogne ;
- ◊ La réflexion sur le développement d'un axe autour de la prévention des violences intra familiales ;
- ◊ Le travail relatif au relogement des familles du village famille ;
- ◊ La poursuite de la mise en œuvre de la démarche d'amélioration continue de la qualité.

◆ L'Axe Intervention à Domicile

Pour l'année 2024, le pôle a pour projets :

- ◊ L'extension des mesures d'AEMOR avec le développement de 50 nouvelles mesures ;
- ◊ Le développement de 45 mesures d'AEMO, avec la création d'une 6^{ème} équipe ;
- ◊ Le Développement d'actions collectives en faveur de la petite Enfance pour le DAF ;
- ◊ Le développement des formations et actions collectives ;
- ◊ La réflexion sur l'opportunité d'un projet immobilier pour les services IAD ;
- ◊ la mise en place d'un travail en transversalité pour optimiser le travail auprès des familles (services de médiation familiale, thérapie familiale, SJA, DVM ASE) ;
- ◊ La participation aux appels à projets FIPD et MILDECA pour le SAJ ;
- ◊ La poursuite du projet de réflexion de l'extension du SAJ sur le bassin minier ;
- ◊ Le développement du service TBD TDC.

LE POLE PETITE ENFANCE

Pour l'année 2024, le pôle a pour projets :

- ◊ Les perspectives d'externalisation de l'unité de vie 3/6 ans de la MPE ;
- ◊ Le travail de réaménagement des espaces à la MPE avec l'institut PIKLER LOCZY pour l'ajout de 2 unités de vie pouponnière ;
- ◊ La création d'une pouponnière sur le littoral ;
- ◊ La création d'un espace petite enfance comprenant une crèche 39 places/ un RPE/ un LAEP à Méricourt ;
- ◊ L'optimisation et le développement du circuit d'information et de la communication interne et externe ;
- ◊ Le développement des partenariats ;
- ◊ L'amélioration de la communication sur l'offre de service du pôle

◆ Le Droit Commun

Pour l'année 2024, le pôle a pour projets :

- ◊ L'actualisation et la poursuite de l'observatoire Petite Enfance ;
- ◊ L'accentuation de l'évaluation et le projet RPE ;
- ◊ L'accentuation de la participation des parents sur du long terme ;
- ◊ La continuité dans la mise en place des recommandations de la PMI pour le multi accueil ;
- ◊ Le développement des projets pédagogiques (éveils sensoriel et culturel) ;
- ◊ La valorisation du travail des assistantes maternelles sur le territoire ;
- ◊ L'accompagnement des assistantes maternelles dans la formation continue ;

- ◊ La création d'une charte d'accueil pour le multi accueil ;
- ◊ La réalisation d'enquêtes auprès des usagers

◆ La Protection de l'Enfance

Pour l'année 2024, le pôle a pour projets :

- ◊ La poursuite de la réflexion de l'extension de la MPE ;
- ◊ L'aménagement des espaces de vie de la MPE ;
- ◊ La pérennisation du projet expérimental du SAJ Petite Enfance.

PLAN D'ACTIONS D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

- ◊ La poursuite de l'écriture du projet stratégique et l'élaboration du plan d'actions ;
- ◊ La poursuite des groupes d'analyse des pratiques professionnelles ;
- ◊ La poursuite des travaux dans les unités de vie pour le confort des usagers (salles de bain, espaces de restauration) ;
- ◊ Le maintien des instances de paroles, afin de garantir une dynamique d'expressions des usagers ;
- ◊ Le travail sur les plans de gestion de crises des établissements ;
- ◊ Le suivi du plan d'actions, suite à l'inspection de la Maison de la Petite Enfance et de la MEA de Blendecques ;
- ◊ La poursuite de la démarche d'auto évaluation, sur la base du référentiel HAS ;
- ◊ La réalisation d'une évaluation du dispositif accueil pour tous, par le CRFPE et mise en œuvre de son plan d'action ;
- ◊ Le développement de la stratégie QVCT ;
- ◊ La poursuite de l'actualisation des outils de la loi 2002-2 et la traduction en FALC (Facile à Lire et A Comprendre) ;
- ◊ La formation des professionnels à l'utilisation du logiciel qualité ;
- ◊ La revue du circuit des médicaments ;
- ◊ L'accentuation de l'expression et de la participation des enfants et des parents à travers les Conseils de Vie Sociale (CVS) ;
- ◊ L'amélioration de la prise en charge de la santé des mineurs accompagnés ;
- ◊ La mise en conformité du recueil des données avec la réglementation générale de protection des données (RGPD).

GLOSSAIRE

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, Etat, organismes sociaux, dettes court terme).

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire à la structure pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans la situation devient dangereuse.

Épargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi « autofinancement brut », l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses de la section d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : Épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de l'entreprise à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels.

Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance de l'entreprise à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence constatée, sur une période déterminée, entre d'une part, les produits (ou recettes) et, d'autre part, les charges (ou dépenses) auxquelles s'ajoute l'impôt sur les sociétés. Lorsque le résultat de l'exercice est négatif : il est appelé déficit ou perte.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice).

Etablissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille (EPDEF)

FICHE D'IDENTITE

- ◆ **Forme juridique** : Etablissement Public
- ◆ **Siège social** : 1 rond point Baudimont - CS 40528 - 62008 Arras Cedex 8
- ◆ **Dotations** : 5 605 901 €
- ◆ **Date de clôture** : 31/12
- ◆ **Siret** : 26620965900017
- ◆ **Effectif moyen** : 619 agents soit 590,39 ETP
- ◆ **Président du Conseil d'Administration** : Daniel KRUSZKA
- ◆ **Directeur Général** : François NOËL

Mission / Cœur de métier :

Institué par le Département du Pas-de-Calais en 1990, l'Etablissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille (EPDEF) se compose d'un ensemble de services où se mettent en œuvre, en fonction des besoins, accompagnement des enfants et soutien auprès des familles. L'établissement appartient à la catégorie des établissements sociaux et médico-sociaux publics dont le personnel relève par principe de la fonction publique hospitalière.

Initialement inscrit dans le seul champ de la protection de l'enfance, l'EPDEF s'est construit par adjonctions successives de diverses structures préexistantes. Le développement de l'établissement s'est ensuite traduit par un élargissement de son offre de service tendant à y imprimer une action préventive affirmée. Progressivement, une multitude de prestations est venue enrichir le panel d'interventions proposé par l'EPDEF dont le rayonnement géographique s'est concomitamment étendu.

Quelle que soit la nature d'intervention des différents services, ceux-ci visent à favoriser l'instauration pour chaque enfant d'un environnement sécurisé et d'un climat relationnel lui permettant de vivre en bonne santé, de trouver un équilibre psychique en veillant à l'épanouissement de toutes ses possibilités.

Attaché aux valeurs du Service Public, l'EPDEF se veut être porteur de solutions face aux besoins, y compris les plus sensibles, relevant des politiques de l'enfance et de la famille en vigueur au sein du département. Culture partenariale, dynamique adaptative et continuité de service apparaissent comme des composantes essentielles du fonctionnement institutionnel.

LIENS AVEC LE DEPARTEMENT

Niveau de représentation du Département

Représentation au Conseil d'Administration : 6 Conseillers départementaux sur 13 membres soit 46%.

Représentants du Département dans la structure : 6 titulaires : Zohra OUAGUEF, Delphine DUWICQUET, Daniel KRUSZKA, Evelyne NACHEL, Maryse POULAIN, Jean-Pascal SCALONE.

Contribution financière du Département :

- ◆ BP 2024 : arrêtés de tarification en cours de rédaction

- ◆ 2023 : comptabilisation Cd62 : 35 571 968 € (dont 32 312 556 € en fonctionnement, et 3 259 412 € de subventions d'investissement) / comptabilisation EPDEF : 36 152 654 € (dont 32 267 678 € en fonctionnement, et 3 884 976 € de subventions d'investissement) - différences provenant d'opérations de rattachement ou report.

Garantie d'emprunts : capital restant dû au 31/12/2023 : 1 139 545 €

Conventions avec le Cd62 : Convention annuelle point accueil écoute jeunes géré par l'EPDEF, convention pour l'expérimentation du « Programme PEGASE » (du 1/7/21 au 31/10/24), convention pour la prévention et l'accompagnement des conséquences d'une exposition précoce aux écrans chez les moins de 6 ans, Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec le Cd62 en cours de rédaction, convention Tiers Bénévole Durable / Tiers Digne de Confiance (TBD / TDC).

ACTIVITES

CHIFFRES CLES

- ◆ Une quarantaine de services implantés au sein de 30 sites ;
- ◆ Environ 3 500 enfants suivis par les services de l'EPDEF intervenant dans le cadre de la protection de l'enfance ;
- ◆ Accompagnement de 4835 familles au sein des maisons de la parentalité et maisons des familles, 113 enfants suivis dans le cadre du dispositif Tiers Bénévole Durable / Tiers Digne de Confiance (TBD-TDC) et 63 tiers accompagnés et 11 familles accueillies au village famille ;
- ◆ Le pôle Hébergement et Accompagnement Familial (HAF) :
 - 1 964 jeunes accueillis dans l'année ;
 - 21 accueils d'urgence et 1 370 accueils urgence relais réalisés en 2023.

Le pôle petite enfance (PE) :

- Accueil de 117 enfants dans les crèches gérées par l'EPDEF ;
- Passage de 3 578 enfants à la ludothèque ;
- 232 enfants suivis au sein des relais de la petite enfance de Liévin et Méricourt.

Le pôle de Soutien à la Parentalité et d'Intervention à Domicile (SPID) :

- Prise en charge de 4 835 familles sur l'ensemble des maisons de la parentalité ;
- Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) : 101 jeunes suivis ;
- Service d'Accueil de Jour (SAJ) : 35 jeunes concernés ;
- TBD/TDC : 113 enfants et 63 tiers suivis ;
- AEMO : 1 022 mineurs suivis sur l'année ;
- DAF : 472 jeunes suivis.

PRINCIPAUX EVENEMENTS

- ◆ La création du dispositif ULYSSE à Le Portel ;
- ◆ La création du Service d'Accueil, d'Observation et d'Orientation (SAOO) à Saint-Nicolas ;
- ◆ La création de l'accueil de jour Carpe diem ;
- ◆ La réflexion commune EPDEF/EPDAHAA sur un projet à destination d'enfants à double vulnérabilité (ASE/handicap) ;
- ◆ La montée en charge de l'activité des Droits de Visites Médiatisés de l'Aide Sociale à l'Enfance (DVM) sur l'ensemble des territoires ;
- ◆ La pérennisation du dispositif TBD/TDC et le développement de 50 mesures supplémentaires avec l'ouverture d'une nouvelle antenne du dispositif TBD-TDC dans l'arrageois ;
- ◆ La poursuite du développement de l'AEMO renforcée, avec la création de 45 mesures supplémentaires et une 5^{ème} équipe pour le territoire de la CAHC et de l'Arrageois ;
- ◆ L'extension de l'activité d'AEMO à 50 mesures supplémentaires ;
- ◆ Le développement du programme PEGASE pour la maison de la petite enfance ;
- ◆ La mise en place des premières auto-évaluations, sur la base du référentiel d'évaluation des Etablissements et Services Sociaux et Médico-sociaux de la Haute Autorité de Santé.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

En tant qu'établissement public départemental, l'EPDEF occupe naturellement une place particulière dans le dispositif d'aide sociale à l'enfance du Pas-de-Calais. Il est le premier acteur de la mise en œuvre des politiques enfance-famille du Département. Son activité et la qualité des réponses qu'il apporte doit être en permanence en phase avec l'évolution des problématiques et les orientations retenues par la collectivité. Dans ce sens, l'EPDEF, dans son champ de compétence, a vocation à être à la fois un laboratoire d'idées et de recherches, mais aussi une vitrine d'innovation et d'excellence dans la construction et la mise en œuvre des réponses.

COMPTES EN EUROS

BILAN 2023		COMPTE DE RESULTAT 2023
Actif immobilisé : 15 946 991 €	Capitaux propres : 20 988 197 €	Produits d'exploitation : 35 332 474 €
Actif circulant (hors trésorerie) : 1 906 024 €	Total des dettes : 5 026 197 €	dont dotations et produits de tarification : 31 576 621 €
Trésorerie : 8 601 032 €	Total bilan : 26 456 599 €	dont subventions et participations : 2 059 787 €
RATIOS 2023		Charges d'exploitation : 35 909 252 €
Indépendance financière (poids de la dette) : 5 %		Résultat d'exploitation : - 576 777 €
Durée apparente de la dette : non applicable (épargne brute négative)		Résultat financier : - 109 009 €
Trésorerie en jours d'exploitation : 87 jours		Résultat exceptionnel : 683 025 €
Fonds de roulement : 8 445 492 €		Résultat de l'exercice : -12 760 €
Besoin en fonds de roulement : - 155 540 €		Epargne brute : - 150 694 €
		Epargne nette : - 297 212 €
		Total des produits : 36 159 606 €
		Financement du Département (€ et %) : 32 267 678 € soit 89 %



pasdecalais.fr •    



Pas-de-Calais
Mon Département

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
ET ORGANISMES ASSOCIÉS
(EPOA)
- MAISONS & CITÉS -**

**ANNÉE
2023**



Le nouveau siège social de Maisons & Cités, situé à Douai, a été inauguré en juillet 2023

©Let's Fly



Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA) se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers, dans un souci de proximité et de développement des territoires.

Cela se traduit par une présence des services publics sur l'ensemble du territoire, en maintenant intégralement les politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes.

Cela se concrétise également par le renforcement du dialogue avec l'ensemble des partenaires, dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM).

C'est enfin la mise en place d'un dialogue permanent dans les territoires, par l'animation de commissions territoriales et la contractualisation avec les intercommunalités, les communes et de nombreux partenaires, que ce service public de qualité peut s'exercer au plus près des populations de notre département.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions que ces Etablissements Publics et Organismes Associés mènent tout au long de l'année.

Dans tous les domaines, sanitaire, médico-social, culturel, sportif, touristique, 2022 a été synonyme de renouveau, avec des projets mis en œuvre, au service des publics et de la promotion de notre département, et ce, malgré une augmentation des charges indéniable, en énergie, en carburant et en fournitures, notamment.

Pour autant, par leur professionnalisme et grâce au soutien actif du Département, ces EPOA ont su s'adapter, pour accompagner nos concitoyens, dans une relation de proximité et de solidarité maintenue.

Les liens de collaboration étroits et constants entre les EPOA et le Département sont une condition essentielle à une action publique locale efficace et agile.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



Éditorial du Président de Maisons & Cités

Comment décrire cette extraordinaire aventure qui nous anime depuis plusieurs années ?

Il me suffit de repenser à ce mois de mars 2017, à Oignies, lorsque le Premier ministre nous annonçait le lancement de l'ERBM. Ce moment fut à la fois une victoire et un commencement.

Une quarantaine de nos cités sont concernées, soit près de 27 000 logements qui atteindront, d'ici 2028, la classe énergétique C. Depuis 2018, 9 348 logements ont été réhabilités dont 2 453 livrés en 2023 et plus de 14 000 lancés en chantier.

Mais au-delà des chiffres et des réussites techniques, cette transformation est avant tout une histoire humaine. Derrière chaque maison rénovée, il y a des familles, des hommes et des femmes qui y vivent depuis des décennies. Notre mission va bien au-delà de la simple rénovation : elle vise à améliorer la qualité de vie de nos habitants, à leur offrir un cadre de vie plus sain et plus agréable. C'est une démarche empreinte de responsabilité et de respect envers ceux qui nous font confiance.

Nous sommes également fiers de l'engagement de nos partenaires et de nos collaborateurs. Leur dévouement et leur expertise sont cruciaux à chaque étape de ce projet ambitieux. Ensemble, nous dépassons des défis organisationnels, financiers et environnementaux pour créer un modèle d'urbanisme durable et inclusif. Nous avons suivi notre conviction que chaque cité, chaque quartier, mérite une attention particulière et des solutions adaptées.

Aujourd'hui, grâce à notre engagement et à celui de tous nos partenaires, nous pouvons dire avec fierté que nous sommes en train de changer l'image de notre territoire. Nous avons traversé des épreuves, mais nous les avons surmontées ensemble. Nous faisons de notre région, un territoire attractif où il fait bon vivre.

Les défis ne sont pas terminés, mais nous avançons avec la conviction que nous sommes sur la bonne voie. Ensemble, nous continuerons de relever ce défi ambitieux et de transformer notre territoire pour les générations futures.

MISSIONS

NOTRE SOCLE STRATEGIQUE

NOTRE IDENTITE

Nous sommes la 1^{ère} entreprise d'habitat social des Hauts-de-France, fière des valeurs de son territoire et déterminée à mettre en œuvre des solutions innovantes répondant aux besoins d'aujourd'hui et de demain.

NOTRE MISSION

Offrir à tous et dans tous nos territoires le bien-vivre chez soi et le bien-vivre ensemble.

NOTRE PROJET STRATEGIQUE

Nous sommes à mi-parcours de notre projet stratégique baptisé « energiC 2025 » lancé en 2022. Au lancement, nous avons 11 chantiers en lien avec 3 thèmes : Client, Climat et Collaborateurs.

11 CHANTIERS PRIORITAIRES POUR ATTEINDRE NOTRE NOUVELLE AMBITION

Climat

- ◆ accroître la performance environnementale de nos logements ;
- ◆ améliorer l'impact environnemental de notre entreprise.

Clients et territoires

- ◆ renforcer l'impact territorial et la visibilité de Maisons & Cités à travers ses projets de territoire ;

- ◆ développer l'offre de logements et d'hébergement de demain ;
- ◆ développer l'innovation sociale au bénéfice des habitants ;
- ◆ moderniser la relation client par la digitalisation des services ;
- ◆ développer l'écoute de nos clients et partenaires ;
- ◆ proposer de nouveaux services répondant aux besoins de nos clients.

Collaborateurs

- ◆ encourager et accompagner la prise d'initiative des collaborateurs ;
- ◆ simplifier le quotidien des collaborateurs ;
- ◆ accompagner les parcours professionnels des collaborateurs.

NOTRE CŒUR DE METIER

Imaginer, bâtir, gérer avec nos partenaires, l'habitat et les services pour tous, à toutes les étapes de la vie.

NOTRE AMBITION

Être demain l'acteur de référence de l'habitat en Hauts-de-France, innovant et responsable qui :

- ◆ vise l'excellence de la relation client ;
- ◆ participe au développement des territoires ;
- ◆ favorise l'épanouissement de ses collaborateurs.

A date, 6 chantiers sont clôturés, avec la mise en place de solutions adéquates :

- Simplifier le quotidien des collaborateurs ;
- Développer l'innovation sociale au bénéfice des habitants ;
- Développer l'écoute de nos clients et partenaires ;
- Encourager et accompagner la prise d'initiative des collaborateurs ;
- Accompagner les parcours professionnels des collaborateurs.

EnergiC 2025 a également évolué avec l'ajout de 2 chantiers :

- Réussissons ensemble la production exceptionnelle (Objectifs : gagner en simplicité dans la production et la livraison des logements) ;
- Mission Client (Améliorer le parcours et l'expérience client).

ORGANISATION

Le groupe Maisons & Cités s'est constitué en 2002 avec la création de l'Épinorpa et le rachat de la SAS Soginorpa, société créée en 1986 par Charbonnages de France ayant en charge la gestion des logements miniers. L'acquisition d'une coopérative HLM devenue depuis Maisons & Cités Accession, a ensuite permis d'engager une activité de construction et ainsi d'élargir l'offre de logements. L'établissement public Épinorpa, rattaché à la Région Hauts-de-France, est actionnaire de Maisons & Cités (SA d'HLM) aux côtés d'Adestia (CDC Habitat). Adestia est devenu actionnaire de Maisons & Cités en juillet 2018. À la fin de l'année 2022, l'Épinorpa et CDC Habitat ont renouvelé leur pacte d'actionnaires aboutissant à une nouvelle répartition du capital. Leur participation est désormais de 49 % chacun.

Pour préparer les travaux des réunions des conseils d'administration de Maisons & Cités, et assurer un suivi de la mise en œuvre des politiques décidées, les administrateurs se réunissent régulièrement en commissions. Ces commissions thématiques concernent les finances et l'évaluation, l'immobilier, la gestion locative et les relations avec l'Agence Nationale pour Garantie des Droits des Mineurs (ANGDM). De plus, depuis 2018, un comité de coordination, composé de représentants de l'Épinorpa et d'Adestia, se réunit avant chaque conseil d'administration ou assemblée générale. Un comité d'audit et un comité des rémunérations ont également été créés. Maisons & Cités Accession, coopérative HLM, est une filiale de Maisons & Cités SA d'HLM.

Créée en 2021, Fonsalia est une structure de type foncière visant à répondre aux besoins détectés dans les centres-villes et centres bourgs. Le capital de cette dernière est réparti entre la Caisse des Dépôts et Consignations (30 %) et Maisons & Cités (70 %).



BILAN DES ACTIONS 2023

Le défi croissant du logement dans le Pas-de-Calais...

La crise du logement dans le Pas-de-Calais s'est intensifiée ces dernières années. Selon les données de l'Union régionale pour l'habitat (URH), entre 2019 et 2023, le nombre de demandes de logement social a augmenté de 26 %, tandis que les attributions de logements sociaux ont diminué de 21 %. Cette situation met en exergue les défis croissants auxquels sont confrontés les demandeurs de logement social dans la région.

L'insertion par l'activité économique

Maisons & Cités a poursuivi en 2023 son action en matière d'insertion avec les entreprises titulaires de marchés de travaux et travaillé en lien étroit avec les structures « facilitatrices » de clauses d'insertion, soutenues par le Département. Elle bénéficie aussi de l'assistance à maîtrise d'ouvrage d'insertion déployée depuis plusieurs années par le Département, au service de la réussite des clauses d'insertion dans les marchés de travaux de rénovation conclus dans le cadre de l'ERBM. La politique menée par Maisons & Cités en matière d'insertion par l'activité économique repose sur 3 axes :

- ◆ la généralisation de la clause d'insertion à l'ensemble des marchés travaux quel qu'en soit le montant. En 2023, 431 151 heures d'insertion ont été réalisées ;
- ◆ le développement des marchés réservés au profit des structures d'insertion par l'activité économique et des ESAT ;
- ◆ le développement des chantiers écoles et chantiers d'insertion sur des logements en amélioration de l'habitat isolé (AHI) ou en remise en état des logements libérés (RELL), depuis 2018 dans le cadre de la politique de la Ville (TFPB) et aujourd'hui dans le cadre de l'ERBM.

Temps fort pour l'emploi à Harnes

Le 26 septembre 2023, Maisons & Cités accompagné de la commune de Harnes, le pôle local d'insertion économique (PLIE) de la communauté locale de Lens-Liévin, la mission locale et la Région des Hauts-de-France ainsi que le Département du Pas-de-Calais, a participé à un temps fort ERBM.

L'objectif de cette opération était de favoriser l'emploi et de donner la possibilité aux personnes en recherche d'emploi de suivre des formations.

Ces partenaires se sont donc retrouvés au sein de la cité Bellevue de Harnes pour guider ces personnes vers une reprise d'activité. L'occasion pour elles de déposer leurs CV, voire d'apprendre à le mettre à jour, de se tester sur un simulateur d'engins ou de montrer leur savoir-faire dans des box (peinture, pose de carrelage, etc..).

Pour rappel, dans cette cité, cette première tranche de travaux concerne 122 logements dont 60 ont déjà été réhabilités. Soit un total de 13 776 heures d'insertion effectuées.

Une nouvelle preuve que Maisons & Cités est un acteur majeur de l'insertion à l'emploi dans le Bassin minier.

La cité du Nouveau-Monde au cœur d'un « Village de l'emploi » à Bruay-la-Buissière

Un forum intitulé « Un Village pour l'emploi » a été organisé à Bruay-la-Buissière le 23 mai 2023 pour présenter aux demandeurs d'emploi du secteur les métiers du bâtiment et leurs débouchés, et pour aider les entreprises en manque de main d'œuvre à recruter « en direct ». Cette initiative était liée en particulier au projet de rénovation de la cité du Nouveau-Monde, menée par Maisons & Cités.

Près de 120 logements doivent être réhabilités au Nouveau-Monde dans le cadre de l'ERBM et environ 3 800 heures d'insertion y seront générées.

Un stand Maisons & Cités était tenu par Christine Gardet et Julie Derouck afin d'inciter les clients demandeurs d'emploi, en décrochage social ou à la recherche d'une reconversion, à découvrir les opportunités liées à

l'ERBM, et postuler aux nombreux emplois et formations induites.

Le Village de l'emploi associait à la fois des ateliers de découverte des métiers du bâtiment, des ateliers dédiés aux travaux publics, avec la possibilité d'accéder à un simulateur de conduite d'engins, et des stands où les entreprises et l'ensemble des partenaires de l'emploi et de la formation du secteur étaient présents.



Action pour l'emploi organisée avec nos partenaires à l'antenne Axel, cité Declercq à Oignies en mars 2024



Accompagnement social des locataires en situation de fragilité

En 2023, Maisons & Cités a mis en place 400 accompagnements sociaux auprès de locataires (ou futurs locataires) en difficulté financière, administrative et/ou d'appropriation de leur logement, afin de stabiliser leur situation grâce à des aides adaptées. 40 ménages ont fait l'objet d'un accompagnement renforcé dans le cadre du marché d'accompagnement aux « situations complexes et santé mentale », ce qui leur a permis d'accéder pour certains à un parcours de soins et/ou à des services adaptés, et d'être guidés dans la recherche de solutions durables pour se maintenir dans le logement. En plus des dispositifs de droit commun du FSL, FSL accès et FSL maintien, Maisons & Cités a développé 2 dispositifs spécifiques : la réduction de loyer temporaire (RLT) pour prévenir ou stabiliser les impayés de loyer et la réduction de loyer énergie (RLE) pour lutter contre la précarité énergétique.



Participation de Maisons & Cités au Forum pour l'emploi à Sallaumines en novembre 2023

On peut en outre souligner d'autres actions spécifiques :

– le dispositif Chrysalide pour accompagner de façon très opérationnelle les victimes de violences conjugales et intra-familiales avec une gestion locative adaptée (attribution en « circuit court », caution et loyer adaptés aux situations, accompagnements renforcés...);

– un comité dédié à l'incurie pour appréhender les défauts d'appropriation du logement et des extérieurs, jusqu'à des problématiques d'incurie d'ordre psychologique.

Enfin concernant les seniors :

– 130 visites ont été réalisées chez les ayants droit en collaboration avec l'ANGDM afin de détecter les difficultés potentielles dans l'occupation du logement ;

– Maisons & Cités a été lauréat en 2023 d'un appel à projets lancé par la CARSAT, ce qui permettra de financer la formation des équipes de proximité à développer une approche spécifique dans la relation avec nos aînés au quotidien, ainsi que la réalisation de travaux d'adaptation d'une quarantaine de logements senior.

Maisons & Cités et le Fonds de solidarité pour le logement (FSL)

Maisons & Cités siège régulièrement au Comité technique du Fonds de solidarité pour le logement (CT FSL), contribuant activement aux discussions et décisions concernant l'attribution des aides.

En 2023, Maisons & Cités, aux côtés d'autres bailleurs et partenaires tels que la CAF, a contribué financièrement au FSL à hauteur de 226 116,11€. Les locataires de Maisons & Cités ont bénéficié de 543 486,24€ du FSL pour diverses aides en 2023.

Maisons & Cités a réalisé 258 relogements dans le cadre du FSL, dont 115 prioritaires dans le Département du Pas-de-Calais (en 2022, 305 relogements avaient été effectués, dont 128 prioritaires).

CHIFFRES CLES 2023

64 260 logements gérés à fin 2023

824 collaborateurs

CA : **293,5 M€** de loyers collectés en 2023

457 M€ investis dans la maintenance, la réhabilitation et le développement du patrimoine

2 612 ordres de services en réhabilitation et **2 453** réhabilitations livrés

Depuis 2018, **9 348** logements ont été réhabilités

277 logements vendus, dont 255 à des particuliers

527 logements neufs ou acquis dans l'année

PERSPECTIVES 2024



**Jean-François Campion,
Directeur général**



1. Quels ont été les temps forts de l'année 2023 pour Maisons & Cités ?

En 2023, nous avons franchi des étapes majeures. Nous avons livré 572 logements neufs et, dans le cadre de notre programme Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM), réhabilité 2 453 logements et mis en chantier 2 612 autres. Cette année record est le fruit d'une organisation efficace et d'une certaine maturité du cycle de production ERBM, qui combine la rigueur industrielle à une gestion personnalisée de chaque opération.

2. Comment assurez-vous la satisfaction et le bien-être de vos clients ?

La satisfaction de nos clients est primordiale. En 2023, plus de 2 500 familles ont été temporairement relogées pendant les travaux de réhabilitation, grâce à une planification et une coordination efficace. Ces relogements offrent l'opportunité de mieux répondre aux besoins de nos locataires, par exemple, en proposant des logements adaptés comme des plain-pied pour les seniors ou des logements plus spacieux pour les familles.

L'accompagnement personnalisé par nos pilotes sociaux est également au cœur de notre démarche. Grâce à leur expertise, nous pouvons offrir des solutions adaptées et personnalisées.

3. En quoi l'ERBM est-il central dans votre stratégie environnementale ?

L'ERBM est au cœur de notre plan stratégique Climat, visant à réduire l'empreinte carbone de nos logements. Nos rénovations ont déjà permis d'améliorer considérablement la performance thermique de nos logements et de diviser par 3,5 leur consommation énergétique.

L'étape suivante consistera à intégrer des énergies moins carbonées.

Ainsi, en 2024, nous lancerons des initiatives comme la création de dix hectares de forêts urbaines et le développement de fermes solaires. Ces projets favoriseront l'autoconsommation collective, permettant à nos locataires de bénéficier d'énergie verte locale et d'économies sur leur facture énergétique.

GLOSSAIRE

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, états, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Capacité d'autofinancement (CAF) : Elle représente le montant de la trésorerie potentielle générée par les activités de la structure. Elle correspond à l'Excédent brut d'exploitation (EBE) augmenté des produits encaissables (entrées de trésorerie) et déduction faite des charges décaissables (sorties de trésorerie). Une CAF structurellement négative constitue un risque de défaillance et une mise en cessation de paiement de la structure.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Excédent brut d'exploitation (EBE) : Il mesure la ressource dégagée au cours d'une période par les activités de la structure d'exploitation, après paiement des charges de personnel des autres impôts sur la production, augmentée des subventions d'exploitation mais avant les dotations aux amortissements. Cet indicateur donne une vision objective de la rentabilité des activités de la structure et de son exploitation courante, sans prendre en compte sa politique d'investissement ni sa gestion financière. Cet indicateur doit être et demeurer positif à court et moyen terme.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Ratio d'activité : Il mesure l'évolution du chiffre d'affaires de la structure d'une année par rapport à l'année précédente. Une valeur positive exprime un accroissement du chiffre d'affaires, tandis qu'une valeur négative en exprime la contraction.

Rentabilité des capitaux propres : Ce ratio parfois appelé ROE (Return On Equity) ou rentabilité financière ou rentabilité des fonds propres. Il représente la rentabilité des fonds investis par les membres, et mesure la capacité de la structure à générer des profits.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Taux de rentabilité net : Le taux de rentabilité net, exprimé en pourcentage, mesure la rentabilité de la structure en fonction de son chiffre d'affaires. Il met en évidence la profitabilité des activités. Le taux de rentabilité net est calculé en divisant le résultat de l'exercice par le chiffre d'affaires. Un taux usuel se situe entre 2% et 10%. Un taux négatif marque l'absence de résultat, tandis qu'un taux supérieur à 50% indique la présence d'autres ressources telles que des dotations ou des subventions.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

Valeur ajoutée : Elle correspond à la différence entre la valeur des produits (le chiffre d'affaires) et la valeur des achats faits pour exercer l'activité (marchandises, consommations intermédiaires : matières premières, services...). Il y a création de « valeur » lorsque la valeur du produit obtenu est plus élevée que la somme des valeurs des consommations intermédiaires : la différence entre le prix de vente de son produit et la valeur totale des biens et services qu'elle a achetés et qui sont contenus dans ce produit (après transformation) représente la valeur ajoutée.

MAISONS & CITES

FICHE D'IDENTITE

- ◆ **Forme juridique** : Société Anonyme HLM, détenue à 49,25% par EPINORPA, 49,25% par Aestia, 1,5% autres.
- ◆ **Siège social** : 196 rue Ludwig Van Beethoven 59500 Douai
- ◆ **Capital social** : 558 228 554 €
- ◆ **Date de clôture** : 31/12
- ◆ **Siret** : 334 654 035 0297
- ◆ **Effectif moyen** : 812
- ◆ **Président** : Frédéric Chéreau
- ◆ **Directeur général** : Jean-François Champion

Mission / Cœur de métier :

M&C a pour mission la location, la construction, l'acquisition, l'amélioration, l'aménagement, la réparation et la gestion des habitations collectives ou individuelles.
La gestion d'immeubles appartenant à d'autres organismes HLM, à l'Etat, aux collectivités territoriales, à une SEM de construction, à des organismes à but non lucratif.
L'accompagnement social de ses locataires.

LIENS AVEC LE DEPARTEMENT

Niveau de représentation du Département

Aucune participation au capital de M&C

Représentants du Département dans la structure :

Pas de représentant au Conseil d'administration de M&C

Représentation au Conseil d'administration de l'EPINORPA (actionnaire de référence de M&C) : Laurent DUPORGE, Daniel MACIEJASZ, Anouk BRETON et Zohra OUAGUEF

Contribution financière du Département :

Aucune contribution directe

Garantie d'emprunts : 306 807 559 € au 31/12/2023.

ACTIVITES 2023

CHIFFRES CLES

- ◆ **Patrimoine géré** : 64260 logements dont 11.4 % occupé par des ayants droits.
40,2 % des logements situés en quartier prioritaire politique de la ville
- ◆ **Construction / réhabilitation** : 532 logements livrés ou acquis / 2563 logements réhabilités et 2 955 ordres de services lancés (1639 ERBM & 1316 droit commun)
516 344 heures d'insertion (accord-cadre ERBM Département du Pas-de-Calais, Maisons et Cités, SIA Habitat, Pas de Calais habitat du 29 avril 2019)
- ◆ **Cession** : 299 logements — **Démolition** : 378 logements

Interventions :

- 3 834 attributions de logements
- 46% de ménages locataires recevant des aides au logement

◆ **Implantation** : 5 Agences territoriales et 14 antennes de proximité

◆ **Relogement dans le cadre du FSL** : 258 dont 115 familles prioritaires dans le département du Pas-de-Calais

PRINCIPAUX EVENEMENTS

- ◆ Apport en nature de 3 bâtiments administratifs des directions territoriales de Bruay-la-Buissière, Hénin-Beaumont et Loos-en-Gohelle auprès de FONSAIA pour un montant de 4,5 M€.
- ◆ Opérations capitalistiques réalisées au cours du premier trimestre ont permis à la société AESTIA de porter sa participation à hauteur de 49,25 % du capital social de Maisons & Cités permettant d'atteindre la parité de détention avec EPINORPA.
- ◆ Des prêts d'actionnaires ont été consentis à Maisons & Cités pour un montant global de 121,5 M€.
- ◆ Déménagement dans le nouveau siège social en juin 2023 à la suite de la prise en location du LUM rue Beethoven à Douai.
- ◆ Des ventes de CEE ont été réalisées et des dégrèvements de TFPB ont été obtenus en 2023 pour un montant global de 17,1 M€.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

- ◆ 2024 verra la poursuite des chantiers ERBM et de droit commun, ainsi que des diagnostics thermiques sur l'ensemble du patrimoine.
- ◆ Compte tenu de l'importance des programmes de réhabilitation déjà lancés, le montant des dégrèvements TFPB obtenus devrait fortement progresser en 2024.

COMPTES EN EUROS

BILAN 2023

Actif immobilisé : 2 982 405 400 €	Capitaux propres : 1 292 962 817 €
Actif circulant (hors trésorerie) : 169 335 682 €	Total des dettes : 2 269 187 587 €
Trésorerie nette : 438 814 471 €	Total bilan : 3 590 703 591 €

COMPTE DE RESULTAT 2023 (source SIG HLM)

Chiffre d'affaires : 311 829 594 €
Valeur ajoutée : 50 559 105 €
Excédent brut d'exploitation : -7 132 906 €
Résultat d'exploitation : -995 138 €

RATIOS 2023

Indépendance financière (poids de la dette) : 61 %	Résultat financier : 8 691 891 €
Durée apparente de la dette : 15 ans	Résultat exceptionnel : 2 262 928 €
Rentabilité des capitaux propres : 0,8%	Résultat de l'exercice : 9 959 681 €
Taux de rentabilité net : 3,19%	Autofinancement net HLM : 45 598 827 €
Ratio d'activité : +3,29%	Total des produits : 426 960 965 €
Trésorerie en jours d'exploitation : 493 jours	Financement du Département (€ & %) : 0 euros
Fonds de roulement : 554 881 750 €	
Besoin en fonds de roulement : 116 067 279 €	

Date de mise à jour des données : 10/07/2024



pasdecalais.fr •    



Pas-de-Calais

Mon Département

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET ORGANISMES ASSOCIÉS (EPOA)

- PAS-DE-CALAIS ACTIF -

PAS-DE-CALAIS **ACTIF**

ANNÉE
2023



PAS-DE-CALAIS **ACTIF**



Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA) se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers, dans un souci de proximité et de développement des territoires.

Cela se traduit par une présence des services publics sur l'ensemble du territoire, en maintenant intégralement les politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes.

Cela se concrétise également par le renforcement du dialogue avec l'ensemble des partenaires, dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM).

C'est enfin la mise en place d'un dialogue permanent dans les territoires, par l'animation de commissions territoriales et la contractualisation avec les intercommunalités, les communes et de nombreux partenaires, que ce service public de qualité peut s'exercer au plus près des populations de notre département.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions que ces Etablissements Publics et Organismes Associés mènent tout au long de l'année.

Dans tous les domaines, sanitaire, médico-social, culturel, sportif, touristique, 2022 a été synonyme de renouveau, avec des projets mis en œuvre, au service des publics et de la promotion de notre département, et ce, malgré une augmentation des charges indéniable, en énergie, en carburant et en fournitures, notamment.

Pour autant, par leur professionnalisme et grâce au soutien actif du Département, ces EPOA ont su s'adapter, pour accompagner nos concitoyens, dans une relation de proximité et de solidarité maintenue.

Les liens de collaboration étroits et constants entre les EPOA et le Département sont une condition essentielle à une action publique locale efficace et agile.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



Éditorial de la Présidente de Pas-de-Calais ACTIF

Il y a bientôt 30 ans, le Département du Pas-de-Calais a initié la création de Pas-de-Calais Actif pour soutenir les initiatives créatrices d'emploi sur les territoires du Pas-de-Calais.

Cette vocation initiale à laquelle Pas-de-Calais Actif reste fidèle s'est enrichie au fil des années de la conviction que chaque entrepreneur peut apporter des réponses aux besoins sociaux, accompagner la transition énergétique ou environnementale, réduire les inégalités en créant de l'activité et de l'emploi et contribuer ainsi à bâtir une société plus solidaire.

Avec nos nombreux partenaires Pas-de-Calais Actif a bâti une offre de solutions d'accompagnement et de financement pour accélérer la réussite des entrepreneurs en leur donnant les moyens de s'engager.

Au fil des pages de ce rapport vous découvrirez cette offre et ses résultats.

Ainsi, en 2023 ce sont 1 782 projets représentant 5 465 emplois qui ont été accompagnés et/ou financés pour 21.1 M€ mobilisés sur le Département du Pas-de-Calais.

En 2024, nous accentuerons notre action tant au niveau des projets de création/reprise de très petites entreprises qu'au niveau des structures de l'Economie Sociale et Solidaire mais aussi de l'accompagnement des allocataires du RSA qui ont développé une activité indépendante.

Notre action sera toujours celle d'une structure de proximité, réactive et agile avec une équipe de professionnels engagés au service des projets et des territoires du Département du Pas-de-Calais.

Je ne peux terminer ce mot sans évoquer la mémoire de Claude Alphanféry fondateur du mouvement France Active qui nous a quitté il y a quelques semaines à l'âge de 101 ans.

Nous garderons tous l'image d'un Grand Homme engagé aux valeurs humanistes et aux convictions qui ont marqué tous ceux qui l'ont rencontré et pour qui il a été un exemple.

Peu de temps avant qu'il nous ait quitté Claude Alphanféry avait lancé un dernier appel pour nous inciter dans le contexte actuel à tout mettre en œuvre pour que ce qui a motivé sa vie, le combat contre le fascisme, contre la barbarie et pour les droits humains, soit à nouveau mobilisé dans une grande alliance humaniste des forces de vie.

Claude Alphanféry avait conclu cet appel par « Agissez comme si vous ne pouviez pas échouer ».

Françoise VASSEUR

Présidente du GIP Pas-de-Calais Actif

PAS-DE-CALAIS ACTIF



Cofinancé par
l'Union européenne

MISSIONS

La mission du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Pas-de-Calais Actif est d'accompagner et de soutenir financièrement les initiatives créatrices d'emploi sur le département du Pas-de-Calais :



LE GIP PAS-DE-CALAIS ACTIF INTERVIENT AUPRES DE QUATRE PUBLICS

- ◆ les personnes en situation de fragilité économique créateurs/repreneurs de très petites entreprises (TPE) en leur facilitant l'accès au crédit bancaire professionnel dans de bonnes conditions (taux de marché, limitation des cautions personnelles) au travers de la mobilisation de fonds de garantie, d'avances remboursables et de subventions ;
- ◆ les entrepreneurs engagés : qui sont des entrepreneurs qui s'engagent dans un projet d'entreprise qui va au-delà de la simple recherche de profit économique et dont le projet a un impact positif sur la société : création de leur propre emploi et (re) dynamisation de leur territoire, développement d'une activité à fort impact social et/ou environnemental, promotion de nouveaux modèles entrepreneuriaux et de coopération territoriale, recherche d'utilité sociale. Ces entrepreneurs engagés peuvent bénéficier de garanties, de prêts solidaires et de subventions ;
- ◆ les structures du champ de l'économie sociale et solidaire en émergence, création, développement ou retournement au travers d'outils financiers (fonds de garantie, apports en fonds propres, avances remboursables) et également de dispositifs d'accompagnement (fonds d'ingénierie conseil, financement d'études action) ;
- ◆ les allocataires du RSA ayant créé une activité indépendante, Pas-de-Calais Actif leur propose un diagnostic et un accompagnement pour les aider à augmenter les ressources tirées de leur activité pour sortir durablement du RSA ou pour les accompagner vers un dispositif de remobilisation à l'emploi si leur activité n'est pas viable.

LE GIP PAS-DE-CALAIS ACTIF INTERVIENT A TOUS LES STADES DE VIE DES PROJETS

Le GIP permet :

- ◆ de garantir jusqu'à 80 % des emprunts bancaires pour des créateurs/repreneurs d'entreprises avec un plafond d'intervention en garantie de 160 000 € (soit 200 000 € d'emprunt garantis à 80 %) ;

- ◆ d'octroyer des apports en fonds propres jusqu'à 2 000 € pour les créateurs d'entreprises des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- ◆ d'intervenir en fonds quasi-fonds propres dans les structures du champ de l'économie sociale et solidaire jusqu'à 1 500 000 € ;
- ◆ d'intervenir en garantie sur des emprunts moyen terme et court terme auprès des structures du champ de l'économie sociale et solidaire ;
- ◆ d'accompagner la consolidation des activités et des emplois dans les structures du champ de l'économie sociale et solidaire au travers du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) ;
- ◆ d'accompagner la création de nouvelles entreprises sociales et solidaires au travers du dispositif FIDESS (Fonds d'Investissement au Développement de l'ESS) ;
- ◆ d'accompagner la consolidation des entreprises de l'économie sociale et solidaire en situation de retournement au travers du DASESS (Dispositif d'Appui aux Structures de l'ESS) ;
- ◆ d'accorder des avances remboursables conditionnées à des entreprises de l'économie sociale et solidaire qui connaissent des problèmes de trésorerie ;
- ◆ d'accompagner et financer les projets ESS en émergence sur les territoires au travers du Fonds Pas-de-Calais Territoire d'ESS ;
- ◆ d'intégrer les projets dans une démarche de financement participatif au travers de « Propulsons ! ».

ORGANISATION

HISTORIQUE ET GOUVERNANCE DU GIP PAS-DE-CALAIS ACTIF

Le GIP Pas-de-Calais Actif a été créé en 1995 à l'initiative du Conseil départemental du Pas-de-Calais dans le cadre de sa politique d'insertion, avec la participation de partenaires économiques sensibilisés à la lutte contre l'exclusion.

LE STATUT CHOISI EST CELUI DE GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC A CAPITAL ET COMPTABILITE PRIVEE.

Les membres du GIP sont :

- ◆ le Conseil départemental du Pas-de-Calais ;
- ◆ la Région Hauts-de-France ;
- ◆ la Caisse d'Épargne Hauts-de-France ;
- ◆ la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- ◆ l'association France Active ;
- ◆ la MACIF ;
- ◆ la Mutuelle AESIO ;
- ◆ EDF.
- ◆ l'Union Régionale des SCOP.

LE DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS EST L'ACTIONNAIRE MAJORITAIRE DU GIP PAS-DE-CALAIS ACTIF.

Le Département du Pas-de-Calais détient 71,59 % du capital et la majorité des postes au Conseil d'administration du GIP Pas-de-Calais Actif.

Sur 16 sièges au Conseil d'administration, 8 sont dédiés aux représentants du Département.

Le président du GIP Pas-de-Calais Actif est obligatoirement un Conseiller départemental.

Les postes de secrétaire et de trésorier peuvent être occupés par tout membre du Conseil d'administration.

Les mandats sont pourvus pour une durée de trois ans et sont renouvelables.

Le directeur du GIP est nommé par le Conseil d'administration sur proposition du président.

La loi de 2011 sur les GIP confère aux directeurs des pouvoirs élargis.

Dans ses rapports avec les tiers, le directeur engage le groupement pour tout acte entrant dans l'objet de celui-ci.



LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PAS-DE-CALAIS ACTIF :

NOM—PRENOM	FONCTION AU SEIN DU GIP	FONCTION EXTERIEURE
Mme Françoise VASSEUR	Présidente	Conseillère départementale du Pas-de-Calais
M. François LEMAIRE	Vice-président	Vice-président du Conseil départemental du Pas-de-Calais
M. Vianney LEVEUGLE	Vice-président	Vice-président de la Mutuelle AESIO
M. Bruno FIEVET	Secrétaire	Coordinateur Hauts-de-France MACIF
Mme Evelyn NACHEL	Trésorière	Vice-présidente du Conseil départemental du Pas-de-Calais
M. Jean-Luc DUBAELE	Administrateur	Conseiller départemental du Pas-de-Calais
Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY	Administrateur	Vice-présidente du Conseil départemental du Pas-de-Calais
Mme Sylvie MEYFROIDT	Administrateur	Conseillère départementale du Pas-de-Calais
M. Étienne PERIN	Administrateur	Conseiller départemental du Pas-de-Calais
M. René HOCQ	Administrateur	Vice-président du Conseil départemental du Pas-de-Calais
M. Frédéric HAVRET	Administrateur	Secrétaire Général Caisse d'Épargne Hauts-de-France
Mme Nadège FARVACQUE	Administrateur	Référente régionale Economie Sociale et Solidaire Banque des Territoires
M. Denis DEMENTHON	Administrateur	Directeur Général France Active
M. Didier GUENIN	Administrateur	Directeur Général SA SAFIDI
M. Hervé DESMULLIER	Administrateur	Représentant de l'URSCOP Hauts-de-France
Mme Sabine FINEZ	Administrateur	Conseillère Régionale des Hauts-de-France

PRESENTATION DE FRANCE ACTIVE

France Active est un réseau de proximité qui accompagne depuis 30 ans les personnes en difficulté à créer leur entreprise individuelle ainsi que les entreprises de l'ESS. France Active soutient tous les entrepreneurs qui s'engagent dans un projet avec un impact positif sur la société : création de leur propre emploi et (re) dynamisation de leur territoire, développement d'une activité à fort impact social et/ou environnemental, promotion de nouveaux modèles entrepreneuriaux et de coopération territoriale, recherche d'utilité sociale.

France Active est présidée par Pierre-René LEMAS.

UNE VOCATION : mettre la finance au service des personnes de l'emploi, et des territoires.

UNE MISSION : favoriser la création d'emploi, notamment pour les personnes éloignées du monde du travail.

TROIS PUBLICS :

- ◆ les créateurs d'entreprise qui créent leur propre emploi ;
- ◆ les entrepreneurs engagés ;
- ◆ les entreprises sociales et solidaires.

UN METIER : accompagner et financer leurs projets.

LES MOYENS : un réseau national impliqué en régions :

- ◆ 35 structures de proximité appelées associations territoriales ;
- ◆ 800 salariés ;
- ◆ plus de 3 000 bénévoles.

UNE OFFRE COMPLETE DE SOLUTIONS DE FINANCEMENT :

- ◆ des garanties d'emprunts bancaires ;
- ◆ des prêts solidaires ;
- ◆ des primes pour les créateurs des quartiers prioritaires de la politique de la ville et les jeunes de moins de 30 ans.

DES RESSOURCES : France Active est soutenue par la Banque des Territoires, la BPI, l'État, les collectivités territoriales, les banques et la Commission Européenne, mais aussi par l'épargne salariale solidaire et des centaines d'actionnaires, de souscripteurs et de donateurs.

LES LIENS ENTRE PAS-DE-CALAIS ACTIF ET FRANCE ACTIVE

Pas-de-Calais Actif est le représentant de France Active pour le département du Pas-de-Calais.

France Active compte 35 associations territoriales de dimensions variables :

- ◆ régionale ;
- ◆ départementale ou interdépartementale.

Chaque association territoriale est autonome et juridiquement indépendante de la gouvernance de France Active. Les liens qui unissent les associations territoriales à France Active sont néanmoins nombreux :

LE PROJET :

L'appartenance des associations territoriales au réseau est formalisée par un contrat de réseau, qui rappelle les fondamentaux du projet de France Active et les engagements réciproques.

LA GOUVERNANCE :

France Active est membre du Conseil d'administration de chaque association territoriale. Réciproquement cinq présidents d'associations territoriales siègent au Conseil d'administration de France Active.

PRESENTATION DE FRANCE ACTIVE

France Active est un réseau de proximité qui accompagne depuis 30 ans les personnes en difficulté à créer leur entreprise individuelle ainsi que les entreprises de l'ESS. France Active soutient tous les entrepreneurs qui s'engagent dans un projet avec un impact positif sur la société : création de leur propre emploi et (re) dynamisation de leur territoire, développement d'une activité à fort impact social et/ou environnemental, promotion de nouveaux modèles entrepreneuriaux et de coopération territoriale, recherche d'utilité sociale.

France Active est présidée par Pierre-René LEMAS.

UNE VOCATION : mettre la finance au service des personnes de l'emploi, et des territoires.

UNE MISSION : favoriser la création d'emploi, notamment pour les personnes éloignées du monde du travail.

TROIS PUBLICS :

- ◆ -les créateurs d'entreprise qui créent leur propre emploi ;
- ◆ -les entrepreneurs engagés ;
- ◆ -les entreprises sociales et solidaires.

UN METIER : accompagner et financer leurs projets.

LES MOYENS : un réseau national impliqué en régions :

- 35 structures de proximité appelées associations territoriales ;
- 800 salariés ;
- ◆ plus de 3 000 bénévoles.

UNE OFFRE COMPLETE DE SOLUTIONS DE FINANCEMENT :

- ◆ -des garanties d'emprunts bancaires ;
- ◆ -des prêts solidaires ;
- ◆ -des primes pour les créateurs des

- ◆ quartiers prioritaires de la politique de la ville et les jeunes de moins de 30 ans.

DES RESSOURCES : France Active est soutenue par la Banque des Territoires, la BPI, l'État, les collectivités territoriales, les banques et la Commission Européenne, mais aussi par l'épargne salariale solidaire et des centaines d'actionnaires, de souscripteurs et de donateurs.

LES LIENS ENTRE PAS-DE-CALAIS ACTIF ET FRANCE ACTIVE

Pas-de-Calais Actif est le représentant de France Active pour le département du Pas-de-Calais.

France Active compte 35 associations territoriales de dimensions variables :

- ◆ régionale ;
- ◆ départementale ou interdépartementale.

Chaque association territoriale est autonome et juridiquement indépendante de la gouvernance de France Active. Les liens qui unissent les associations territoriales à France Active sont néanmoins nombreux :

LE PROJET :

L'appartenance des associations territoriales au réseau est formalisée par un contrat de réseau, qui rappelle les fondamentaux du projet de France Active et les engagements réciproques.

LA GOUVERNANCE :

France Active est membre du Conseil d'administration de chaque association territoriale. Réciproquement cinq présidents d'associations territoriales siègent au Conseil d'administration de France Active et les associations territoriales participent à la définition de la stratégie et du plan d'actions de France Active.

LES OUTILS FINANCIERS :

Les entités financières de France Active (France Active Garantie, France Active Investissement et France Active Financement) gérées nationalement sont les principaux supports des outils financiers du réseau.

Les fonds de garantie de Pas-de-Calais Actif sont portés par la société de garantie France Active Garantie. France Active octroie une délégation d'engagement à Pas-de-Calais Actif moyennant le respect de procédures d'expertise et de gestion des risques.

LE FINANCEMENT DU FONCTIONNEMENT OU DES OUTILS FINANCIERS :

Les partenariats financiers pluriannuels de France Active notamment avec la Caisse des Dépôts et Consignations, la BPI, le Fonds de Cohésion Sociale, les gestionnaires d'épargne salariale couvrent une partie des besoins de financement des associations territoriales.

LA FORMATION DES SALARIES ET DES BENEVOLES DU RESEAU :

France Active met en place chaque année une offre de formation à destination des salariés et des bénévoles du réseau. Cette offre couvre de manière exhaustive les fonctions techniques ainsi que les aspects gestion, gouvernance et management.

La tête de réseau organise régulièrement des réunions et groupes de travail entre les associations territoriales :

- ◆ des réunions annuelles des directeurs des associations territoriales ;
- ◆ des réunions annuelles des présidents des associations territoriales ;
- ◆ un séminaire bisannuel réunissant l'ensemble des salariés du réseau.

BILAN DES ACTIONS 2023



Cofinancé par
l'Union européenne

2023 en quelques chiffres

PAS-DE-CALAIS ACTIF

5 465 emplois créés ou consolidés



1 782 Structures accompagnées et/ou financées



21,1 M€ mobilisés



TPE

Je m'engage

488
Emplois créés ou consolidés

314
Entreprises accompagnées et financées

17,39 M€
Mobilisés

Entrepreneurs engagés

Je suis engagé

99
Emplois créés ou consolidés

21
Entreprises accompagnées et financées

1,65 M€
Mobilisés

ESS

Je transforme la société

3 788
Emplois créés ou consolidés ou sauvegardés

357
Entreprises accompagnées et/ou financées

2,07 M€
Mobilisés

Mission RSA

Accompagnement des bénéficiaires du RSA ayant une activité indépendante

1 090
Bénéficiaires du RSA
Travailleurs Indépendants accompagnés



Au travers de :

808 > Garanties, apports en fonds propres, prêts solidaires, primes Cap quartiers, primes Jeunes, Accès+, Primes Pas-de-Calais, Cap ESS, Financements participatifs

1 773 > Mesures d'accompagnement, MDE, DLA, FIDESS, Ateliers comptoirs à Initiatives, Suivi ESS, Accompagnement des bénéficiaires du RSA ayant une activité indépendante.

25 > Interventions auprès de structures en difficulté représentant 445 Emplois sauvegardés



88 % des créateurs TPE financés étaient demandeurs d'emplois



33 % des projets financés en TPE sont portés par des créatrices



17 % des porteurs TPE financés créent ou sont issus d'un QPV ou d'un quartier de ville



7 % des projets TPE financés sont en zone de redynamisation rurale (ZRR)



43 % des entreprises de ESS financées sont des créations.



57 % des entreprises de ESS financées sont en phase de développement.



77 % des entreprises financées par Pas-de-Calais Actif passent le cap des cinq ans.

Je m'engage

LA FROMAGERIE DES DORLIS
SUISTIN Nicolas
(Merlimont)

Création d'une épicerie fine
1 ETP
Garantie de 80% sur un prêt de 33 k€
PHS BPI 6 k€

EIRL PASSION & DETECTION
SALVAGE Vincent
(Bruay la Buissonnière)

Création d'une boutique de pêche
1 ETP
Garantie de 80% sur prêt de 30 k€
Prime Cap Quartier de 2 k€

LE MURTEL
CALLENS Sébastien & JJ Steve
(Sallaumines)

Reprise d'un bar tabac
2 ETP
Garantie de 80% sur un prêt de 50 k€
Prime Cap Quartier de 2 k€

EVEIL & SÈNE
MORNE Sandy
(Arras)

Création d'une micro-crèche
4 ETP
Garantie de 80% sur un prêt de 40 k€

Je suis engagé

SARL DOOZI
VERMERICH Carole
(Liers)

Création d'une commerce de vente de produits cosmétiques éco responsables
1 ETP
Ecolo Pur
Garantie de 85% sur un prêt de 6 k€
PHS BPI de 5 000 €

EPYBA
EHASSAGNE Lucas
(Saint Nicolas les Arras)

Développement, société en ingénierie et conseils RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises)
4 ETP
Ecolo Pur
Garantie de 50% sur un prêt de 145 k€

SA SCOP
SANICHAUFF
(Arques)

BTP
31 ETP
Éthique
Prêt FAI de 150k€

SAS SCIC La Flamme
(Béthune)

Hôtellerie Restauration (Café citoyen)
2 ETP en création
ÉthicoTernonnel
Prêt FAI de 20k€
Garantie à hauteur de 50% sur un emprunt de 25k€

Je transforme la société

COMITE DEPARTEMENTAL DU SPORT
OLYMPIQUE 82 (Association)
(Angres)

Sport
5 ETP + 1 ETP en création
30 000€ d'apport à 0%
Garantie de 50% sur emprunt de 30k€

FLIE Béthunois (Association)
(Béthune)

Emploi, accompagnement social
18 ETP
30 000 € d'apport à 0 %
70 000€ de prêt FAI
Garantie de 50% sur deux emprunts de 100k€ au cumul

GE Le Tremplin (Association)
(Etaples)

Emploi, Groupement d'Employeurs
3 ETP en création
10 000 € d'apport à 0 %

Passage à Niveaux (Association)
(Béthune)

Culture, tiers-lieux
5 ETP en création
25 000€ d'apport à 0%
Garantie de 50% sur emprunt de 25k€

FONCTIONNEMENT

LES MOYENS HUMAINS

En 2023, l'équipe de Pas-de-Calais Actif comptait 32 salariés.

- ◆ un directeur : en charge de la gestion, de l'animation et du développement du groupement d'intérêt public. Le directeur représente par ailleurs le GIP dans les instances où celui-ci a mandat ;
- ◆ un directeur adjoint : en charge de la gestion, de l'animation et du développement du groupement d'intérêt public avec le Directeur ;
- ◆ une secrétaire générale : en charge de la gestion administrative du groupement d'intérêt public ;
- ◆ une responsable du pôle TPE : en charge du management, de la coordination et du développement du pôle TPE sur les fonctions d'accompagnement, d'expertise et de back office.
- ◆ une responsable du pôle ESS : en charge de la coordination et du développement du pôle ESS. Cette personne assure également des missions d'expertise à hauteur de 50 % de son temps ;

- ◆ un chef de mission accompagnement des bénéficiaires du RSA ayant une activité indépendante ;
- ◆ 20 chargés de mission :
 - ◇ 6 chargés de mission accompagnement et financement des TPE dont 1 alternante.
 - ◇ 2 chargés de mission accompagnement et financement des structures de l'ESS.
 - ◇ 11 chargés de mission accompagnement des bénéficiaires du RSA ayant une activité indépendante.
 - ◇ 2 chargés de mission dispositif local d'accompagnement.
- ◆ 1 chargée de mission « Propulsons ! » à 90 % de son temps et chargée de communication à 10 % de son temps ;
- ◆ 3 assistant(e)s « TPE » : mise en place administrative des financements : garanties, avances remboursables ainsi que le reporting demandé par les partenaires du groupement.

- ◆ 1 assistante de pôle ESS : mise en place des concours financiers auprès des entreprises solidaires.

LES MOYENS MATERIELS

Le siège social du groupement est basé au Conseil départemental du Pas-de-Calais.

Le siège administratif est basé 23 rue du 11 Novembre à Lens.

Afin d'assurer une meilleure couverture géographique, 5 antennes ont été ouvertes (dont 3 en 2019 pour la mise en place de la mission accompagnement des bénéficiaires du RSA ayant une activité indépendante) :

- ◆ 2 agences à Calais (35 et 35 b rue du Général Chanzy) ;
- ◆ 1 à St-Nicolas-lez-Arras, (152 rue du Galibier) ;
- ◆ 1 à Lens, (71 route de Béthune) ;
- ◆ 1 à Béthune (218 Rue Fleming).

Chaque ouverture d'antenne s'est réalisée avec, pour objectif, de développer qualitativement (proximité) et quantitativement notre activité.

LE CHEMINEMENT D'UN PROJET CHEZ PAS-DE-CALAIS ACTIF

Pour financer les initiatives créatrices d'emplois, Pas-de-Calais Actif propose aux porteurs de projets :

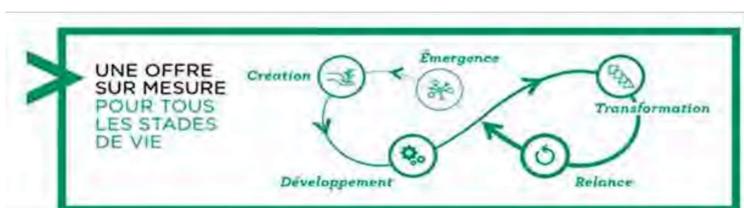
UNE EXPERTISE FINANCIERE :

- ◆ **ACCUEIL** : après avoir établi son plan d'affaires (étude de marché, comptes de résultat prévisionnels, besoins de financement), le porteur de projet est accueilli par l'un des chargés de mission de Pas-de-Calais Actif.
- ◆ **EXPERTISE** : le chargé de mission responsable du dossier évalue la viabilité du projet et valide sa faisabilité.
- ◆ **AIDE AU MONTAGE FINANCIER** : il est aidé, si nécessaire, à monter le plan de financement. Pour cela, on mobilise les outils financiers les plus adaptés à son projet.

SUIVI POST-FINANCEMENT :

- ◆ **ACCOMPAGNEMENT** : après intervention, le porteur de projet continue de bénéficier du soutien de Pas-de-Calais Actif, qui l'aide dans la suite de son projet.
- ◆ **APPUI D'UN RESEAU** : grâce à un ancrage territorial fort, Pas-de-Calais Actif va lui permettre de créer des liens solides avec les acteurs locaux de la région, mais va également le mettre en relation avec d'autres porteurs de projet qui, comme lui, ont été soutenus par la structure.

Pas-de-Calais Actif accompagne les projets qui ont un impact positif sur la société : création d'emplois, dynamisation du territoire, développement d'activité à fort impact social et/ou environnemental, promotion de nouveaux modèles entrepreneuriaux et de coopération territoriale, recherche d'utilité sociale.



PERSPECTIVES 2024

LES OBJECTIFS QUANTITATIFS

En 2024, nous envisageons d'instruire 585 demandes de financement :

- ◆ 550 demandes de financement de TPE
- ◆ 35 demandes de financement de structures de l'ESS.

Dans le cadre de Pas-de-Calais Territoire d'ESS, nous envisageons de financer et d'accompagner plus de 20 structures.

En ce qui concerne le DLA, nous envisageons :

- ◆ 34 structures accompagnées individuellement ;
- ◆ 61 structures accompagnées en collectif en 9 accompagnements collectifs.

S'agissant du FIDESS, nous souhaitons accompagner financièrement 6 études-actions.

Dans le cadre du dispositif d'appui aux Structures de l'ESS en consolidation, nous prévoyons :

- ◆ 20 structures accompagnées individuellement ;
- ◆ 10 avances remboursables mobilisées.

LA CONSOLIDATION ET LE DEVELOPPEMENT DE LA PLATEFORME DEPARTEMENTALE DE FINANCEMENT PARTICIPATIF « PROPULSONS »

L'atelier « Financement » du CDESS, a permis l'émergence de la mise en œuvre d'une plateforme de financement participatif. En 2014, Pas-de-Calais Actif a été chargé de coordonner une étude sur la création d'une plateforme de financement participatif. Cette étude a débouché sur le lancement en 2015 de la plateforme de financement participatif du Pas-de-Calais « Propulsons ! » ; label de financement participatif du Pas-de-Calais soutenu par le Département, au travers duquel tout entrepreneur du Pas-de-Calais qui a la volonté d'associer et de fédérer les citoyens autour de son projet, via une campagne de financement participatif, peut le soumettre à la labellisation « Propulsons ! ».

Depuis 2016, 78 campagnes ont été lancées pour 301 008 € collectés et 5 166 citoyens mobilisés.

En 2019, après une évaluation du dispositif, « Propulsons ! » a été accompagnée d'un plan d'action visant à renforcer sa visibilité et sa proximité entre initiatives et citoyens du Pas-de-Calais. En 2023, 100% des 7 campagnes lancées ont atteint leur objectif pour 27 745 € collectés et 350 citoyens mobilisés. En 2024, nous envisageons de lancer plus de 10 campagnes, de maximiser le nombre de projets accompagnés émanant du budget citoyen et de poursuivre nos axes de développement.

LA PARTICIPATION AUX COMPTOIRS A INITIATIVES ET AU BUDGET CITOYEN

Le Budget citoyen du Département, permettant aux habitants du Département de flécher l'affectation d'une partie du budget dédié, vers des initiatives relevant de la transformation économique, environnementale et sociétale, de l'innovation sociale, de la coopération ou porteuses de valeurs remarquables de l'ESS, a permis la mise en place des comptoirs à initiatives citoyennes, dont l'ambition est de faciliter la diffusion et le transfert de ces dynamiques.

Ces comptoirs à initiatives citoyennes guident les porteurs de projets dans la construction et le développement de leurs initiatives et leur permettent d'intégrer des pratiques nouvelles tant sur le plan de la coopération entre acteurs, de l'implication des citoyens, du processus de prise de décisions, des partenariats locaux, des résultats attendus et des attentes de changement.

Pas-de-Calais Actif s'est engagé dès 2018 à faire la promotion de ce dispositif.

En 2024, Pas-de-Calais Actif participera aux comptoirs à initiatives citoyennes au travers de :

- ◆ l'animation d'un atelier « découvrir et construire son modèle économique » ;
- ◆ l'animation d'ateliers pour « aller plus loin » après les comptoirs sur les thématiques du « coaching financier » et de la « construction d'un budget prévisionnel » ;
- ◆ l'animation de séances de « communication sur son projet » pour présenter aux porteurs de projets les techniques les plus efficaces pour mobiliser sur les réseaux sociaux autour de son projet, découvrir les bonnes pratiques pour faire parler de son projet dans les médias et sur son territoire, pitcher la présentation de son initiative ;
- ◆ l'organisation de journées de tournage d'un produit vidéo dédié à la mise en ligne des projets sur le site du Budget citoyen ;
- ◆ la mobilisation du dispositif Pas-de-Calais Cap ESS sur certains projets labellisés ;
- ◆ l'animation d'ateliers collectifs « rendre compte de son initiative ». Cet atelier a pour vocation de donner l'outillage nécessaire aux porteurs d'initiatives pour rendre compte des financements publics obtenus.

LA CONSOLIDATION DE PAS-DE-CALAIS TERRITOIRE D'ESS

Créé en 2020, Pas-de-Calais, Territoire ESS est un fonds permettant d'apporter des réponses en terme d'accompagnement technique et de financement aux initiatives ESS portées sur le territoire départemental.

Il est au service de la politique départementale l'ESS sur les territoires et a pour objectif de faciliter l'émergence ou le développement de projets qui naissent des collectifs de citoyens, de réflexions entre acteurs locaux qu'ils soient publics, privés ou associatifs. En effet, certaines de ces dynamiques et les projets qui en découlent ne rentrent pas dans les « cases habituelles » et bouleversent les codes. Ils ne sont donc pas aisément finançables au travers des outils et dispositifs existants. Pas-de-Calais Territoire d'ESS permet d'apporter des solutions à ces initiatives et ainsi de renforcer le développement de l'ESS sur le territoire départemental.

Le fonds est constitué de 2 enveloppes fongibles entre elles en fonction des besoins et sollicitations :

- ◆ Pas-de-Calais CAP ESS ;
- ◆ Pas-de-Calais Innovation ESS ;

En 2023, ce sont plus de 20 projets ou initiatives qui ont été soutenus dans le cadre de ce Pas-de-Calais Territoire d'ESS. Pour 2024, nous continuerons à accompagner les initiatives innovantes et en émergence du Pas-de-Calais, au plus proche des besoins.

L'ACCOMPAGNEMENT DES BENEFICIAIRES DU RSA AYANT UNE ACTIVITE INDEPENDANTE

Le GIP Pas-de-Calais Actif a été sollicité en 2019 par le Département du Pas-de-Calais pour la création d'une mission d'accompagnement des bénéficiaires du RSA ayant une activité indépendante.

L'opération d'accompagnement des bénéficiaires du RSA ayant une activité indépendante repose sur la réalisation de deux phases formalisées et objectivées dans le cadre d'un Contrat d'Engagement Réciproque Professionnel (CERP) :

- ◆ une phase de diagnostic permettant une évaluation de la situation socio-économique et de la viabilité indépendante de leur entreprise ;
- ◆ une phase d'accompagnement déterminée par l'issue du diagnostic et pouvant se traduire soit par une aide au développement de l'activité si cette dernière est dite viable ; soit par une réorientation vers un dispositif de remobilisation à l'emploi si l'activité est jugée non viable. Une aide à la cessation d'activité peut alors être mise en place.

La mission a démarré en octobre 2019 et a été renforcée en 2020, 2021, 2022 et 2023. De juillet 2023 à fin décembre 2025 la mission sera cofinancée par l'Union Européenne au travers des fonds structurels FSE+ et FTJ et par le Département du Pas-de-Calais.

GLOSSAIRE

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, Etat, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Capacité d'autofinancement (CAF) : Elle représente le montant de la trésorerie potentielle générée par les activités de la structure. Elle correspond à l'Excédent brut d'exploitation (EBE) augmenté des produits encaissables (entrées de trésorerie) et déduction faite des charges décaissables (sorties de trésorerie). Une CAF structurellement négative constitue un risque de défaillance et une mise en cessation de paiement de la structure.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Excédent brut d'exploitation (EBE) : Il mesure la ressource dégagée au cours d'une période par les activités de la structure d'exploitation, après paiement des charges de personnel des autres impôts sur la production, augmentée des subventions d'exploitation mais avant les dotations aux amortissements. Cet indicateur donne une vision objective de la rentabilité des activités de la structure et de son exploitation courante, sans prendre en compte sa politique d'investissement ni sa gestion financière. Cet indicateur doit être et demeurer positif à court et moyen terme.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Ratio d'activité : Il mesure l'évolution du chiffre d'affaires de la structure d'une année par rapport à l'année précédente. Une valeur positive exprime un accroissement du chiffre d'affaires, tandis qu'une valeur négative en exprime la contraction.

Rentabilité des capitaux propres : Ce ratio parfois appelé ROE (Return On Equity) ou rentabilité financière ou rentabilité des fonds propres. Il représente la rentabilité des fonds investis par les membres, et mesure la capacité de la structure à générer des profits.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Taux de rentabilité net : Le taux de rentabilité net, exprimé en pourcentage, mesure la rentabilité de la structure en fonction de son chiffre d'affaires. Il met en évidence la profitabilité des activités. Le taux de rentabilité net est calculé en divisant le résultat de l'exercice par le chiffre d'affaires. Un taux usuel se situe entre 2% et 10%. Un taux négatif marque l'absence de résultat, tandis qu'un taux supérieur à 50% indique la présence d'autres ressources telles que des dotations ou des subventions.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

Valeur ajoutée : Elle correspond à la différence entre la valeur des produits (le chiffre d'affaires) et la valeur des achats faits pour exercer l'activité (marchandises, consommations intermédiaires ; matières premières, services...).

Il y a création de « valeur » lorsque la valeur du produit obtenu est plus élevée que la somme des valeurs des consommations intermédiaires : la différence entre le prix de vente de son produit et la valeur totale des biens et services qu'elle a achetés et qui sont contenus dans ce produit (après transformation) représente la valeur ajoutée.

Pas-de-Calais Actif

FICHE D'IDENTITE

- ◆ **Forme juridique** : Groupement d'Intérêt Public (G.I.P.)
- ◆ **Siège social** : rue Ferdinand Buisson, 62000 Arras
- ◆ **Siège administratif** : 23 rue du 11 novembre, 62300 Lens
- ◆ **Capital** : 1 177 218 €
- ◆ **Date de clôture** : 31/12
- ◆ **Siret** : 186 200 093 000 83
- ◆ **Effectif moyen** : 31.8 ETP
- ◆ **Présidente** : Françoise Vasseur (Conseillère départementale)
- ◆ **Directeur** : Ludovic CANON

Mission / Cœur de métier :

Promouvoir et favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire dans le territoire du Pas-de-Calais en finançant et accompagnant les projets de création, de consolidation, de développement d'entrepreneurs relevant des dispositifs d'économie sociale et solidaire.
Favoriser l'inclusion bancaire en facilitant et sécurisant l'accès au crédit bancaire des créateurs et repreneurs d'entreprise via la mise en œuvre de dispositifs de solidarité abondés par les financeurs de Pas-de-Calais Actif
4 types de publics sont concernés, les créateurs de TPE « je m'engage », les EE « je suis engagé », les entrepreneurs de l'ESS « je transforme la société » et les Bénéficiaires du RSA ayant développé une activité indépendante (BRSA TI).
TPE : Très Petite Entreprise, EE : entrepreneurs engagés, ESS : Economie Sociale et Solidaire, BRSA TI : Bénéficiaires du RSA ayant développé une activité indépendante.

LIENS AVEC LE DEPARTEMENT

Niveau de représentation du Département :
Représentation au Conseil d'Administration : 8 membres sur 16, soit 50 % Département actionnaire majoritaire : 72 % du capital
Représentants du Département dans la structure :
8 titulaires : Françoise VASSEUR, Bénédicte MESSEANNE GROBELNY, Evelyne NACHEL, François LEMAIRE, Jean-Luc DUBAËLE, Etienne PERIN, Sylvie MEYFROIDT, René HOCQ.

Contribution financière du Département :

BP 2024 : ESS : 538 187 € (dont dotation d'outils : 408 187 €) et BRSA TI : 688 359 € (dont FSE et FTJ 394 240 €, cofinancés par le Département pour 294 118 € (CP en cours pour le cofinancement))
2023 : ESS 538 187 € (dont dotation d'outils : 408 187 €) et BRSA TI : 338 976 € (FSE REACT EU: solde de la convention du 01/07/2022 au 30/06/2023)
Répartition du capital : Département : 72%, Caisse d'Epargne : 15 %, Région Hauts-de-France : 12%, autres 1%.
Conventions : Contribution aux politiques départementales en faveur de l'économie sociale et solidaire ; Convention de partenariat entre le Département et Pas-de-Calais Actif – Accompagnement des bénéficiaires du RSA ayant une activité indépendante.

ACTIVITES 2023

CHIFFRES CLES

- ◆ 1 782 structures accompagnées et/ou financées : 314 TPE, 21 EE, 357 ESS, 1090 BRSA TI ;
- ◆ 21,1 M€ mobilisés : 17,39 M€ en TPE, 1,65 M€ pour les EE, 2,07 M€ en ESS ;
- ◆ Action en faveur de l'emploi en 2023 : 5 465 ETP créés, consolidés ou sauvegardés : 488 en TPE, 99 chez les EE et 3 788 dans les structures de l'ESS ;
- ◆ 8 ème fonds territorial du réseau France Active sur 35.
- ◆ Typologie des entrepreneurs selon le nombre de projets qualifiés en comité des engagements : 88 % « je m'engage », 6 % « je suis engagé » (projet avec impact positif dans la société dans les domaines de l'emploi, de la zone géographique, le projet social, l'environnement, la gouvernance) 6 % « je transforme la société » (champ de l'ESS) ;
- ◆ Budget citoyen : 62 projets labellisés en 2023, 54 porteurs de projets accompagnés à travers 8 ateliers « découvrir et construire le modèle économique de son projet » organisés en visio, 8 journées de tournage de vidéo-pitch, 53 rendez-vous individuels d'accompagnement entre début juin et mi-juillet ;
- ◆ Propulsons! : 7 projets propulsés, 26 420 € collectés, 351 citoyens impliqués.

PRINCIPAUX EVENEMENTS

- ◆ L'accord du Conseil Régional Hauts-de-France pour la mobilisation de Fonds FEDER pour le financement de nos missions d'accompagnement et d'expertise des projets sur le champs de la TPE et de l'ESS.
- ◆ La mobilisation de financement du FSE+ et du FTJ sur la mission d'accompagnement des allocataires du RSA ayant une activité indépendante pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2023.
- ◆ La mobilisation de cofinancements du Département du Pas-de-Calais sur les financements FSE+ et FTJ de la mission d'accompagnement des allocataires du RSA ayant une activité indépendante.
- ◆ Les Fonds Européens FSE React Eu sur la mission d'accompagnement des bénéficiaires du RSA ayant une activité indépendante a pris fin le 30 juin 2023;
- ◆ En 2023, le programme starter de la Région Hauts-de-France a été remplacé par le programme Maison des Entrepreneurs.
- ◆ La réponse à un appel d'offre de la Région pour la mise en place d'un fonds de garantie co-doté par le FEDER
- ◆ Le lancement de la nouvelle offre d'investissement solidaire de France Active
- ◆ La réorganisation du pôle TPE suite au départ de la responsable de Pôle TPE en Juin et d'un chargé de mission TPE en juillet. Suite à ces départs, il a été décidé de créer un « grand pôle TPE » en regroupant les fonctions d'expertise TPE et de Back Office TPE dans un même pôle. La responsabilité de ce pôle a été confiée à Madame Isabelle CANESSE-SEMEN.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

- ◆ Objectifs : instruction de 585 demandes d'entrepreneurs engagés dont 35 de l'ESS : accompagner 20 par le Pas-de-Calais Territoire ESS, financer 6 études-actions par le FIDESS, financer et ou accompagner 20 par le DASESS ;
- ◆ Mettre en place les évolutions en cours dans le cadre de la Maison des Entrepreneurs.
- ◆ Négociation sur la mobilisation des Fonds Européens pour nos activités d'accompagnement et de financement des TPE et des structures de l'ESS;
- ◆ Mobilisation du FSE+ et FTJ pour l'accompagnement des Travailliers indépendants bénéficiaires du RSA (conventions prévues à la commission permanente de juin 2024)
- ◆ Poursuite de la mise en œuvre d'une stratégie partagée en faveur de la promotion et du développement départemental de la finance citoyenne et solidaire;
- ◆ Participation aux comptoirs à Initiatives et aux actions d'accompagnements destinées aux porteurs de projets du budget citoyen ;
- ◆ Consolidation et développement de la plateforme de financement participatif Départementale « Propulsons » ;
- ◆ Consolidation et développement du Fonds d'intervention Départemental pour les structures de l'ESS « Pas-de-Calais Territoire d'ESS » ;

COMPTE EN EUROS

BILAN 2023 (RETRAITE HORS DISPOSITIFS)

Actif immobilisé :	104 673 €	Capitaux propres :	1 310 718 €
Actif circulant (hors trésorerie) :	1 238 776 €	Total des dettes :	419 108 €
Trésorerie :	386 377 €	Total bilan :	1 729 826 €

COMPTE DE RESULTAT 2023

Chiffre d'affaires :	132 870 €
Valeur ajoutée :	-284 460 €
Excédent brut d'exploitation :	-12 618 €

RATIOS 2023

Indépendance financière (poids de la dette) :	0 %	Résultat d'exploitation :	45 574 €
Durée apparente de la dette :	0 année (aucun emprunt en cours)	Résultat financier :	28 221 €
Rentabilité des capitaux propres :	0 %	Résultat exceptionnel :	- 65 010 €
Taux de rentabilité net :	2 %	Résultat de l'exercice :	2 632 €
Ratio d'activité :	-31.9 %	Capacité d'autofinancement :	- 2 992 €
Trésorerie en jours d'exploitation :	57 jours (hors dispositifs)	Total des produits :	2 603 699 €
Fond de roulement :	1 206 045 €	Financement du Département (€ et %) :	1 023 192 € soit 39.3%
Besoin en fonds de roulement :	819 668 €		

Date de mise à jour des données : 24/06/2024



pasdecalais.fr •    



Pas-de-Calais
Mon Département

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
ET ORGANISMES ASSOCIÉS
(EPOA)
- PAS-DE-CALAIS HABITAT -**



**ANNEE
2023**





Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA) se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers, dans un souci de proximité et de développement des territoires.

Cela se traduit par une présence des services publics sur l'ensemble du territoire, en maintenant intégralement les politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes.

Cela se concrétise également par le renforcement du dialogue avec l'ensemble des partenaires, dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM).

C'est enfin la mise en place d'un dialogue permanent dans les territoires, par l'animation de commissions territoriales et la contractualisation avec les intercommunalités, les communes et de nombreux partenaires, que ce service public de qualité peut s'exercer au plus près des populations de notre département.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions que ces Etablissements Publics et Organismes Associés mènent tout au long de l'année.

Dans tous les domaines, sanitaire, médico-social, culturel, sportif, touristique, 2022 a été synonyme de renouveau, avec des projets mis en œuvre, au service des publics et de la promotion de notre département, et ce, malgré une augmentation des charges indéniable, en énergie, en carburant et en fournitures, notamment.

Pour autant, par leur professionnalisme et grâce au soutien actif du Département, ces EPOA ont su s'adapter, pour accompagner nos concitoyens, dans une relation de proximité et de solidarité maintenue.

Les liens de collaboration étroits et constants entre les EPOA et le Département sont une condition essentielle à une action publique locale efficace et agile.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



Éditorial du Président de Pas-de-Calais habitat

Les phénomènes météorologiques exceptionnels qui ont frappé le Pas-de-Calais et ses habitants lors des derniers mois de l'année 2023 nous rappellent, une fois de plus, l'urgence climatique et donc celle de notre action pour la préservation de la planète. En tant qu'Office Public de l'Habitat, Pas-de-Calais habitat ancre sa volonté de décarboner l'ensemble des activités de l'Office et de travailler à la résilience de son patrimoine.

Malgré la crise énergétique, la hausse du taux du livret A, les pénuries de matériaux ou encore les défaillances d'entreprises, nous poursuivons l'ambitieux programme de réhabilitation de nos logements, afin de disposer d'un parc vertueux énergétiquement à l'horizon 2035. **905 logements ont été réhabilités en 2023 et 1139 mis en chantier.** Néanmoins, plus de 25% de notre parc est encore en étiquette E et F. Le rythme des opérations va donc encore s'accélérer grâce, notamment, au soutien financier du Conseil départemental du Pas-de-Calais à hauteur de 4 millions d'euros pour soutenir nos investissements et de 5 millions d'euros destinés à la maintenance des résidences.

L'année 2023 a également été l'occasion de lancer les réflexions nécessaires à l'établissement de notre stratégie énergétique afin d'offrir aux locataires des bâtiments plus économes en énergie et plus écologiques. Avec un parc de logements majoritairement chauffé au gaz, notre objectif est de donner une place importante aux énergies renouvelables, de développer les réseaux de chaleur urbains et de réduire les besoins en énergie grâce aux innovations techniques, tout en continuant à informer et sensibiliser les locataires sur les usages. Ces transformations sont indispensables pour maîtriser le coût de l'énergie et ainsi éviter les situations de précarité que nous rencontrons de plus en plus fréquemment.

Les locataires du parc social sont malheureusement les premiers touchés par la crise du pouvoir d'achat et la hausse des coûts des énergies. La mobilisation des équipes de l'Office reste essentielle et permet à l'occasion du recouvrement du loyer d'accompagner les publics les plus fragiles, dans leur accès à un logement et durant tout leur parcours de vie. La formation et le retour à l'emploi sont deux leviers qu'il nous faut continuer à actionner. Le nouveau dispositif « Vis ma vie », qui permet aux locataires de se former à la recherche d'un emploi et de découvrir concrètement des métiers en tension, est une des innovations sociales de l'année 2023. Il va se déployer dans les prochaines années grâce aux multiples partenariats noués avec les acteurs de l'emploi et les entreprises du territoire. D'autres partenariats nous permettent également de maintenir dans un logement des locataires fragiles socialement ou psychologiquement. C'est grâce à l'addition de toutes les énergies du territoire, du monde associatif aux collectivités territoriales, que nous pourrons relever ensemble les défis qui se posent actuellement.

Jean-Louis Cottigny

Président de Pas-de-Calais habitat

MISSIONS

Fil conducteur stratégique et document de référence, le projet de mandat 2021-2027 oriente les travaux du Conseil d'administration et structure l'action des collaborateurs de l'Office, sous la responsabilité du Directeur général et du Comité de direction générale. Les dimensions sociales, humaines, architecturales, urbaines, environnementales se mêlent et se conjuguent au sein de ce projet de mandat. Il préfigure ce que sera le logement de demain, et au-delà du logement, la mission sociale qui est la nôtre. Il se structure autour de 4 axes :

Axe 1 - Accompagner dans le logement

L'Office s'engage à fournir des logements de qualité à des tarifs abordables, favorisant ainsi l'inclusion sociale de tous les publics, y compris les plus fragiles. Parmi eux, des personnes âgées et/ou handicapées, des jeunes adultes, des familles nombreuses ou monoparentales mais aussi des femmes victimes de violences conjugales. La réponse apportée à ces situations particulières, à ces parcours de vie singuliers, ne peut être unique. C'est par une offre dédiée et un accompagnement particulier que Pas-de-Calais habitat répond aux besoins spécifiques des habitants et rend ainsi le parc social accessible au plus grand nombre.

Axe 2 - Accompagner par le logement

Pas-de-Calais habitat explore constamment de nouvelles approches pour améliorer la vie en collectivité, encourageant la participation citoyenne. L'Office est proactif auprès de celles et ceux qui sont éloignés de l'emploi et cherche à donner à chacune et à chacun les moyens de son émancipation. Cet accompagnement par le logement se réalise, dans la quasi-totalité des cas, en lien étroit avec les collectivités territoriales.

Axe 3 - Réinscrire le patrimoine de l'Office dans une perspective de long terme

Pas-de-Calais habitat contribue activement à la rénovation de quartiers existants tout en investissant dans de nouveaux projets de construction respectueux de l'environnement.

Il a entrepris des projets de rénovation énergétique de grande envergure, visant à améliorer la performance énergétique de son parc immobilier tout en réduisant son empreinte carbone.

Axe 4 - Faire des salariés les acteurs clés du projet et du changement

Les femmes et les hommes qui œuvrent au quotidien au sein de l'Office sont les premiers acteurs de la mise en application du projet voulu par le Conseil d'administration. Le sens du service public traverse l'ensemble de l'entreprise et la question des valeurs est au cœur de l'engagement de chacun.

Pas-de-Calais habitat se transforme pour mieux relever les défis qui se posent à l'entreprise et, au-delà, à l'ensemble du secteur du logement social. L'entreprise sera au rendez-vous vis-à-vis de ses salariés. L'Office maintiendra sa politique de proximité et pour cela cherchera à repenser son modèle de financement. Il accompagnera les collaborateurs et leur offrira des perspectives d'évolutions de carrière. Ainsi, l'Office met en œuvre la gestion des emplois et des parcours professionnels et son corollaire, le plan stratégique de formation à 3 ans. L'égalité professionnelle femmes-hommes reste un chantier prioritaire.

ORGANISATION

Créé en 1931, Pas-de-Calais habitat est l'Office Public de l'habitat du Département du Pas-de-Calais. Présent dans 214 communes du département, l'Office gère 39 425 logements et 1 564 places en foyer, pour près de 79 000 personnes logées. Acteur majeur de la cohésion sociale dans le département, l'Office se mobilise au quotidien afin d'offrir des solutions structurantes aux défis d'aujourd'hui et de demain : maîtrise des charges, transition énergétique, lutte contre l'isolement social, accompagnement des familles les plus en difficultés, maintien à domicile des personnes âgées, accès au logement des jeunes...

Pas-de-Calais habitat est ancré dans le territoire grâce à ses 4 directions territoriales et ses 41 lieux d'accueil. 5 directions supports apportent leurs expertises :

- la Direction des Ressources Humaines ;
- la Direction de la Performance ;
- la Direction du Patrimoine et de la Maîtrise d'Ouvrage ;
- la Direction des Politiques Locatives ;
- le Secrétariat général.

La gouvernance de l'Office

Le Conseil d'administration est composé de 27 membres avec voix délibérative :

- 6 Conseillers départementaux ;
- 9 personnalités qualifiées désignées par le Département ;
- 2 représentants d'associations œuvrant pour l'insertion ou le logement des personnes défavorisées désignés par le Département ;
- 5 représentants élus par les locataires ;
- 3 représentants des institutions sociales (CAF, UDAF, Action Logement) ;
- 2 représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives dans le département ;

Et 1 membre avec voix consultative :

- 1 représentant du CSE de Pas-de-Calais habitat.

Ses compétences sont larges puisque "il règle par ses délibérations les affaires de l'Office" (art. L.421-10 du CCH). Il exerce ainsi une compétence d'orientation générale et de contrôle de l'activité de Pas-de-Calais habitat.

Il a délégué certaines de ses compétences au Bureau du Conseil d'administration.

En 2023, le Conseil d'administration s'est réuni 6 fois et le Bureau du Conseil d'administration 11 fois. 244 délibérations ont été adoptées.



LES CHIFFRES CLÉS 2023



BILAN DES ACTIONS 2023

ACCOMPAGNER DANS LE LOGEMENT

Pas-de-Calais habitat accompagne les aînés dans un logement inclusif et durable. **L'Office gère 61 béguinages soit 946 logements répartis dans 42 communes du département.** Le 11 avril 2023, la résidence Simone Veil à Tilloy-les-Mofflaines a été inaugurée. En front de rue, 16 appartements collectifs allant du type II au type IV et un cabinet médical sont sortis de terre. A l'arrière, se niche un béguinage de 10 maisons de type III adaptées aux seniors et accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite. Le béguinage s'articule autour d'une petite place aux allures de jardin à la française. On y trouve également un potager participatif à disposition des résidents. Le vieillissement général de la population invite également l'Office à adapter son parc de logements aux besoins spécifiques du grand âge.

En 2023, 4,68 millions d'euros ont été consacrés aux travaux d'adaptation.

Le service de courtoisie

Dans le cadre de la convention d'abattement de la TFPB, Pas-de-Calais habitat, en partenariat avec la ville de St-Nicolas-lez-Arras, a mis en place un service de courtoisie destiné aux seniors isolés. En l'absence d'intervention technique dans le logement pendant deux ans, cette visite à domicile permet de renouveler le contact avec le locataire et de recueillir ses besoins quant à l'usage du logement. Les dispositifs disponibles chez le bailleur et les partenaires en matière d'accompagnement et de maintien à domicile sont également présentés.

En 2023, 49 visites ont été réalisées, soit 94 heures au total.

Des solutions pour les jeunes

En réponse aux appels à projet du Conseil départemental, Pas-de-Calais habitat déploie en 2023 2 dispositifs : - **la solution Jeune** qui favorise l'accueil et l'accompagnement des jeunes de moins de 30 ans. Ils bénéficient d'un logement pré-équipé, de la possibilité d'inclure leurs charges de fluides dans leur quittance, et d'un accompagnement spécifique.

37 jeunes ont été logés grâce à ce dispositif en 2023, pour un objectif de 25.

- **la Solution logement pour les jeunes ayant eu un parcours ASE**, signée en octobre 2023 pour 1 an, qui favorise l'accès à un logement grâce à un accompagnement global. Des commissions, organisées par les services du Département, proposent et encadrent les sollicitations des jeunes ayant eu un parcours ASE qui souhaitent accéder au logement de manière autonome.

Accompagner les publics fragiles

Dans le cadre du Fonds National d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (FNAVDL), Pas-de-Calais habitat, en lien avec les associations Adis, Audasse, Solfa, le cheval bleu, le Fiac, Mahra Le Toit, Blanzly Pourre, l'Apsa et HI permet le maintien dans un logement des locataires fragiles socialement et/ou psychologiquement à l'échelle du département, des locataires en impayé locatif sans accompagnement de droit commun, ou encore des locataires présentant des troubles du comportement et de santé mentale.

Ce sont 116 familles qui ont été accompagnées en 2023.

ACCOMPAGNER PAR LE LOGEMENT

L'insertion par l'activité économique

Le dispositif « Un emploi, un toit » aide les jeunes de 18 à 30 ans bénéficiaires du RSA ou demandeurs d'emploi à renouer avec le monde du travail et à trouver un logement. Les salariés bénéficient d'un accompagnement social et d'une formation aux métiers du bâtiment. Une structure d'insertion propose des contrats de 26 heures par semaine durant 12 mois, à l'instar de Campagne Services avec qui Pas-de-Calais habitat a signé une première convention de partenariat en 2012, pérennisée jusqu'à ce jour. Chaque chantier école permet la remise en état de 10 logements par an et emploie 8 salariés. En 2023, 4 chantiers ont été réalisés par Campagne Services, l'Atelier Cré'Actif et la Régie de Quartier Impulsion.

Les chiffres de l'insertion 2023

15 chantiers d'insertion rénovation de bâtiments et débarrasage de logements, 61 078 heures d'insertion réalisées, 359 emplois créés en CDDI.

« Vis ma vie », un parcours vers l'emploi

Face aux difficultés de recrutement rencontrées par des entreprises, Pas-de-Calais habitat a signé une convention de partenariat avec Logista Homotech, Ateliance et McDonald's afin de développer conjointement des actions de découverte de métiers. Une vingtaine de locataires, répartis sur les trois événements « Vis ma vie » ont été accompagnés dans le cadre du « Parcours emploi ». L'opération « Vis ma vie » s'inscrit dans le cercle vertueux de l'insertion via trois leviers : le logement, la formation et l'emploi.

En 2023, les trois « Vis ma Vie » ont mobilisé 23 locataires dont 18 ont retrouvé le chemin de l'emploi.

Apprendre par le jeu

Co-construit avec une vingtaine de collaborateurs de l'Office et des collectifs d'habitants, le jeu « Parcours Etinc'ailles » repose sur le parcours de vie du locataire, à la fois dans et par le logement. **Il répond à un enjeu de prévention et offre un temps d'échange direct, bailleur/locataires.** Il permet d'amorcer un premier niveau d'information et de sensibilisation dans la lutte contre toutes les formes de précarité (énergétique, alimentaire, santé). **160 questions-réponses permettent d'appréhender le parcours résidentiel.** Le projet s'inscrit dans le volet « accompagnement par le logement » de la démarche RSE initiée par l'Office. Pas-de-Calais habitat s'est associé aux collectivités afin de pouvoir proposer ce dispositif lors des animations estivales. Une version numérique du jeu est d'ores et déjà en cours de création. Elle s'inscrit dans la continuité et sur la base des premiers ateliers collaboratifs de codage de jeu vidéo organisés auprès d'un public jeune.

RÉINSCRIRE LE PATRIMOINE DE L'OFFICE DANS UNE PERSPECTIVE DE LONG TERME

Lors de la réunion du Conseil d'administration du 26 mars 2021, le PSP de l'Office a été approuvé sur la totalité des logements collectifs du parc. Reposant sur une méthodologie aboutie, il a néanmoins été décidé de l'enrichir de données liées aux dynamiques territoriales pour mieux comprendre les enjeux auxquels l'Office doit répondre localement mais également répondre aux exigences de l'article L.411-9 du Code de la Construction et de l'Habitation. Une étude stratégique et prospective territorialisée sur l'habitat et le logement a été conduite de manière conjointe avec le Conseil départemental, contribuant pleinement à la prise en compte des besoins des publics cibles du Département. Les résultats de l'étude et ses conclusions permettent à l'Office de disposer d'une vision des enjeux à moyen et long terme en vue d'identifier les opportunités sur son patrimoine existant (en termes de rénovation, de transformation ou de cession) mais aussi pour son développement futur. Parallèlement, un important travail a été mené au cours de l'année 2023 afin d'enrichir les indicateurs techniques du PSP relatif aux logements individuels. Pour rappel, le patrimoine individuel de Pas-de-Calais habitat se répartit en 2 grandes catégories : les logements individuels groupés (11 263 logements) et les logements individuels diffus (884 logements).

Les chiffres clés

	2023
Nombre de logements réhabilités	905
Nombre de logements mis en réhabilitation	1 139
Investissement réhabilitations	32,1 M€
Nombre de logements construits	35
Investissement construction	2,8 M€
Nombre de logements démolis	238
Nombre de DPE réalisés	6 900
Investissement adaptation des logements	4,68 M€

Construire en hors-site

Un projet ambitieux de production de logements hors-site va permettre de livrer 99 logements à Arras et Frévent d'ici fin 2025. Il s'agit de produire en usine des logements modulaires en bois, puis de les acheminer sur les chantiers pour les assembler. Ce type de construction présente beaucoup d'avantages : rapidité (6 mois de construction contre 15 à 18 mois pour une construction classique), réduction de l'impact environnemental par l'utilisation majoritaire du bois, réduction des nuisances de chantier, souplesse de conception offrant la possibilité de concevoir des logements modulaires jusqu'à 6 pièces.

À Arras, 42 logements seront construits en lieu et place des 24 logements de la Cité des Acacias démolis en 2023. À Frévent, 57 logements sont prévus pour reconstituer l'offre locative en remplacement des résidences Quatre Vents, Camphin, Anne Franck, Clémenceau, vouées à démolition.

Ces chantiers responsables permettent aussi de former et d'employer des personnes en recherche d'emploi dans les métiers du bâtiment.

Ils illustrent également, par le nouveau procédé de construction employé, la volonté d'innovation de Pas-de-Calais habitat.

Une nouvelle résidence à Liévin

Un programme de 22 maisons a été mis en service fin octobre. Cette résidence, baptisée Victoria Bajoux, offre 10 T3 de 77 m², 10 T4 de 101 m² et 2 T5 de 113 m². Chaque maison bénéficie d'un jardin clôturé, d'une terrasse et d'un garage attenant. Les logements sont raccordés au gaz de Ville. Ces constructions s'inscrivent dans un projet plus global de création d'un nouveau quartier, la Zone d'Aménagement Concertée « la Tranchée de Calonne » qui s'étend sur 42 hectares. Pour cette opération, Pas-de-Calais habitat a investi 3 972 371 €.

Promouvoir le réemploi

Vendredi 27 octobre, la déconstruction du bâtiment A de 42 logements de la résidence Puvis de Chavannes a démarré alors même que son jumeau n'aura pas à connaître le même sort. Pour la première fois sur l'un de ses chantiers, Pas-de-Calais habitat a mis en place une déconstruction sélective. Le principe est de prélever sur site des équipements/matériaux en bon état afin de les réemployer. Cette initiative a permis d'éviter l'émission de 1350,81 tonnes de CO², tout en faisant travailler du personnel en insertion. Le bâtiment B bénéficiera d'une réhabilitation au dernier trimestre 2024.

Lutter contre les déserts médicaux

Pas-de-Calais habitat propose des locaux adaptés aux communes qui souhaitent compléter l'offre de soins. L'ouverture du nouveau centre FILIERIS de Lens en témoigne. Ainsi, depuis le 16 octobre, les patients du centre de santé FILIERIS, rue de Rome à Lens sont accueillis au sein d'un nouveau local situé au cœur du quartier de la Grande Résidence, à moins d'un kilomètre de l'ancien cabinet. Pas-de-Calais habitat a investi 269 990 € dans les travaux d'aménagement personnalisés. Le groupe de santé FILIERIS espère attirer de nouveaux médecins sur un territoire désormais en tension. Les locaux, d'une surface totale de 144 m², sont en effet conçus pour l'exercice de la médecine regroupée et favorisent la qualité de vie au travail des praticiens.

Au côté de la Gendarmerie nationale

Le mardi 21 novembre s'est déroulée la pose de la première pierre de la gendarmerie de Savy-Berlette. La sortie de terre des bâtiments permettra de concentrer en 2025 en un même lieu les brigades d'Aubigny-en-Artois et d'Avesnes-le-Comte.

Le projet comprend une brigade de gendarmerie d'une superficie de 414 m² ainsi que 18 logements de fonction dont 11 logements individuels (7 T4 – 2 T5 – 2 T6) et 7 semi-collectifs (1 T2 – 4 T3 – 1 T3R – 1 T4) répartis sur deux bâtiments. Pas-de-Calais habitat est le 1^{er} partenaire de la Gendarmerie pour la construction de nouvelles casernes dans le département. Depuis 2011, l'Office a ainsi réalisé 9 casernes, permettant à celles et ceux qui nous protègent, de remplir leurs missions dans les meilleures conditions. Le coût de l'opération est estimé à 5 578 286 €.

Lutter contre la vacance technique

Le 19 juin, une délibération du Conseil départemental, votée à l'unanimité, acte le versement d'une subvention de 4 millions d'euros à Pas-de-Calais habitat, afin de remettre en état au moins 400 logements sur les années 2023-2024. Le programme de rénovation porte sur des travaux en dehors des opérations de réhabilitation programmées afin de réduire la vacance technique de logements et ainsi répondre rapidement aux besoins des habitants.

LES SALARIÉS, ACTEURS CLES DU DEVELOPPEMENT

Pas-de-Calais habitat accorde une attention particulière à la formation. **En 2023, plus de 639 collaborateurs ont été formés, ce qui représente 14 893 heures de formations collectives et individuelles.** Le montant consacré à la formation représente plus de 2,27% de la masse salariale de l'Office, alors que l'obligation légale est de 1,31%. Le plan stratégique de formation 2023-2026 a également été déterminé. Il comporte 10 axes, qui permettront aux collaborateurs de l'Office de répondre aux nouveaux enjeux de l'entreprise.

En chiffres

Au 31 décembre 2023, Pas-de-Calais habitat compte 820 salariés en CDI et CDD dont 389 personnels de proximité. La moyenne d'âge est de 46 ans, la part des moins de 35 ans est de 17%. La répartition de l'effectif est de 55,6% de femmes et 44,4 % d'hommes. Les femmes représentent 56% du personnel d'encadrement, 72% des agents de maîtrise et 33,5% du personnel d'exécution. En 2023, 45 collaborateurs ont été recrutés et 40 salariés ont bénéficié d'une promotion interne.

Une entreprise inclusive

En 2023, Pas-de-Calais habitat comptait 65 travailleurs handicapés. 51 postes ont également été aménagés afin de soulager un handicap ou de le prévenir.

L'Office participe depuis de nombreuses années à la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées et à l'opération nationale « DuoDay », laquelle permet à des demandeurs d'emploi en situation de handicap de partager le quotidien professionnel de collaborateurs et découvrir ainsi leurs métiers.

Pour les personnes concernées, c'est l'opportunité de découvrir un environnement de travail, de préciser un projet professionnel ou d'amorcer un parcours d'insertion, de convaincre un employeur de ses possibilités en termes d'intégration, de performance et d'autonomie.

OBJECTIF NATURE

Pas-de-Calais habitat considère son patrimoine végétal comme un bien commun qu'il faut appréhender dans une perspective globale en lien avec la qualité de vie des locataires et la transition écologique. Ainsi, près de 6 000 arbres ont été qualifiés permettant d'anticiper les possibles risques, d'identifier les aménagements et les actions de terrain nécessaires au maintien de ce patrimoine végétal. Un nouveau marché d'élagage permet la préservation, l'entretien et la mise en valeur de 1600 arbres sur 4 ans. 140 résidences sont, depuis 2022, concernées par la tonte raisonnée afin de contribuer au maintien des habitats naturels nécessaires à l'écosystème. Enfin, pour chaque abattage, deux arbres d'espèces locales sont à minima plantés pour préserver la biodiversité et créer des îlots de fraîcheur. Un travail de concertation sur les espaces extérieurs est également mené avec les locataires de l'Office concernés par une réhabilitation majeure. Cette démarche permet de comprendre les besoins et envies des usagers, de proposer un projet cohérent tout en permettant aux techniciens de l'Office de partager avec les locataires leur engagement et leur expertise.

Quelques exemples :

· Avion : sur une parcelle arborée d'un demi-hectare au cœur de quartier de la République, était prévue la construction de logements. Le choix a été fait de préserver les 14 arbres du site et de construire sur une autre parcelle. Un entretien sanitaire de chaque arbre est prévu en 2024 afin de permettre à chacun de profiter de ce potentiel îlot de fraîcheur ;

· Arques : au sein de la résidence la Garenne, les locataires ont participé à une balade urbaine, afin de recueillir leurs avis sur les aménagements paysagers et la disposition du mobilier urbain. Cette démarche a permis d'éviter l'abattage d'un cèdre du Liban, tout en aménageant leurs espaces extérieurs.

· Noeux-les-Mines : au sein de la résidence Pagnol, la plantation d'arbres fruitiers et l'aménagement d'une prairie fleurie ont répondu à une demande des locataires. L'amélioration de leur cadre de vie par l'apport de végétal a pu se réaliser par le biais d'une action collective conviviale sur site, renforçant par la même occasion le lien social.

· Sains-en-Gohelle : l'aménagement du Bois aux Oiseaux, ancien site minier de 6 hectares propriété de l'Office, passe par une collaboration avec la municipalité et la Communauté d'Agglomération. Il s'agit ici de redonner du sens à un patrimoine foncier délaissé dans lequel la nature a repris ses droits et qui pourrait profiter aux habitants dépourvus d'espace naturel en leur offrant une « pièce verte » en plus, un espace de rencontres et d'échange de savoir-faire. Ce projet, dessine ses contours en 2023, dans le cadre d'un travail avec l'association AJONC, Amis des Jardins Ouverts et Néanmoins Clôturés, avec déjà les prémices d'un jardin partagé, de parcelles individuelles, d'un espace de convivialité et pédagogique.

UN OFFICE QUI SE TRANSFORME

Un Progiciel de Gestion Intégré

Pas-de-Calais habitat a mené tout au long de l'année 2023 un chantier structurant, ayant pour objectif de couvrir au travers du progiciel de gestion immobilière Ulis, l'ensemble des activités cœur de métier. En centralisant les activités au sein d'un PGI, Pas-de-Calais habitat bénéficie d'une solution unique s'appuyant sur une base de données et un référentiel unifiés permettant la mise à disposition de données fiables, sécurisées et transversales afin de servir la rationalisation des processus métiers et la réalisation du projet d'entreprise. 170 ateliers ont été réalisés en 2023, correspondant à plus de 1000 jours-hommes.

Une flotte plus verte

38 nouvelles voitures ont été livrées pour renouveler la flotte automobile de l'Office. Twingo thermiques et électriques, Clio et Mégane hybrides, Zoé, Kangoo et Express ont dévoilé un habillage plus sobre. La flotte compte désormais 90 véhicules en location longue durée, dont 51% sont soit électriques, soit hybrides. Pour la gestion de sa flotte, l'Office a décidé de mettre en place un nouvel outil de gestion qui permettra **un meilleur suivi des véhicules, une gestion et une répartition optimales de la flotte** de l'entreprise.

Un outil de pilotage des contrats

Afin de suivre en temps réel les interventions des prestataires en charge des marchés multiservices, chauffage collectif et ascenseurs sur un patrimoine de près de 40 000 logements, Pas-de-Calais habitat mise sur la transformation numérique. L'Office dispose désormais d'une plateforme développée par Intent Technologies, centralisant l'ensemble des données nécessaires au suivi des services du patrimoine. Elle s'interconnecte avec les fournisseurs de services pour recueillir les données en temps réel et les mettre à la portée de l'ensemble des acteurs de la relation client. Le recours à IntentPlatform s'inscrit dans la volonté de Pas-de-Calais habitat d'adopter une logique préventive plutôt que curative à moyen terme

Mesurer la satisfaction des locataires

Pas-de-Calais habitat rejoint les bailleurs sociaux de la région en participant à l'enquête triennale organisée par l'Union Régionale pour l'habitat des Hauts-de-France. Comme chaque année, 2400 locataires ont été interrogés par téléphone entre le 22 mai et le 23 juin 2023. Cette enquête permet de connaître leur satisfaction sur plusieurs thèmes : la qualité de vie dans la résidence, dans le quartier, dans le logement, la relation de service avec le bailleur et la prise en charge des demandes exprimées par les locataires.

Près de 9 locataires sur 10 sont satisfaits de Pas-de-Calais habitat et 42% indiquent être tout à fait satisfaits. La satisfaction reste stable sur une grande majorité d'items mais la tendance est à la hausse. Elle est globalement supérieure au panel régional et national. Pas-de-Calais habitat s'illustre notamment par sa relation avec les locataires, son amabilité, sa joignabilité, l'information et la communication, l'efficacité, la réactivité, le rapport qualité prix ou encore le logement et ses équipements.

LES PERSPECTIVES 2024

Une accélération des opérations de maintenance du parc

La convention partenariale 2024-2033 entre le Département du Pas-de-Calais et l'Office public départemental de l'habitat Pas-de-Calais habitat délibérée le 29 janvier 2024 prévoit de concourir à l'objectif stratégique partagé entre les partenaires de garantir une offre de logement social de qualité, renouvelée et performante thermiquement sur l'ensemble du territoire départemental.

La réhabilitation thermique de 10245 logements soumis aux obligations de la loi « climat et résilience » concourt concrètement à la réalisation de cet objectif. **Pour accompagner l'Office dans la réhabilitation de son parc de logements, le Département octroie à l'Office une subvention de 4 000 000 €.**

En complément des travaux de réhabilitation thermique, l'Office prévoit également de réaliser un programme de maintenance plus ciblé sur le reste de son parc en menant notamment des travaux d'amélioration renforçant leur attractivité.

Pour ce faire, le Département s'engage à accompagner financièrement Pas-de-Calais habitat dans la réhabilitation de son parc de logement y compris les opérations de démolition-reconstruction.

Cette subvention permettra à la fois d'augmenter le niveau d'intervention de l'Office au titre de la maintenance de son parc, d'accélérer la réduction de la vacance technique d'une partie des logements et plus généralement de faciliter la réalisation des travaux de maintenance nécessaires au maintien d'un niveau de qualité du parc locatif adapté aux besoins et attentes des locataires.

Elle participera au renforcement de l'attractivité du parc de l'office. L'Office contribuera ainsi à garantir l'équité entre les locataires, par l'amélioration de l'état intérieur des logements, des parties communes ou des abords, qu'ils bénéficient ou non d'un programme de réhabilitation thermique.

En 2024, le Département octroie à l'Office une subvention d'un montant **de 5 000 000 €, représentant au plus un tiers des dépenses prévisionnelles de maintenance 2024.**

Redéfinir la stratégie énergétique

Afin de répondre au défi climatique, à l'objectif de diminution des rejets de gaz à effet de serre fixée par la Stratégie Nationale Bas Carbone à l'horizon 2050, l'environnement réglementaire évolue régulièrement. C'est ainsi que le critère de performance énergétique (DPE) a été modifié depuis le 1^{er} juillet 2021. Le nouveau DPE comporte deux volets : la consommation d'énergie primaire et les émissions de gaz à effet de serre exprimées. Pour atteindre une étiquette DPE (de A à G), un logement doit en conséquence atteindre un seuil de performance minimale sur chacun des deux critères (le plus mauvais des deux critères donnant l'étiquette retenue). Cette nouvelle donne entraîne une mise à jour des priorisations énergétiques et un changement de paradigme qui aura une forte influence sur la stratégie patrimoniale et le PMT 2025-2035. Pour définir la stratégie de rénovation énergétique de son patrimoine, l'Office orientera donc ses choix techniques en matière de sources énergétiques, d'équipements de production et de distribution, de matériaux de construction et de décarbonation. Une étude portant sur le schéma directeur énergie de l'Office est lancée pour répondre à ces enjeux.

Des études ont également été lancées sur l'entretien, l'exploitation et le développement du photovoltaïque sur le patrimoine de l'Office. Afin de mieux en cerner les enjeux, un cycle de formation proposé par l'Union Régionale pour l'Habitat des Hauts-de-France et le Cd2e a été suivi par des collaborateurs de la Direction du Patrimoine et de la Maîtrise d'Ouvrage.

Des études sont en cours sur le renouvellement des réseaux de chaleur de l'Office intégrant :

- le renouvellement du réseau de la ville d'Outreau, avec la volonté de le connecter à celui du Portel
- l'interconnexion potentielle des réseaux de Saint-Laurent Blangy / Saint-Nicolas et d'Achicourt
- le travail en partenariat avec la ville d'Avion et son AMO afin de créer un réseau de chaleur commun.

Poser la stratégie foncière

L'Office a conforté son PSP foncier afin de se préparer aux enjeux actuels et futurs, tels que la spéculation et les risques d'inflation des coûts du foncier liés au zéro artificialisation nette (ZAN) ou encore les risques naturels. L'étude stratégique et prospective territorialisée sur l'habitat et le logement menée conjointement avec le Conseil départemental citée précédemment, a permis d'identifier les besoins immobiliers futurs dans le Département, par commune en fonction de différents segments (le logement locatif intermédiaire, l'accession à la propriété, le logement à destination des jeunes, le logement à destination des personnes âgées). Le potentiel de développement de chaque segment a donc été évalué ainsi que les effets de ces besoins pour Pas-de-Calais habitat, sur son parc existant mais aussi celui à venir. L'Office s'est donc appuyé sur les résultats de cette étude pour positionner le potentiel d'attractivité des 60 réserves foncières situées sur 31 communes du département, représentant un total de 35 hectares.

Préparer la certification ISO 9001

L'Office s'est engagé dans une démarche Qualité avec comme guide la norme ISO 9001 pour l'obtention de la certification. Collectivement, les méthodes de travail seront interrogées et inscrites dans une démarche d'amélioration continue. La certification Iso 9001 est attendue pour le premier trimestre 2025.

GLOSSAIRE

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, états, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Capacité d'autofinancement (CAF) : Elle représente le montant de la trésorerie potentielle générée par les activités de la structure. Elle correspond à l'Excédent brut d'exploitation (EBE) augmenté des produits encaissables (entrées de trésorerie) et déduction faite des charges décaissables (sorties de trésorerie). Une CAF structurellement négative constitue un risque de défaillance et une mise en cessation de paiement de la structure.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Excédent brut d'exploitation (EBE) : Il mesure la ressource dégagée au cours d'une période par les activités de la structure d'exploitation, après paiement des charges de personnel des autres impôts sur la production, augmentée des subventions d'exploitation mais avant les dotations aux amortissements. Cet indicateur donne une vision objective de la rentabilité des activités de la structure et de son exploitation courante, sans prendre en compte sa politique d'investissement ni sa gestion financière. Cet indicateur doit être et demeurer positif à court et moyen terme.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Ratio d'activité : Il mesure l'évolution du chiffre d'affaires de la structure d'une année par rapport à l'année précédente. Une valeur positive exprime un accroissement du chiffre d'affaires, tandis qu'une valeur négative en exprime la contraction.

Rentabilité des capitaux propres : Ce ratio parfois appelé ROE (Return On Equity) ou rentabilité financière ou rentabilité des fonds propres. Il représente la rentabilité des fonds investis par les membres, et mesure la capacité de la structure à générer des profits.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Taux de rentabilité net : Le taux de rentabilité net, exprimé en pourcentage, mesure la rentabilité de la structure en fonction de son chiffre d'affaires. Il met en évidence la profitabilité des activités. Le taux de rentabilité net est calculé en divisant le résultat de l'exercice par le chiffre d'affaires. Un taux usuel se situe entre 2% et 10%. Un taux négatif marque l'absence de résultat, tandis qu'un taux supérieur à 50% indique la présence d'autres ressources telles que des dotations ou des subventions.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

Valeur ajoutée : Elle correspond à la différence entre la valeur des produits (le chiffre d'affaires) et la valeur des achats faits pour exercer l'activité (marchandises, consommations intermédiaires : matières premières, services...).

Il y a création de « valeur » lorsque la valeur du produit obtenu est plus élevée que la somme des valeurs des consommations intermédiaires : la différence entre le prix de vente de son produit et la valeur totale des biens et services qu'elle a achetés et qui sont contenus dans ce produit (après transformation) représente la valeur ajoutée.

Pas-de-Calais habitat

FICHE D'IDENTITE

- ◆ **Forme juridique** : Office Public de l'Habitat – Etablissement Public Local à Caractère Industriel et Commercial
- ◆ **Siège social** : 4 avenue des Droits de l'Homme 62000 Arras
- ◆ **Dotation** : 2 259 602 €
- ◆ **Date de clôture** : 31/12
- ◆ **Siret** : 344 077 672 00022
- ◆ **Effectif moyen** : 826 ETP
- ◆ **Président** : Jean-Louis COTTIGNY (Conseiller départemental)
- ◆ **Directeur** : Bruno FONTALIRAND

Mission / Cœur de métier :

Réaliser des opérations de « construction, acquisition, aménagement, réservation foncière, réhabilitation, gestion d'habitations collectives ou individuelles », à destination de personnes sous plafonds de ressources.
Gérer des immeubles à usage principal d'habitation (qui appartiennent à l'État, aux collectivités locales, à des organismes d'habitation à loyer modéré, à des sociétés d'économie mixte, à des organismes à but non lucratif).
Réaliser des opérations d'aménagement (soit directement après accord des collectivités locales intéressées, soit en vertu d'une convention ou d'un traité de concession).
(art. L421-1 du CCH).

LIENS AVEC LE DEPARTEMENT

Niveau de représentation du Département :

Représentation au Conseil d'Administration : 22% (6/27) de Conseillers départementaux et 33% (9/27) de personnalités qualifiées désignées par le Conseil départemental. Le Président de l'Office est de droit un Conseiller départemental.

Représentants du Département dans la structure :

6 Titulaires : Jean-Louis COTTIGNY, Jean-Claude LEROY, Olivier BARBARIN, Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Alexandre MALFAIT, Sylvie MEYFROIDT.

Contribution financière du Département :

- ◆ En 2020, signature d'une convention financière pour la réhabilitation thermique des logements du parc de Pas-de-Calais habitat : 3 000 000 € alloués sur 40 000 000 € de dépenses prévues . 750 000 € versés à ce jour (impacts BP25-26)
 - ◆ En 2023, signature de plusieurs conventions :
 - => 4 000 000 € soutien à Pas-de-Calais Habitat pour l'année 2023 dans le cadre de la coopération renforcée entre le Département et l'Office (stratégie d'accompagnement du bailleur à moyen et long terme pour engagement et remise en état d'au moins 400 logements, versement d'1.2 M€ fin 2023 (rattaché en 2024 chez PDCH)
 - => 30 000 € du 01/01/2023 au 31/12/2023 dans le cadre du projet « Solutions Logement Jeune : un jeune un logement »
 - => 30 000 € du 01/10/2023 au 30/09/2024 dans le cadre du projet Solution Logement pour les jeunes majeurs de l'ASE (24 000 € versés en 2023)
- Garantie d'emprunts : 178 544 498 € au 31/12/2023.

ACTIVITES

CHIFFRES CLES

- ◆ **Patrimoine géré** : 39 425 logements (dont 12 109 logements individuels et 27 316 collectifs) et 1468 équivalents logements Résidences / foyers (collectifs).
- ◆ **Construction / réhabilitation** : 38 logements mis en service / 905 logements réhabilités / 1139 logements mis en chantier de réhabilitation.
- ◆ 42 logements vendus.
- ◆ **Démolition** : 238 logements.

Données sociales :

- 78 912 personnes logées dans le parc locatif de l'OPH ;
- 2 714 attributions de logements ;
- 19 665 ménages percevant l'APL.

Relogement dans le cadre du FSL :

- 454 dont 199 familles prioritaires dans le Département.

PRINCIPAUX EVENEMENTS

- ◆ Etude stratégique et prospective territorialisée sur l'habitat et le logement finalisée.
- ◆ La mise en production au 8 janvier 2024 d'un nouveau système d'information.
- ◆ La conclusion de plusieurs conventions :
 - En 2023, signature d'une convention pour la remise en état de 400 logements : 4 000 000 € alloués pour 400 logements réhabilités, 1 200 000 € versés à ce jour.
 - Convention de partenariat avec la police municipale de la ville de Lens
 - Convention GUSP (Gestion Urbaine et Sociale de proximité- Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane
 - Charte de gestion GUSP avec la Communauté d'Agglomération Lens Liévin
 - Convention GUSP avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Omer

ENJEUX ET PERSPECTIVES

- ◆ En 2024, signature de trois conventions :
 - Une convention cadre formalisant les enjeux et le cadre du partenariat entre l'office et le Département pour la période 2024-2033
 - Le Département a formalisé une convention cadre sur 10 ans avec l'office qui s'est traduite par le vote au budget 2024 d'une autorisation de programme de 100 millions d'euros et d'une autorisation d'engagement de 50 millions d'euros sur la période 2024-2033, hors garanties d'emprunts, afin d'accompagner Pas-de-Calais habitat dans la réhabilitation de son parc de logements (y compris les opérations de démolition reconstruction). Cette convention cadre sera déclinée annuellement dans deux convention d'application.
 - Signature des deux premières conventions d'application. La première concerne le financement par le Département d'une partie de maintenance. Cette convention prévoit le financement par le Département d'un tiers des dépenses de maintenance réalisée avec un plafond de subvention de 5 000 000 € pour 2024. Cette première enveloppe de 5 000 000 € est affectée sur l'autorisation d'engagement votée dans le cadre du budget 2024. La seconde convention concerne l'investissement et se traduira par le versement par le Département d'une subvention de 4 000 000 € en 2024 dans le cadre d'un accompagnement du Département pour une liste d'opération annexée à la convention. La subvention d'un montant maximum de 4 000 000 € en 2024, sera versée si le prix de revient des opérations prévues dans la liste dépasse les 40 000 000 € TTC.
- ◆ Convention de partenariat entre Coopartois, Pas-de-Calais habitat, Maisons et Cités, Maisons et Cités Accession
- ◆ Convention de gestion en flux du contingent de logements réservés par Action Logement Services
- ◆ La stratégie énergétique et son impact sur le plan à moyen terme 2025-2035

COMPTES EN EUROS

BILAN 2023

Actif immobilisé : 1 358 556 546 €	Capitaux propres : 391 599 478 €
Actif circulant (hors trésorerie) : 56 863 080 €	Total des dettes : 1 114 811 973 €
Trésorerie : 109 256 727 €	Total bilan : 1 524 676 353 €

COMPTE DE RESULTAT 2023 (source SIG HLM)

Chiffre d'affaires : 169 616 363 €
Valeur ajoutée : 23 394 255 €
Insuffisance brute d'exploitation : -7 223 375€
Résultat d'exploitation : - 10 099 098 €
Résultat financier : 2 537 848 €
Résultat exceptionnel : 2 545 275 €
Résultat de l'exercice : - 5 007 478 €
Autofinancement net HLM : 5 260 857 €
Total des produits : 248 253 301 €
Financement du Département (€ & %) : 60 000 € soit 0,02%

RATIOS 2023

Indépendance financière (poids de la dette) : 72 %
Durée apparente de la dette : 18 ans
Rentabilité des capitaux propres : -1,3%
Taux de rentabilité net : -3,0%
Ratio d'activité : 3,0%
Trésorerie en jours d'exploitation : 224 jours
Fonds de roulement : 117 480 622 €
Besoin en fonds de roulement : 8 223 895 €

Date de mise à jour des données : 24/07/2024



pasdecalais.fr •    



Pas-de-Calais

Mon Département

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET ORGANISMES ASSOCIÉS (EPOA)

- TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX -

ANNEE
2023





Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA) se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers, dans un souci de proximité et de développement des territoires.

Cela se traduit par une présence des services publics sur l'ensemble du territoire, en maintenant intégralement les politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes.

Cela se concrétise également par le renforcement du dialogue avec l'ensemble des partenaires, dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM).

C'est enfin la mise en place d'un dialogue permanent dans les territoires, par l'animation de commissions territoriales et la contractualisation avec les intercommunalités, les communes et de nombreux partenaires, que ce service public de qualité peut s'exercer au plus près des populations de notre département.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions que ces Etablissements Publics et Organismes Associés mènent tout au long de l'année.

Dans tous les domaines, sanitaire, médico-social, culturel, sportif, touristique, 2022 a été synonyme de renouveau, avec des projets mis en œuvre, au service des publics et de la promotion de notre département, et ce, malgré une augmentation des charges indéniable, en énergie, en carburant et en fournitures, notamment.

Pour autant, par leur professionnalisme et grâce au soutien actif du Département, ces EPOA ont su s'adapter, pour accompagner nos concitoyens, dans une relation de proximité et de solidarité maintenue.

Les liens de collaboration étroits et constants entre les EPOA et le Département sont une condition essentielle à une action publique locale efficace et agile.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



Éditorial du Président de TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX

Pour la huitième année consécutive, si l'on excepte l'année 2020 marquée par l'épidémie de COVID, les résultats de Territoires Soixante-Deux font apparaître un bénéfice net positif.

L'endettement opérationnel, c'est-à-dire celui nécessaire à la bonne réalisation des projets, est désormais largement inférieur au plafond fixé en 2018 (55 M€).

Forts de ces résultats et d'une certaine sérénité retrouvée, la société a souhaité prolonger le plan stratégique opérationnel arrêté fin 2022 en l'inscrivant dans une démarche globale de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise.

Avant de décliner le plan d'actions lié à cette démarche, les équipes et le Conseil d'Administration ont travaillé à la formulation de la raison d'être de Territoires Soixante-Deux.

Dans les contextes particulièrement chaotiques que nous traversons depuis quelques années avec l'enchaînement des crises sociales, sanitaires, économiques, écologiques et diplomatiques, il est en effet essentiel de s'assurer du bon partage des fondamentaux.

Cette raison d'être, « Requalifier, Construire, Réhabiliter, Aménager pour contribuer collectivement à la transformation et au dynamisme de nos territoires » c'est bien ce que les actionnaires publics et privés attendent de Territoires Soixante-Deux et ils peuvent être assurés de l'engagement sans faille des collectifs en action.



Christophe PILCH
Président de TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX

MISSIONS GOUVERNANCE ET ORGANISATION

MODES D'INTERVENTION

Territoires Soixante-Deux agit au moyen de modes d'intervention réglementés au sein desquels elle développe tout ou partie de ses compétences :

- ◆ **Concession d'aménagement** : réaliser une opération d'aménagement dans sa globalité : de l'acquisition des terrains à la commercialisation des parcelles.
- ◆ **Délégation de maîtrise d'ouvrage/mandat** : assurer tout ou partie des fonctions de la maîtrise d'ouvrage au nom et pour le compte du donneur d'ordre.
- ◆ **Permis d'aménager** : aménager et vendre des parcelles viabilisées.
- ◆ **Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (A.M.O) / conduite d'opération** : conseiller la collectivité dans la réalisation d'études ou d'opérations de travaux d'aménagement ou d'équipements.
- ◆ **Vente en Etat Futur d'Achèvement (V.E.F.A.)** : construire des immeubles à vocation économique, habitat, médical, etc.) pour des investisseurs privés ou des particuliers.
- ◆ **Opération en propre** : intervenir pour son compte et assumer le risque financier d'une opération dans le cadre de constructions à vocation "habitat", "économique" ou l'aménagement de lotissements.

COMPETENCES

Territoires Soixante-Deux mobilise ses compétences, de la définition du projet à sa commercialisation. Elle déploie une expertise globale au service de projets concertés et durables :

- ◆ sécuriser les modes d'interventions ;
- ◆ acquérir le foncier par voie amiable ou par expropriation ;
- ◆ choisir les intervenants après appels d'offres ;
- ◆ gérer les démarches administratives ;
- ◆ élaborer, contrôler et respecter le budget, la trésorerie, rechercher des subventions et des financements
- ◆ coordonner les travaux de construction, de viabilisation ;
- ◆ animer les réseaux d'acteurs ;
- ◆ commercialiser les emprises constructibles et les logements neufs.

GOUVERNANCE

Elle repose sur 3 organes clés garants d'une réelle transparence et d'un dialogue continu et efficace avec ses clients :

- ◆ Le Comité de direction, placé sous l'autorité du directeur général, est l'instance au sein de laquelle se partage la prise de décisions pour assurer et concourir à la réalisation effective de la stratégie arrêtée par le Conseil d'Administration ;
- ◆ Le Comité stratégique, composé de représentants des principaux actionnaires et d'administrateurs, il est chargé de la validation préalable des engagements de projets, du suivi de la réalisation du plan d'affaires et d'émettre un avis au Conseil d'Administration sur les principales délibérations proposées par le directeur général ;

- ◆ **Le Conseil d'Administration**, présidé par Christophe PILCH, est composé de 16 administrateurs représentants des collectivités publiques, de la communauté bancaire et de grandes entreprises. Il définit et valide les axes d'intervention de la société.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : Christophe PILCH, représentant la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin.

Administrateurs publics :

- ◆ Régis DELATTRE, représentant l'Assemblée Spéciale ;
- ◆ Laurent DUPORGE, représentant la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ;
- ◆ Philippe DUQUESNOY représentant le Département du Pas-de-Calais ;
- ◆ Hakim EL HAZOUZI représentant le Conseil régional des Hauts-de-France ;
- ◆ Michel HAMY, représentant l'Assemblée Spéciale ;
- ◆ Yvon LEJEUNE, représentant la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ;
- ◆ Charly MEHAIGNERY, représentant la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin ;
- ◆ Bruno TRONI, représentant la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ;
- ◆ Alain VAN GHELDER, représentant l'Assemblée Spéciale ;
- ◆ Cécile YOSBERGUE représentant le Département du Pas-de-Calais ;
- ◆ Hervé DEROUBAIX, représentant la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay-Artois-Lys-Romane.

Administrateurs privés :

- ◆ Philippe BAILLY, représentant la Caisse d'Epargne Hauts-de-France ;
- ◆ Frédéric LEFEBVRE, représentant EDF-SAFIDI ;
- ◆ Sandrine BONNOT, représentant la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- ◆ Françoise ROSSIGNOL, représentant Pas-de-Calais habitat.

Représentants du personnel :

- ◆ Pierre-Olivier PAYEN, responsable de projets,
- ◆ Olivier LALOUX, Directeur adjoint Aménagement
- ◆ Sarah GUILLEMANT, assistante.
- ◆ Virginie FENET, assistante.

CAPITAL 12 108 900 €	
1 559 944 ACTIONS	
R.E.D.E.T. ACTIVITÉS PROFITABLES	
LE PAYS D'ARTOIS PROFITABLES	LE PAYS D'ARTOIS PROFITABLES D'ARTOIS PROFITABLES CC

ORGANISATION

Des effectifs partagés

A l'issue d'une première année complète de fonctionnement au sein de la grappe d'outils l'associant à la SPL de l'Artois et au GIE Villéam, Territoires Soixante-Deux affiche, au 31 décembre 2023, un effectif de 38 salariés. Ce dernier, principalement composé des équipes opérationnelles demeure constant. En 2023, quelques départs ont conduit à l'embauche de nouveaux collaborateurs, afin que la SEM puisse assurer, d'une part, le maintien de son activité et d'autre part ; le partage des compétences nécessaires au développement de la SPL de l'Artois, dans le cadre du fonctionnement de la grappe d'outils créée au dernier trimestre 2022.

La mise en commun de moyens tant opérationnels que supports contribue notamment au partage de compétences spécifiques à la réalisation de certains projets entrant dans le cadre des objectifs de développement de la SEM (traitement de friches, réhabilitation d'espaces publics ou d'équipements publics...) et d'optimisation de ses charges.

Les trois sociétés composant la grappe d'outils bénéficient entre elles de ce partage de compétences via une mise à disposition de salariés. Ces mises à disposition, permettent d'ajuster les effectifs à la charge de travail, tout en maintenant l'ensemble autour d'une soixantaine de personnes.

Ce prêt de main d'œuvre à but non lucratif donne lieu semestriellement à conventions conclues entre la SEM Territoires Soixante Deux et les deux sociétés utilisatrices. Pour l'année 2023, cinq salariés ont été mis à disposition par la SEM à la SPL et deux salariés au GIE. Territoires Soixante-Deux a, quant à elle, bénéficié des compétences techniques d'un salarié de la SPL de l'Artois.

Territoires Soixante-Deux et les sociétés composant la grappe d'outils réunies en Unité Economique et Sociale

Par jugement du 08 juin 2023, le tribunal de proximité de Lens a reconnu une Unité Economique et Sociale entre la SEM, la SPL de l'Artois et le GIE Villéam. Cette reconnaissance permet de renforcer la cohésion entre les trois sociétés et donne à l'ensemble des salariés le même statut social, un pilotage RH global et un Comité Social et Economique Commun.

FORMATION

Territoires Soixante-Deux accorde une importance particulière au développement des compétences de ses collaborateurs.

En 2023, elle a intégré à son plan de développement des compétences des formations leur permettant de s'adapter aux évolutions techniques, administratives et juridiques inhérentes à leurs métiers. La SEM a également veillé au développement personnel de ses collaborateurs en proposant cette année des formations en lien avec la gestion du stress et la gestion de conflits.

24 collaborateurs formés en 2023		
	Hommes	Femmes
Employé		4
Agent de maîtrise		2
Cadre	12	6
	12	12

NOUVELLE DELEGATION DU PERSONNEL

Les mandats des membres du CSE pour la période 2019-2023 étant arrivés à terme, le 21 novembre 2023, de nouvelles élections du personnel ont donc été organisées à l'automne. Ainsi, dans la continuité de la reconnaissance de l'UES, une nouvelle délégation du personnel sur le périmètre de la grappe d'outils a été mise en place le 14 décembre 2023, permettant ainsi à l'ensemble du personnel de disposer d'une représentation commune.

Au-delà des missions à mener sur les questions sociales et économiques de la grappe d'outils, cette nouvelle délégation jouera un rôle important dans la mise en place des « chantiers » nécessaires à l'évolution sociale des trois sociétés et dans la révision et la mise en place d'accords collectifs.

L'INDEX EGAPRO

Chaque année, les entreprises et les UES d'au moins 50 salariés doivent publier leur index égalité professionnelle. Pour 2023, les entreprises de la grappe d'outils réunies en UES obtiennent la note de 99/100.

RETROSPECTIVE 2023



Givenchy-en-Gohelle • Inauguration de la résidence le Buisson aux Oeufs



Billy-Berclau • Inauguration de 75 logements



Marles-les-Mines • Inauguration de 8 logements de la Foncière Chenelet



Méricourt • Construction d'un nouveau programme immobilier de 106 logements



Bully-les-Mines • Inauguration de la plateforme logistique du Groupe SEB, sur le parc d'activités de l'Alouette



Avion • Pose de la première pierre d'un programme immobilier de 18 maisons individuelles



Noyelles-Godault • Démarrage des travaux de la résidence de l'Europe



Oignies • Construction d'un nouveau programme immobilier de 24 logements



Wingles • Pose de la première pierre d'un programme immobilier de 64 logements

ACTIVITES 2023

L'activité opérationnelle de l'année 2023 a été globalement satisfaisante, malgré un contexte économique général particulièrement dégradé dans le secteur de la promotion.

La diminution significative du volume des ventes par rapport à 2022 s'explique principalement par la baisse des ventes aux particuliers (-43%) et surtout par celle des ventes en VEFA bailleurs (-66%).

Si la première est imputable à la crise immobilière, la seconde découle davantage du cycle des opérations, où la vente, bien que conclue à la signature de l'acte, se réalise progressivement durant la construction.

En 2023, pas moins de 166 logements ont été livrés et à la fin de l'année, 551 étaient en cours de construction.

Dans le domaine de l'aménagement, des chantiers importants ont été démarrés, tant pour des projets de développement économique (ZAC de la Turquerie, ZAC de l'Alouette) que pour des projets résidentiels (Tranchée de Calonne, Maille Verte, ZAC Multisites de Saint Martine Boulogne).

Cette dynamique se reflète dans une augmentation de 10% des dépenses opérationnelles, atteignant 47,7 M€.

Parallèlement, la concrétisation opérationnelle du projet stratégique adopté en septembre 2022 se manifeste à travers la réalisation de multiples missions d'AMO, le démarrage de chantiers d'immeubles d'activités et la collaboration avec la SPL de l'Artois, représentant déjà plus de 10% de l'activité.

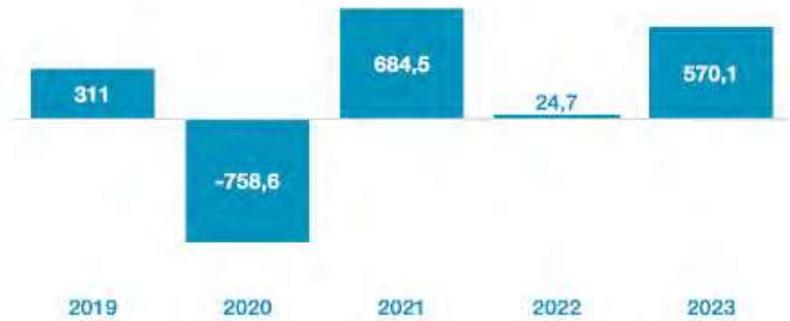
Enfin, l'année 2023 a permis aux équipes de mettre en perspective et de concrétiser le projet stratégique dans une démarche plus globale intégrant la responsabilité sociétale de l'entreprise.

En affirmant leur raison d'être « Requalifier, Construire, Réhabiliter, Aménager pour contribuer collectivement au dynamisme et à la transformation de nos territoires » - et en se dotant d'un plan d'actions détaillé, les équipes de Territoires Soixante-Deux, de la SPL de l'Artois et du GIE Villéam s'engagent résolument, ensemble, dans une démarche durable.

SITUATION FINANCIERE 2023

INDICATEURS FINANCIERS

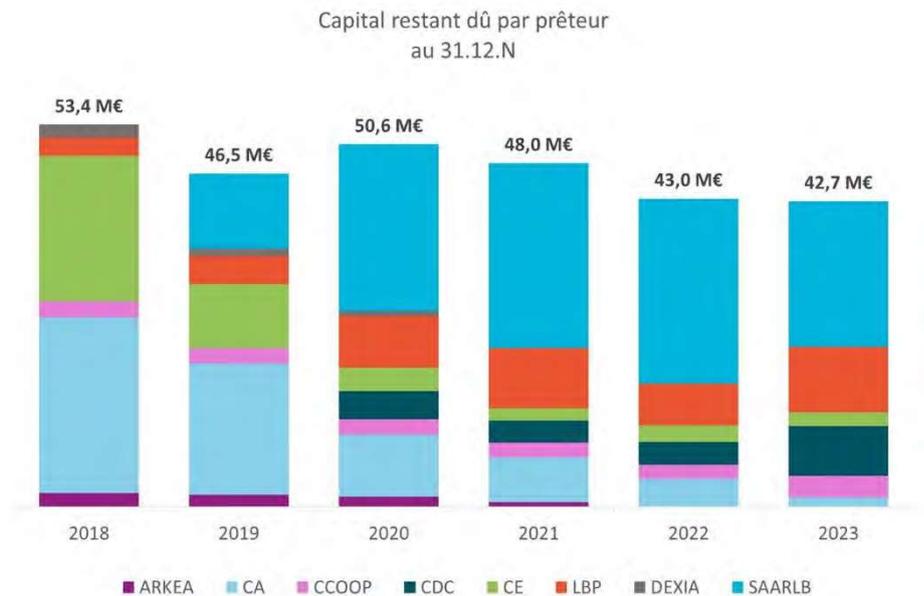
Pour 2023, Territoires Soixante-Deux affiche un résultat net positif de 570 061 €. Ce résultat survient dans un contexte toujours en tension et marqué par l'adaptation aux changements structurels. Néanmoins, l'entreprise a su maintenir, cette année sa stabilité financière et démontrer sa capacité à générer des résultats positifs.



RESULTAT NET (EN K€)
et évolution sur les 5 derniers exercices

ENDETTEMENT

Territoires Soixante-Deux poursuit la mise en œuvre de sa stratégie financière en stabilisant le volume de sa dette bancaire et en diversifiant ses partenaires bancaires



FAITS MARQUANTS

Le 6 juin 2023, le Conseil d'administration a arrêté définitivement les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022, faisant apparaître un bénéfice de 24 705 €. C'est ainsi, qu'au terme de l'Assemblée Générale du 28 juin 2023, les actionnaires ont approuvé des comptes positifs. Depuis, Territoires Soixante-Deux a su démontrer la pertinence des orientations prises dans le cadre de son plan stratégique. En effet, la déclinaison de ces orientations en objectifs opérationnels, financiers et sociaux permet d'afficher un résultat 2023 positif de l'ordre de 570 061€ et des perspectives 2024 qui s'inscrivent dans la continuité.

DEPLOIEMENT DU PMT 2023-2025 ISSU DE L'ETUDE STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT

Le 1er mars, le Conseil d'administration a validé le budget 2023 de la SEM. Lors de cette séance, la Direction générale a présenté aux administrateurs la note d'orientations stratégiques 2023 détaillant les conditions de déploiement du Plan Moyen Terme 2023-2025. S'appuyant sur les conclusions de l'étude stratégique de développement réalisée les deux années précédentes, ces nouvelles orientations permettront d'asseoir la position de Territoires Soixante-Deux en tant que pilier de l'organisation de la grappe d'outils, constituée au cours de l'année 2022 avec la SPL de l'Artois et le GIE Villéam. Ensemble, ils pourront répondre aux besoins et attentes des territoires du Département dans des domaines aussi variés que la réhabilitation thermique, le traitement et la requalification des friches ou le développement de projets d'aménagement longs et/ou complexes. La déclinaison en trois volets stratégiques (opérationnel, financier et capitalistique) du PMT élargi au périmètre de la grappe d'outils, permettra de mettre en oeuvre ses objectifs de développement sous la contrainte d'un contexte économique et géopolitique qui reste défavorable et d'un contexte réglementaire en perpétuelle évolution. Ainsi, dès fin 2022, la stratégie opérationnelle, axée sur le déploiement de nouveaux métiers, nouveaux produits et nouveaux modes de faire était engagée. Aujourd'hui une attention particulière est apportée afin que celle-ci soit conforme à ses ambitions de maintien des charges, de renouvellement du portefeuille d'opérations, de diversification et d'innovation. La stratégie financière s'est quant à elle déployée tout au

long de l'année 2023. En effet, après avoir appréhendé le volume maximal de financement qu'elle serait en mesure de mobiliser pour ses projets et identifié les besoins nécessaires à la viabilité de son modèle économique, l'ensemble des partenaires bancaires ont été approchés. Après un accueil majoritairement favorable des demandes d'encours, les partenaires bancaires historiques (Caisse des Dépôts, Caisse d'Épargne, Crédit Agricole...) ont consolidé leur position, confirmant ainsi l'amélioration de l'image de Territoires Soixante-Deux et la confiance retrouvée.

C'est par la validation par le Conseil d'administration, le 27 septembre 2022, du cahier des charges d'une étude capitalistique, que ce volet stratégique s'est amorcé. Les enjeux de cette dernière, confiée le 04 mai 2023 au Cabinet Mazars, reposent principalement sur le traitement du report à nouveau négatif par le biais d'une réévaluation des actions de la SEM, ainsi que sur les conditions de retrait du capital de petits actionnaires souhaitant céder leurs actions. Elle s'appuie également sur la redynamisation de la gouvernance de l'entreprise grâce à l'entrée de nouveaux actionnaires privés dans son capital.

ENGAGEMENT DANS UNE DEMARCHE RSE

Le plan stratégique mis en place sur le périmètre de la grappe d'outils a été inscrit en 2023 dans une démarche globale de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). Pour se faire, un groupe de salariés volontaires issus des effectifs de la SEM, de la SPL et du GIE a travaillé, tout au long de l'année, à la mise en place de ce dispositif. Lors des Conseils d'administration des 06 juin et 4 octobre 2023, les administrateurs ont pu prendre connaissance des premiers travaux engagés.

AU SUJET DES PROCEDURES DE CONTROLE

Dans le cadre de l'examen ouvert par la Chambre Régionale des Comptes (CRC) en 2022, un rapport d'observations définitives a été notifié à la SEM le 31 août et a été présenté aux membres du Conseil d'administration le 04 octobre 2023. Dans ses conclusions, la Chambre, note le redressement de Territoires Soixante-Deux, mais pointe la lenteur de l'apurement de son compte report à nouveau. Elle souligne également les risques associés à la réalisation d'opérations propres, à la création de la SPL et à l'existence de contentieux. Lors de cette séance, les administrateurs ont pu également prendre acte du seul rappel au droit formulé par la Chambre, que la SEM a d'ailleurs réfuté, des six recommandations qui ont été émises et des réponses apportées par la direction. S'agissant de l'enquête régionale sur la reconversion des friches, la CRC a exercé une partie de son contrôle sur la friche « du 4/5 sud de Méricourt » et a synthétisé

les observations définitives apportées par les collectivités et organismes contrôlés dans un rapport thématique qui a été notifié le 24 juillet 2023. La SEM et la collectivité ont apporté une réponse commune en date du 17 août 2023 qui a été annexé à ce dernier. Dans le cadre du contrôle initié par les services fiscaux sur la période 2017-2021, Territoires Soixante-Deux a su justifier de la bonne tenue de ses comptes et de ses paiements fiscaux.

EVOLUTION DE LA GOUVERNANCE...

Lors du Conseil d'administration du 1er mars, les administrateurs ont procédé à la désignation de Monsieur André GENELLE, membre titulaire et Madame Amel GACQUERRE, membre suppléant, en tant que nouveaux représentants de la Région Hauts-de-France au Comité stratégique de la SEM. De plus, lors de l'Assemblée Générale du 28 juin 2023, les actionnaires ont acté le renouvellement pour une période de 6 ans, des postes d'administrateurs de la Caisse des Dépôts et Consignations et de la société EDF / SAFIDI.

S'AGISSANT DES CONTENTIEUX

Lors de la séance du 4 octobre 2023, les administrateurs ont été informés de l'état des contentieux encore actifs. Deux des trois derniers contentieux ont connu des avancées significatives au cours de l'année. Concernant l'opération Opalopolis, sur la commune d'Étaples sur Mer, les différentes procédures contentieuses sont toujours pendantes. La demande engagée auprès du Tribunal administratif de Lille le 19 août 2021 relative à la résiliation du contrat de concession n'a pas connu d'avancée en 2023. L'affaire portant sur l'annulation du permis d'aménager qui oppose la SEM et la commune d'Étaples sur Mer au GDEAM, a quant à elle été renvoyée auprès de la Cour Administrative d'Appel le 13 janvier 2023, après arrêt du Conseil d'État du 11 octobre 2022. Les procédures contentieuses relatives à l'opération EHPAD de Fouquières-lez-Lens, ont connu quant à elles quelques avancées en 2023. Le contentieux principal opposant la SEM à l'État dans le cadre de sa responsabilité en matière de régularité de la procédure d'expropriation est aujourd'hui clos. En effet, lors de l'audience du 22 juin 2023, l'État a été condamné et n'a pas fait appel. Reste pendant le contentieux mineur qui oppose la société à ses anciens conseils dont une audience s'est déroulée le 17 janvier 2023. A l'heure du texte, la décision est en attente, une audience en plaidoirie étant prévue le 27 mai 2024.

TRAVAUX ET CHANTIERS EN COURS

Arras – Secteur Diderot

L'aménagement de ce nouveau quartier permettra de répondre aux besoins de constructions en logements mixtes neufs pour maintenir la population actuelle de la ville tout en participant à l'amélioration du cadre de vie. L'objectif est de créer une mixité sociale en proposant un parcours résidentiel diversifié avec l'implantation de logements en accession, privés ou aidés, de lots libres, mais aussi de logements sociaux. D'un point de vue opérationnel, outre l'extension du CESI livrée en 2021 et l'extension du Foyer de Jeunes Travailleurs en cours de chantier, un programme de 40 logements en accession à la propriété devrait être livré par le promoteur FIDUCIM en 2024. Par ailleurs, la SEM a livré en septembre 2023, à Flandre Opale Habitat, un programme de 32 appartements locatifs sociaux. Enfin, s'agissant du dernier programme collectif de 36 logements, un appel à projet à promoteur a été engagé fin 2023 pour une désignation au 2ème trimestre 2024. Les travaux d'aménagement devraient être lancés au cours du 1er trimestre 2024.



Arras – Quartier Montgré

Ce projet à vocation résidentielle s'inscrit pleinement dans une logique de renforcement de la centralité lensoise. L'aménagement du secteur Montgré présente l'opportunité de répondre aux besoins résidentiels de la population locale, en cohérence avec ses besoins en termes de mobilité et d'équipements, tout en créant un cadre de vie au service des usages et besoins de chacun. C'est en visant ces objectifs que la SEM travaille aux côtés de la mairie depuis maintenant deux ans à la refonte d'un schéma d'aménagement en réflexion depuis une dizaine d'années. L'année 2023 aura été marquée par la poursuite d'études nécessaires à la bonne appréhension du projet, par l'engagement d'une dynamique de groupe autour de la conception même du quartier aux côtés de la commune mais aussi de CDC habitat, Maisons & Cités et du CD2E. Ces derniers mois auront permis à Territoires Soixante-Deux, et à l'équipe de maîtrise d'œuvre qui l'accompagne, de préciser la programmation envisagée sur le site et de figer les ambitions en matière de cadre de vie. Ce sont aujourd'hui environ 400 logements qui sont envisagés sur ce périmètre, autour d'un mail central paysager et ludique, recréant sur ce secteur marginalisé un véritable morceau de ville.



Béthune – Ecoquartier de l'Horlogerie

Le site Testut, d'une superficie d'environ 10 hectares, s'est avéré être une opportunité majeure pour la rénovation du quartier de la gare. Le programme initial comprenait la construction de plus de 500 logements collectifs en accession et en location. Malgré un intérêt marqué pour ce projet, aucune parcelle n'a été commercialisée. Face à cet obstacle, une modification du programme s'est avérée nécessaire pour débloquer le projet. Lors d'un second lancement commercial en 2016, une diversité programmatique accrue a été proposée, mettant l'accent sur l'activité économique et les résidences services. Aujourd'hui, la quasi-totalité des parcelles a trouvé preneur. Réalités Life+ livrera en 2024 une résidence sénior, suivie en 2025 d'une Maison Marianne avec Clésence et en 2026, de 80 logements collectifs en accession et locatifs intermédiaires. Enfin, l'opération devrait accueillir un centre de formation de la Chambre des Métiers et un immeuble de bureaux d'environ 2 500 m².



Coulogne – ZAC du Grand Duc

La ZAC a été créée au printemps 2013. Depuis 2015, Territoires Soixante-Deux accompagne la collectivité dans le développement de ce programme de 41,5 hectares situé à proximité des axes autoroutiers A16 et A21. Un programme de 38 logements locatifs sociaux en collectif mené par Habitat Hauts de France a été autorisé et est aujourd'hui en cours de construction. La Loi Climat et Résilience du 22 août 2021 prévoit une réduction de 50% à l'horizon 2030 de l'artificialisation des terres agricoles, naturelles et forestières, sur la base de la consommation réalisée sur la période 2011/2021. Dans ce contexte et pour pallier le déficit persistant de logements sociaux, la DDTM qui accompagne la collectivité et Territoires Soixante-Deux depuis l'origine du projet a validé le principe de mise en œuvre d'un programme alternatif sur une parcelle de 3,6 hectares non caractérisée en zone humide.

Ainsi, la SEM a travaillé à l'élaboration d'un projet d'aménagement inscrit dans le respect des dispositions actuelles du PLU. Ce nouveau programme prévoit la création de 152 logements et d'une micro-crèche. Le permis de construire est en cours d'instruction et le début des travaux est envisagé fin 2024 pour les premières livraisons de logements début 2026.



Oignies – ZAC de la Maille Verte

Depuis les premières actions menées entre 2005 et 2013 permettant de proposer une nouvelle offre d'habitat mixte de 70 logements et ont fait émerger en 2018 un nouveau quartier de 200 logements. En 2022, la livraison de différents programmes immobiliers a renforcé l'offre d'habitat disponible sur la ZAC. Deux immeubles de 21 et 42 logements construits par le groupe Pierreval et 36 logements intermédiaires réalisés par la SEM pour l'entreprise sociale pour l'habitat Clésence. Début 2023, elle a renouvelé sa confiance à Territoires Soixante-Deux, avec l'acquisition d'un nouveau programme immobilier de 24 logements. de ce nouveau projet implanté sur un foncier de près de 3 000 m² situé dans le prolongement du précédent ont débuté au printemps 2023. La livraison de ce programme développant 1 764 m² de surface de plancher, est envisagé au 1er trimestre 2025. En parallèle, suite à l'obtention de l'arrêté d'autorisation environnementale le 6 octobre 2020 et à la mise en place d'un financement à hauteur de 2 M€ auprès de la Banque Postale fin 2021, l'aménagement de la ZAC a pu reprendre.

Ainsi, en 2022 et 2023, les travaux de viabilisation d'une nouvelle phase ont été réalisés. Elle accueillera 23 lots libres de constructeur et 2 programmes immobiliers dont celui actuellement réalisé par la SEM. Le second accueillera, quant à lui, 14 maisons individuelles groupées en accession aidée.



PERSPECTIVES



Après une année 2022 largement consacrée à l'audit, à la réflexion et à l'élaboration de stratégies de développement en adéquation avec l'évolution des contextes économiques et réglementaires, l'année 2023 s'est résolument inscrite dans l'action. Fortes du projet stratégique validé fin 2022, les équipes se sont appliquées à sa concrétisation en transformant leurs idées en projets, leurs projets en chantiers, voire en réalisations tangibles. Plusieurs initiatives issues de la réflexion sur les « nouveaux produits - nouveaux métiers - nouvelles façons de faire » sont déjà en cours de mise en œuvre.

Dans le même temps, la société s'est engagée dans une démarche plus globale de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE).

L'année 2024, la société a pour objectif de :

- formaliser le plan d'actions RSE au niveau des gouvernances, notamment par la mise en place d'un dispositif de contrôle interne et de gestion des risques ;
- formaliser la politique sociale ;
- poursuivre le déploiement de la grappe d'outils en maîtrisant les charges et en les équilibrant par les produits des rémunérations ;
- formaliser la stratégie environnementale de la grappe d'outils (sobriété énergétique, sobriété foncière, préservation de la biodiversité) ;
- conforter et développer des partenariats locaux...



GLOSSAIRE

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, états, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Capacité d'autofinancement (CAF) : Elle représente le montant de la trésorerie potentielle générée par les activités de la structure. Elle correspond à l'Excédent brut d'exploitation (EBE) augmenté des produits encaissables (entrées de trésorerie) et déduction faite des charges décaissables (sorties de trésorerie). Une CAF structurellement négative constitue un risque de défaillance et une mise en cessation de paiement de la structure.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Excédent brut d'exploitation (EBE) : Il mesure la ressource dégagée au cours d'une période par les activités de la structure d'exploitation, après paiement des charges de personnel des autres impôts sur la production, augmentée des subventions d'exploitation mais avant les dotations aux amortissements. Cet indicateur donne une vision objective de la rentabilité des activités de la structure et de son exploitation courante, sans prendre en compte sa politique d'investissement ni sa gestion financière. Cet indicateur doit être et demeurer positif à court et moyen terme.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Ratio d'activité : Il mesure l'évolution du chiffre d'affaires de la structure d'une année par rapport à l'année précédente. Une valeur positive exprime un accroissement du chiffre d'affaires, tandis qu'une valeur négative en exprime la contraction.

Rentabilité des capitaux propres : Ce ratio parfois appelé ROE (Return On Equity) ou rentabilité financière ou rentabilité des fonds propres. Il représente la rentabilité des fonds investis par les membres, et mesure la capacité de la structure à générer des profits.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Taux de rentabilité net : Le taux de rentabilité net, exprimé en pourcentage, mesure la rentabilité de la structure en fonction de son chiffre d'affaires. Il met en évidence la profitabilité des activités. Le taux de rentabilité net est calculé en divisant le résultat de l'exercice par le chiffre d'affaires. Un taux usuel se situe entre 2% et 10%. Un taux négatif marque l'absence de résultat, tandis qu'un taux supérieur à 50% indique la présence d'autres ressources telles que des dotations ou des subventions.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

Valeur ajoutée : Elle correspond à la différence entre la valeur des produits (le chiffre d'affaires) et la valeur des achats faits pour exercer l'activité (marchandises, consommations intermédiaires : matières premières, services...).

Il y a création de « valeur » lorsque la valeur du produit obtenu est plus élevée que la somme des valeurs des consommations intermédiaires : la différence entre le prix de vente de son produit et la valeur totale des biens et services qu'elle a achetés et qui sont contenus dans ce produit (après transformation) représente la valeur ajoutée.

TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX

FICHE D'IDENTITE

◆ **Forme juridique** : Société d'Economie Mixte
◆ **Siège social** : 2 rue Joseph Marie Jacquard à Liévin
◆ **Capital** : 33 198 880 €
◆ **Date de clôture** : 31/12
◆ **Siret** : 327 910 634
◆ **Effectif moyen** : 38 ETP
◆ **Président** : Christophe PILCH (représentant de la CAHC)
◆ **Directeur général** : Michel DENEUX
◆ **% Détention** : Actionnaires publics (82,02%), actionnaires privés (17,98%)

Mission / Cœur de métier :

◆ Réalisation d'opérations d'aménagement, de construction, réhabilitation d'immeubles.
◆ Réalisation d'étude.
◆ Promotion, location, exploitation, gestion immobilière.

Liens avec le Département

Niveau de représentation du Département :

Détention de 15,89% du capital social.

Représentants du Département dans la structure :

Au Conseil d'Administration : Philippe DUQUESNOY et Cécile YOSBERGUE

En Assemblée générale : Philippe DUQUESNOY

Contribution financière du Département :

Détention au capital : 5 273 920 €

Garantie d'emprunt : 1 emprunt garanti (CRD = 1 539 456 € au 31/12/2023)

ACTIVITES

CHIFFRES CLES

◆ 124 actes de cession signés : soit 16 actes à vocation économique pour un montant de 4,1 M€ ; 83 actes de lots libres pour un montant de 4,9 M€ ; 16 actes de VEFA pour un montant de 15 M€ ; 5 actes de macro lots logements pour un montant de 1,1 M€ et 4 actes de patrimoine cédé pour un montant de 0,1 M€.
◆ 97 opérations soit 588 M€ de budgets cumulés en aménagement et 273 M€ de budgets cumulés en construction. 47 concessions d'aménagement, 22 opérations propres de lotissement, 27 opérations de VEFA à destination de bailleurs et 12 opérations de VEFA à destination de particuliers. 2 opérations de construction de bureaux.

◆ 6 réunions du Comité stratégique / Comité d'engagement.
◆ 4 réunions du Conseil d'Administration.

PRINCIPAUX EVENEMENTS

- ◆ Après le projet stratégique validé fin 2022, déploiement du fonctionnement en grappe d'outils en collaboration avec la SPL de l'Artois et le GIE Villéam, inscrit dans une démarche globale de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)
- ◆ Déploiement du PMT 2023-2025 issu de l'étude stratégique de développement: déclinaison en 3 volets: opérationnel, financier et capitalistique.
- ◆ Désignation de Monsieur André GENELLE, membre titulaire et Madame Amel GACQUERRE, membre suppléant, en tant que nouveaux représentants de la Région Hauts de France au Comité stratégique de la SEM.
- ◆ Les actionnaires ont acté le renouvellement pour une période de 6 ans, des postes d'administrateurs de la Caisse des Dépôts et Consignations et de la société EDF / SAFIDI.
- ◆ L'unité économique et sociale de la grappe d'outil est reconnue: constitution d'un comité économique et social commun.
- ◆ Conclusions des opérations de contrôle :
 - De la Chambre Régionale des Comptes (CRC), ouverte en 2022, sur la gestion de la SEM sur la période 2016-2021, et sur l'opération éco quartier de Méricourt initiée dans le cadre d'une enquête régionale sur « la réhabilitation des friches en vue de créer des logements ».
 - Du contrôle fiscal, ouvert aussi en 2022, couvrant les exercices 2017-2021.
- ◆ Evolution de procédures contentieuses :
 - Opération Opalopolis (commune d'Étaples sur Mer) les différentes procédures contentieuses sont toujours pendantes. La demande engagée auprès du tribunal administratif de Lille, le 19 août 2021, relative à la résiliation du contrat de concession, n'a pas connu d'avancée en 2023. L'affaire portant sur l'annulation du permis d'aménager, qui oppose la SEM et la commune d'Étaples-sur-Mer au GDEAM, a quant à elle été renvoyée auprès de la Cour Administrative d'Appel le 13 janvier 2023, après arrêt du Conseil d'Etat du 11 octobre 2022.
 - Opération EHPAD de Fouquières-lez-Lens: les procédures ont connu quelques avancées en 2023. Le contentieux principal opposant la SEM à l'Etat dans le cadre de sa responsabilité en matière de régularité de la procédure d'expropriation est aujourd'hui clos. En effet, lors de l'audience du 22 juin 2023, l'Etat a été condamné et n'a pas fait appel. Reste pendant le contentieux mineur qui oppose la société à ses anciens conseils dont une audience s'est déroulée le 17 janvier 2023. A l'heure du texte, la décision est en attente, une audience en plaidoirie étant prévue le 27 mai 2024.
 - Opération Hénin-Beaumont concernant les concessions d'aménagement « sud »: en septembre 2022 recours contre la modification du PLU prévoyant le déclassement des terrains en zone agricole.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

Poursuite de la stratégie et du PMT 2023-2025
Formaliser le plan d'actions RSE au niveau des gouvernances, notamment par la mise en place d'un dispositif de contrôle interne et de gestion des risques ;
Formaliser la politique sociale ;
Poursuivre du déploiement de la grappe d'outils en maîtrisant les charges et en les équilibrant par les produits des rémunérations ;
Formaliser la stratégie environnementale de la grappe d'outils (sobriété énergétique, sobriété foncière, préservation de la biodiversité) ;
Conforter et développer des partenariats locaux...

COMPTES EN EUROS

BILAN 2023		COMPTE DE RESULTAT 2023
Actif immobilisé : 4 543 917 €	Capitaux propres : 22 972 968 €	Chiffre d'affaires : 43 999 597 €
Actif circulant (hors trésorerie) : 166 141 972 €	Total des dettes : 144 757 691 €	Valeur ajoutée : -309 042 €
Trésorerie nette : 3 114 602 €	Total bilan : 174 297 014 €	Excédent brut d'exploitation : -3 248 174 €
RATIOS 2023		Résultat d'exploitation : 45 392 €
Indépendance financière (poids de la dette) : 65%		Résultat financier : 314 577 €
Durée apparente de la dette : 169 ans		Résultat exceptionnel : 191 443 €
Rentabilité des capitaux propres : +2,5%		Résultat de l'exercice : 570 061 €
Taux de rentabilité net : +1,3%		Capacité d'autofinancement : 251 748 €
Ratio d'activité : -16,6%		Total des produits : 53 045 445 €
Trésorerie en jours d'exploitation : 21 jours		Financement du Département (€ & %) : 0 euro
Fond de roulement : 80 090 636 €		



pasdecalais.fr •    



Pas-de-Calais
Mon Département

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
ET ORGANISMES ASSOCIÉS
(EPOA)**

- EDEN 62 -



**ANNEE
2023**





Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA) se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers, dans un souci de proximité et de développement des territoires.

Cela se traduit par une présence des services publics sur l'ensemble du territoire, en maintenant intégralement les politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes.

Cela se concrétise également par le renforcement du dialogue avec l'ensemble des partenaires, dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM).

C'est enfin la mise en place d'un dialogue permanent dans les territoires, par l'animation de commissions territoriales et la contractualisation avec les intercommunalités, les communes et de nombreux partenaires, que ce service public de qualité peut s'exercer au plus près des populations de notre département.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions que ces Etablissements Publics et Organismes Associés mènent tout au long de l'année,

Dans tous les domaines, sanitaire, médico-social, culturel, sportif, touristique, 2022 a été synonyme de renouveau, avec des projets mis en œuvre, au service des publics et de la promotion de notre département, et ce, malgré une augmentation des charges indéniable, en énergie, en carburant et en fournitures, notamment.

Pour autant, par leur professionnalisme et grâce au soutien actif du Département, ces EPOA ont su s'adapter, pour accompagner nos concitoyens, dans une relation de proximité et de solidarité maintenue.

Les liens de collaboration étroits et constants entre les EPOA et le Département sont une condition essentielle à une action publique locale efficace et agile.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



Éditorial De la Présidente d'EDEN 62

Cette année 2023 a été particulière à plus d'un titre.

Tout d'abord, nous avons fêté nos 30 années d'existence, au service de la biodiversité et donc du cadre de vie des habitants du Pas-de-Calais. 30 années durant lesquelles l'institution départementale ne s'est jamais départie de ses engagements auprès du Syndicat mixte ; la fidélité de son accompagnement nous a permis de nous inscrire dans une véritable continuité de l'action, tout comme il a permis de nous adapter aux évolutions de ces 3 décennies.

Cet anniversaire a été l'occasion d'organiser 4 fêtes sur des thématiques différentes aux quatre coins du département. L'accueil de publics variés a été chaleureux. D'autres actions de communication concoctées en 2023 ont vu le jour en 2024 comme le calendrier perpétuel, ou encore le livre « Le Pas-de-Calais au Naturel » à venir.

Le lancement du dispositif « 2 m² pour la biodiversité » nous a permis, avec l'aide des habitants, de consacrer 82 210 m² supplémentaires à la protection de la faune et de la flore.

Nous avons édité le livret de nos 30 ans, et entre photos et anecdotes ponctuant notre histoire, nous constatons encore aujourd'hui combien nous sommes atypiques et enviés au sein du paysage environnemental régional et national.

Nous avons su nous renouveler : la professionnalisation de l'écriture des plans de gestion et des suivis scientifiques, l'accueil du public au travers des sentiers proposés aux habitants, les démarches projets engagées dans la sensibilisation et l'éducation à la nature, les supports de communication de grande qualité, web et print, sont autant d'exemples d'évolution dont nous sommes particulièrement fiers.

Bien entendu, ces 30 ans n'ont pas toujours été de tout repos mais nous avons essayé, à chaque difficulté, de démontrer notre utilité sociétale et environnementale. La protection de notre nature, de notre cadre de vie n'est pas une variable d'ajustement.

Au-delà des 30 ans, nous avons subi le déchaînement des éléments ; la pluie et le vent de cette fin d'année, catastrophiques pour nos habitants, ont également eu raison de nombreux arbres... les boisements ont souffert et les équipements d'accueil du public ont été endommagés eux aussi. Alors, la solidarité interne a joué à plein et nous avons réparé la clôture du voisin, retiré les arbres couchés sur les sentiers, nettoyé les platelages noyés jusqu'alors.

Force est de constater que les zones humides de nos espaces protégés, même si elles n'ont pas suffi à elles seules à éviter le pire, ont elles aussi joué à plein leur rôle... en effet, ce sont des éponges naturelles ou bassines de luxe naturelles puisqu'en plus, elles filtrent l'eau polluée et alimentent nos nappes.

2023 a donc été une année réellement marquante de notre histoire.

Néanmoins, comme vous le verrez dans ce bilan, les affaires du quotidien ne s'arrêtent pas et nous les avons traitées avec notre professionnalisme habituel.

Le socle de nos actions a été assuré, avec peut-être, au regard des bouleversements climatiques, encore davantage de détermination et de volonté à faire savoir aux habitants du département, que la protection de notre biodiversité est la condition de la préservation de notre humanité.

Emmanuelle Leveugle
Présidente d'EDEN 62

MISSIONS

La conservation de la vie sauvage et de la végétation du département est au cœur des valeurs fondamentales d'Eden 62. Les Espaces Naturels Sensibles contiennent 80 % de la biodiversité de la région, pour une surface limitée à 1 % du territoire total. Leur préservation est donc essentielle.

Protéger

La protection des espaces naturels sensibles (ENS) s'articule autour de plusieurs mesures mises en place par Eden 62. Pour commencer, des suivis scientifiques sont effectués afin d'établir un état des lieux précis du patrimoine naturel de chaque ENS. Sur la base de ces connaissances, un plan de gestion est élaboré, permettant une approche cohérente de travail. Ce plan fixe des objectifs de conservation et d'accueil du public, qui se traduisent ensuite par des actions concrètes sur le terrain.

Outre les suivis scientifiques, de nombreux travaux d'entretien sont réalisés chaque année pour préserver la biodiversité des ENS. Les gardes nature sont chargés de l'entretien de 248 km de sentiers, de la fauche, de l'entretien des mares et des fossés, de la coupe des arbres, de l'ouverture des milieux, et bien d'autres tâches nécessaires à la conservation des habitats naturels. L'entretien des sites contribue également au confort et à la propreté des lieux, offrant ainsi une expérience agréable aux visiteurs.

Le pâturage joue également un rôle crucial dans la gestion des ENS, visant à préserver, restaurer et augmenter la biodiversité. Eden 62 dispose d'un cheptel de 726 animaux (chèvres, moutons, vaches et chevaux de race locale) et entretient des conventions avec des éleveurs locaux, totalisant 1 000 animaux qui paissent gratuitement sur les espaces naturels. Cette pratique de pâturage contribue à maintenir les écosystèmes ouverts et favorables à de nombreuses espèces végétales et animales.

Enfin, la protection des ENS passe également par l'information et la surveillance, deux missions essentielles assurées par les gardes nature. Ils veillent à la sécurité des promeneurs en s'assurant du respect des règles et réglementations en vigueur. Leur présence sur le terrain permet également de sensibiliser le public à la fragilité des milieux naturels et à l'importance de les préserver.



Aménager

Le Département a exprimé la volonté d'ouvrir les espaces naturels sensibles (ENS) aux habitants. Afin de répondre à cette demande, le Syndicat mixte d'Eden 62 met en place des aménagements visant à offrir et à garantir des conditions d'accès et de découverte optimales pour tous les utilisateurs. Pour mener à bien ces travaux, une équipe dédiée, composée de personnes en insertion professionnelle, a été mise en place. Cela offre aux membres de cette équipe la possibilité de se former à d'autres métiers en accord avec leurs projets professionnels.

Tous les aménagements nécessaires, tels que les observatoires, les belvédères, les platelages, les barrières, et autres infrastructures, sont réalisés en interne par cette équipe. Une approche de développement durable est privilégiée, en respectant l'équilibre entre la protection des ENS et leur valorisation. Ainsi, ces aménagements sont conçus dans le souci de préserver l'intégrité des écosystèmes tout en permettant au public de profiter pleinement des espaces naturels de manière respectueuse et durable.

Grâce à ces efforts d'aménagement, Eden 62 aspire à offrir des conditions d'accès et de découverte de qualité, tout en favorisant l'insertion professionnelle des membres de l'équipe dédiée. Cette approche globale contribue à la préservation

et à la mise en valeur des ENS, tout en créant des opportunités pour le développement personnel et professionnel des individus impliqués dans ces projets d'aménagement.



Sensibiliser

La sensibilisation est une composante essentielle de la protection de l'environnement et du développement durable, à la fois pour les générations présentes et futures. C'est pourquoi Eden 62 a constitué une équipe d'animateurs nature chargés de partager l'expérience de la nature avec le grand public et les jeunes afin de mieux la comprendre.

Afin de s'adapter au mieux à ces différents publics, de nombreux dispositifs de sensibilisation ont été développés :

- Cette année, 195 animations nature ont été organisées, accueillant plus de 2 378 visiteurs dans le cadre de cette mission de service public.
- Des projets collèges, anciennement connus sous le nom de club Eden, ont été mis en place à destination des élèves, leur offrant une expérience active de découverte de la nature environnante. Ces projets visent à explorer une espèce ou un milieu, comprendre le mode de vie d'une espèce ou l'évolution d'un milieu, et enfin agir pour leur préservation.
- Des projets écoles sont également proposés aux élèves des écoles primaires, quel que soit leur cycle, ainsi qu'aux classes pour l'inclusion scolaire (CLIS) situées à proximité des espaces naturels gérés par Eden 62. Ces projets sont élaborés en lien avec les programmes scolaires et ont pour objectif d'amener les enfants à découvrir de manière ludique et pédagogique ces milieux naturels.

Depuis 2012, Eden 62 s'engage également dans une démarche de

sensibilisation à grande échelle en développant des événements spécifiques. L'objectif est de toucher un public plus large et de maximiser l'impact des actions menées. À cette fin, Eden 62 a créé de nombreuses expositions présentées lors de semaines dédiées dans les villes ou les collèges, ainsi que lors de diverses manifestations organisées dans tout le département.

Grâce à ces initiatives, Eden 62 vise à sensibiliser un large public et à promouvoir la protection de l'environnement à travers des animations, des projets éducatifs et des événements culturels. Cette approche vise à renforcer la conscience environnementale et à encourager l'engagement de chacun dans la préservation de la nature pour les générations présentes et futures.



ORGANISATION

Le Syndicat mixte Eden 62 est présidé par Emmanuelle LEVEUGLE et placé sous la direction générale des services de Philippe MINNE. Il s'organise en trois services distincts.

Tout d'abord, le service de l'administration générale, dirigé par Anthony PERON, est chargé de traiter les aspects administratifs, financiers et budgétaires, ainsi que la gestion des ressources humaines. Avec une équipe de 6 agents compétents, ce service assure une gestion efficace des procédures administratives et de la gestion interne.

Ensuite, le service de gestion, placé

sous la direction de Dominique DEROUT, est subdivisé en neuf secteurs distincts. Ces secteurs comprennent des chargés de mission, des chefs de secteurs et des gardes nature départementaux. De plus, une équipe d'aménagement est spécifiquement chargée de la réalisation des mobiliers et des aménagements des sites dans l'ensemble du département. Ce service occupe la plus grande partie des effectifs d'Eden 62, avec environ 80 agents déployés sur le terrain. Leur expertise et leur dévouement contribuent à la préservation et à la valorisation des espaces naturels.

Enfin, le service de communication et d'animation, sous la direction de Christian RINGOT, joue un rôle clé dans la sensibilisation du public et la promotion des actions d'Eden 62. Il est divisé en deux pôles distincts. Le premier est le pôle animation, qui compte 10 animateurs nature compétents, accompagnés d'un responsable de l'animation. Le second est le pôle communication, constitué de trois agents dédiés à la création et à la diffusion des documents, à la gestion du site internet, ainsi qu'à la communication globale de l'organisation. L'accent est mis sur le travail en interne et en régie pour garantir la qualité et la cohérence des supports de communication et d'animation produits.

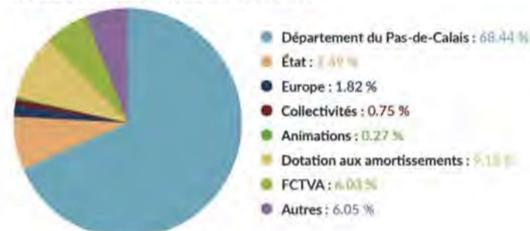
Dans l'ensemble, Eden 62 compte environ 118 personnes réparties entre les services techniques et administratifs. L'objectif est de maintenir une masse salariale équilibrée tout en assurant un fonctionnement optimal de l'organisation. Grâce à cette structure bien organisée, Eden 62 est en mesure de remplir ses missions avec efficacité, en préservant et en valorisant les richesses naturelles de son département.

TEMPS FORTS 2023

Depuis plusieurs années le Syndicat Mixte Eden 62 développe une stratégie de recherche de financement extérieurs afin de mener à bien ses projets tout en atteignant un équilibre financier. Ainsi, depuis 2011 près de 20 millions d'euros de

travaux d'entretien et d'aménagement ont été réalisés sur les Espaces Naturels Sensibles du Département du Pas-de-Calais et financés à hauteur de 80% notamment par le Département (68,44%), l'Etat, l'Europe et l'Agence de l'Eau.

RECETTES DU SYNDICAT MIXTE



Vers une mobilité durable

En 2023, le Syndicat mixte Eden 62 s'est engagé dans une démarche de « verdissement » de la flotte automobile. Les véhicules les plus anciens et les plus polluants ont été remplacés par des véhicules à faible émission et les locaux techniques ont été équipés de bornes de rechargement. Nous comptons désormais 5 véhicules hybrides et 4 véhicules électriques au sein de la structure.

Au service de l'économie locale

Matériel, produits imprimés, vêtements, bois... Eden 62 est attaché à l'activité des entreprises et commerces de la région. En 2023, Eden 62 a dépensé 4 589 950 € auprès de 478 fournisseurs dont une très grande majorité sont des entreprises et commerces du Pas-de-Calais.

Au service des usagers

Le nombre d'Autorisations d'Occupations Temporaires (AOT) a baissé par rapport à 2022. On en compte 168 dont par exemple 89 dans le domaine agricole ; 44 pour des manifestations sportives ou encore 3 dans le domaine apicole. Concernant les partenariats avec les agriculteurs, plusieurs AOT, actuellement en cours de renouvellement, n'ont pas été prises en compte.

Contrats Natura 2000

Le financement de l'état et de l'Europe se poursuit avec 7 contrats en cours et ont représenté près de 565 000 euros de travaux.

ACTUALITÉ DE LA GESTION

Réserve Naturelle Nationale du Platier d'Oye

Intégration du plan d'eau Est de la carrière de Oye-Plage et de la digue interne à l'Espace Naturel Sensible du Platier d'Oye suite à la mise à disposition de terrains communaux au Syndicat mixte. Ces parcelles représentent une plus-value d'une vingtaine d'hectares dont environ 18 ha de plan d'eau libre.

Aménagement de l'îlot central pour maintenir l'attractivité du site pour les oiseaux et améliorer leur sécurité.



Dunes de Slack

Pose de 3 000 mètres linéaires de ganivelles par la société Terideal afin de reconstituer un bourrelet dunaire pour rendre le cœur du site moins accessible au public. Cette action devrait permettre de favoriser la nidification du Gravelot.

Fixation d'une plage d'envol de 160 m² par Rivages Propres dans la partie ouest du site pour freiner le déplacement des sables vers le sentier pavé au nord. Ces actions ont été financées par le Conservatoire du littoral.



Mont St Sylvestre

Restauration de 5 400 m² de pelouses calcicoles, par coupe des rejets arbustifs avec broyage et exportation des produits.

Fort Vert

Suite à la diminution récente de la population d'Hirondelles de rivage,

réalisation d'une restauration des pentes de la falaise avec une dévégétalisation et un reprofilage des pentes. Les effets bénéfiques de ces opérations ont déjà été observés.

9/9 bis

Restauration de plus de 5 ha de pelouses schisteuses avec de la coupe de bouleaux et évacuation des matières.

Curage et recalibrage du Courant de la Motte et effacement des obstacles hydrauliques sur son cours réalisés par la Communauté d'Agglomération de Hénin-Carvin sur 2 620 ml.

Marais Ouest Audomarois

Restauration de 4 ha de roselière et de 1 ha de frayère à brochet. Chantier mené par le Conservatoire du littoral et effectué par l'entreprise Lebleu.

Exploitation d'une peupleraie de 115 peupliers sur le secteur du Bachelin pour la convertir en un boisement plus diversifié. Débitage et fendage sur place puis évacuation par barge. Chantier mené par le Conservatoire du littoral et effectué par l'association Mahra - Le Toit.

CHANTIERS NATURE

Réserve Naturelle Nationale de la Baie de Canche

Organisation de 10 matinées avec des classes d'écoles primaires afin de restaurer une pelouse dunaire en arrachant et en coupant les ligneux qui la colonisent.

Marais Audomarois

6 chantiers réalisés concernant la taille de saules têtards et la réouverture de mare. Ils ont regroupé 84 participants.



Bois d'Epinoy et 9/9 bis

Entretien des roselières par fauche exportatrice sur 2,2 ha, lors de 8 chantiers nature qui ont mobilisé une moyenne de 20 personnes par chantier.

LE SERVICE AMÉNAGEMENT

L'équipe aménagement est intervenue sur de nombreux chantiers. Voici quelques réalisations marquantes de cette année :

Dunes de Stella-Merlimont



Ouverture d'une nouvelle portion de sentier, installation d'un nouveau totem et PAI (Panneau d'Accueil et d'Information)

Installation d'une nouvelle passerelle reliant la commune de Cucq à celle de Merlimont au-dessus du ruisseau à tabac.

Val du Flot

Création d'un observatoire avec palissade, d'une passerelle de franchissement de plus de 5 m sur le Flot de Wingles, d'une barrière technique et d'une chicane sur la nouvelle parcelle à Billy-Berclau.

Fouquières Sud

Terrassement, pose d'escaliers, de portails, de lisses et de fascinage forestier avec l'aide des gardes du Bassin Minier. L'objectif est de préserver la biodiversité en canalisant le public sur des chemins bien définis et d'offrir un Espace Naturel Sensible sécurisé et agréable à découvrir. Les travaux ont été financés à hauteur de 720 000 euros dont 120 000 correspondent à la participation de la commune de Fouquières.



INSERTION

Le Syndicat mixte a travaillé avec 6 associations d'insertion en 2022. Elles réalisent des prestations sur les Espaces Naturels Sensibles via trois dispositifs. Deux sont pilotés par Eden 62 : via un marché de prestation triennal au titre de la gestion des ENS

et via la signature de contrats Natura 2000. Le troisième dispositif est lié au Grand Site de France sous maîtrise d'ouvrage de la Mission Grand Site du Département du Pas-de-Calais. Enfin, dans le cadre des aménagements réalisés par Eden 62 sur les sites, le syndicat mixte intervient via une équipe mixte regroupant 4 titulaires et 8 contrats aidés.



ACTUALITÉ DES SITES

Tempête Ciaran

À la fin du mois d'octobre, une partie de l'ouest de l'Europe a été touchée par la tempête Ciaran. Elle a été la source de nombreuses perturbations avec ses vents violents et ses pluies abondantes, causant de multiples inondations et dégradations dans le Pas-de-Calais. Cette tempête a donc énormément impacté nos Espaces Naturels Sensibles ainsi que le travail des gardes nature. Concernant les milieux boisés, de nombreuses chutes d'arbres ont été recensées ; nous pouvions estimer qu'au moins 2 000 arbres sont tombés sur l'ensemble de nos sites, suite à cette perturbation.

Les crues ont causé des inondations sur plusieurs sites, fragilisant parfois les platelages et les sentiers jusqu'à l'effondrement de certaines portions, comme au Cap Blanc-Nez. Beaucoup de chemins ont été rendus impraticables et un grand nombre d'ENS ont dû être temporairement fermés afin d'assurer la sécurité du public.

Certains animaux du cheptel présents sur les sites ont aussi dû être évacués en urgence pour les mettre en sûreté.

Ce fut notamment le cas au Marais de Guînes et sur la Réserve Naturelle Nationale des Étangs du Romelaère où plus de 80 bêtes ont été transportées vers des zones plus en hauteur.

Les équipes dont les sites étaient les moins touchés sont allées prêter main-forte aux secteurs qui en avaient

besoin et grâce à la solidarité de chacun, nous avons pu réagir rapidement face aux intempéries.

Crise migratoire



Le contexte migratoire sur le littoral des Hauts-de-France est bien connu depuis plusieurs années maintenant. Le ramassage des déchets liés aux zones d'attente, de ravitaillement et de départs des réfugiés fait malheureusement partie du travail quotidien des gardes. L'année 2023 a été particulièrement marquée par une intensification de ces passages de migrants sur la Réserve Naturelle Nationale du Platier d'Oye avec son lot de déchets, de dégradations (clôtures, chicanes, portails) et de dérangements d'espèces. Ce sont plus de 500 heures de ramassage qui ont été réalisées par les équipes d'Eden 62 soutenues, en fin d'année, par l'association Environnement et Solidarité après sollicitation d'une aide de l'État. Plus de 15 tonnes de déchets ont été ramassées en 2023. Nous pouvons ajouter à ce chiffre les dépôts ramassés directement par la commune de Oye-Plage ou par d'autres associations.

Permis engagement citoyen

En 2023, Eden 62 a accueilli des jeunes participants au programme Permis Engagement Citoyen. Pour rappel, ce dispositif octroie une aide financière de 400 € à des volontaires âgés de 18 à 25 ans, désireux de passer leur permis de conduire, en échange d'un engagement de 35 heures au sein d'une association. 19 jeunes ont été ainsi pu être accueillis durant l'année.

Renouvellement de la signalétique

Le travail de renouvellement de la signalétique sur les Espaces Naturels Sensibles est quasiment achevé. Un travail sur la signalétique directionnelle et réglementaire s'est poursuivi en 2023 pour améliorer la visite des usagers.

COMMUNICATION

Eden 62 fête ses 30 ans

Afin de lancer officiellement les 30 ans du Syndicat mixte, nous avons eu l'immense plaisir de réunir à nos côtés les anciens Présidents d'Eden 62, Monsieur Dominique Dupilet et Monsieur Hervé Poher, l'actuelle Présidente Madame Emmanuelle Leveugle ainsi que le Président du Département, Monsieur Jean-Claude Leroy. Cette matinée s'est clôturée par la plantation du premier des 200 tilleuls, « arbres de la biodiversité ».

4 fêtes ont donc été organisées durant l'année et chacune d'elles proposait des animations en rapport avec une thématique spécifique (l'artisanat sur la Réserve Naturelle Nationale des Étangs du Romelaère, le sport au Mont Pelé, le cheptel à la Prévôté de Gorre et l'Histoire dans les Dunes de Slack). Chaque fête s'est tenue sur deux jours : le vendredi pour les scolaires et le dimanche pour le grand public. Au total, 57 classes (1 500 élèves) et plus de 5 000 personnes ont répondu à notre invitation. Lors de ces événements, 4 nouveaux bancs sculptés et fabriqués en interne ont été présentés.



À l'occasion des 30 ans d'Eden 62, plusieurs créations ont été réalisées par le service communication. Tout d'abord, une série de 16 nouveaux posters a été éditée.

En plus du calendrier annuel, un calendrier perpétuel présentant 365 photos, mettant en valeur différentes espèces et espaces naturels, a été produit. Sa particularité réside dans le fait que chacune de ces photos est accompagnée d'anecdotes captivantes, et pour certaines d'entre elles, d'une petite vidéo accessible via un QR code.

Le système de QR Code a également été repris au sein de la création du nouveau livre intitulé «Le Pas-de-Calais au Naturel». En effet, ici chaque photographie est liée à une vidéo



Les « 2 m² pour la biodiversité »

Une opération a été lancée afin d'inviter les citoyens à aménager un coin de nature chez eux : les « 2 m² pour la biodiversité ». Dans ce cadre, 3 000 sachets de graines ont été distribués aux habitants du territoire lors de plusieurs événements et via les EPOA du Département. Un groupe Facebook public «2m2 Biodiversité» a été créé afin que chacun puisse partager ses expériences au sujet de cette opération ; il rassemble actuellement plus de 1 000 membres. Grâce à la participation de nombreuses personnes, 80 000 m² ont d'ores et déjà été rendus à la biodiversité.



En partenariat avec l'éducation nationale

Dans le cadre de la convention qui nous lie avec l'Éducation Nationale, plusieurs actions ont été menées :

- la formation de 35 directeurs des écoles de la circonscription de Saint-Omer sur les bénéfices apportés

par le fait de traiter le sujet biodiversité au sein de l'école ;

- la formation de deux groupes d'enseignants spécialisés et d'un groupe de professeurs de SVT sur une meilleure connaissance des sites naturels pour qu'ils puissent ensuite s'y rendre en autonomie avec leurs classes ;

- l'enseignant référent pour Eden 62 poursuit son travail d'accompagnement sur le contenu du catalogue des animations ainsi que la création d'activités et d'outils.



Le travail d'ancrage territorial



La recherche de nouveaux outils et de méthodes adaptées est aujourd'hui proposée pour chaque fois rechercher le meilleur équilibre entre l'histoire des usages d'un espace et la nouvelle vocation du site naturel. Un mot revient souvent et caractérise ce souhait d'informer et plus encore d'impliquer les usagers à notre travail, c'est l'ancrage territorial.

L'ancrage territorial dans le contexte d'un Espace Naturel Sensible (ENS) ou d'une réserve naturelle fait donc référence à la connexion profonde et significative entre la zone protégée et les habitants, les collectivités et les acteurs locaux qui l'entourent.

En 2023, un premier chantier de diagnostic d'ancrage territorial a été réalisé sur les sites du Terril de Pinchonvalles, Bois des Bruyères et Bois de Givenchy. De nombreux

nouveaux contacts se sont opérés avec des nouvelles communes et acteurs via les élus et leurs différents services. De nouvelles rencontres avec les services académiques (enseignants du premier degré) se sont faites. L'accompagnement des structures publiques et associatives a permis de voir naître des projets communs. Au-delà de l'action locale, un gros travail s'effectue à l'échelle nationale via le réseau des Réserves Naturelles de France pour échanger et construire des outils afin de mieux ancrer nos espaces naturels localement. Nous avons accueilli à l'automne un séminaire du réseau sur la RNR du Plateau des landes où une trentaine de gestionnaires sont venus travailler sur le sujet de la mobilisation citoyenne.

Programme d'animations

Sur cette année, 195 animations du programme ont été réalisées.

Ces sorties ont attiré 2 378 participants. 65 de ces animations proposaient d'aborder le sujet de la nature en le reliant avec d'autres thèmes (le sport, l'art, l'histoire, la santé...).

Animation

Dans le cadre des 30 ans d'Eden, il a été convenu avec le Département de marquer les esprits en revenant aux origines des clubs Eden et de ses fondamentaux, à savoir la découverte des ENS pour les collégiens. Les collèges inscrits ont bénéficié de la découverte d'un espace naturel avec une intervention d'une heure au préalable en classe pour présenter la structure et le site visité. Un concours photo a également été proposé aux classes afin de mettre en avant les sites naturels. 84 collèges et plus de 3 300 élèves ont participé, visitant 31 sites naturels. Cela traduit une prise en compte de la thématique biodiversité dans ces établissements scolaires.

36 écoles se sont engagées dans un projet de découverte de la biodiversité locale. Chaque projet porte sur une meilleure connaissance du site naturel proche de l'école et les moyens à mettre en œuvre pour protéger la biodiversité. 845 élèves étaient concernés avec en moyenne 6 interventions par établissement.

25 structures hospitalières et sociales ont été accompagnées. Ces projets permettent aux personnes souffrant de pathologies ou en rupture sociale de profiter de la nature comme un support de bien-être. 116 interventions ont été réalisées pour un total de 1 285 personnes concernées.

Enfin, 93 demandes de prestations payantes ont été satisfaites, impliquant 2 822 élèves d'écoles primaires.



Grange nature



En 2023, la Grange nature a accueilli 142 classes, soit 3 651 participants. 31 ateliers de découverte de la nature ont été proposés, pour 234 participants. Au total, plus de 28 000 personnes ont visité la Grange nature. Les 6 conférences prévues ont attiré 150 personnes.

Maison du Bois de Maroeuil

En ce qui concerne la Maison du Bois de Maroeuil, 39 classes ont été accueillies, pour un total de 1 063 participants. 24 ateliers de découverte de la nature ont été proposés, pour 208 participants. La conférence organisée a attiré 20 personnes.

Service événementiel

Le travail de l'équipe « événementiel » a été indéniablement centrée sur les 30 ans de la structure. Au-delà des 30 ans, le service a participé à 31 événements qui ont permis de

sensibiliser près de 22 000 personnes. Parallèlement aux actions de manifestations, Eden 62 met ses expositions à disposition de ses partenaires. En 2023, il a été décidé de réduire le nombre de prêts lors de la période des fêtes anniversaires.

Cependant, elles ont tout de même pu être présentées dans plusieurs territoires et ainsi sensibiliser de nombreuses personnes.

- Exposition « Pollinisateurs » : 11 semaines de sortie sur 5 communes
- Exposition « Marais » : 5 semaines de sortie sur 3 communes
- Exposition « Terrils » : 2 semaines et 1 journée de sortie sur 2 communes
- Exposition « Nature Originelle » : 3 semaines et 2 jours de sortie sur 4 communes



PERSPECTIVES 2024

En 2024, Eden 62 continue de jouer un rôle crucial dans la sensibilisation du public à l'importance de la biodiversité, avec une attention particulière portée aux jeunes générations grâce à des programmes éducatifs en partenariat avec les collèges. Nous relançons également l'opération "2m² pour la biodiversité", invitant les citoyens à intégrer la biodiversité dans leur quotidien et à découvrir la richesse de la faune et de la flore qui les entourent. Cette initiative vise à étendre la préoccupation pour la biodiversité au-delà des espaces naturels protégés, en encourageant chaque individu à participer activement à sa préservation.

Un des temps forts de l'année sera l'achèvement des travaux d'aménagement des terrils de Fouquières, transformant cet ancien site minier en un espace naturel renaturé et accessible. Les visiteurs, qu'ils soient piétons ou cyclistes, pourront profiter de sentiers balisés et de panneaux informatifs détaillant l'histoire minière du site ainsi que la

diversité biologique qui y a été restaurée. Ce projet illustre l'engagement d'Eden 62 à réhabiliter des sites en espaces naturels bénéfiques pour la biodiversité et la population.

En plus de ces projets phares, Eden 62 poursuit ses missions fondamentales de protection et de gestion des 6000 hectares d'espaces naturels sensibles et des 250 kilomètres de sentiers qui les parcourent. Nous nous efforçons d'accroître les connaissances sur la biodiversité, de surveiller les écosystèmes et de mettre en œuvre des actions de préservation. Tout cela est réalisé dans un cadre de gestion rigoureuse des ressources financières, garantissant ainsi une efficacité maximale dans l'utilisation des fonds disponibles pour la protection de l'environnement

GLOSSAIRE

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, Etat, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Épargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses de la section d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : Épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

Espaces Départementaux Naturels du Pas-de-Calais (Eden 62)

FICHE D'IDENTITE

Forme juridique : Syndicat mixte ouvert

Siège social : 2 rue Claude - BP 113 - 62 240 Desvres

Dotations : 48 471 €

Date de clôture : 31/12

Siret : 256 203 365 00018

Effectif moyen : 118 agents

Présidente : Emmanuelle LEVEUGLE (Conseillère départementale)

Directeur : Philippe MINNE

Mission / Cœur de métier :

Eden 62 assure l'aménagement, la gestion et la protection des Espaces Naturels Sensibles (ENS) sur le territoire du Pas-de-Calais en qualité de gestionnaire de sites. Ces espaces sont soit mis à disposition, à titre gratuit, soit remis en gestion par le Conservatoire du littoral (58%), le Pas-de-Calais (29%), les communes et intercommunalités (8%). Eden 62 gère également du DPM lié au Réserves Naturelles Nationales (5%).

Dans l'exercice de ses missions, Eden 62 conçoit et met en œuvre des plans d'aménagement et de gestion des sites dans le but de préserver l'environnement naturel et les paysages, d'améliorer la biodiversité, d'animer, accueillir et sensibiliser le public.

Liens avec le Département

Niveau de représentation du Département :

Représentation au Conseil syndical : 8 membres sur 45 (Les conseillers départementaux représentent 50% des droits de vote).

Représentants du Département dans la structure :

8 titulaires (1 par territoire) : (Arrageois) Michel MATHISSART, (Artois) Emmanuelle LEVEUGLE, (Audomarois) Sophie WAROT LEMAIRE, (Boulonnais) Brigitte BOURGUIGNON, (Calaisis) Caroline MATRAT, (Lens-Liévin) André KUCHCINSKI, (Hénin-Carvin) Cécile YOSBERGUE, (Montreuillois) Blandine DRAIN

Contribution financière du Département :

BP2024 : 7 143 K€ dont fonctionnement 5 878 K€ DDAE, 84 K€ club Eden, 102 K€ DPID/insertion emploi et investissement 1 080 K€ (80% de l'AP 2024-2026 qui est de 1 350 K€).

2023 : 6 381 K€, dont fonctionnement 5 751 K€ DDAE, 84 K€ club Eden, 119 K€ DPID/insertion emploi et investissement 427 K€.

Conventions : Convention d'objectif 2014-2023, convention encadrement du RSA (annuelle 01/03/N au 31/03/N+1), conventions de partenariat tripartite CD62-Eden 62 et CEN / CPIE Artois, Authie, Chaîne des Terrils / CRP / CRRG / FDAPPMA / LPA du Calaisis

Modification de l'annexe foncière de la convention entre le Conseil départemental, le Syndicat et le Conservatoire du Littoral

ACTIVITES

CHIFFRES CLES 2023

Sites gérés :

64 sites naturels au total dont 56 ouverts au public, répartis sur 6 388 ha (58 % Conservatoire du littoral, 29 % Département, 8% propriétés des communes et 5% domaine public maritime).

Communication : 96 230 visiteurs sur le site internet- 17 234 abonnés sur Facebook et 2139 sur Instagram

Fréquentation : 1 387 318 visiteurs comptabilisés sur les 19 sites équipés déco-compteurs, dont deux nouveaux sites: Pointe de la Crèche et Pointe aux Oies qui totalisent 226 337 visiteurs.

En 2023, la Grange Nature a accueilli 142 groupes, soit 3 651 participants ; 31 ateliers de découverte de la nature ont été proposés à plus de 234 personnes ; le Bois de Maroeuil a accueilli 39 groupes, soit 1063 participants; 24 ateliers de découverte pour 208 participants.

Au total 726 animaux qui constituent le cheptel d'Eden 62: dont 316 ovins, 57 jeunes Boucs

Activités :

Gestion au quotidien, de nombreux aménagements de sites et la restauration des milieux naturels des animations et actions de sensibilisation auprès des habitants, collégiens, scolaires, organismes sociaux et hospitaliers, des inventaires et études sur les espaces naturels du Pas-de-Calais, une implication dans la vie locale;

Gestion d'évènement exceptionnels : la tempête Eunice ayant causé d'importants dégâts dans les ENS, l'épidémie de grippe aviaire dans la RNN du Platier d'Oye mettant en danger les populations d'oiseaux, et l'impact lié à la crise migratoire avec la gestion rendue difficile des sites concernés;

Large production de supports et d'outils de communication print, digital et audiovisuels.

PRINCIPAUX EVENEMENTS

Un entretien et une présence quotidienne sur les sites : les gardes nature départementaux effectuent de nombreux travaux quotidiens et récurrents sur les sites avec 248 kilomètres de sentiers à entretenir : fauche, débroussaillage indispensable au maintien de la biodiversité... ;

Le financement de l'Etat et de l'Europe se poursuit avec 7 contrats en cours dont le Cap Blanc-nez et le financement de la bergère ou la réserve naturelle du Romelaère avec le curage de près de 2 kms de fossés (contrats Natura 2000).

En 2023, un premier chantier de diagnostic d'ancrage territorial a été réalisé sur les sites du terroir de Pinchonvalles, Bois des Bruyères et Bois de Givenchy.

Eden 62 fête ses 30 ans en 2023, occasion de célébrer avec les habitants et usagers des sites 30 ans d'expérimentation, d'acquisition et de consolidations de compétences dans les domaines de la gestion des espaces naturels et de la sensibilisation à l'environnement : 4 fêtes organisées en 2023 sur la RNN du Romelaère, au mont Pelé/mont Hulin, au domaine de Bellenville et dans les dunes de Slack .

En 2023, le syndicat mixte Eden 62 s'est engagé dans une démarche de « verdissement » de la flotte automobile.

Inauguration du Sentier des Tritons à Ardres le 5 juillet 2023.

Le Département a engagé d'importants travaux pour la construction d'une portion de vélo-route maritime reliant Wimereux à Ambleteuse et traversant donc l'espace naturel des Dunes de Slack

Inondations de plusieurs sites causée par la tempête Ciaran. Au moins 2000 arbres sont tombés sur l'ensemble des sites.

Participation pour la première fois à la formation « Elaborer le plan de gestion d'un espace naturel (EPGEN) en tant que structure formatrice organisée par l'OFB.

Fin de l'étude hydrogéologique réalisée par Ecometrum portant sur un ensemble de zones humides du Platier

Une opération a été lancée afin d'inviter les citoyens à aménager un coin de nature chez eux: les « 2m² pour la biodiversité »

ENJEUX ET PERSPECTIVES

Poursuivre les missions de la collectivité, en particulier la sensibilisation à l'importance de la qualité environnementale et de la protection de la biodiversité ;

Travailler avec le Département au renouvellement de la convention d'objectifs en maintenant l'efficacité de nos missions et en intégrant les souhaits d'évolution portés par le Département.

Mettre en œuvre le plan d'actions de la délibération « défi biodiv'62 » voté au Conseil départemental du 19 juin 2023.

Renouvellement de la Convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2033 relatif aux modalités de mise à disposition et de gestion des terrains départementaux permettant de maintenir l'efficacité de nos missions en intégrant les souhaits d'évolution portés par le Département. (Délibération du 29/01/2024)

Des actions de communication concertées en 2023 verront le jour en 2024 comme le calendrier perpétuel, ou encore le livre « Le Pas-de-Calais au Naturel ».

COMPTE EN EUROS

BILAN 2023

Actif immobilisé : 12 150 381 €

Actif circulant (hors trésorerie) : 1 106 235 €

Trésorerie : 828 622 €

Capitaux propres : 13 565 963 €

Total des dettes : 289 795 €

Total bilan : 14 085 239 €

COMPTE DE RESULTAT 2023

Produits d'exploitation : 7 570 113 €

dont subventions et participations : 7 130 227 €

Charges d'exploitation : 8 354 781 €

RATIOS 2023

Indépendance financière (poids de la dette) : néant

Durée apparente de la dette : aucun emprunt en cours

Trésorerie en jours d'exploitation : 40 jours

Fonds de roulement : 1 415 581 €

Besoin en fonds de roulement : 586 958 €

Résultat d'exploitation : -978 751 €

Résultat financier : 0 €

Résultat exceptionnel : 190 749 €

Résultat de l'exercice : -788 002 €

Épargne brute : -94 422 €

Épargne nette : -94 422 €

Total des produits : 7 581 353 €

Financement du Département (€ et %) : 5 954 000 € soit 78,5%



pasdecalais.fr •    



Pas-de-Calais

Mon Département

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET ORGANISMES ASSOCIÉS (EPOA)

- CAUE 62 -

CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT DU PAS-DE-CALAIS

62 Pas-de-Calais

c|a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

ANNEE

2023





Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA) se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers, dans un souci de proximité et de développement des territoires.

Cela se traduit par une présence des services publics sur l'ensemble du territoire, en maintenant intégralement les politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes.

Cela se concrétise également par le renforcement du dialogue avec l'ensemble des partenaires, dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM).

C'est enfin la mise en place d'un dialogue permanent dans les territoires, par l'animation de commissions territoriales et la contractualisation avec les intercommunalités, les communes et de nombreux partenaires, que ce service public de qualité peut s'exercer au plus près des populations de notre département.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions que ces Etablissements Publics et Organismes Associés mènent tout au long de l'année,

Dans tous les domaines, sanitaire, médico-social, culturel, sportif, touristique, 2022 a été synonyme de renouveau, avec des projets mis en œuvre, au service des publics et de la promotion de notre département, et ce, malgré une augmentation des charges indéniable, en énergie, en carburant et en fournitures, notamment.

Pour autant, par leur professionnalisme et grâce au soutien actif du Département, ces EPOA ont su s'adapter, pour accompagner nos concitoyens, dans une relation de proximité et de solidarité maintenue.

Les liens de collaboration étroits et constants entre les EPOA et le Département sont une condition essentielle à une action publique locale efficace et agile.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



Éditorial de la Présidente du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

Être à l'écoute des territoires, mettre en évidence les enjeux qui émergent, croiser les points de vue ou encore valoriser les démarches inspirantes, ainsi s'engage le CAUE du Pas-de-Calais depuis près de 45 ans !

Véritable outil de proximité, il contribue, aux côtés de ses nombreux partenaires, à faire émerger des projets qui répondront aux défis de demain. Par son intervention très en amont, par la gratuité et la neutralité de son conseil, il œuvre à nourrir les réflexions des porteurs de projets, dans une approche basée sur l'intérêt public.

Vous trouverez, au fil de ce rapport d'activité, les actions et partenariats engagés par le CAUE en 2023, ainsi que les perspectives pour cette année 2024 !

Véronique THIÉBAUT

Présidente du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme
et de l'Environnement (CAUE) du Pas-de-Calais

LES CHIFFRES CLEFS DU CAUE EN 2023



PROXIMITE

Intervenir à toutes les échelles, de la parcelle au grand territoire. Se déplacer, rencontrer et échanger avec les habitants, les élus et les professionnels. Apporter une écoute pour mieux accompagner les élus sur le terrain.

PEDAGOGIE

Écouter, sensibiliser, transmettre, partager, relayer et rendre accessible la qualité du cadre de vie. Cette approche est transversale à toutes les missions du CAUE.

RESPECT

Prendre en compte les lois, les pratiques et initiatives en matière de cadre de vie, les habitants et leurs modes de vie.

TRANSVERSALITE

Engager une réflexion pluridisciplinaire, croiser les compétences, échanger avec les partenaires et concerter tous les acteurs impliqués. S'investir dans tous les enjeux et thématiques actuels.

NEUTRALITE

Apporter un regard complémentaire de l'acte professionnel, expert, indépendant et dégagé de la maîtrise d'œuvre. Promouvoir une prise de décision qualitative du projet, dans un intérêt public.

ANTICIPATION

Apporter un suivi de l'accompagnement dans le temps, avec recul et expérience, faire évoluer le projet et l'adapter aux nouvelles pratiques, aux nouveaux modes de vivre et d'habiter.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2023

Le Conseil d'Administration se compose, conformément à ses statuts, de 4 collèges ainsi que d'un représentant l'équipe du CAUE. 5 administrateurs composent le Bureau (en gras).

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU BUREAU EN 2023

Membres de droit, représentants de l'État :

Nathalie KREPA et Alexis DRAPIER
Stéphane PILON
Jean-Roger RIBAUD

Représentant Edouard GAYET, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer (DDTM),
Chef de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP),
Inspecteur d'Académie, Directeur Académique de l'Éducation Nationale.

Représentants des Collectivités Territoriales désignés par le Département :

Claude BACHELET
Conseiller départemental (Saint-Pol-sur-Ternoise), Maire de Croisette,
Vice-Président du CAUE,

Alain DE CARRION
Jean-Luc DUBÂELE
Aimé HERDUIN

Emmanuelle LEVEUGLE
Conseillère départementale (Beuvry), Adjointe au Maire de Beuvry,
Trésorière,

Véronique THIÉBAUT
Conseillère départementale (Bapaume), Maire de Biefvillers-lès-Bapaume,
Présidente.

Personnes désignées par le Préfet :

Mickaëli DELMOTTE
Artisan Peintre, Membre du Bureau de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB),
Secrétaire,

Céline LEBLANC
Eric MATUSZAK
Blandine MENAGER
Sylvain NOIZET
Christian RINGOT

Paysagiste, Représentant la Fédération Française du Paysage (FFP),
Architecte, Représentant le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes (CROA),
Urbaniste, Représentant l'Association des Urbanistes des Hauts-de-France (UHdF),
Architecte, Représentant le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes (CROA),
Directeur de la communication, de l'éducation à l'environnement et des partenariats,
Eden 62.

Membres désignés au titre des membres de l'Assemblée Générale :

Maëlle ANCELLE
Gérard BARBIER
René HOCQ

Christian PIERARD
Michel TILLIE

Sophie WAROT-LEMAIRE

Directrice de l'Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives (ADOPTA),
Membre, représentant l'Association UFC Que Choisir,
Conseiller départemental (Lillers), Maire de Burbure,
Représentant l'Association des Maires du Pas-de-Calais,
Membre
Membre
Membre du Bureau,
Conseillère départementale (Saint-Omer),
Présidente du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale.

Représentant élu du personnel, siégeant avec voix consultative :

Antoine BAGUENIER
DESORMEAUX

Paysagiste concepteur, Salarié du CAUE.

L'EQUIPE EN 2023

Le CAUE concilie transversalité des approches et des disciplines : les **architectes et paysagistes concepteurs** croisent leurs regards avec les différents acteurs du territoire et invitent à réinterroger les besoins en lien avec les enjeux actuels.

Le CAUE est également doté **de professionnels qui appuient ses actions dans les domaines du secrétariat et de la comptabilité, de la communication, de la documentation et des réseaux sociaux.**

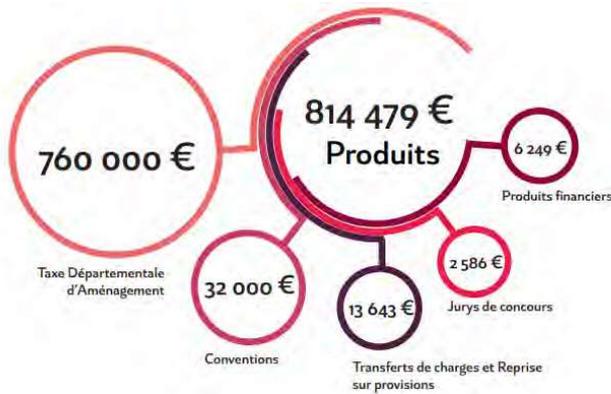


En 2023, le CAUE a accueilli une stagiaire étudiante, ainsi que 7 stagiaires collégiens ou lycéens, au sein de son équipe.

BUDGET 2023

Le CAUE finance son personnel et son fonctionnement, essentiellement, grâce à la **perception d'une part dédiée de la Taxe d'Aménagement départementale (TA)**.

L'intervention du CAUE est gratuite. Les statuts types des CAUE ouvrent la possibilité de moyens complémentaires à la TA, non issus de la fiscalité (Article 14 du décret n°78-172 du 9 février 1978) : le CAUE peut ainsi percevoir des contributions financières d'autres partenaires, dédiées à son fonctionnement.



Résultat 2023 : + 65 433 €

LE CAUE, UN RESEAU NATIONAL ET REGIONAL

FNCAUE

1200 professionnels, partenaires de proximité, composent le réseau des CAUE en France !

Sa Fédération Nationale est **un lieu d'échanges, de capitalisation et de mutualisation des savoir-faire**. Elle assure la représentation et la promotion des CAUE, développe des partenariats au niveau national et organise des rencontres, des congrès et des colloques avec ses partenaires.

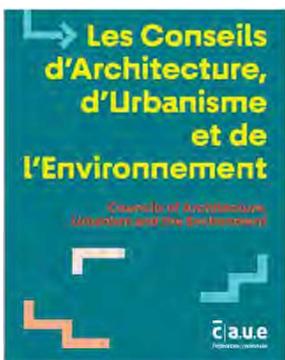
Elle **porte la voix des CAUE dans les concertations nationales** sur les grands enjeux du cadre de vie, en particulier lors des débats préparatoires à l'élaboration de lois.

URCAUE DES HAUTS-DE-FRANCE

Depuis 2016, les 5 CAUE des Hauts-de-France sont constitués en Union Régionale. Les partenariats régionaux se mènent à cette échelle.

Au total, cette **Union Régionale représente plus de 60 professionnels** aux côtés des territoires.

Chaque année, les équipes se retrouvent pour partager leurs pratiques et alimenter des actions communes.



TRAVAUX ET CHANTIERS 2023

CONSEILLER

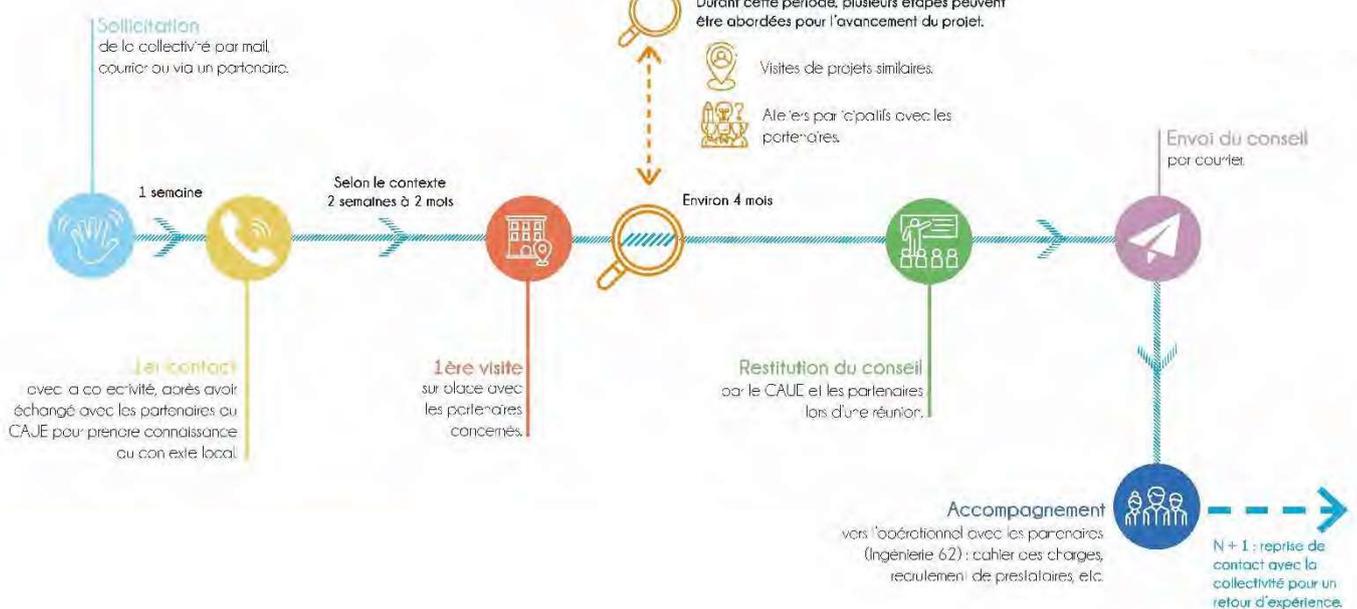
La mission de conseil constitue une part importante de l'action du CAUE avec, en 2023, 104 sollicitations de la part des communes et 174 sollicitations pour les particuliers.

→ LES COLLECTIVITÉS

Le CAUE s'inscrit dans une **démarche permanente de complémentarité et de mise en réseau des différentes ingénieries** présentes sur le territoire : la mission Ingénierie 62, les Maisons du Département, les Agences d'Urbanisme, ou encore le Parc Naturel Régional, la Mission Bassin Minier... Ces pratiques collaboratives permettent d'apporter aux collectivités une analyse globale de leurs problématiques et une vision partagée des enjeux. Elles favorisent le passage à l'opérationnel et la concrétisation des projets.

Membre actif du réseau d'expertise public Ingénierie 62, et régulièrement sollicité via cette plateforme, **le CAUE coordonne son conseil avec ses partenaires** pour apporter une réponse complète aux élus, leur permettant de concrétiser ensuite leurs projets. Grâce à cette articulation fine avec les partenaires d'Ingénierie 62, **les exemples de passage à l'opérationnel se multiplient !**

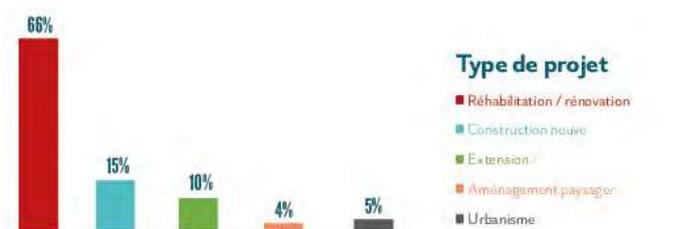
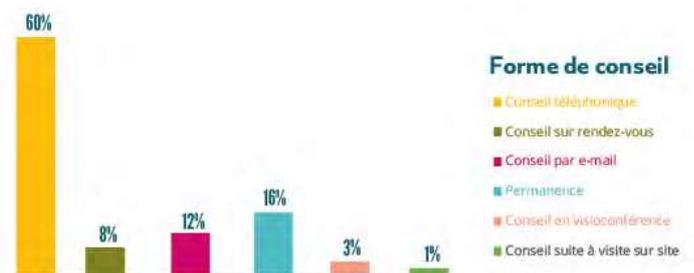
Les étapes du conseil aux collectivités



→ LES PARTICULIERS

En 2023, près de 200 particuliers ou maîtres d'ouvrage privés (associations, collectifs, organismes divers...) ont bénéficié d'un conseil du CAUE pour être accompagnés dans leurs projets. 32 d'entre eux étaient situés en périmètre de protection de monuments historiques.

Les architectes et paysagistes répondent à toutes les demandes en apportant, selon les situations, un **éclairage technique, des informations administratives, des pistes de réflexion architecturales et paysagères, ou encore un relai vers les structures compétentes.**



Montée en puissance des permanences de conseil !

Le conseil aux particuliers, réalisé à la demande, reste diffus. Afin de donner à cette mission plus d'impact, le CAUE a mis en place plusieurs conventions de partenariat avec des agglomérations ou Communautés de communes, afin d'organiser **des permanences de conseils et des ateliers thématiques** à destination de particuliers, porteurs de projets. D'autres sont en projet !



ACCOMPAGNER

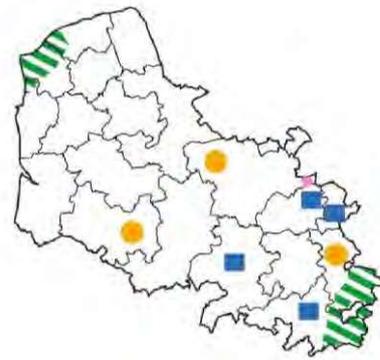
→ LES TERRITOIRES ET GRANDS PROJETS

Le CAUE accompagne les démarches et projets de territoires, en lien avec les sujets d'économie des ressources, d'enjeux environnementaux, ou encore de valorisation du cadre de vie des habitants.

En 2023, **6 conventions étaient opérationnelles**. D'autres, en préfiguration ou en discussion !

Légende :

 Partenariats conventionnés (CCCA - CCSA - CALL - CAHC)  Partenariats conventionnés (ZIZIAF)  Accompagnement, hors convention ou en amont de partenariats conventionnés (CC7V - CCOM - CABBALR) (ZIZIAF)



 Accompagnement des grands projets (GSF - offre d'accompagnement / CSNE)

→ LE DEPARTEMENT

Le CAUE partage avec le Département du Pas-de-Calais les enjeux de valorisation du cadre de vie et de gestion durable du territoire. Ces engagements sont valorisés au sein d'une **convention partenariale 2023-2026**.

Le CAUE accompagne ainsi plusieurs démarches et projets départementaux : **Grand Site de France Les Deux-Caps** (convention d'accompagnement), **Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires** (membre), **Biodiv'62** (sensibilisation des Chargés de Mission Développement Durable du Département), **Énergies renouvelables et Patrimoine** (contribution au séminaire organisé par la Direction Culture et Patrimoine).

→ LES INSTITUTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES & LES PARTENAIRES LOCAUX

Le CAUE accompagne les politiques publiques et les démarches engagées en faveur de la promotion de la qualité paysagère, urbaine et architecturale. Il est également **présent aux côtés des structures locales** engagées dans des actions ou démarches liées aux enjeux de qualité du cadre de vie et de gestion durable du territoire.

→ JURYS, LABELS ET COMMISSIONS

Le CAUE se mobilise aussi, tout au long de l'année, dans plusieurs jurys, labels et commissions. Il y apporte son expertise et participe à la **valorisation de démarches exemplaires sur les territoires**.

Les paysagistes participent aux jurys **Villes et Villages Fleuris**, **Fleurir le Pas-de-Calais** et **Village Patrimoine®**.



SENSIBILISER

→ LES ELUS, LES PROFESSIONNELS ET LE GRAND PUBLIC

Le CAUE imagine, met en œuvre, ou encore contribue à des actions de sensibilisation à la qualité paysagère, urbaine et architecturale et à la préservation de l'environnement. Leurs **formats sont adaptés aux publics et aux enjeux**.

Avec ses partenaires, le CAUE organise et anime des **temps d'échanges**, favorisant ainsi le **débat public** et l'implication de tous dans l'avenir des territoires.

FORMER

→ LES PROFESSIONNELS ET LE GRAND PUBLIC

En intervenant lors de journées organisées et pilotées par des organismes qualifiés, le CAUE contribue à la formation des habitants et des professionnels, notamment des enseignants en formation continue. L'équipe de professionnels, paysagistes et architectes, y apporte sa **connaissance de terrain et son approche métier**.



LE CAUE COMMUNIQUE !

Le CAUE dispose d'un **Centre de ressources riche de plus de 3300 documents** ! Il est **actif sur les réseaux sociaux**, **contribue à l'Observatoire CAUE** et réalise, avec ses partenaires, des **guides** de sensibilisation.



Les sports de nature dans le PLUi

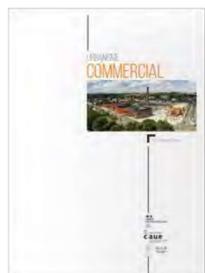


A la découverte de mon école

Productions réalisées dans le cadre de la convention Grand Site de France Les Deux-Caps



Du Projet au Permis de Construire

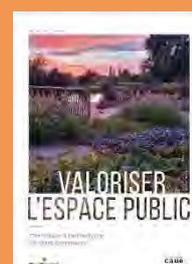


Urbanisme commercial

Prochainement :



Réhabiliter équipement public



Valoriser l'espace public

LES PERSPECTIVES 2024

Pour cette année en cours, les orientations stratégiques du CAUE s'inscrivent dans une **volonté, toujours très présente, de promotion de démarches innovantes, au service de la qualité du cadre de vie des habitants et du respect de l'environnement**. La stratégie se présente en 3 grands objectifs, déclinés en actions concrètes dont certaines sont déjà engagées :



Promouvoir les projets économes en ressources, plaçant l'habitant au cœur des réflexions

Accompagnement des porteurs de projets, publics ou privés, de l'idée vers l'opérationnel :

- conseil aux collectivités en partenariat avec l'ingénierie territoriale,
- permanences au sein des guichets uniques de l'habitat.

Contribution aux programmes de revitalisation des territoires et aux dispositifs de promotion du cadre de vie : Action Cœur de Ville, Petites Villes de Demain, Villages d'Avenir, Villes et Villages Fleuris, Fleurir le Pas-de-Calais, Village Patrimoine@...



Partager les démarches inspirantes et développer l'esprit de coopération

Développement des ateliers collectifs, à destination des élus, professionnels et citoyens

Organisation de formations, de visites de projets, de temps d'échanges et de témoignages

Publication de guides, vidéos, fiches de conseil et de promotion de démarches exemplaires

Mise en place de partenariats pour le partage et la diffusion des ressources du CAUE

Collecte et diffusion d'expériences innovantes via les Observatoires, le site du CAUE et les réseaux sociaux



Accompagner les projets des territoires, pour un développement soutenable et adapté aux enjeux de transition écologique

Accompagnement des projets d'envergure :

- Opération Grand Site de France Les Deux-Caps (convention avec le Département du Pas-de-Calais)
- Offre d'accompagnement autour du Canal Seine-Nord Europe (conventions avec les communes concernées, avec le soutien technique et financier du Département et des 2 EPCI : Osartis-Marquion et Sud Artois)
- Contribution aux démarches et actions des intercommunalités et agglomérations en faveur de la qualité architecturale, urbaine et paysagère (conventions de partenariat).

GLOSSAIRE

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, Etat, organismes sociaux, dettes court terme).

Capacité d'autofinancement (CAF) : Elle représente le montant de la trésorerie potentielle générée par les activités de la structure. Elle correspond à l'Excédent brut d'exploitation (EBE) augmenté des produits encaissables (entrées de trésorerie) et déduction faite des charges décaissables (sorties de trésorerie). Une CAF structurellement négative constitue un risque de défaillance et une mise en cessation de paiement de la structure.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Excédent brut d'exploitation (EBE) : Il mesure la ressource dégagée au cours d'une période par les activités de la structure d'exploitation, après paiement des charges de personnel des autres impôts sur la production, augmentée des subventions d'exploitation mais avant les dotations aux amortissements. Cet indicateur donne une vision objective de la rentabilité des activités de la structure et de son exploitation courante, sans prendre en compte sa politique d'investissement ni sa gestion financière. Cet indicateur doit être et demeurer positif à court et moyen terme.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisés pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Ratio d'activité : Il mesure l'évolution du chiffre d'affaires de la structure d'une année par rapport à l'année précédente. Une valeur positive exprime un accroissement du chiffre d'affaires, tandis qu'une valeur négative en exprime la contraction.

Rentabilité des capitaux propres : Ce ratio parfois appelé ROE (Return On Equity) ou rentabilité financière ou rentabilité des fonds propres. Il représente la rentabilité des fonds investis par les membres, et mesure la capacité de la structure à générer des profits.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Taux de rentabilité net : Le taux de rentabilité net, exprimé en pourcentage, mesure la rentabilité de la structure en fonction de son chiffre d'affaires. Il met en évidence la profitabilité des activités. Le taux de rentabilité net est calculé en divisant le résultat de l'exercice par le chiffre d'affaires. Un taux usuel se situe entre 2% et 10%. Un taux négatif marque l'absence de résultat, tandis qu'un taux supérieur à 50% indique la présence d'autres ressources telles que des dotations ou des subventions.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

Valeur ajoutée : Elle correspond à la différence entre la valeur des produits (le chiffre d'affaires) et la valeur des achats faits pour exercer l'activité (marchandises, consommations intermédiaires : matières premières, services...).

Il y a création de « valeur » lorsque la valeur du produit obtenu est plus élevée que la somme des valeurs des consommations intermédiaires : la différence entre le prix de vente de son produit et la valeur totale des biens et services qu'elle a achetés et qui sont contenus dans ce produit (après transformation) représente la valeur ajoutée.

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Pas-de-Calais (CAUE 62)

FICHE D'IDENTITE

- ◆ **Forme juridique** : Association
- ◆ **Siège social** : 43, rue d'Amiens, 62018 Arras Cedex 9
- ◆ **Fonds associatifs** : aucun
- ◆ **Date de clôture** : 31/12
- ◆ **Siret** : 329 414 296 00031
- ◆ **Effectif moyen** : 8,8 ETP (+ 1 alternant jusqu'en août 2023)
- ◆ **Présidente** : Véronique THIEBAUT
- ◆ **Directrice** : Laurence MORICE

Mission / Cœur de métier :

Le CAUE exerce des missions d'intérêt public. Il est chargé de promouvoir, sur le plan local, la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale, dans le respect du patrimoine et selon 4 missions : conseiller, accompagner, sensibiliser, former. Il a à cœur de mobiliser chaque acteur aux enjeux de l'adaptation au changement climatique et du bien-vivre ensemble, de favoriser les échanges d'expériences et la mutualisation des approches. Le CAUE intervient en amont de la maîtrise d'œuvre et fonde son action sur la transversalité des approches, la recherche d'innovation et l'esprit de participation de tous les publics.

LIENS AVEC LE DEPARTEMENT

Niveau de représentation du Département :

Représentation au conseil d'administration : 5 conseillers départementaux soit 23 % et 1 représentant des collectivités territoriales désigné par le Conseil départemental soit 5% sur 22 membres du conseil d'administration.

Représentants du Département dans la structure :

Véronique THIEBAUT, Emmanuelle LEVEUGLE, Jean-Luc DUBAELE, Alain DE CARRION, Claude BACHELET.

Contribution financière du Département :

Celle-ci s'inscrit dans les dispositions délibérées relatives à la Taxe d'Aménagement.

BP 2024 : 789 000 € dont 15 000 € pour l'opération d'accompagnement liée à l'arrivée du Canal Seine-Nord-Europe et 14 000 € liés aux actions spécifiques de l'opération Grand site de France.

2023 : 774 000 € :

760 000 € : conventionnement avec le Département 2023-2026 ;
14 000 € : conventionnement pour interventions spécifiques sur le Grand Site de France « Les Deux Caps ».

Conventions : convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2026 signée avec le Cd62 le 05/05/2023, convention d'occupation des locaux 2017-2028 et convention de partenariat pour la gestion durable du Site des Deux-Caps.

ACTIVITES

CHIFFRES CLES

- ◆ **Conseiller** : 278 conseils apportés : 104 aux collectivités, 174 aux particuliers et maîtres d'ouvrages divers ;
- ◆ **Accompagner** : mobilisation du CAUE dans plus de 50 actions partenariales, 12 jurys de concours de maîtrise d'œuvre, 3 labels et 5 commissions ;
- ◆ **Informier, sensibiliser** : organisation et/ou participation à près de 10 manifestations, à destination d'élus, professionnels et habitants ;
- ◆ **Former** : intervention lors de 4 formations destinées à des professionnels et des habitants.

◆ 1200 professionnels dans le réseau des CAUE en France. Mobilisation du CAUE dans les groupes de travail nationaux.

◆ 5 CAUE constitués en Union Régionale Hauts-de-France : création d'un observatoire citoyen du cadre de vie et organisation d'un concours photo.

◆ 563 abonnés à la newsletter ; sur Instagram, 1 184 mentions « j'aime » et 13 973 personnes touchées ; sur Facebook, 695 mentions « j'aime » et 27 140 personnes touchées ;

◆ 3 300 ressources disponibles au centre de ressources du CAUE: livres, brochures, plaquettes, ...

PRINCIPAUX EVENEMENTS

En mai 2023, les engagements du CAUE furent valorisés au sein d'une nouvelle convention 2023-2026 signée avec le Département du Pas-de-Calais.

Le CAUE a accompagné plusieurs démarches et projets départementaux : le grand site de France Les Deux Caps, Fleurir le Pas-de-Calais, la commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI), le plan d'action « biodiv'62 » en faveur de la biodiversité, le séminaire « Energies renouvelables et patrimoine », des visites d'opérations d'aménagement exemplaires...

En 2023, le CAUE a multiplié ses partenariats avec des collectivités et structures d'échelles régionale, départementale et locale. Il est impliqué dans les programmes de revitalisation des territoires (Action Cœur de Ville, Petites Villes de Demain et Villages d'Avenir). Il a co-rédigé plusieurs guides de sensibilisation (diffusé en 2024) et a adhéré à l'observatoire CAUE pour promouvoir les projets mis en œuvre dans le Pas-de-Calais : la contribution du CAUE 62 à l'Observatoire c'est, en 2023, 50 projets publiés (25 en architecture et 25 en paysage).

ENJEUX ET PERSPECTIVES

Pour cette année 2024, les orientations stratégiques du CAUE s'inscrivent dans une volonté, toujours très présente, de promotion de démarches innovantes, au service de la qualité du cadre de vie des habitants et du respect de l'environnement.

La stratégie se présente en 3 grands objectifs, déclinés en actions concrètes dont certaines sont déjà engagées :

- ◆ Promouvoir les projets économes en ressources, plaçant l'habitant au cœur des réflexions ;
- ◆ Partager les démarches inspirantes et développer l'esprit de coopération ;
- ◆ Accompagner les projets des territoires, pour un développement soutenable et adapté aux enjeux de transition écologique.

Par exemple : offre d'accompagnement des communes pour favoriser l'émergence de projets et l'appropriation du futur canal Seine-Nord Europe. Une convention entre le CAUE et le Département sera signée en 2024. Pour ce faire, un architecte sera embauché en contrat à durée déterminée à objet défini en 02/2024.

Plusieurs guides seront également publiés en 2024, en partenariat avec le Département, dont la collection « Réhabiliter un équipement public », « Construire un équipement public » et « Aménager un espace public », ainsi qu'une brochure « Sécuriser et valoriser les traversées de communes ». Un guide sur la valorisation des espaces publics sera également proposé en partenariat avec Pas-de-Calais Tourisme.

En 2024, le centre de ressource s'ouvre au public et envisage des partenariats hors les murs, avec le réseau des médiathèques ou encore les collègues.

COMPTES EN EUROS

BILAN 2023		COMPTE DE RESULTAT 2023
Actif immobilisé : 12 586 €	Capitaux propres : 487 280 €	Chiffre d'affaires : 2 586 €
Actif circulant (hors trésorerie) : 45 403 €	Total des dettes : 137 198 €	Valeur ajoutée : - 118 784 €
Trésorerie : 583 351 €	Total bilan : 641 339 €	Excédent brut d'exploitation : 19 952 €
RATIOS 2023		Résultat d'exploitation : 60 097 €
Indépendance financière (poids de la dette) : non applicable		Résultat financier : 6 249 €
Durée apparente de la dette : non applicable		Résultat exceptionnel : 0 €
Rentabilité des capitaux propres : 13,4 %		Résultat de l'exercice : 65 433 €
Taux de rentabilité net : 2 530,3 %		Capacité d'autofinancement : 60 014 €
Ratio d'activité : - 87,6 %		Total des produits : 814 479 €
Trésorerie en jours d'exploitation : 281 jours		Financement du Département (€ et %) : 774 000 € soit 95 %
Fonds de roulement : 493 359 €		Date de mise à jour des données : 14/06/2024
Besoin en fonds de roulement : - 89 992 €		



pasdecalais.fr •    



Pas-de-Calais

Mon Département

**RAPPORT D'ACTIVITE
DES ETABLISSEMENTS PUBLICS
ET ORGANISMES ASSOCIES
(EPOA)**

PARC DEPARTEMENTAL D'OLHAIN



ANNEE

2023





Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA) se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers, dans un souci de proximité et de développement des territoires.

Cela se traduit par une présence des services publics sur l'ensemble du territoire, en maintenant intégralement les politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes.

Cela se concrétise également par le renforcement du dialogue avec l'ensemble des partenaires, dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM).

C'est enfin la mise en place d'un dialogue permanent dans les territoires, par l'animation de commissions territoriales et la contractualisation avec les intercommunalités, les communes et de nombreux partenaires, que ce service public de qualité peut s'exercer au plus près des populations de notre département.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions que ces Etablissements Publics et Organismes Associés mènent tout au long de l'année.

Dans tous les domaines, sanitaire, médico-social, culturel, sportif, touristique, 2022 a été synonyme de renouveau, avec des projets mis en œuvre, au service des publics et de la promotion de notre département, et ce, malgré une augmentation des charges indéniable, en énergie, en carburant et en fournitures, notamment.

Pour autant, par leur professionnalisme et grâce au soutien actif du Département, ces EPOA ont su s'adapter, pour accompagner nos concitoyens, dans une relation de proximité et de solidarité maintenue.

Les liens de collaboration étroits et constants entre les EPOA et le Département sont une condition essentielle à une action publique locale efficace et agile.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



Éditorial du Président du parc départemental d'Olhain

Ce parc départemental de nature et de loisirs est un site magnifique. Il est un peu comme notre grand jardin, celui de tous les gamins et des familles de l'ouest du bassin minier. Écrin de verdure de 470 ha dont 300 ha sont gérés par l'ONF, ce lieu public et populaire est particulièrement ancré territorialement : 70 % des visiteurs sont originaires du Pas-de-Calais (familles, établissements scolaires, associations sportives, collectivités, entreprises...) et pour une grande majorité du Pôle Métropolitain de l'Artois (650 000 hab. soit 45% de la population départementale).

Avec près de 700 000 visiteurs par an, le parc d'Olhain occupe, en terme de fréquentation, le 2ème rang régional. Il participe aussi au rayonnement et à la promotion du Pas-de-Calais par l'accueil de visiteurs venus de toute la France comme de l'étranger. La perspective des Jeux Olympiques de 2024 en est l'illustration, avec la reconnaissance du Parc comme centre de préparation des Jeux et lieux de passage de la flamme.

Créé avant tout comme un lieu à vocation sociale, il est la volonté des élus du Département du Pas-de-Calais dans les années 70. Il s'agissait de proposer aux habitants de notre territoire, touchés par les crises successives, les fermetures de mines et d'usines, et plus généralement par la désindustrialisation, un lieu agréable, de qualité et bien sûr accessible, en particulier pour les plus modestes. Cette détermination est aujourd'hui intacte et sans cesse revendiquée.

Le parc d'Olhain est une des vitrines des politiques départementales, 15 millions y ont été investis ces dernières années afin de le rendre accessible à tous les publics et à toutes les bourses. Site dédié aux loisirs de plein air, associant activités (luge 4 saisons, VTT, orientation, parcours filets, golf miniature, golf, parcours aventure...) et services (hébergement, restauration, accueil de réunions, animations), nous y mettons en application nos valeurs.

Le parc d'Olhain c'est aussi un opérateur touristique économique du territoire avec un budget de fonctionnement de 5.5 millions d'euros et plus de 70 collaborateurs en équivalent temps plein annuel (ETPA).

Venir au parc départemental d'Olhain, c'est donc être immergé dans ce schéma de valeurs et de développement durable, dans un esprit de justice sociale, dont le socle est bâti sur les solidarités, la bienveillance et l'équité.



Ludovic IDZIAK

Président du parc départemental d'Olhain

CONTEXTE 2023

Après deux exercices particulièrement impactés par le COVID19 en 2020 et 2021, avec plusieurs périodes de fermeture qui ont notoirement perturbé les conditions d'exploitation, le Parc Départemental d'Olhain a vu se succéder en 2022 et 2023 **deux années d'exploitation**, sans aléas notoire et bénéficiant notamment de l'ensemble de l'offre de services d'hébergement et de restauration et d'un nouvel équipement, le Belvédère en 2023.

L'activité globale du Parc est en légère hausse par rapport à 2022, du fait en particulier de l'accroissement des fréquentations liées à l'activités « Groupes » des Pôles Hébergement et Restauration, et Activités Encadrées.

Toutefois les conditions estivales ayant été particulièrement maussades, les activités de loisirs « Grand Public » ont connu une fréquentation assez basse en comparaison aux autres années sur cette période. (Filet, Luge, Piscine, Mini-golf...) et l'augmentation des denrées alimentaires, de l'énergie et du SMIC n'ont pas permis de sortir un résultat excédentaire.

Sur le plan financier

Chiffre d'Affaire Commercial

Avec un Chiffre d'affaire d'environ 4 Millions d'Euros en 2023, qui constitue le plus important montant enregistré sur le Parc depuis sa création, l'activité globale liée aux recettes commerciales continue de croître. (Comparaison avec 2022 : 3,69 Millions soit + 8.40 %).

Les services restauration, animation encadrée, connaissent une croissance marquée.

- ✓ Restauration 16,91% ;
- ✓ Hébergement 12,48% ;
- ✓ Animation 18,05%.

Sur le plan du fonctionnement général

De nombreux évènements envers le grand public (Trail, Rallye équestre, Cyclisme, Jurasicpâque, Olhainween...) ont été organisés, connaissant des fréquentations assez variables en fonction des conditions météorologiques.

Des évènements d'envergure nationale se déroulant sur plusieurs jours ont été accueillis comme les rencontres des Agence de l'Eau, ou des séjours SNU.

Toutefois, comme évoqué précédemment, **l'activité de loisirs de proximité fut contrariée sur le second semestre dans tous les domaines d'activité, notamment en Juillet et Aout et aux vacances de Toussaint du fait de conditions météorologiques maussades.**

Il semble indispensable de considérer le modèle économique l'EPIC du Parc d'Olhain comme celui d'une structure à caractère commerciale à part entière.

Réimpacter de façon systématique l'augmentation des charges de d'exploitation sur le prix de vente des prestations est incontournable.

Ne pas s'y soustraire pourrait à court terme mettre en péril ce modèle économique et avoir des incidences graves sur l'équilibre financier de l'Etablissement, du fait d'un Fond de Roulement et de Reports à Nouveau particulièrement faible pour une structure approchant les 6 Millions de fonctionnement.

La politique tarifaire constitue donc le meilleur levier d'ajustement, ceci d'autant plus que la contribution du Conseil Départemental dans le cadre des MSP pourrait ne pas évoluer sur les prochains exercices.

Sur le plan des ressources humaines

Les effectifs ont été confortés au regard des besoins des différents services, de l'accroissement de certaines activités et de l'ouverture de nouvelles prestations (Tyrolienne/Belvédère)

Il conviendra de noter que le recours au dispositif d'Aide au Retour à l'Emploi étant de plus en plus contraignant et restreint, le Parc continue de s'engager significativement vers des contrats d'alternance.

La plupart de services sont concernés. Animation, Espaces vert, Service entretien des Locaux, Bar.

Suite au départ de plusieurs collaborateurs(trices), des promotions internes ont été réalisées, permettant ainsi d'assurer au sein de l'établissement la valorisation des salariés et de leur compétence.

MISSIONS

Issu d'une politique volontariste du Conseil départemental du Pas-de-Calais, le parc d'Olhain est devenu aujourd'hui un acteur incontournable dans le domaine du tourisme et des loisirs de plein air. Véritable poumon vert, il répond aux attentes d'un territoire à forte densité de population. Il constitue surtout un espace aux multiples facettes, qui accueille les familles, les scolaires, les associations sportives ou encore les entreprises avec la même exigence de qualité au travers de ses équipements adaptés et divers. Dans une dimension locale, régionale, mais aussi nationale, le parc d'Olhain participe au rayonnement et à la promotion du Pas-de-Calais hors de son territoire, par l'accueil de visiteurs étrangers. La perspective des Jeux Olympiques de 2024 en est l'illustration avec le passage de la Flamme ! En cohérence avec sa vocation initiale, le parc d'Olhain propose une offre attractive, originale et accessible, en associant des activités, des animations et des services d'hébergement et de restauration.

LES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

Suite au travail collaboratif effectué avec les équipes du Département et celles du Parc en 2022 et 2023, le Département s'inscrit dans une nouvelle forme de partenariat avec le parc départemental d'Olhain pour l'exercice d'un certain nombre de missions de service public. Ce partenariat concrétise la volonté du Département et du parc d'Olhain d'initier et de soutenir des actions en faveur de l'accès au plus grand nombre aux activités et service de cet établissement.

Le Conseil Départemental verse annuellement, au Parc d'Olhain une contribution pour financer l'exécution de missions de service public pour le compte de la collectivité.

Afin de dépasser la logique de contrat de moyen, et parce que la mise en œuvre conjointe des politiques publiques suppose un partenariat clairement défini, le parc départemental d'Olhain et le Département ont proposé de se fixer de nouvelles contreparties et indicateurs d'évaluation.

Ainsi, l'aide départementale est accordée au parc d'Olhain pour les projets s'inscrivant dans le cadre des missions de service public, conduites par cette structure. Les déclinaisons opérationnelles de ses missions de service public prévoient des objectifs et des indicateurs de moyens et de résultats spécifiques.

Ceux-ci font l'objet d'un suivi dans le cadre d'un dialogue de gestion instauré entre les deux structures dans les domaines suivants :

1- Entretien de l'espace public :

Le parc départemental est un lieu ouvert qui accueille pas loin de 700 000 visiteurs par an.

Il constitue un poumon vert, rare et inestimable, à proximité de territoires à forte population qui doit être entretenu. L'espace public désigne donc l'ensemble des espaces destinés à l'usage de tous, sans restriction et relève ainsi d'une mission de service public. Des personnels dédiés du parc départemental œuvrent chaque jour pour l'entretien de l'espace public et propose ainsi aux visiteurs un environnement propre, agréable, accessible et sécurisé sur les 170 hectares de plaine et de forêt.

Indicateurs : surfaces entretenues, nombre d'agents affectés à cette tâche, prestations réalisées par des tiers... ;

2- Entretien des bâtiments et des infrastructures :

Le libre accès à l'équipement est donc une priorité avérée. Un certain nombre d'aménagements sont ainsi mis gracieusement à la disposition du public (espaces de pique-nique et de détente, sentiers de promenade et de randonnée, jardin d'enfants, plaine de jeux, aires de stationnement, toilettes, parkings...). Le parc départemental assure donc l'entretien du patrimoine bâti (10 000 m² de bâtiments). L'ensemble des actions menées vise à assurer la sécurité des biens et des personnes fréquentant le parc, conformément aux contextes réglementaires qui s'imposent.

Indicateurs : surfaces entretenues, nombre d'agents affectés à cette tâche... ;

3- Soutien aux acteurs des mouvements sportifs, culturels et institutionnels :

Le parc départemental est un site privilégié pour l'organisation de manifestations à caractère sportif, culturel ou festif. Initiateur du projet ou partenaire associé dans le montage de ces manifestations, le parc départemental d'Olhain contribue à l'animation du territoire et participe ainsi au rayonnement du Département du Pas-de-Calais. Si le parc est un lieu de manifestations, il est également un lieu de rencontre pour le mouvement associatif sportif, éducatif et culturel.

Les infrastructures du parc sont ainsi mises à disposition pour l'organisation d'assemblées générales ou de conventions...

Indicateurs : nombre de manifestations sportives et culturelles, volume horaire annuel d'utilisation des installations... ;

4- Démocratisation des pratiques sportives, culturelles et de loisirs organisées par le parc :

Le parc départemental d'Olhain, s'inscrit parfaitement dans le cadre des politiques menées par le Département en initiant des actions éducatives, sociales et sportives, accessibles au plus grand nombre.

Il est un site ouvert à l'organisation d'événements divers.

Indicateurs : nombre de manifestations sportives et culturelles, nombre de bénéficiaires par an et par type d'activité, nombre d'actions destinées aux publics cibles... ;

5- Partenariat pour l'accueil de jeunes bénéficiaires de l'opération « Sac Ados » :

Parce que le Conseil départemental fait de la jeunesse une des priorités du mandat, le parc d'Olhain s'engage à ses côtés. Il s'agit d'un partenariat pour l'accueil de bénéficiaires de l'opération « sac ados », dispositif qui permet notamment aux jeunes de s'impliquer et exercer leur pleine citoyenneté et de soutenir leurs initiatives.

Indicateurs : nombre de jeunes accueillis et nombre de nuitées par an... ;

6- Gestion de la piscine :

La présence de « l'eau » constitue un point d'attrait indéniable pour le public de proximité du parc d'Olhain. Le parc possède à ce jour une piscine chauffée de plein air ouverte en période estivale. L'établissement est équipé d'un grand bassin sportif et d'un espace destiné aux enfants. En complément, un solarium est accessible autour du bassin. Cet équipement, très attractif, peut dépasser les 30 000 entrées par saison estivale. Il s'agit d'un outil permettant de mettre en œuvre la politique sportive départementale dans le cadre du « savoir-nager ». De nombreuses opérations sont organisées à cet effet, notamment en partenariat avec les comités sportifs départementaux.

Indicateurs : fréquentations par type de public, nombre d'heures d'ouverture par an, nombre de bénéficiaires du dispositif « savoir-nager »... ;

7- Relations avec les acteurs publics

(promotion du site afin de favoriser son rayonnement avec les acteurs du territoire) **et insertion sociale :** Il faut enfin souligner qu'il participe au rayonnement et à la promotion du Pas-de-Calais, hors de son territoire, par l'accueil de nombreux groupes touristiques provenant de toute la France et même de l'étranger. Par ailleurs, une attention particulière est portée sur le sujet de l'emploi et de l'insertion sociale par l'accueil d'emplois aidés, de stagiaires et de personnes en immersions professionnelles.

Indicateurs : nombre d'événements, nombre d'emplois aidés, nombre de stagiaires, nombre d'immersions professionnelles...

APPROCHE FINANCIERE SPA 2023						
	SPA : SERVICE PUBLIC ADMINISTRATIF					
	Domaine public		L'action culturelle, sportive et environnementale			
	Entretien espace public	Entretien bâtiments et infrastructures	Démocratisation pratiques culturelles et sportives : accompagnement et manifestations	Soutien aux mouvements culturels et sportifs : Mises à disposition	Piscine publique	Relations avec les acteurs publics, insertion sociale et professionnelle
Charges						
Charges à caractères générales	99 002	83 468	83 528	37 320	173 220	35 266
Charges de Personnel	124 807	206 380	262 400	220 009	170 162	51 160
Autres charges	26	45	32	39	32	38
Opération d'ordre Amortissements	23 415	8 127	3 339	4 112	3 922	3 122
Charges exceptionnelles				3 000	174	100
TOTAL DEPENSES	247 250	298 020	349 299	264 480	347 510	89 686
produits						
Recettes	650			7 775	48 029	
Recettes contrats aidés	4 826	4 569	4 963	3 916	3 263	
Recettes AUTRES	9 058	10 475	540	730	770	648
Produits exceptionnelles	499	1 587	649	773	623	773
CD62	240 000	254 000	312 000	252 000	252 000	90 000
TOTAL RECETTES	255 033	270 631	318 152	265 194	304 685	91 421

LES ACTIVITÉS COMMERCIALES

L'hébergement et la restauration, les animations et équipements de loisirs constituent l'essentiel de l'activité à caractère commercial du parc d'Olhain. Les services proposés génèrent des recettes d'exploitation significatives, essentielles au bon fonctionnement et à l'équilibre financier global. En 2023, celles-ci représentaient près de 75% du budget global de fonctionnement.

Ces services combinés aux nombreuses activités encadrées de loisirs et de plein air, constituent une offre touristique, répondant à la fois à une demande locale, régionale, mais également internationale sur certains segments (séjours scolaires et stages sportifs).

Pôle hébergement restauration

Les résidences d'accueil et de séjour.

La résidence Éthic étapes propose 2 niveaux de confort. La résidence des Jardins est principalement dédiée à l'accueil des groupes. Elle est composée de 24 chambres dont 16 chambres à 3 lits et 8 chambres à 6 lits soit 96 lits.

La résidence des Terrasses, propose un confort hôtelier qui correspond à l'accueil des familles et des individuels, et aux sportifs de haut niveau. Elle est composée de 9 chambres à 3 lits, 7 chambres à 4 lits, 2 chambres single et 1 chambre double soit 19 chambres d'une capacité de 59 lits. Cette résidence est ouverte à la réservation en ligne via le site web du parc ou sur booking.com. Les résidences ont une capacité d'accueil total de 155 lits et ont enregistré **18 255 nuitées**.

Typologies de séjours : stages sportifs, séjours éducatifs, séjours touristiques, séjours ACM, séjours de séminaires, d'affaires ou de formations, séjours en famille ou en individuel.

L'accueil de réunions

Le parc possède 8 salles adaptées aux séminaires, assemblées générales, salons. Leur capacité d'accueil varie de 10 à 1400 personnes. Le parc est sollicité par les entreprises, les collectivités et associations qui trouvent en ce lieu un espace de travail, de restauration et d'activités de cohésion. Le parc enregistre 884 journées de location de salles.

L'organisation des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM)

En 2023, la commercialisation de cette opération estivale a connu un redémarrage normal faisant suite à 2 années de pandémie. Ce sont **4 936 enfants** qui ont été accueillis pour **7 264 nuitées** réalisées. 1/3 des enfants sont issus du Pas-de-Calais.

Pôle animation

Lors de l'année 2023, plus de 150 **challenges** ludiques et sportifs encadrés ont été organisés pour 179 écoles, 21 associations et 24 centres sociaux soit plus de **15 000 participants** Les deux événements « phares » avec plus de **1500** pour « Pakemone » et **7 500** pour « Olhainween ».

Pôle loisirs

	2021	2022	2023
Tennis (heures de location)	853	941	1014
Golf miniature	15 012	17 836	19 978
Parcours de filets	56 958	78 647	70 661
Luge 4 saisons	56 294	85 370	80 574
Tyroliennene			6325



Approche financière SPIC 2023

	SPIC : SERVICE PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL										
	Pôle Hébergement, restauration, réunion					Pôle animation		Pôle loisirs			
	Hébergement résidence	Restauration	Bar	Location de salles	Hôtellerie de plein air	Animations encadrées	Luge 4 saisons	Filet suspendu	Tyrolienne	Activités en toute liberté	Pratique du golf
	Charges										
Charges à caractères générales	167 543	737 530	369 283	56 281	71 475	57 356	54 401	56 395	33 851	26 222	168 173
Charges de Personnel	167 048	616 154	338 421	70 839	118 227	225 712	229 224	229 184	99 052	72 706	146 813
Autres charges	3 848	98	1 020	7	17	15	40	2 630	25	13	192
Opération d'ordre Amortissements	13 440	30 143	14 110	7 099	15 012	4 141	4 466	44 903	2 170	7 324	13 548
charges exceptionnelles		298		278	179	417	71	381	83		
TOTAL DEPENSES	351 879	1 384 223	722 834	134 504	204 910	287 641	288 202	333 493	135 181	106 265	328 726
	produits										
Recettes COMMERCIALES	385 094	1 201 558	513 809	74 356	212 121	347 387	382 467	458 898	100 973	98 383	168 586
Recettes contrats aidés	3 641	11 095	8 484	653	1 958	1 580	4 569	4 569	2 737	1 557	2 885
Recettes AUTRES	4 706	15 301	45 025	108	749	576	756	756	439	228	523
Recettes Exceptionnelles	801	2 238	1 727	148	396	7 055	1 025	1 023	597	360	677
TOTAL RECETTES	394 242	1 230 192	569 045	75 265	215 224	356 598	388 817	465 246	104 746	100 528	172 671

BILAN D'EXPLOITATION ANNUEL GLOBAL :

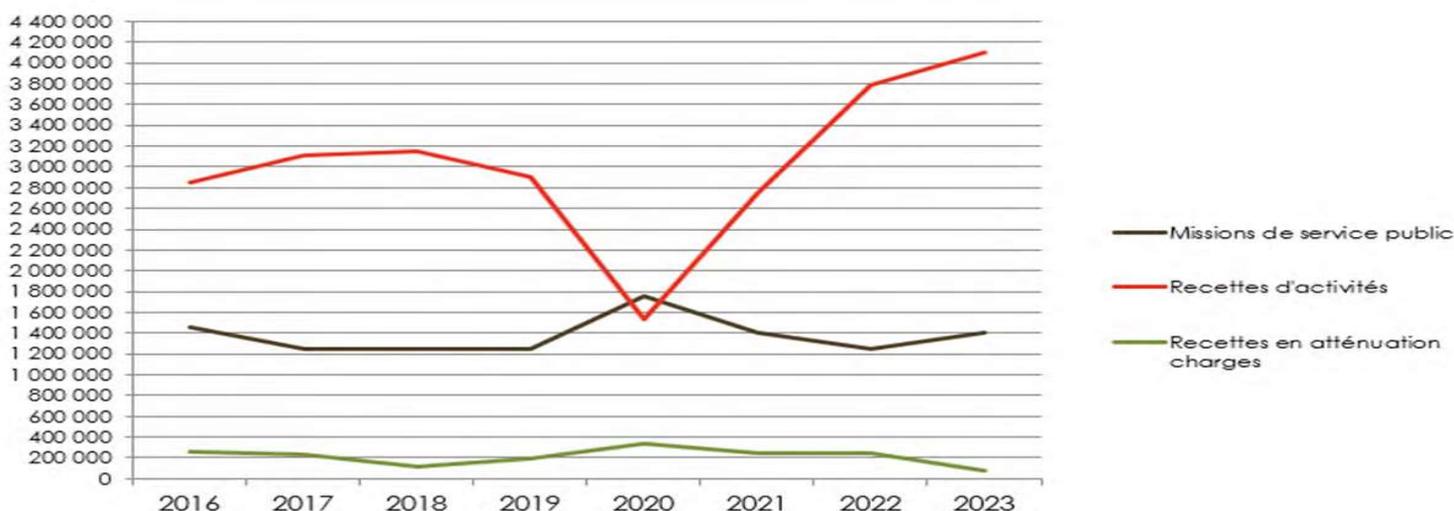
Participation du Département : 2023 : 1 400 000 € dans le cadre des missions de service public 2022 : 1 250 000 € ;

Recettes de fonctionnement : 2023 : 5 577 691€, 2022 : 5 283 973 € ;

Recettes hors CD62 : 2023 : 4 177 691 €, 2022 : 4 033 973 €.

Comparaison des exercices de 2016 à 2023

Exercice	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Résultat NET	293 928	41 012	55 329	-80 210	-118 094	203 549	-82 101	-296 412
Résultat Exploitation	254 226	-80 631	-108 796	-115 115	-648 408	-344 173	-105 365	-310 103
Résultat financier	-707	0	-413	-376	-176	-761	-815	-2 590
Résultat Exceptionnel	40 409	121 643	164 537	35 281	530 489	548 480	24 079	16 281
Missions de service public	1 450 000	1 250 000	1 250 000	1 250 000	1 750 000	1 400 000	1 250 000	1 400 000
Recettes d'activités	2 855 599	3 108 507	3 143 450	2 906 835	1 538 403	2 742 586	3 792 261	4 101 619
Recettes en atténuation charges	261 391	237 041	120 354	196 508	335 547	247 429	241 712	76 072
Global	4 566 990	4 595 548	4 513 804	4 353 343	3 623 950	4 390 015	5 283 973	5 577 691



BILAN DES ACTIONS

1- Equipements

Le Belvédère et la Tyrolienne prennent de la hauteur !

2023 a vu un impact très positif sur la fréquentation du Parc grâce à l'ouverture du Belvédère et de sa Tyrolienne.

Le Belvédère est une structure unique de 40 mètres, implantée sur le lieu le plus haut du parc et qui dispose de 8 plateformes. Une fois tout en haut, il offre une vue imprenable à 360° sur les paysages environnants : au nord l'ancien bassin minier et les Monts de Flandres, au sud l'Artois et sa campagne. Une table d'orientation en réalité augmentée est disponible via le téléchargement d'une application accessible en scannant un QR code.

Deux toboggans, à 6 et 10 mètres de hauteur, permettent de redescendre plus rapidement.

L'accès au Belvédère et à ses toboggans est gratuit.

La Tyrolienne propose un départ depuis la plateforme du Belvédère située à 21 mètres. Accessible aux PMR, elle procure de belles sensations pendant sa descente de 564 mètres, avec une vitesse pouvant atteindre les 85 km/h.

Le belvédère s'impose de plus en plus comme un « monument » incontournable du paysage dans le Pas-de-Calais.

2- Commercialisation

La vente en ligne se généralise

Les outils numériques de commercialisation ont été déployés sur l'ensemble de l'offre, activités et services du parc d'Olhain, afin de faciliter l'acte d'achat dans un monde toujours plus connecté.

Pour réserver en ligne une activité de loisirs (luge 4 saisons, parcours de filets, tyrolienne, terrains de tennis et piscine), il suffit désormais d'utiliser l'application smartphone MyOlhain ou le site de vente en ligne accessible depuis notre site web principal.

Outre les activités, il est également possible de réserver un séjour en famille ou entre amis dans la nouvelle résidence des Terrasses.

La dématérialisation de la billetterie permet de limiter les impressions au quotidien.

Plus simple, plus rapide... Tout le monde y gagne !

3- Gestion salariale

Accompagner et former

Depuis plusieurs années, le parc d'Olhain est soucieux de développer l'accompagnement de ses collaborateurs. La notion d'expérience est fortement marquée pour l'intégration des futurs salariés, et tout particulièrement pour les publics éloignés de l'emploi, mais aussi pour les étudiants en alternance et les contrats à durée déterminée.

L'expérience des salariés en CDI intervient dès l'intégration du nouvel employé et ce jusqu'à son départ ou son embauche.

La part des contrats à durée indéterminée est d'environ 51.5 % du volume horaire collectif, l'autre moitié est réservée aux autres types de contrat, d'où cette notion d'accompagnement qui prend ici tout son sens. Au-delà de la montée en compétence, l'objectif managérial repose sur trois piliers : « L'autonomie accompagnée » des collaborateurs, la qualité de vie au travail et l'environnement de travail des salariés.

Malgré son développement, le parc d'Olhain reste un établissement à échelle humaine, privilégiant la mixité sociale, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en termes d'accès à l'emploi, de formation et de promotion et l'implication des équipes dans la transition écologique. Enfin, la pyramide des âges continue de se rajeunir depuis ces dernières années avec l'intégration de jeunes dans les différents services (34 ans en moyenne).

Un employeur engagé dans une démarche RSE:

Du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi vers un CDI.

40% du personnel en poste au parc est issu de cette ascension sociale.

L'insertion sociale au sein du parc d'Olhain consiste à offrir des opportunités d'emploi et de développement professionnel à des personnes ayant des difficultés à trouver un emploi en raison de leur situation personnelle, de leur origine ou de leur handicap. Pour appréhender cet enjeu, le parc s'appuie sur des acteurs locaux comme les missions locales, Pôle Emploi, les services du Département, les établissements scolaires...

Le Parc a la volonté d'adopter une démarche RSE (responsabilité sociétale des entreprises), démontrant son engagement envers le développement durable et le bien être des personnes. En adoptant une approche responsable, notre établissement cherche à maximiser ses impacts positifs

Cela se traduit par la volonté de réduire notre empreinte écologique, de promouvoir l'égalité et la diversité sur le lieu de travail en intégrant toutes les parties prenantes. Grâce à cette démarche RSE, le Parc démontre sa volonté de jouer un rôle actif dans un avenir durable et équitable pour tous.

Les moyens humains

L'effectif du parc d'Olhain est composé de 83 collaborateurs. En haute saison, 162 contrats de saisonniers (68 hommes et 94 femmes) viennent renforcer les équipes.

4- L'environnement

De par son enracinement au sein du territoire et sa vocation sociale, le parc d'Olhain attache une attention particulière à la notion de durabilité.

L'environnement par et pour l'humain

Le parc d'Olhain a souhaité placer l'humain au centre de son dispositif par le développement d'actions de sensibilisation et d'éducation, auprès de ses collaborateurs et des différents publics accueillis. La labellisation AFNOR Ecolabel, constitue l'un des leviers essentiels quant à la mise en œuvre au quotidien de cet engagement.



PERSPECTIVES 2024

FIN DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT PARTAGE... VERS UN CONTRAT PLURI-ANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

LE CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT PARTAGÉ (2015/2023)

Fil conducteur du développement du parc, le Contrat de Développement Partagé a été réalisé et mis en œuvre par le Conseil départemental du Pas-de-Calais financeur des investissements, et le parc d'Olhain, gestionnaire du site.

L'objectif principal fut d'affirmer la reconnaissance de cet établissement public, en tant qu'acteur départemental incontournable en termes de loisirs de proximité, activités de pleine nature, accompagnement du développement du sport et du tourisme, afin de faire de cet équipement structurant la vitrine des politiques départementales. Dans le même temps, il a permis de renforcer le partenariat parc d'Olhain / Conseil départemental du Pas-de-Calais mettant en valeur l'évolution du parc, tout en sécurisant les conditions de mise en œuvre : organisation, gestion, cadre juridique et financier et positionnement stratégique.

LES GRANDES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Tout d'abord, augmenter l'attractivité du parc auprès des clientèles de proximité concernant les loisirs de plein air (golf, belvédère, village enchanté, piste de luge 4 saisons, parcours de filets suspendus, golf miniature, Belvédère, Tyrolienne...).

Dans le même temps, développer et diversifier l'offre de service d'hébergement et de restauration par une montée en gamme (résidence d'accueil, hôtellerie de plein air, habitat innovant).

Enfin, requalifier et aménager l'espace pour une meilleure accessibilité des usagers (signalétique, sentiers, salle de sport, intégration paysagère, accessibilité).

REALISATIONS

- ◆ Golf miniature - mai 2015 ;
- ◆ Parcours filets - juin 2015 ;
- ◆ Village enchanté - août 2015 ;
- ◆ Luge 4 saisons - juin 2016 ;
- ◆ Camping - septembre 2016 ;
- ◆ Nouveau restaurant - juin 2020 ;
- ◆ Nouvelle résidence d'hébergement - mai 2021 ;
- ◆ Espace de récupération sportive et de bien-être - Octobre 2021 ;
- ◆ Le Belvédère et la Tyrolienne. Ouverture automne 2022.

ACTIONS A METTRE EN OEUVRE

- ◆ Requalification des espaces publics extérieurs, et des itinéraires ;
- ◆ Refonte des aménagements et des accès (piétons et véhicules) pour 2023/2024.

PASSAGE DE LA FLAMME OLYMPIQUE

L'accueil de la flamme olympique le 3 Juillet 2024, initié par le Département du Pas-de-Calais, sera un événement phare de 2024 coïncidant avec la célébration des 50 ans du Parc départemental d'Olhain. Cet événement vise à célébrer les valeurs de l'olympisme tout en impliquant activement les résidents du territoire, en particulier les jeunes, les associations sportives et culturelles.

LES 50 ANS DU PARC D'OLHAIN

Le Parc Départemental d'Olhain célébrera « 50 années vouées à une cause originelle ».

Une série d'autres événements et de moments forts vont marquer cette étape importante pour mettre en valeur l'histoire du parc et proposer des activités inédites et mémorables.

SPORT, CULTURE ET SOLIDARITE

Manifestations sportives diverses : Championnat départemental CROSS, Championnat de Boxe Universitaire et Fédéral, 24 heures VTT, Ch'ti bike tour...

L'accompagnement de deux actions culturelles, l'une en juin, «Constellation Imaginaire», le festival «Bivouac» fin Aout et également un projet de construction de cabane collerette, des expositions, des accès aux activités avec des tarifs réduits, des soirées festives.....



GLOSSAIRE

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, Etat, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Épargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses de la section d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : Épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

Parc Départemental d'Olhain

FICHE D'IDENTITE

- ◆ **Forme juridique** : Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC)
- ◆ **Siège social** : Rue de Rebreuve, 62620 Maisnil-les-Ruitz
- ◆ **Dotations** : 1 203 441 €
- ◆ **Date de clôture** : 31/12
- ◆ **Siret** : 784 000 085 00034
- ◆ **Effectif moyen** : 83 salariés soit 80 ETP
- ◆ **Président** : Ludovic IDZIAK (Conseiller départemental)
- ◆ **Directeur général** : Yannick AUDINEAU

Mission / Cœur de métier :

Le parc a été créé par le Conseil départemental du Pas-de-Calais avec comme vocation la gestion du site. C'est un établissement emblématique dans le Département. Il dispose de nombreux équipements tels qu'un centre d'hébergement et de restauration, un camping, une salle de sports, une salle d'exposition, des salles de séminaire, une piscine découverte, un parcours de filets suspendus, une piste de luge 4 saisons, un belvédère, une tyrolienne et un golf 9 trous. Son offre de services est diversifiée et porte sur des formules séjours et des activités libres ou encadrées. Le Parc d'Olhain est un opérateur incontournable en termes de tourisme et de loisirs.

Liens avec le Département

Niveau de représentation du Département :

Représentation au Conseil d'Administration : sur 13 membres, 7 conseillers départementaux soit 54% et 6 membres qualifiés désignés par le Conseil départemental soit 46%.

Représentants du Département dans la structure :

7 titulaires : Ludovic IDZIAK, Karine GAUTHIER, Etienne PERIN, Jean-Pascal SCALONE, Michèle JACQUET, Séverine GOSSÉLIN, Philippe DUQUESNOY.

Contribution financière du Département :

BP 2024 : 1400 000 €

2023 : 1 400 000 € (dont 150 000€ d'aide supplémentaire sollicitée au BS)

Garantie d'emprunts : aucune

Convention : Contrat de développement partagé et convention de transfert de gestion en cours de réécriture.

ACTIVITES

CHIFFRES CLES

◆ 2014-2023 : 18 millions d'euros investis dans un équipement au service des politiques publiques du Conseil départemental

◆ Fréquentation :

- 70 661 entrées au parcours filets ;
- 12 453 entrées à la piscine ;
- 80 574 luges ;
- 18 255 nuitées à la résidence Ethic étapes ;
- 108 700 repas servis ;
- 6 785 nuitées au camping ;
- 601 nuitées en nid'île (hébergement insolite) ;
- 19 978 entrées au golf miniature ;
- 1 014 heures de locations de court de tennis ;
- 6 325 descentes de tyroliennes.

◆ **Ressources humaines** : le parc est un employeur engagé

- 8 contrats d'apprentissage ;
- 1 contrat de professionnalisation ;
- 7 contrats parcours emploi compétence (PEC) ;
- 56% des salariés ont moins de 30 ans ;
- 47% de salariés hommes - 53% de salariées femmes.

◆ Plus de 30 activités pour petits et grands ;

◆ Plus de 700 000 visiteurs ;

◆ 7 salles de réunion ;

◆ 4 points de restauration (en fonction de la saison) ;

◆ 170 hectares de forêt et de plaine ;

◆ 62 0000 abonnés sur Facebook.

PRINCIPAUX EVENEMENTS

◆ Passage à un effectif de plus de 50 ETP, le parc se voit doté à compter de 01/2023 d'un comité social économique ;

◆ Renouvellement de l'écolabel européen (2023-2025) : installation d'un composteur ;

◆ Création de trois instances de gouvernance afin d'engager les travaux sur le bilan du contrat de développement partagé et d'élaborer le nouveau contrat d'objectifs, de moyens et de performance pour la période 2023-2027 ;

◆ Organisation de nombreux événements envers le grand public (trail, rallye équestre, cyclisme, pâkemone, olhainween...);

◆ Réfection du sol de la salle polyvalente pour un montant de 100 K€ HT financé par le Département en 10/2023 ;

◆ l'activité de loisirs de proximité fut contrariée sur le second semestre dans tous les domaines d'activité, notamment en juillet et en août et aux vacances de Toussaint du fait des conditions météorologiques maussades ;

◆ Première édition du festival bivouac.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

◆ Réactualisation des statuts (prévu en CD de 09/2024), rédaction d'une nouvelle convention de transfert de gestion (prévu en CP de 12/2024) ;

◆ Renforcement du partenariat Conseil départemental du Pas-de-Calais/Parc d'Olhain dans le cadre du nouveau Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) ;

◆ Démolition de la salle de sport prévue en 12/2024 : la fin des diagnostics est en cours ;

◆ Festivités 1974-2024 : les 50 ans du Parc d'Olhain ;

◆ Organisation du passage de la flamme Olympique le 3 juillet 2024 : volonté du parc de créer un principe de village sportif avec initiations et démonstrations sportives ;

◆ 2ème édition du festival Bivouac ; installation de cabanes collerette dans les arbres ;

◆ Accueil du festival « la constellation imaginaire # 10 » ;

◆ Accueil de jeunes dans le cadre du Service Nationale Unique ;

◆ Accueil de jeunes sportifs ukrainiens au cours de l'été ;

◆ Suite à la tempête Eunice, reforestation du parc, plantation de plus de 300 arbres ;

◆ Enquête CCI sur la fréquentation et sur l'impact économique et social du parc d'Olhain.

COMPTE en EUROS

Bilan 2023		Compte de résultat 2023	
Actif immobilisé : 4 544 423 €	Capitaux propres : 4 560 986 €	Produits d'exploitation : 5 488 574 €	
Actif circulant (hors trésorerie) : 294 959 €	Total des dettes : 766 700 €	dont subventions et participations : 1 465 265 €	
Trésorerie : 562 993 €	Total bilan : 5 402 375 €	Charges d'exploitation : 5 798 677 €	
RATIOS 2023		Résultat d'exploitation : - 310 103 €	
Indépendance financière (poids de la dette) : 4,7 %		Résultat financier : - 2 590 €	
Durée apparente de la dette : non applicable		Résultat exceptionnel : 16 281 €	
Trésorerie en jours d'exploitation : 36 jours		Résultat de l'exercice : - 296 412 €	
Fonds de roulement : 245 658 €		Epargne brute : - 110 758 €	
Besoin en fonds de roulement : - 317 336 €		Epargne nette : - 195 127 €	
		Total des produits : 5 509 836 €	
		Financement du Département (€ et %) : 1 400 000 € soit 25,41 %	

Date de mise à jour des données : 26/06/2024



62 **Pas-de-Calais**
Mon Département

pasdecalais.fr •    



Pas-de-Calais

Mon Département

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET ORGANISMES ASSOCIÉS (EPOA)

- SDIS 62 -

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU PAS-DE-CALAIS

ANNÉE
2023





Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA) se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers, dans un souci de proximité et de développement des territoires.

Cela se traduit par une présence des services publics sur l'ensemble du territoire, en maintenant intégralement les politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes.

Cela se concrétise également par le renforcement du dialogue avec l'ensemble des partenaires, dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM).

C'est enfin la mise en place d'un dialogue permanent dans les territoires, par l'animation de commissions territoriales et la contractualisation avec les intercommunalités, les communes et de nombreux partenaires, que ce service public de qualité peut s'exercer au plus près des populations de notre département.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions que ces Etablissements Publics et Organismes Associés mènent tout au long de l'année.

Dans tous les domaines, sanitaire, médico-social, culturel, sportif, touristique, 2022 a été synonyme de renouveau, avec des projets mis en œuvre, au service des publics et de la promotion de notre département, et ce, malgré une augmentation des charges indéniable, en énergie, en carburant et en fournitures, notamment.

Pour autant, par leur professionnalisme et grâce au soutien actif du Département, ces EPOA ont su s'adapter, pour accompagner nos concitoyens, dans une relation de proximité et de solidarité maintenue.

Les liens de collaboration étroits et constants entre les EPOA et le Département sont une condition essentielle à une action publique locale efficace et agile.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



Éditorial

du Président du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Pas-de-Calais

La mission des sapeurs-pompiers n'est jamais plus visible et évocatrice des valeurs de courage et de dévouement que lorsque nous faisons appel à eux. Avec une moyenne de 1 000 appels quotidiens aux sapeurs-pompiers du Pas-de-Calais, il apparaît aisé de se figurer la somme d'interventions qu'ils réalisent chaque année.

L'année 2023 illustre d'une manière exceptionnelle l'engagement qui est le leur, tant elle a été émaillée d'« événements marquants ». En matière de sécurité civile, ces phénomènes relèvent de la gestion de crise, une expression qui permet de replacer l'intensité et la diversité de la mobilisation des sapeurs-pompiers quand ces crises surviennent.

Les violences urbaines de l'été 2023, l'attentat de la cité scolaire Gambetta-Carnot, la prise en charge des migrants, victimes de traversées dramatiques de la Manche, les inondations calamiteuses du département sont autant de crises qui ont exigé des sapeurs-pompiers réactivité et actions réflexes, mais également endurance du commandement et adaptation dans la durée.

Il n'est pas question de graduer l'importance de ces événements. Mais, pour le SDIS comme pour le Département du Pas-de-Calais, les inondations de l'hiver 2023 ont et auront des conséquences durables sur nos politiques publiques, de l'aménagement des territoires à la prévention et à la prévision des risques.

Parmi les 139 137 opérations menées en 2023, les inondations ont généré plus de 3 500 interventions de pompage, d'épuisement, de protection biens. Plus de 1 500 personnes ont été mises en sécurité, dénombrant parmi elles une dizaine de blessés heureusement sans gravité. Un coût direct pour le SDIS de 880 000 euros, un bilan financier qui s'alourdira en 2024, les inondations ayant persisté bien au-delà du printemps.

Présider le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Pas-de-Calais (SDIS 62), c'est rendre hommage à l'engagement de 1 361 sapeurs-pompiers professionnels, 3 434 sapeurs-pompiers volontaires et 247 personnels administratifs, techniques et spécialisé. C'est surtout piloter un établissement pivot de la mission de service public de secours parmi les organismes gravitant autour du Département. C'est piloter une institution experte de sa mission, capable de projeter ses objectifs et ses ambitions sur le moyen terme à travers la révision régulière des documents réglementaires qui régissent son cadre d'intervention.

C'est surtout, dans un contexte de crises plurielles que toutes les administrations, collectivités et services publics traversent, tenter de devancer l'impact de la contraction des ressources financières publiques qui concourent à son fonctionnement et à son investissement.

Ce rapport d'activité confirmera auprès de chaque lecteur la densité des missions et obligations auxquelles répondent les sapeurs-pompiers du Pas-de-Calais. Il éclairera l'augmentation et la diversité de ces sollicitations, résultant pour une partie d'entre elles de plusieurs constats :

- La fragilité de l'accessibilité aux soins dans les territoires ;
- La matérialisation d'enjeux migratoires et géopolitiques dans notre département ;
- L'expression toujours plus forte du besoin de service public par nos concitoyens ;
- L'accélération de l'incidence des crises et des événements calamiteux.

A l'aune d'une concertation nationale sur les enjeux qui se posent aux services d'incendie et de secours, alors que la vision du sapeur-pompier et plus particulièrement du volontariat soulève des débats, des choix importants se présentent pour l'établissement et la protection de la population. Le SDIS 62 s'inscrit dans la constance du dialogue financier et fonctionnel qu'il entretient avec le Département pour préserver la spécificité de son modèle. Je vous invite à en découvrir ou à en redécouvrir les caractéristiques dans ce rapport d'activité.

Raymond GAQUERE

Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Pas-de-Calais

MISSIONS ET ORGANISATION

Les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) sont chargés de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies. Ils concourent, avec les autres services et professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours d'urgence.

LES MISSIONS DU SDIS

- ◆ l'évaluation et la prévention de tous les risques de sécurité civile (accidents, sinistres, risques technologiques et naturels) ;
- ◆ la préparation des mesures de sauvegarde et l'organisation des moyens de secours ;
- ◆ la lutte contre les incendies de toute nature ;
- ◆ le secours d'urgence en général ;
- ◆ la protection des personnes, des animaux, des biens et de l'environnement.

LA VIE INSTITUTIONNELLE

- ◆ 5 réunions du Comité social territorial (CST) : 42 avis ;
- ◆ 4 réunions de la Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Condition de Travail (F3SCT) : 21 avis ;
- ◆ 5 Commissions Administratives et Techniques des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS) : 30 avis ;
- ◆ 3 réunions de dialogue social avec les organisations syndicales ;
- ◆ 5 réunions du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCDSPV) : 36 avis ;
- ◆ 6 Conseils d'Administration (CA) : 78 délibérations ;
- ◆ 10 bureaux de Conseil d'Administration : 192 délibérations.

Faits marquants 2023 :

- ◆ Le Service des Assemblées et des Instances (SDAI), en application de la loi de Transformation de la Fonction Publique, a mis en œuvre du Comité Social Territorial et de la Formation Spécialisée Santé Sécurité et Conditions de Travail (ex CHSCT).



Le Groupement de l'Analyse, de la Stratégie et de l'Évaluation de la Performance

- ◆ Projet d'établissement : pilotage, suivi et accompagnement
 - 9 réunions du groupe de pilotage et de suivi ;
 - 15 réunions de suivi des groupes projets ;
 - 4 revues de processus ;
 - 1 revue stratégique.
- ◆ Démarche qualité : engagement d'une démarche de formation
 - Benchmarking autres SDIS, AFNOR ;
 - Formation démarche qualité CNFPT.
- ◆ Enquêtes nationales :
 - INFOSDIS sur 2022 ;
 - Données SPV en préparation de la visite de la DGSCGC en juillet 2023 ;
 - Volume d'interventions des SLIS (Service locaux d'incendie et de secours) ;
 - Enquête sur le parc engins.
- ◆ Cartographie des processus :
 - GFS : IHTS ;
 - GRH : Paye ;
 - GAF : Budget + facturation.
- ◆ Suivi des recommandations :
 - Inspection générale de la sécurité civile 2017 ;
 - CRC 2018.
- ◆ Co-construction du référentiel de développement des compétences managériales
- ◆ Suivi des carburants
- ◆ Suivi des fluides
- ◆ Acculturation du GASEP à la sociologie des organisations : restitution des ouvrages et auteurs majeurs dans la discipline.

LE BUDGET

POLE FINANCES, COMMANDE PUBLIQUE ET JURIDIQUE

Budget Primitif 2023 de 173,77 millions d'euros
(163,16 millions d'euros réalisés en dépenses)

Une section de fonctionnement réalisée de 138,65 millions d'euros.

Principales dépenses de fonctionnement :

- ◆ 107,4 millions d'euros pour les charges de personnels et frais assimilés ;
- ◆ 17,6 millions d'euros pour les charges à caractère général ;
- ◆ 11,5 millions d'euros pour les opérations d'ordre de transfert entre sections ;
- ◆ 754 000 euros pour les charges financières ;
- ◆ 1,3 millions d'euros pour les autres charges de gestion courante et charges exceptionnelles.

Principales recettes :

Contributions et participations : 130 285 millions d'euros dont :

- ◆ 85,68 millions d'euros par le Conseil départemental ;
- ◆ 44,60 millions d'euros par les communes et EPCI.

Une section d'investissement réalisée de 24,5 millions d'euros.

Principales dépenses d'investissement :

- ◆ 5,828 millions d'euros de dépenses hors AP/CP (immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles, immobilisations en cours) ;
- ◆ 2,856 millions d'euros de dépenses sur autorisation de programme (AP) / Crédit de paiement (CP) / Construction ou extension de bâtiments ;
- ◆ 5,168 millions d'euros de dépenses AP/CP Acquisition de véhicules ;
- ◆ 5400 € de dépenses AP / CP Grosses réparations ;
- ◆ 578 696 € de dépenses AP / CP Systèmes d'information ;
- ◆ 5,887 millions d'euros d'emprunts et dettes assimilées (remboursement du capital de la dette) ;
- ◆ 3,387 millions d'euros d'opérations d'ordre de transfert entre sections ;
- ◆ 215 963 € d'opérations patrimoniales ;
- ◆ 580 192 € d'autres dépenses.

Faits marquants 2023 :

- ◆ Rédaction du règlement budgétaire et financier du SDIS 62 (M57), validé en CASDIS ;
- ◆ Organisation de la chaîne logistique alimentaire pendant les inondations ;
- ◆ Diminution du nombre de rejets par la papeterie départementale ;
- ◆ Mise en place du processus de traitement des ordres de mission pour formation.

Le Groupement de la Commande Publique

Le Groupement de la Commande Publique pilote la stratégie des achats, procède à la passation des procédures des marchés publics et suit l'exécution des marchés publics. Il conseille les services dans le montage juridique du marché public à mettre en place (type de marché, allotissement, durée, conditions d'exécution, critères de jugement des offres...), contrôler les achats de faible montant et veille à la sécurité juridique des achats de l'établissement.

- ◆ Programmation des achats pour piloter les projets d'achat ou le renouvellement des marchés ;
- ◆ 49 consultations rédigées dont 15 appels d'offres ;
- ◆ 8 Commissions d'Appel d'Offres (CAO) ;
- ◆ 88 marchés notifiés ;
- ◆ 1 461 bons de commande contrôlés.

Faits marquants 2023 :

- ◆ Arrivée d'un nouveau chef de groupement en novembre ;
- ◆ Déploiement du logiciel d'aide à la rédaction des dossiers de consultation (3P).

Le Groupement des Affaires Juridiques

Protection fonctionnelle

- ◆ 91 dossiers de dépôts de plainte (dont 54 pour agressions) ;
- ◆ 49 constitutions de partie civile ;
- ◆ 51 audiences ;
- ◆ 220 dossiers d'agressions d'agents en intervention en cours de gestion.

Discipline

- ◆ 7 conseils de discipline ;
- ◆ 22 procédures disciplinaires traitées (sans saisine du conseil de discipline).

Protection des données personnelles

- ◆ 14 fiches de traitement créées ou mises à jour ;
- ◆ 2 analyses d'impact sur la vie privée (logiciels GRH et GFS) ;
- ◆ Pilotage de la création d'une procédure de traitement des images issues des drones.

Archives

- ◆ 13 versements effectués pour un métrage de 122 ml soit environ 1 196 boîtes ;
- ◆ 100 ml d'archives éliminées équivalents à 3 T de papier ;
- ◆ 146 communications de boîtes archives/dossiers effectuées ;
- ◆ 9 visites effectuées en CIS (notamment 19 ml libérés à Harnes et 17 ml libérés à Berck).

Faits marquants 2023 :

- ◆ Refonte des dispositions du RI relatives à l'alcool et aux substances psychoactives ;
- ◆ Refonte des IP discipline ;
- ◆ Travaux en vue de la création du GIP METARISC ;
- ◆ Mise en place des nouveaux contrats d'assurance Dommage aux biens, tous risques matériels, protection sociale des SPV, RC et Cyber risques ;
- ◆ Mise en place de la convention de gestion déléguée des sinistres RC sous franchise avec le courtier et du contrat de prestations d'expertise avec le Cabinet EQUAD ;
- ◆ Déclaration et gestion du sinistre incendie du local chaufferie du CIS Liévin (dossier évalué à 100 000 euros) ;
- ◆ Acquisition et aménagement d'un nouveau local d'archives d'une capacité de 208 ml.

POLE PREVENTION, PREVISION, OPERATIONS

Le site de la direction départementale accueille le CODIS (Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours) et le CTA (Centre de Traitement de l'Alerte) : celui-ci est la plateforme unique de réception des appels 18 dans le département et le CODIS assure la gestion opérationnelle des interventions.

Le pôle est composé de trois groupements de services.

Le Groupement Organisation et Coordination des Secours (GOCS)

La gestion des interventions des sapeurs-pompiers est fondée sur l'articulation CTA-CODIS avec les unités opérationnelles du département.

- ◆ 369 472 appels reçus au CTA/CODIS soit 1 012 appels en moyenne par jour ;
- ◆ 450 sapeurs-pompiers disponibles le jour. 436 disponibles la nuit.

Les interventions sont la partie la plus visible des missions des sapeurs-pompiers : **139 137 interventions** ont été effectuées en 2023 et **121 040 victimes** prises en charge par les sapeurs-pompiers.

La répartition des interventions :

- Secours à personne : 115 448 ;
- Opérations diverses : 9 164 ;
- Incendies : 6 426 ;
- Accidents de la route : 5 787 ;
- Risques technologiques et naturels : 2 312.

Le Groupement Prévision des Risques

La prévision vise à mieux appréhender les risques et apporter un maximum d'informations aux sapeurs-pompiers appelés à intervenir.

L'objectif est de faciliter la prise de décision et de permettre l'organisation d'un dispositif opérationnel adapté à chaque situation. Cette organisation des secours nécessite une préparation en amont pour apporter la réponse opérationnelle la plus efficace possible en situation d'urgence.

Cette préparation à la gestion des crises passe par des études de dossiers relatives à la prévention industrielle et autorisations du droit des sols, par le suivi de la Défense Extérieure Contre l'Incendie, par la planification (organisation, exercices et retours d'expériences).

- ◆ SCDECI : 546. 142 réunions relatives à la DECI, 190 arrêtés DECI ;
- ◆ 26 756 points d'eau incendie ;
- ◆ SIG : 854 remontées de terrain ;
- ◆ mise à jour des atlas pour 4 CIS ;
- ◆ 210 études de dossiers de prévention industrielle à 135 PC, 7 AEU, 50 AIOT, 5 PAC, 6 cas par cas, 4 demandes préalables, 10 éoliens.
- ◆ 25 CSS, 11 CODERST, 26 CLAP ; 30 visios présentation de projet ; 46 visites sur sites.
- ◆ 13 exercices POI ; 1 PCS ; 6 PSBC dont la cathédrale d'Arras ; BINAT 33 (TSLM) ;
- ◆ 73 ETARE dont 2 créations + 90 FCO.

Dossiers grands rassemblements :

- ◆ Finale coupe de France des Rallyes ;
- ◆ Enduropale ;
- ◆ Rallye de la Lys ;
- ◆ Tour des 100 communes ;
- ◆ Touquet Music Beach Festival ;
- ◆ Les 4 jours de Dunkerque ;
- ◆ Festivités du 14 Juillet et feux d'artifices ;
- ◆ Marché de Noël Arras ;
- ◆ Main Square Festival.

Faits marquants 2023 :

- ◆ Arrêté préfectoral RDDECI ;
- ◆ Commissions de sécurité : Canal Seine Nord Europe ;
- ◆ Tunnel-sous-la-Manche : réunions Groupe de Travail de Secours et Sécurité Civile ; Réunions Comité de Sécurité ;
- ◆ Création d'un portail Web pour les zones de ruptures capacitaires (VSAV/FPT/SR/FEN) ;
- ◆ Organisation et encadrement session PRS 1 ;
- ◆ FMPA chefs de site et PCC (Géoconcept Web) ;
- ◆ cartographie et suivi inondations ;
- ◆ Participation aux groupes de travail RO.

Le Groupement Prévention des Risques

La prévention vise à permettre l'évacuation des personnes en danger (risque de panique), à limiter les risques de déclenchement et de propagation d'incendie et faciliter l'intervention des secours.

- ◆ 2601 études de dossiers ;
- ◆ 22 208 établissements recevant du public (ERP) toutes catégories confondues ;
- ◆ 1849 visites (groupes de visite ou visites de commission) ;
- ◆ Taux d'avis défavorables proposés : 10,14% ;
- ◆ 13 interventions RCCI (Recherche des Causes et Circonstances des Incendies).

Etude et suivi de projets d'ampleur :

- ◆ Construction d'un complexe événementiel sur la commune de Boulogne-sur-Mer ; « l'embarcadère » ;
- ◆ Projet du nouvel hôpital de Lens ;
- ◆ Construction d'un parc de loisirs indoor sur la commune d'Aire-sur-la-Lys : « planet'Aire ».

Faits marquants 2023 :

- ◆ Poursuite des travaux liés à la dématérialisation ;
- ◆ Poursuite des travaux de développement de Métarisc ;
- ◆ Application des évolutions réglementaires.

POLE RESSOURCES EMPLOIS ET COMPETENCES

Le pôle se compose de quatre groupements de services : le groupement emplois et gestion des compétences, le groupement ressources humaines (SPP et PATS), le groupement des SPV et le groupement formation/sport.

5 042 agents (tous statuts confondus) composent le SDIS. Les Sapeurs-Pompiers Professionnels (SPP) et les Personnels Administratifs Techniques et Spécialisés (PATS) sont gérés par le

Groupement des Ressources Humaines

- ◆ **1 361** SPP ;
- ◆ **247** PATS.

On compte également 3 434 Sapeurs-Pompiers Volontaires (SPV) gérés par le **Groupement des Sapeurs-Pompiers Volontaires et de la Citoyenneté**

- ◆ dont **217** SPV SSSM ;
- ◆ La durée moyenne d'engagement est de 10,1 ans ;
- ◆ **14** SNU et **3** services civiques ;
- ◆ **398** engagements ;
- ◆ **199** accidents en service.

Faits marquants 2023 :

- ◆ Achèvement du plan de recrutement de 150 sapeurs-professionnels (2019-2023)
- ◆ Réalisation des Lignes Directrices de Gestion 2024-2026 ;
- ◆ Gestion administrative et financière des inondations ;
- ◆ Expérimentation de l'engagement gradué ;
- ◆ Nouvelle procédure de recrutement SPV en 10 étapes et fidélisation des recrues ;
- ◆ Finalisation du répertoire de métiers, des référentiels des activités et des compétences ;
- ◆ Expérimentation d'un cadencement des mobilités et des avancements de grades.

Le Groupement Formation/Sport

L'École Départementale d'Incendie et de Secours (EDIS) dispense une grande partie de la formation primordiale pour les personnels SPP, SPV et PATS en collaboration avec plusieurs organismes comme le CNFPT, ECASC, ENSOSP...

3 328 stagiaires ont été formés hors FMPA (Formation Maintien et de Perfectionnement des Acquis) dont 1 218 Sapeurs-Pompiers Volontaires.

Soit 15 551 journées stagiaires (hors FMPA) au total, réparties comme suit :

- ◆ 6 330 journées organisées à l'EDIS ;
- ◆ 6 867 journées organisées par les groupements territoriaux ;
- ◆ 1 623 journées organisées par les écoles nationales ;
- ◆ 731 journées organisées par le CNFPT.

Faits marquants 2023 :

- ◆ Publication du Plan Formations et Compétences 2024-2026 ;
- ◆ Publication du Règlement de mise en œuvre du CPA et des autres dispositifs d'accompagnement et organisation d'une première commission de traitement des dossiers ;
- ◆ Abonnement à la plateforme en ligne SKILLEOS ;
- ◆ Organisation de 3 Formations d'Intégration de Sapeurs-Pompiers Professionnels (FI SPP) composées de 16 stagiaires chacune.

POLE DES MOYENS

Le pôle est composé de quatre groupements de services.

Le Groupement gestion du parc immobilier

Ainsi en 2023, le groupement patrimoine immobilier, chargé de la partie bâtiminaire avec notamment les constructions neuves ainsi que les travaux d'entretien et les grosses réparations concernant l'ensemble du SDIS du Pas-de-Calais, a lancé les projets suivants :

- ◆ poursuite des études pour la construction du CIS de Frévent et de la transformation de l'accueil ;
- ◆ finalisation des travaux d'extension du CIS d'Avesnes-le-Comte ;
- ◆ lancement des travaux de réhabilitation de l'ancien CIS de Lens en Groupement Territorial Est ;
- ◆ réception du CIS Arras et démarrage des études pour la construction du CIS Boulogne-sur-Mer sous maîtrise d'œuvre du Conseil départemental.

Le Groupement technique et logistique

Il est constitué d'un service logistique, d'un service contrôle et maintenance et d'un service véhicules. Un groupement qui a notamment la charge :

- ◆ de l'habillement des Sapeurs-Pompiers Professionnels (SPP), Volontaires (SPV) et des personnels techniques. Au total, ce sont plus de 5 000 personnes qui sont habillées par le SDIS 62 ;
- ◆ des véhicules répartis sur le département ;
- ◆ la maintenance préventive et curative de tous les engins du SDIS du Pas-de-Calais ;
- ◆ de l'acquisition ou du renouvellement de véhicules.

Le Groupement des Systèmes d'Information et le Groupement réseaux et télécommunication

- ◆ Données embarquées : généralisation du déploiement des fiches bilans dématérialisées ;
- ◆ Pilotage, suivi et accompagnement des projets du schéma directeur des systèmes d'information ;
- ◆ Renforcement de la sécurisation du Système d'Information ;
- ◆ Mise en production des nouveaux logiciels de suivi et exécution financière, traitement de la paie et gestion des formations ;
- ◆ Travaux sur la réorganisation du groupement pour préparer les enjeux importants qui vont impacter le SDIS 62 : NEXSIS, RRF, téléphonie sur IP, urbanisation des SI, refonte du système de partage de données et la Di GEDE (Digitalisation de la Gestion Électronique de l'Information et des Documents de l'Établissement) au travers des processus métiers ; travaux en partenariat avec le BPM sur le développement de METARISC.

Faits marquants 2023 :

- ◆ Fusion du Pôle performance et système d'information avec le Pôle patrimoine immobilier et logistique.

POLE SANTE, SECOURS MEDICAL ET QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

Le Groupement Santé

Opérations :

En 2023, nous avons recensé :

- ◆ 7 807 interventions en VLSSSM (dont 2 194 à la demande du SAMU) ;
- ◆ 104 missions de soutien santé opérationnel ont été assurées.

Aptitude :

- ◆ 4 568 visites médicales ont été réalisées dont :
 - 65 à la Direction départementale ;
 - 1 674 au groupement territorial Est ;
 - 1 326 au groupement territorial Centre ;
 - 1 503 au groupement territorial Ouest.

Le Groupement Logistique Pharmacie

- ◆ Nombre de bouteilles d'oxygène délivrées : 4 597 ;
- ◆ Nombre de commandes VSAV/SUAP : 1 008 ;
- ◆ Nombre de maintenances préventives réalisées : 319 ;
- ◆ Nombre de maintenances préventives réalisées en interne : 216 ;

- ◆ Nombre de maintenances curatives réalisées par prestataire : 10 ;
- ◆ 1 440 demandes d'intervention technique ;
- ◆ Nombre de Pentrox utilisés : 118 ;
- ◆ Nombre d'ampoule de Morphine délivrées : 677.

Le Groupement Hygiène et Sécurité

Le Groupement Hygiène et Sécurité assiste et conseille l'autorité territoriale en matière de prévention des risques professionnels. Cette politique de prévention des risques est assurée par un réseau composé de 2 conseillers de prévention, 2 PATS spécialisés en hygiène et sécurité et 36 assistants de prévention. En 2023, 20 agents ont été formés en tant qu'assistant de prévention et 16 ont bénéficié d'une formation de maintien des acquis.

Dans le cadre de ses missions principales, le Groupement Hygiène et Sécurité assure l'évaluation des risques professionnels par la mise à jour du Document Unique. Le Groupement Hygiène et Sécurité assure également le suivi des accidents de service : 424 déclarations d'accident toute catégorie confondues transmises via l'Intranet, a mené 3 enquêtes accidents et 3 Partage d'Information d'Accident de Service (PIAS).

- ◆ nombre d'aménagements de poste de travail : 35 pour 18 746 € ;
- ◆ 1 dossier d'analyse « vecteurs de l'unité nautique » ;
- ◆ 1 procédure « punaises de lit » validée en F3SCT ;
- ◆ La participation à l'action HAP de la médecine du travail pour les ateliers automobiles (prévention des risques CMR)
- ◆ 1 étude ergonomique menée par un ergonomiste de la médecine du travail ;
- ◆ 28 agents formés en travail en hauteur.

Faits marquants 2023 :

- ◆ Recrutement interne de 20 nouveaux assistants de prévention et organisation au sein du SDIS62 de la 1ère formation préalable obligatoire ;
- ◆ Lancement de la démarche de l'évaluation des risques professionnels pour réaliser le Document Unique pour l'ensemble des CIS, groupements territoriaux et services de la Direction ;

- ◆ Coupe du monde de rugby : appui logistique sur Lille ;
- ◆ Fin des travaux de réaménagement des locaux du GLP ;
- ◆ Recrutement d'un technicien biomédical et création d'un laboratoire biomédical ;
- ◆ Audit Supply Chain : mise en place d'une optimisation de la chaîne logistique ;
- ◆ Modification du parc départemental en bouteilles Oyan ;
- ◆ Déploiement des DGT7 sur tout le département.

LES UNITES SPECIALISEES

Les Unités spécialisées du SDIS 62 sont prêtes à intervenir en renfort des secours traditionnels. Elles ont chacune un domaine d'intervention spécifique et sont identifiées comme suit :

- L'Unité **Risques Technologiques** (URT) ;
- L'unité **Secours en Milieu Périlleux et Montage** (SMMP) ;
- L'Unité **nautique** ;
- L'Unité **de Sauvetage d'Appui et de Recherche** (USAR) ;
- L'Unité **d'Intervention à Bord des Navires et des Bateaux** (IBNB).

LES FAITS MARQUANTS DE L'ETABLISSEMENT

Sur le plan opérationnel :

- ◆ Attentat à la cité scolaire Gambetta-Carnot ;
- ◆ Une année marquante en matière d'accidentologie routière ;
- ◆ Feux d'Espaces Naturels (FEN) : 347 incendies sur le département représentant 74 hectares brûlés ;
- ◆ Tempête Ciaran et gestion de la première période de la crise liée aux inondations dans le département ;
- ◆ Participation du SDIS 62 aux renforts dans le cadre des violences urbaines en région parisienne ;
- ◆ Plusieurs interventions marquantes en matière de sauvetage de migrants.
Sur le plan institutionnel :
- ◆ Inauguration du nouveau Centre d'incendie et de secours d'Arras ;
- ◆ Travaux de refonte de l'organigramme ;
- ◆ Travaux du Comité technique et de pilotage chargés de la révision du règlement opérationnel.

GLOSSAIRE

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, états, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Épargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses de la section d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : Epargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

FICHE D'IDENTITE

<ul style="list-style-type: none"> ◆ Forme juridique : Etablissement Public Administratif ◆ Siège social : ZA des chemins croisés 18 rue René Cassin 62052 Saint-Laurent-Blangy ◆ Dotations : 13 674 892 € ◆ Date de clôture : 31/12 ◆ Siret : 286 200 019 000 45 ◆ Effectif moyen : 4 783 agents (4 542 sapeurs-pompiers dont 1 321 professionnels et 3 221 volontaires, et 241 personnels administratifs, techniques et spécialisés (PATS)) ◆ Président : Raymond GAQUERE (Conseiller départemental) ◆ Directeur : Contrôleur général Philippe RIGAUD jusque 02/2024 	Mission / Cœur de métier : <ul style="list-style-type: none"> ◆ Les services d'incendie et de secours sont chargés de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies. ◆ Ils concourent, avec les autres services et professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours d'urgence.
--	--

Liens avec le DEpartement

Niveau de représentation du Département : Représentation au Conseil d'administration : 18 membres sur 25, soit 78%.	Contribution financière du Département : <ul style="list-style-type: none"> - BP 2024 : 88 082 000 € en fonctionnement et 2 000 000 € en investissement - CA 2023 : 85 682 000 € en fonctionnement
Représentants du Département dans la structure : 18 titulaires : Raymond GAQUERE, Alain DE CARRION, Pierre GEORGET, Philippe DUQUESNOY, Evelyne NACHEL, Véronique THIEBAUT, Sébastien CHOCHOIS, Sandra MILLE, Jean-Luc DUBAELE, Alain MEQUIGNON, Jean-Jacques COTTEL, Benoit ROUSSEL, Karine GAUTHIER, Brigitte PASSEBOSC, Sébastien HENQUENET, Frédéric MELCHIOR, Emmanuelle LAPOUILLE, François VIAL.	Conventions : <ul style="list-style-type: none"> - Conventions de groupement de commandes sur les fluides : gaz et électricité. - Convention pluriannuelle: 01/01/2023 au 31/12/2027.

ACTIVITES 2023

CHIFFRES CLES

<ul style="list-style-type: none"> ◆ 139 137 interventions , dont : <ul style="list-style-type: none"> - Secours à personnes : 115 448 ; - Accidents de la circulation : 5 787 ; - Incendies : 6 426 ; - Opérations diverses : 9 164; - Risques technologiques et naturels : 2 312; - Nombre total de victimes prises en charge : 121 040. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Gestion des interventions / Centre de Traitement de l'Alerte (CTA) et le Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours (CODIS) : 369 472 appels (soit 1 012 appels en moyenne par jour). ◆ Périmètre départemental : <ul style="list-style-type: none"> - 4 721 sites ERP soumis à contrôle sur le territoire ; 33 sites SEVESO ; - 890 communes.
--	--

PRINCIPAUX EVENEMENTS

- ◆ Réalisation de plus de 139 000 interventions dont plus de 3000 suite aux inondations ;
- ◆ Aboutissement du projet « amélioration du parcours patient » avec la mise en place de la dématérialisation de la fiche bilan des victimes ;
- ◆ Signature d'une convention pluriannuelle 2023-2027 avec le Département du Pas-de-Calais qui renforce la relation partenariale et instaure la mise en place d'un comité de suivi ;
- ◆ Modification de l'organigramme du Service départemental d'incendie et de secours pour marquer l'arrivée des sous-directions ;
- ◆ Passage à la nomenclature comptable M57 et au compte financier unique ;
- ◆ Réalisation de plusieurs projets d'aménagements et de constructions : démarrage des travaux des CIS d'Avesnes-le-Comte et du groupement territorial Est dans l'ancien CIS de Lens ;
- ◆ Report de la construction du CIS de Frévent ;
- ◆ Mise en œuvre de la Loi Matras avec l'intégration des TSSU (Technicien en Soins et Secours d'Urgence), au travers de la reconnaissance des sapeurs-pompiers comme soignants et avec la réforme des transports sanitaires urgents et de leur participation à la garde créant une indemnité de substitution (12 euros par heure d'immobilisation) pour l'adaptation de la couverture opérationnelle du SDIS dans les secteurs non couverts par une garde ambulancière (principalement dans les secteurs ruraux) ;
- ◆ Conventions et partenariats :
 - ⇒ Conventions relatives aux conditions d'occupation du domaine public du SIDEN-SIAN (et ses régies NOREADE) afin de poursuivre l'exploitation d'un dispositif de radiocommunication par le SDIS ;
 - ⇒ Renouvellement de la convention de partenariat relative aux cadets de la sécurité civile entre le Service départemental d'incendie et de secours et le collège Paul Langevin de Boulogne-sur-Mer ;
 - ⇒ Convention RTE – ENEDIS / SDIS – Convention de partenariat ;
 - ⇒ Convention d'observation au profit d'étudiants de HEC.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

- ◆ Préparation à la succession du Contrôleur général Rigaud, en retraite à compter de 02/2024 ;
- ◆ Préparation au soutien opérationnel des jeux olympiques 2024 ;
- ◆ Acquisition de matériels de lutte contre les incendies répondant au pacte capacitaire sur les feux de forêts au plan national et formation de plus de 150 personnels à la lutte contre les feux d'espace naturel ;
- ◆ Rédaction et prévision d'adoption d'un règlement opérationnel et d'un règlement budgétaire et financier.

COMPTES EN EUROS

BILAN 2023		COMPTE DE RESULTAT 2023
Actif immobilisé : 120 752 368 €	Capitaux propres : 75 304 230 €	Produits d'exploitation : 139 669 557 €
Actif circulant (hors trésorerie) : 4 148 516 €	Total des dettes : 61 129 608 €	dont subventions et participations : 131 017 703 €
Trésorerie : 12 291 120 €	Total bilan : 137 192 004 €	Charges d'exploitation : 136 777 376 €
RATIOS 2023		Résultat d'exploitation : -1 363 623 €
Indépendance financière (poids de la dette) : 42%		Résultat financier : -754 024 €
Durée apparente de la dette : 5,8 ans		Résultat exceptionnel : 3 388 584 €
Trésorerie en jours d'exploitation : 35 jours		Résultat de l'exercice : 1 270 937 €
Fonds de roulement : 9 516 251 €		Epargne brute : 9 405 284 €
Besoin en fonds de roulement : -2 774 869 €		Epargne nette : 3 517 429 €
		Total des produits : 139 926 614 €
		Financement du Département (€ et %) : 85 682 000 € soit 61%

Date de mise à jour des données : 28/06/2024



pasdecalais.fr •    



*Arena Stade Couvert
Liévin*



Pas-de-Calais
Mon Département



**Rapport
d'activité 2023
des établissements
publics et organisme
associés (EPOA)**



ARENA STADE COUVERT



Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA) se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers, dans un souci de proximité et de développement des territoires.

Cela se traduit par une présence des services publics sur l'ensemble du territoire, en maintenant intégralement les politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes.

Cela se concrétise également par le renforcement du dialogue avec l'ensemble des partenaires, dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM).

C'est enfin la mise en place d'un dialogue permanent dans les territoires, par l'animation de commissions territoriales et la contractualisation avec les intercommunalités, les communes et de nombreux partenaires, que ce service public de qualité peut s'exercer au plus près des populations de notre département.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions que ces Etablissements Publics et Organismes Associés mènent tout au long de l'année,

Dans tous les domaines, sanitaire, médico-social, culturel, sportif, touristique, 2022 a été synonyme de renouveau, avec des projets mis en œuvre, au service des publics et de la promotion de notre département, et ce, malgré une augmentation des charges indéniable, en énergie, en carburant et en fournitures, notamment.

Pour autant, par leur professionnalisme et grâce au soutien actif du Département, ces EPOA ont su s'adapter, pour accompagner nos concitoyens, dans une relation de proximité et de solidarité maintenue.

Les liens de collaboration étroits et constants entre les EPOA et le Département sont une condition essentielle à une action publique locale efficace et agile.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



Éditorial du Président de l'Aréna Stade Couvert

Notre stade est un véritable lieu de vie pluridisciplinaire. Avec nos partenaires institutionnels, le milieu sportif, sans oublier l'Education Nationale et les nombreuses autres entités, chacun participe au développement de ce bel équipement. Le prochain projet d'établissement fixera les grandes lignes des différents secteurs d'activité et la perspective des Jeux Olympiques de 2024 va nous permettre d'aller encore plus loin dans nos objectifs.

La ligue d'Athlétisme, la ligue des Hauts-de-France de Football, le milieu sportif de manière générale, Vivalley Campus, avec ses startups innovantes liées à l'économie du sport et du sport-santé, participent également à son développement et à son rayonnement.

Les sociétés de production s'intéressent à l'Aréna Stade Couvert et génèrent de belles dates comme ce fût le cas avec le show de Redouane Bougheraba en avril, et les programmations de Patrick Bruel en mars 2024, les Goldmen, tribute Queen et Oasis en première partie et le concert de Renaud.

Élément exceptionnel, la nouvelle miss France a séjourné une semaine à l'Aréna Stade Couvert où elle a été élue miss Nord Pas-de-Calais avant de remporter le titre suprême avec plus de 4000 spectateurs.

Le meeting d'athlétisme, premier meeting en salle au monde, a marqué les esprits une fois de plus, avec à nouveau un record du monde à la clé.

L'ambition partagée est simple, proposer une actualité événementielle forte, multidisciplinaire et multi-activités, en investissant au mieux les deniers publics, et en développant au quotidien l'activité de l'équipement, au-delà des grands événements sportifs ou de spectacle.

La partie hôtellerie et restauration, en complément de l'arène, contribue à la bonne santé de la structure.

Comme toujours avec mes collègues élus, nous faisons en sorte de confirmer l'élan donné à notre Aréna, surtout à l'approche des jeux 2024. L'année 2024 ne fera que confirmer l'attrait de notre très bel équipement.

Antoine SILLANI

Président du Syndicat Mixte

MISSIONS ET ORGANISATION

L'Aréna a pu rayonner dans de nombreux domaines en 2023. De nombreux événements très diversifiés ont pu s'y dérouler.

En effet, c'est cette même diversité qui nous permet de continuer à nous développer dans les différents secteurs que sont l'hôtellerie, la restauration, la formation, les concerts, manifestations sportives internationales, etc.

Dans le domaine du sport, le meeting de Liévin a été classé une nouvelle fois 1^{er} au monde et nous avons pu réaliser le super enduro moto avec des aménagements exceptionnels et 1 million de vues sur Youtube.

Comme chaque année, tout ceci a fait briller l'Aréna dans le monde entier.

Fait exceptionnel également, lors de l'élection de miss Nord-Pas-de-Calais, notre finaliste est devenue miss France 2024.

L'année 2024 sera très riche également en événements avec le concert, entre autre, de Patrick Bruel et la 1^{ère} coupe du monde de Triathlon en salle.

Comme toujours l'équipe du Stade Couvert prend plaisir à participer et à œuvrer au développement de ce magnifique équipement.

PERSONNEL

L'état du personnel de la structure en 2023 :

Cadres :

- 1 Directeur
- 1 Directeur Adjoint Technique
- 1 Responsable Administrative et Financière
- 1 Responsable Hébergement et restauration

Non cadres :

- 4 Techniciens
- 6 Techniciennes de surface (dont un départ en décembre 2023)
- 2 Agents d'accueil (1 en arrêt maternité)
- 1 Assistante de développement
- 1 Chargé de communication (apprentie)
- 1 Assistant comptable

BILAN DES ACTIONS

LA RESTAURATION

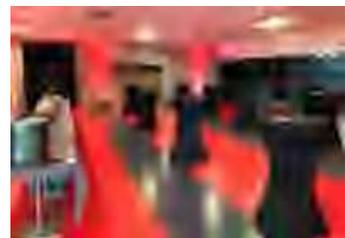
Le coût des prestations de l'externalisation de la restauration pour 2023 représente 593 K€ contre 566 k€ pour 2022.

La cantine scolaire a pris fin la première semaine de juillet avec 22 800 repas en moins par rapport à 2022, compensés par les repas self liés aux prestations courantes, en hausse par rapport à 2022.

LA LOCATION DE SALLES DE COURS, DE SALLES DE REUNION ET DE L'AMPHITHEATRE

L'amphithéâtre est toujours un élément important et attractif dans le cadre des séminaires et colloques.

Par rapport à 2022 la location de cet espace est restée stable, tandis que la location des salles de cours a progressé de 20 000 €, tout comme les espaces de réception de 16 000 €.



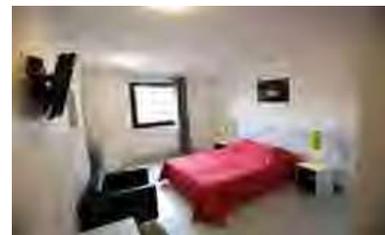
CA	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Salles de cours	28 630 €	41 022 €	88 109 €	45 615 €	40 567 €	30 900 €	37 571 €	27 655 €	34 717 €	10010 €	17461 €	13 865 €	34 422 €
Amphithéâtre	25 550 €	9 120 €	Fermeture	Fermeture	Fermeture	2 110 €	8 557 €	5 555 €	22680 €	1950€	5515€	11 770 €	12720 €
Salles de réception	300 €	750 €	Fermeture	Fermeture	Fermeture		1 117 €	1 099 €	4899 €	960€	2766€	8 425 €	24 008 €

L'HEBERGEMENT

Pour 2023, ont été réalisés 17 328 nuitées, 73 119 repas dont 33 428 repas scolaires, pour la période de janvier à juillet.

Le chiffre d'affaires de la restauration principale représente 806 000 € en 2023.

Celui des nuitées a évolué de 30 % par rapport à 2022, soit 343 000 € en 2023, contre 262 000 € en 2022.



	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Pension Complète Confort	167	209	416	663	353	468	1402	373	23	891	777	612	6354
Demi-pension Confort	745	342	1145	371	829	696	0	149	669	549	1077	450	7022
Nuitée Confort	286	683	80	113	554	364	7	97	552	722	350	144	3952
Total nuitées	1198	1234	1641	1147	1736	1528	1409	619	1244	2162	2204	1206	17328

L'EVENEMENTIEL

Les données d'activités pour 2023 (petits et grands évènements)

- 20 évènements sportifs (stages, compétitions, trail, meeting, Triathlon, Supercross) représentant 68 jours ;
- 4 spectacles et concert (12 jours) : miss Nord-Pas-de-Calais, Réduane Bougheraba ; Tattoo ; Frédéric François ;
- 38 foires, salons, congrès, séminaires (86 jours) ;

38 séminaires (Salon Green Business Days, Groupe LEMPEREUR, Caisse d'épargne...)



20 compétitions sportives (Meeting, Supercross handisport...)



4 concerts et spectacles (miss Nord-Pas-de-Calais, Réduane Bougheraba, Tattoo, Frédéric François).



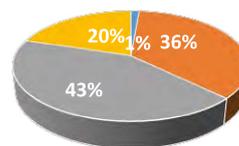
BILAN FINANCIER 2023

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DE LA REGIE ASC

LE MONTANT DES RECETTES DE LA REGIE ASC

Pour l'exercice 2023 est de **4 702 160,42 €** répartis, entre-autre, de la façon suivante :

- ◆ Prestations de services (dont taxe de séjour) : 1 683 447 €
- ◆ Subvention d'exploitation : 2 000 000 € ;
- ◆ Autres produits de gestion et exceptionnels : 12 464 € ;
- ◆ Atténuations de charges : 62 942 € ;
- ◆ Excédent reporté 2022 : 943 307 €.



- Atténuations de charges
- Produits de services
- Subventions d'exploitation
- Excédent reporté 2022

LE MONTANT DES DEPENSES DE LA REGIE ASC

Pour l'exercice 2023, **3 591 372,33 €** répartis de la façon suivante :

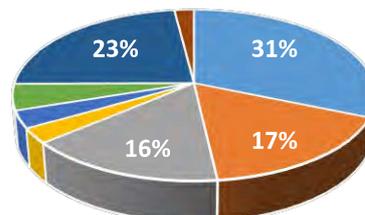
- ◆ Dépenses de fonctionnement : 2 511 915 € ;
- ◆ Dépenses de personnel : 1 008 388 € ;
- ◆ Divers (formation, titres annulés...) : 71 069 €.

Le poste dépenses de personnel est composé de :

- ◆ La masse salariale : 832 212 € ;
- ◆ Le personnel extérieur et intérimaire : 176 175 €.

Le poste dépenses de fonctionnement est composé, entre-autre, de :

- ◆ La sous-traitance : 1 124 971 € ;
- ◆ Les fluides : 606 481 € ;
- ◆ La maintenance et l'entretien : 660 665 €.



- Sous traitance
- Fluides
- Maintenance multitechnique et entretien
- Locations immobilières et mobilières
- Autres dépenses courantes
- Personnel intérimaire et extérieur
- Personnel Permanent
- Charges exceptionnelles

RESULTAT DE LA REGIE ASC POUR L'EXERCICE 2023

Avec un total de recettes de 4 702 160,42 € et de dépenses de 3 591 372,33 €, l'excédent de l'année 2023 de la régie ASC s'élève à **1 110 788,09 €**.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU SYNDICAT MIXTE –

PARTIE FONCTIONNEMENT

Le montant des recettes de l'exercice 2023 est de

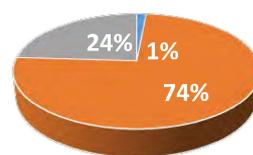
4 971 223,73 €, Répartis, entre-autre, de la façon suivante :

- ◆ Excédent de fonctionnement 2022 : 1 192 794 € ;
- ◆ Participation des collectivités : 3 694 111 € ;
- ◆ Amortissements sur équipement : 72 962 €.

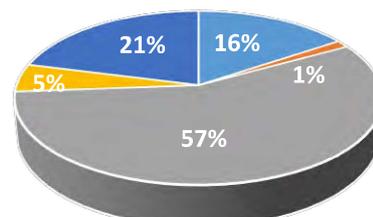
Le montant des dépenses de l'exercice 2023 est de **4 032 917,64 €** répartis, entre-autre, de la façon suivante :

- ◆ Services extérieurs (impôts, locations, maintenance, honoraires, contrats de prestations...) : 629 785 €.
- ◆ Charges de personnel : 54 464 €.
- ◆ Remboursement emprunts (intérêts) : 211 000 €.
- ◆ Subventions aux associations : 2 290 002 €.
- ◆ Dotations aux amortissements : 847 666 €.
- ◆ Subvention du Syndicat Mixte : 2 000 000 €.

Un total de recettes de **4 971 223,73 €** et de dépenses de **4 032 917,64 €**, l'excédent de l'année 2023 de la section fonctionnement s'élève à **938 306,09 €**.



- Amortissements sur équipement
- Dotations, subventions et participations
- Résultat de l'exercice 2022

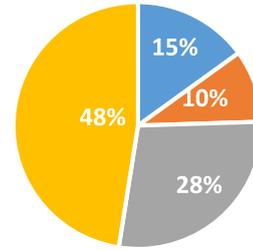


- Charges à caractère général (impôts 340 K€)
- Charges de personnel et frais assimilés
- Subvention Régie et Organismes Sportifs
- Charges financières Intérêts d'emprunts
- Opérations d'ordre de transfert entre sections

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU SYNDICAT MIXTE – PARTIE INVESTISSEMENT

Le montant des recettes de l'exercice 2023 est de **1 783 699,03 €** répartis, entre-autre, de la façon suivante :

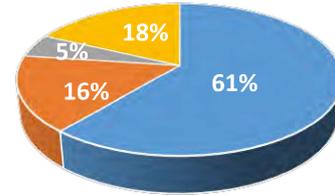
- ◆ Excédent de fonctionnement : 267 533 € ;
- ◆ Dotations aux amortissements : 847 666 € ;
- ◆ Subvention d'investissement : 170 000 € ;
- ◆ Emprunts et dettes assimilées : 498 500 €.



- Excédent de fonctionnement capitalisé
- Subventions d'investissement reçues
- Emprunts et dettes assimilées
- Dotations aux amortissements

Le montant des dépenses de l'exercice 2023 est de **1 487 199 €** réparties, entre-autre, de la façon suivante :

- ◆ Emprunts et dettes assimilées : 907 503 € ;
- ◆ Immobilisations corporelles : 239 312 € ;
- ◆ Amortissements subvention d'équipements : 72 852 € ;
- ◆ Résultat de l'exercice 2022 : 267 533 €.



- Emprunts et dettes assimilés
- Immobilisations corporelles
- Amortissements subvention équipements

Avec un total de recettes de 1 783 699,03 € et de dépenses de 1 487 199,38 €, l'excédent de l'année 2023 de la section investissement s'élève à **296 499,65 €**.

BILAN DES ACTIONS 2023

Pour l'année 2023, la fréquentation s'est maintenue avec les manifestations suivantes :

I. DANS LE DOMAINE DU SPORT

- Handisport EDF - 09 février 2023 ;
- Meeting d'athlétisme - 15 février 2023 ;
- Comité d'équitation - 12 mars 2023 ;
- 50km nocturne de Liévin - 25-26 mars 2023 ;
- Super Enduro - 25 novembre 2023 ;
- Stages et entraînements de football et d'athlétisme I



II. DANS LE DOMAINE CULTUREL :

- Rencontres et Confidences RC LENS - 16 mars 2023 ;
- Rédouane Bougheraba - 01 avril 2023 ;
- Voitures anciennes - 28 mai 2023 ;
- Miss Nord-Pas-de-Calais - 14 octobre 2023 ;
- TATOO Musical - 02 septembre 2023



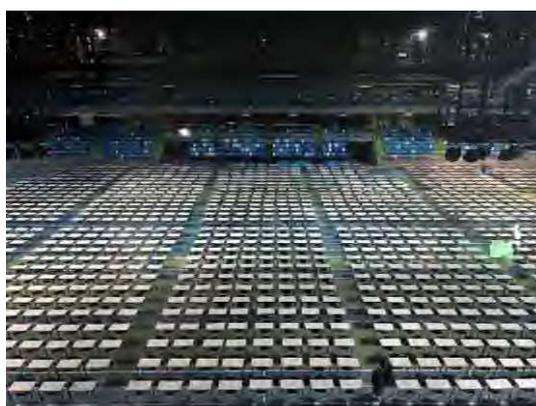
III. DANS LE DOMAINE DES SALONS/CONGRES/SEMINAIRES/AUTRES :

- Voeux de la ville de Liévin - 13 janvier 2023 ;
- Voeux de la Région - 20 janvier 2023 ;
- Pep 62 - 22 mars 2023 ;
- UFOLEP - 24-25 mars 2023 ;
- Assises Acom France - 31 mars 2023 ;
- Assemblée UNRP - 03-04 mai 2023 ;
- Job dating Pôle Emploi - 02 juin 2023 ;
- Caisse épargne - 16 et 21 juin 2023 ;
- Pôle emploi - 19-28 juin 2023 ;
- Marathon UNEAL - 23 septembre 2023 ;
- Séminaire des pompiers - 03-05 octobre 2023 ;
- DRAJES - 10 octobre 2023 ;
- AG CD62 - 11 novembre 2023 ;
- Spectacle du Département - 29 décembre 2023 ;
- Séminaire FFA 01-03 décembre 2023 ;
- Green Business Days CALL - 30 mars 2023 ;
- Salon du groupe Lempereur - 14 mai 2023 ;
- Salon du voyage - 09 décembre 2023.



IV. LES CONCOURS :

- Concours rédacteur CDG 62 - 19 octobre 2023 ;
- Concours gardien de la paix - 07 mars 2023.



PERSPECTIVES 2024

I. DANS LE DOMAINE DU SPORT

- Meeting d'athlétisme - 10 février 2024 ;
- Triathlon Indoor coupe du monde - 30 mars 2024 ;
- 50km nocturne de Liévin - 30 mars 2024 ;
- Arena trail - 06 juillet 2024 ;
- Grand trail nocturne - 26 octobre 2024 ;
- Stages et entraînements de football et d'athlétisme toute l'année.



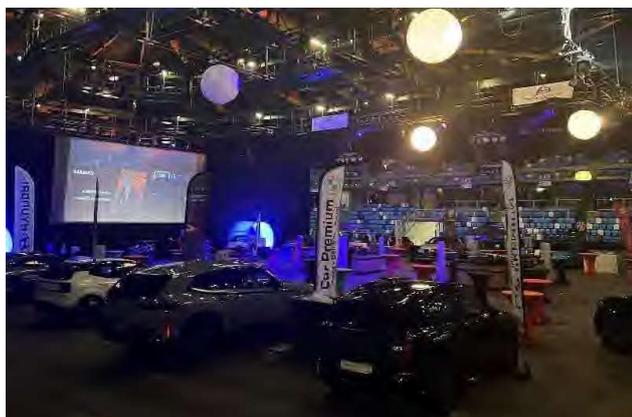
II. DANS LE DOMAINE CULTUREL :

- Concert Patrick BRUEL – 24 mars 2024 ;
- Triathlon indoor – du 25 au 30 mars 2024 ;
- Concert de Frédéric François – 06 avril 2024 ;
- Concert de Goldman – 24 mai 2024 ;
- Miss Nord Pas-de-Calais 19 octobre 2024 ;
- Concert de Renaud – 16 novembre 2024 ;
- Marcel et son orchestre – 30 novembre 2024.



III. DANS LE DOMAINE DES SALONS/CONGRES/SEMINAIRES/AUTRES :

- Séminaire des pompiers - 09-11 janvier 2024 ;
- Voeux de la Région - 19 janvier 2024 ;
- Groupe Lempereur : 25 janvier 2024 ;
- Voeux de la ville – 12 janvier 2024 ;
- Concours lieutenant - 12 mars 2024 ;
- ACOM France - 05 avril 2024 ;
- UIMM - 16 mai 2024 ;
- CESER – 21 juin 2024 ;
- Département 62 – 26 juin 2024 ;
- CFDT – 11 avril ;
- Challenge Event – 09 juin 2024 ;
- IREV - 25 juin 2024 ;
- DRAJES 24 juin 2024 ;
- Caisse d'épargne – 28 juin 2024 ;
- Séminaire des pompiers - 01-03 octobre ;
- Salon du voyages – 07 décembre 20242024 ;
- EPDEF - 18 décembre 2024 ;
- Advitam – 12 décembre 2024.



GLOSSAIRE

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, états, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Épargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses de la section d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : Épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

ARENA STADE COUVERT DE LIEVIN

FICHE D'IDENTITE

- ◆ **Forme juridique** : Syndicat mixte ; mode de gestion : régie dotée de la seule autonomie financière chargée de la gestion du stade
- ◆ **Siège social** : Chemin des Manufactures 62800 LIÉVIN
- ◆ **Dotations** : 433 628 €
- ◆ **Date de clôture** : 31/12
- ◆ **Siret** : 256 202 722
- ◆ **Effectif moyen** : 18 ETP
- ◆ **Président** : Antoine SILLANI
- ◆ **Directeur** : Jean-Marie PETITPRE
- ◆ **% Détention** : Région (40%), CALL (35%) et CD62 (25%)

Mission / Cœur de métier :

Inaugurée en 1986 et plusieurs fois rénovée, l'Aréna Stade Couvert accueille de nombreux événements sportifs, culturels (concerts et spectacles) et d'entreprise (congrès, séminaires, formations, salons, etc.) d'envergure régionale, nationale et internationale.

Dotée de 34 000 m2 de complexe, la structure dispose :

- d'une salle de spectacle dont la capacité est de 14 000 spectateurs ou 6 000 places assises ;
- d'un amphithéâtre de près de 300 places ;
- des espaces de réception et des salles de réunion ;
- d'un self-restaurant de 350 places ;
- d'un hébergement doté d'une capacité de 181 lits.

La structure accueille à l'année la [Ligue Hauts-de-France d'athlétisme](#), ainsi que les [pôles espoirs masculin et féminin de la Ligue Hauts-de-France de football](#).

LIENS AVEC LE DEPARTEMENT

Niveau de représentation du Département

Représentation au conseil syndical : 25% de conseillers départementaux.

Représentants du Département dans la structure :

- 5 titulaires : Ludovic LOQUET, Maryse CAUWET, Emmanuelle LEVEUGLE, Sébastien HENQUENET, Stéphanie RIGAUX ;
5 suppléants : Evelyne NACHEL, Cécile YOSBERGUE, Michel DAGBERT, Emmanuelle LAPOUILLE, Maïté MULOT- FRISCOURT.

Contribution financière du Département :

BP 2024 : 966 028 € dont 796 028 € en fonctionnement et 170 000 € en investissement

2023 : 966 028 € dont 796 028 € en fonctionnement et 170 000 € en investissement

Conventions :

Convention annuelle au titre de la participation financière ;

Convention de location pour la formation des assistants familiaux ; consentie jusqu'au 31/10/2028.

ACTIVITES

CHIFFRES CLES

Patrimoine géré : Stadium Aréna, amphithéâtre, terrains de foot, salles de réception, chambres, salle de cours, espace de restauration, gestion des entretiens de nombreux parkings.

L'activité de l'Aréna est foncièrement orientée sur les grands événements sportifs : meeting international d'athlétisme, coupe du monde de lutte, la fed cup de tennis, championnat de France de judo, match de préparation aux JO de basketball, équipe de France de handball, championnats de France de gymnastique, championnat du monde d'agility, tournoi International de hockey, championnat d'Europe de hockey, volleyball, tennis de table, boxe, football, escrime, karaté, badminton.

Activités 2023 :

17 323 nuitées réalisées / 67 751 repas servis (petits déjeuners, diners, prestations de repas de direction) ;

20 événements sportifs (stages, compétitions, trail, meeting) représentant 68 jours ;

3 spectacles (11jours): élection Miss Nord-Pas-de-Calais, Tattoo Musical, Redouane Bougheraba;

38 foires, salons, congrès (86 jours) ;

PRINCIPAUX EVENEMENTS

En 2023, le nombre de manifestations est estimé à une soixantaine (stages, formations...), incluant une quarantaine de foires et de salons, une vingtaine d'événements sportifs de grande ampleur (meeting, triathlon, compétitions, trail) dont le super cross en salle avec les plus grands pilotes dans le cadre d'une manche de la coupe du monde.

La comptabilité du syndicat mixte est passée en M57 pour son budget principal au 01/01/2023.

L'Aréna Stade Couvert a reçu le 24 février 2023, la ministre des sports, Amélie Oudéa-Castéra où des athlètes ukrainiens ont été hébergés dès le début du conflit jusqu'au mois d'avril. En mars 2023, ils étaient encore sept Ukrainiens hébergés à l'Aréna Stade Couvert de Liévin pour fuir la guerre. Cela a permis à ces jeunes athlètes d'évoluer dans un cadre calme et serein, entre compétitions, reprises d'études et d'entraînements.

Le 10 juin, plus de 2 500 enfants des Hauts-de-France en situation de vulnérabilité ont découvert des disciplines olympiques en compagnie des sportifs de nos ligues régionales : ligue d'athlétisme, ligue de football, ligue de rugby...

L'accueil des enfants de primaire pour la restauration scolaire a pris fin en juillet 2023.

L'année 2023 s'est achevée avec un changement de gouvernance au sein du syndicat mixte : Florence Bariseau a passé le relais à Antoine Sillani, vice-président régional en charge des sports de la jeunesse et de la vie associative.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

L'année 2024 s'annonce comme une année riche en manifestations avec les activités récurrentes telles que l'accueil du pôle de préformation de football, les stages d'athlétisme, le meeting d'athlétisme classé « premier meeting au monde » et des événements exceptionnels comme le déroulement de la coupe du monde de triathlon, ou le concert de Patrick Bruel où près de 5000 personnes seront présentes.

En février 2024, les travaux de la cuve incendie permettront de maintenir l'équipement aux normes. La fin des travaux de la toiture est estimée à fin 2025.

Un contrôle de la CRC est prévu en 2024.

COMPTES COMBINES EN EUROS (INCLUANT LES COMPTES DU SYNDICAT MIXTE ET DE LA REGIE)

BILAN 2023

Actif immobilisé : 15 290 720 €

Capitaux propres : 12 741 989 €

Actif circulant (hors trésorerie) : 758 735 €

Total des dettes : 5 673 187 €

Trésorerie : 2 368 161 €

Total du bilan : 18 417 616 €

COMPTE DE RESULTAT 2023

Produits d'exploitation : 5 397 571 €

dont subventions et participations : 3 694 111 €

Charges d'exploitation : 5 278 087 €

RATIOS 2023

Indépendance financière (poids de la dette) : 28 %

Résultat d'exploitation : 119 483 €

Durée apparente de la dette : 7 ans

Résultat financier : -211 000 €

Trésorerie en jours d'exploitation : 178 jours

Résultat exceptionnel : 4 510 €

Fonds de roulement : 2 345 594 €

Résultat de l'exercice : -87 006 €

Besoin en fonds de roulement : - 22 567 €

Epargne brute : 687 808 €

Epargne nette : -219 695 €

Total des produits : 5 537 284 €

Financement du Département (€ et %) : 796 028 € soit 15%



pasdecalais.fr •    



Pas-de-Calais
Mon Département

**RAPPORT D'ACTIVITE
DES ETABLISSEMENTS PUBLICS
ET ORGANISMES ASSOCIES
(EPOA)**

- EPDAHAA -

**ETABLISSEMENT PUBLIC DEPARTEMENTAL
POUR L'ACCUEIL DU HANDICAP
ET L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'AUTONOMIE**



ANNEE

2023





Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA) se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers, dans un souci de proximité et de développement des territoires.

Cela se traduit par une présence des services publics sur l'ensemble du territoire, en maintenant intégralement les politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes.

Cela se concrétise également par le renforcement du dialogue avec l'ensemble des partenaires, dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM).

C'est enfin la mise en place d'un dialogue permanent dans les territoires, par l'animation de commissions territoriales et la contractualisation avec les intercommunalités, les communes et de nombreux partenaires, que ce service public de qualité peut s'exercer au plus près des populations de notre département.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions que ces Etablissements Publics et Organismes Associés mènent tout au long de l'année,

Dans tous les domaines, sanitaire, médico-social, culturel, sportif, touristique, 2022 a été synonyme de renouveau, avec des projets mis en œuvre, au service des publics et de la promotion de notre département, et ce, malgré une augmentation des charges indéniable, en énergie, en carburant et en fournitures, notamment.

Pour autant, par leur professionnalisme et grâce au soutien actif du Département, ces EPOA ont su s'adapter, pour accompagner nos concitoyens, dans une relation de proximité et de solidarité maintenue.

Les liens de collaboration étroits et constants entre les EPOA et le Département sont une condition essentielle à une action publique locale efficace et agile.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



Editorial de la Présidente du Conseil d'Administration de l'EPDAHAA

L'année 2023 a été caractérisée par une activité intense des établissements au service des publics que nous accompagnons dans le domaine du handicap et de l'exclusion sociale. Les professionnels de l'EPDAHAA ont accompagné plus de 4 800 personnes cette année.

Je souhaite exprimer ma gratitude et saluer l'engagement des agents de l'établissement qui ont fait preuve, tout au long de l'année, d'un grand sens du service public en dépit d'un contexte difficile qui met les équipes à l'épreuve.

En 2023, nous avons poursuivi la réécriture de notre projet d'établissement en impliquant l'ensemble des agents, des cadres et des dirigeants. Le travail en réseau s'est par ailleurs à nouveau renforcé, via notamment notre implication accrue à la Communauté 360, dont l'EPDAHAA est devenu administrateur.

Cette année aura aussi donné lieu à une mobilisation particulièrement importante des équipes au sujet de nos projets immobiliers (IME d'Arques, FH d'Outreau et d'Isbergues, ESAT d'Aix Noulette).

En collaboration avec le Département et l'ARS, nous avons entamé la création d'une direction commune avec l'Etablissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille, visant à mutualiser les directions fonctionnelles des deux établissements publics. Ce projet apportera une amélioration significative en termes de sécurité juridique, de continuité de service et d'augmentation de notre capacité d'action.

En conclusion, l'année 2023 a été ponctuée par des accomplissements notables et un engagement soutenu de l'EPDAHAA. Nous avons poursuivi notre contribution à l'amélioration de la qualité de vie des personnes en situation de handicap et en difficulté sociale, ce que nous allons continuer en 2024.



Audrey DESMARAI
Présidente du Conseil d'Administration de l'EPDAHAA

MISSIONS

L'Établissement Public Départemental pour l'Accueil du Handicap et l'Accompagnement vers l'Autonomie (EPDAHAA) est un établissement public départemental placé sous statut de la Fonction Publique Hospitalière. Il a été créé le 1^{er} janvier 2015, de la fusion de l'Établissement Public Départemental pour l'Accueil de l'Enfance et de l'Adolescence Handicapées (EPDAEAH) et de l'Établissement Public Départemental pour l'Accueil des Handicapés Adultes (EPDAHA). Il existe sous une forme ou une autre (succession de scission/fusion) depuis 1978.

Sa création date de 1961, lorsque le Conseil général du Pas-de-Calais, se préoccupant de l'accueil des enfants en situation de handicap, a engagé une politique de création d'instituts médico-pédagogiques administrés par un service départemental. Mais il faudra attendre 1978, et la parution du décret n°78-612 du 23 mai 1978 pour que l'EPDAHAA soit officiellement connu sous l'appellation d'Établissement Public Départemental chargé de l'Accueil des Handicapés.

La Présidente du Conseil d'Administration de l'EPDAHAA est Mme Audrey DESMARAI, Conseillère départementale, Adjointe au Maire de Sallaumines. Son directeur est M. François NOËL.

L'EPDAHAA a pour mission de gérer tout établissement ou service médico-social ou social chargé de l'accompagnement et de l'inclusion sociale des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des personnes en difficultés sociales. Il peut également être chargé de la promotion et de la mise en œuvre d'actions à destination de ces publics.

En pratique, l'EPDAHAA gère trois grandes catégories d'établissements :

LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES POUR ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

L'EPDAHAA gère 12 Instituts Médico-Éducatifs (IME), recevant des enfants de 6 à 14 ans ou de 6 à 20 ans, dont un avec un internat.

- IME « Les longs champs », à Arras.
- IME « Les Marmousets », à Brebières.
- IME « Bois de Malannoy », à Bouvigny-Boyeffles (avec internat).
- IME « Jean Mermoz », à Bully-les-Mines.
- IME « Eolia », à Calais.
- IME « La Petite Montagne », à Isbergues.
- IME « La Passerelle », à Lens.
- IME « Marc-Henri Darras », à Liévin.
- IME « Mont Soleil », à Outreau.
- IME « Les Saules », à Rang-du-Fliers.
- IME « Les Verts Tilleuls », à Riencourt-lès-Bapaume.
- IME « Raymond Dufay », à Saint-Omer.

Il gère également 4 Services d'Éducation Spécialisée et de Soins À Domicile (SESSAD) sur 4 sites :

- SESSAD « Com l'Atrébate », à Arras.
- SESSAD d'Isbergues.
- SESSAD « L'Élan » de Liévin avec une antenne à Hénin-Beaumont et Avion, SESSAD de Lens et de Bully-les-Mines.
- SESSAD du Littoral, à Rang-du-Fliers avec deux antennes à Outreau et à Etaples.



LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES POUR ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP

- 3 établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) : Hersin-Coupigny, Isbergues, Outreau.
- 3 Services d'Accueil de Jour : Hersin-Coupigny, Isbergues, Outreau.
- 3 foyers d'hébergement :
 - o Foyer « Jean Moulin », à Isbergues
 - o Foyer « Grand Large », à Outreau.
 - o Foyer « La Résidence », à Sains-en-Gohelle.
- Le Foyer d'Accueil Médicalisé et le Foyer de vie « Les Iris », à Sains-en-Gohelle.
- 1 Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS), à Sains-en-Gohelle.
- 2 Services d'Accompagnement en Milieu Ouvert (SAMSAH/SAVS) :
 - o SAMO « Côte d'Opale », à Outreau
 - o SAMO « Pays de la Lys », à Isbergues.

LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES POUR PERSONNES EN DIFFICULTE SOCIALE

Ces établissements sont concentrés entre Calais et Boulogne-sur-Mer :

- 3 Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) :
 - o CHRS « Le Moulin Blanc », à Calais,
 - o CHRS « Les 2 Caps », à Marquise,
 - o CHRS « du Denacre », à Wimille.
- 1 Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) et des Services d'Aides au Logement (SAL), à Boulogne-sur-Mer (mesures FSL, gestion du 115, diagnostic expulsion, maison relais...).
- Le Centre d'Observation de Découverte d'Emploi et de Formation (CODEF), qui est un centre de formation et une structure d'insertion par l'économie à Marquise. Son activité est centrée sur les métiers de l'hôtellerie et de la restauration.

ORGANISATION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'EPDAHAA est dirigé par un Conseil d'Administration de 13 membres, qui s'est réuni 4 fois en 2023.

Au cours de ces réunions, il a pris 35 délibérations.

En décembre 2023, il était composé de :

3 représentants du Département	Audrey DESMARAI	Présidente du Conseil d'Administration de l'EPDAHAA Conseillère départementale
	Karine GAUTHIER	Conseillère départementale
	Véronique THIEBAUT	Conseillère départementale
3 représentants des Départements qui supportent les frais de prise en charge des résidents	Evelyne NACHEL	Conseillère départementale
	Sylvie MEYFROIDT	Conseillère départementale
	Aline GUILLUY	Conseillère départementale
1 représentant de la ville d'Arras	Sylvie NOCLERCQ	Conseillère municipale
2 élus des Conseils de la Vie Sociale des ESMS représentant les usagers ou les familles	(1 poste à pourvoir)	Représentant du Conseil de Vie Sociale
	(1 poste à pourvoir)	Représentant du Conseil de Vie Sociale
2 personnes qualifiées désignées par le Président du Conseil départemental pour leurs compétences dans le champ social/médico-social	Marie-Andrée PAU	
	Émilie DAUTRICHE	
2 représentants des personnels des ESMS :	Pierre DUVIVIER	Représentant du personnel
	Agathe LOYEZ	Représentante du personnel soignant et paramédical

LE COMITE SOCIAL D'ETABLISSEMENT ET LA FORMATION SPECIALISEE DU COMITE

Le Comité Social d'établissement est une instance de concertation chargée de donner son avis sur les questions et les projets de textes relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services. Y sont examinées, notamment, les questions relatives aux effectifs, aux emplois et aux compétences, aux règles statutaires, aux méthodes de travail, aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire, à la formation, à l'insertion professionnelle, à l'égalité professionnelle et à la lutte contre les discriminations.

Il est présidé par le Directeur Général de l'EPDAHAA ou son représentant. Il est composé de 10

représentants du personnel titulaires et 10 suppléants.

En 2023, il s'est réuni 3 fois.

LES FORMATIONS SPECIALISEES DE PÔLE

À l'EPDAHAA, il existe 6 Formations Spécialisées de Pôle.

Les personnes qui siègent sont :

- Le Président, le Directeur de Pôle ou son suppléant (Vice-Président),
- Les représentants du personnel : 3 membres titulaires et 3 membres suppléants qui siègent en remplacement des membres titulaires,

Membres consultatifs :

- Les médecins du travail,
- Les représentants de l'administration en charge des dossiers concernés si besoin,

- Le représentant du service compétent en matière d'hygiène si besoin,
- Toute personne qualifiée en matière de prévention des accidents du travail (voix consultative).

Les Commissions Administratives Paritaires Locales

Une commission administrative paritaire locale (CAPL) est une instance de représentation et de dialogue de la fonction publique hospitalière. Ce sont les organes de représentation des agents titulaires de la fonction publique. Les CAPL sont constituées par corps. Toutefois, il peut être institué une CAPL unique pour plusieurs corps quand les fonctions exercées sont similaires ou que les effectifs le permettent.

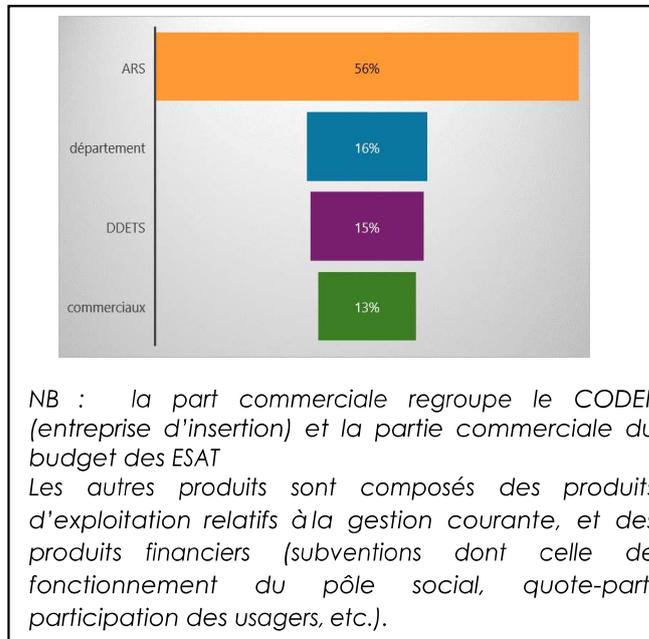
Les Commissions Administratives Paritaires Locales se sont réunies 2 fois en 2023.

MOYENS HUMAINS & FINANCIERS

Au 31/12/2023, l'EPDAHAA compte 855 agents soit 788,15 ETP. À ce chiffre, il convient d'ajouter 60 enseignants mis à disposition de l'EPDAHAA par l'Éducation Nationale, les travailleurs des ESAT et ceux du CODEF. La gestion des ressources humaines est centralisée au siège de l'EPDAHAA.

Pour remplir ses missions, l'EPDAHAA dispose d'un budget de 64 099 625,37 € (hors report d'excédents) réparti comme suit :

- ARS : 56%
- Département : 16%
- DDETS : 15%
- Commerciaux : 13%



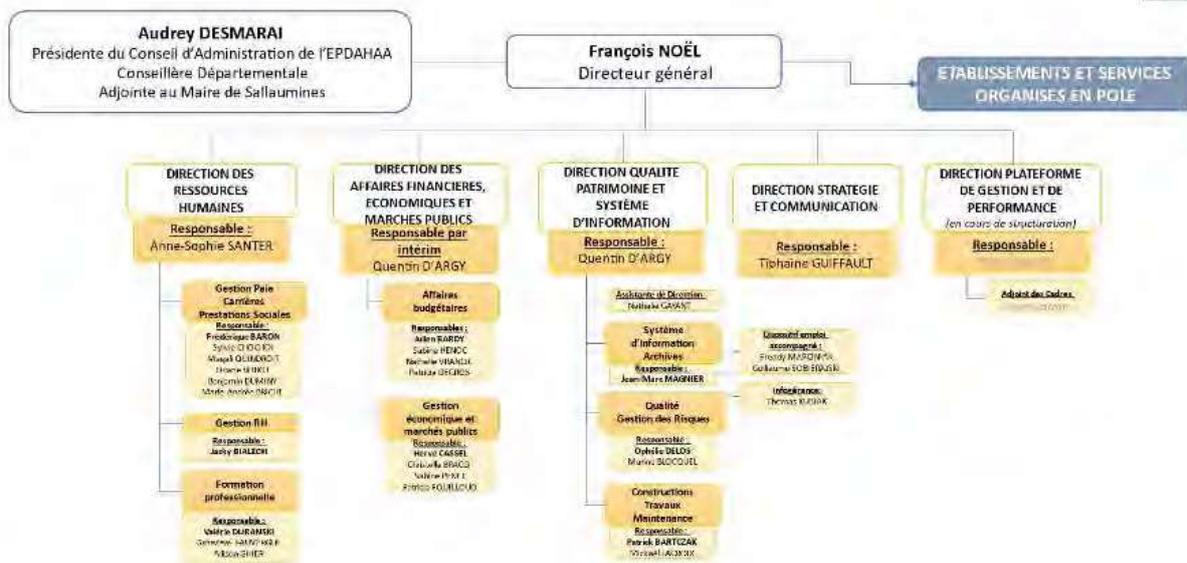
Les 6 pôles sont regroupés par secteur géographique et englobent l'ensemble des établissements et services sociaux et médico-sociaux. L'évolution de la gouvernance en 2023 a fait évoluer le périmètre et le nombre de pôles.

L'Administration Générale de l'EPDAHAA, outre le Directeur Général, comprend :

- ♦ Une **direction des ressources humaines** qui gère de façon centralisée les recrutements (dont les concours), les carrières, les formations et la paye des agents...

- ♦ Une **direction des finances, économiques et des marchés publics** qui gère la gestion des budgets et des marchés publics.
- ♦ Une **direction de la stratégie et de la communication** en charge du projet stratégique, des appels à projets, des outils de communication interne et externe.
- ♦ Une **direction du Patrimoine, du Système d'Information et de la Qualité** en charge du suivi des chantiers, de la maintenance des bâtiments, du PPI (Programme Prévisionnel d'Investissement), de l'achat de matériel informatique, du dossier usager informatisé, du schéma directeur des systèmes d'information, des archives, de l'évaluation HAS, de la gestion des risques, du plan d'amélioration de la qualité.

Organigramme



Mise à jour : 15 novembre 2023

BILAN DES ACTIONS 2023 :

ACTIVITES 2023

Durant l'année, l'EPDAHAA a hébergé, ou accompagné, 4839 personnes en situation de handicap et en difficulté sociale.

Ces prestations peuvent être détaillées comme suit :

- Enfants en situation de handicap : 1 272 enfants (contre 1 225 en 2022) ont été suivis par l'EPDAHAA, qu'il s'agisse de scolarisation en IME (999 enfants contre 698 en 2022) ou de suivi par un des SESSAD (273 enfants contre 257 en 2022).

Cette activité représente 167 946 jours d'accompagnement (136 550 en 2022).

À noter que cette scolarisation s'est accompagnée d'hébergement en internat pour 65 enfants (53 en 2022), soit 15 196 journées (13 100 en 2022).

- Adultes en situation de handicap : 909 adultes en situation de handicap ont été accompagnés dans les différents établissements, représentant 57079 journées réalisées.

- Personnes en difficulté sociale : Le Pôle des 2 Caps (qui centralise toute l'activité sociale de l'EPDAHAA) a réalisé 120 719 journées (109 226 en 2022).

- o 627 personnes hébergées en CHRS.
- o 92 827 journées (contre 80 969 en 2022) ont été réalisées au titre de l'hébergement d'urgence.
- o 18 hébergées en maison relais.
- o 273 ménages hébergés pour un total de 806 nuitées au SAL.
- o 2 519 personnes prises en charge au titre de l'urgence hivernale.
- o 310 victimes de violences conjugales / intrafamiliales ont été accueillies.
- o 1 651 personnes naufragées ont été prises en charge.

Le pôle a accompli 41 mesures d'accompagnement vers et dans le logement, 46 mesures FSL, plus de 1 627 entretiens par les Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation, 7 710 appels reçus au 115.

AU NIVEAU OPERATIONNEL

Le virage inclusif impulsé par les politiques publiques conduit les ESSMS à réinterroger leurs organisations et les pratiques professionnelles, afin de répondre au plus près des besoins des publics accompagnés et pour s'inscrire dans une démarche continue d'amélioration de la qualité.

Les constats sur les besoins des personnes accompagnées et les attentes de leurs proches soulignent des évolutions conséquentes. En effet, on note une augmentation du nombre d'enfants et adolescents présentant des troubles psychiques, des troubles du spectre autistique et des troubles du comportement, ce qui nécessite d'ajuster les moyens aux besoins des personnes accompagnées.

La politique de recrutement, le plan de formation, la mise en place de groupes d'analyse de pratiques, les aménagements dans l'organisation des plannings individualisés, le travail partenarial sont autant de réponses et d'outils pour répondre aux nouveaux besoins.

Afin de faire évoluer les pratiques et les compétences, des formations, auprès des professionnels, ont été mises en place (formation et mise en oeuvre du Dossier de l'Usager Informatisé (DUI) avec l'outil MEDITEAM, formation sur la bientraitance, formation sur l'accompagnement des usagers, etc.).

L'année 2023 était une année qui a vu la réglementation relative au Conseil de la Vie Sociale (CVS) évoluer pour renforcer la place des usagers et de leurs représentants. Année de transition pour l'EPDAHAA, qui l'a mis en oeuvre, dans le respect du décret n°2022-688 du 25 avril 2022.

DEMARCHE AMELIORATION

DE LA QUALITE 2023

L'EPDAHAA a satisfait au mieux les personnes accompagnées et a contribué à améliorer la qualité des prestations, en s'adaptant aux besoins des usagers, en proposant des activités adaptées à leurs attentes et à leurs capacités. La satisfaction des usagers a pu être mesurée grâce à la réalisation d'enquêtes de satisfaction.

Dans le cadre des évaluations de la Qualité, selon le référentiel de la Haute Autorité de la Santé (HAS), la direction de la qualité, en lien avec les directions des pôles, met en place, depuis janvier 2024, des auto-évaluations dans chaque établissement. Cette démarche permet d'identifier les points forts et les axes à améliorer, au sein de chaque établissement et service. De ce fait, un plan d'actions est réalisé par la direction de la Qualité après l'auto-évaluation, afin de renforcer la qualité des services, garantissant ainsi une amélioration continue des pratiques professionnelles, au profit des usagers.

Focus sur les actions des établissements 2023

Activités :

Pôle d'Isbergues et Saint-Omer

IME d'Isbergues :

- Réflexion sur les jeunes porteurs de polyhandicap atteignant l'âge de 20 ans (amendement CRETON), Continuité de l'accompagnement jusqu'à 25 ans (faute de places en MAS sur le territoire).

SESSAD L'Escale des Vents à Isbergues :

- Évolution des pratiques : sortie de la logique agrément/diagnostic, « décloisonnement » et intensification d'interventions plus systématiques auprès des familles.

Pôle des 2 Caps Dispositif d'Hébergement d'Urgence Violences Conjugales à Marquise :

- Ateliers socio-esthétiques afin de permettre un travail autour de l'estime de soi de l'utilisateur.

IME Eolia à Calais SEES SIPFP :

- 41 mises en situation par le biais de stages sur les 4 ESAT du secteur du Calais (ESAT des Terres d'Opale/APF, ESAT du Détroit et de Balinghem/AFAPEI, ESAT Les Ateliers du Channel).
- Passation de PEP-3 réalisé par une éducatrice formée dans le cadre de l'EDAP et une psychomotricienne. Le PEP (Profil Psycho-Éducatif) est l'un des premiers outils d'évaluation développé pour les enfants présentant un Trouble du spectre de l'autisme.

Partenariat :

Pôle d'Isbergues et Saint-Omer

IME de Saint-Omer / ESAT d'Isbergues :

- Développement d'un projet en collaboration avec l'EPDEF, sur le sujet de la double vulnérabilité (Aide Sociale à l'Enfance et Handicap)
- Synergies avec les MEA audomaroises de l'EPDEF (Blendecques et Longuenesse). Exemple d'activité : mise en place de « Vis ma vie ».

Qualité :

Pôle de la Gohelle

IME La Passerelle à Lens :

- Manifestations autour du développement durable

- Mise en place d'échanges intergénérationnels avec un EHPAD
- Inscription de l'IME, dans le projet de réalisation d'un jardin potager.

Pôle Arrageois

IME Les Longs Champs à Arras :

- Poursuite des actions de développement durable (journée éco-citoyenneté, actions ponctuelles...), plan de maîtrise de consommations énergétiques.

Communication :

Pour l'ensemble des Pôles :

- Développer différents supports à destination des cibles de communication (professionnels, usagers, partenaires) en tenant compte de leurs attentes différentielles.

Pôle des 2 Caps

Dispositif Insertion Jeunes à Marquise :

- Promotion du dispositif auprès des différents acteurs présents sur le territoire (MDS, MECS, Centre de formation, Lycée, Service social de la Mairie de Marquise...).

Patrimoine :

Pôle des 2 Caps

CHRS du Denacre à Wimille :

- Remise en état de la structure à la suite des 2 épisodes d'inondation.
- Rénovation de 3 chambres.

Perspectives 2024

Projets 2024

Pour l'ensemble des Pôles

- Poursuite de l'élaboration du projet stratégique de l'EPDAHAA.
- Poursuite du déploiement des groupes d'analyse des pratiques professionnelles (GAPP).
- Mise en place d'auto-évaluations par la direction de la Qualité, durant l'année 2024.

Pôle Arrageois

- Ajustements prévus dans le recrutement, la formation, et les politiques environnementales pour tous les établissements du Pôle, avec une attention particulière portée à la prévention des risques psychosociaux.

Pôle d'Isbergues et Saint-Omer

ESAT d'Isbergues :

- Accompagnement des usagers dans la compréhension de leurs nouveaux droits (plan de transformation des ESAT) et

développement de la formation des usagers de l'ESAT.

Poursuite du partenariat externe et rapprochement avec le milieu ordinaire de travail : CVS communs avec d'autres ESAT du secteur, pour favoriser le partage d'expériences, poursuite des stages, des Mises en Situation Professionnelle en ESAT (MISPE, etc.).

IME d'Isbergues :

- Mise en place progressive des axes d'amélioration du plan d'action de la qualité pour donner suite à l'évaluation HAS de l'IME.

Foyer d'hébergement Jean Moulin d'Isbergues :

- Poursuite de la réflexion du projet de reconstruction, avec le SAJ et le SAMO.

IME de Saint-Omer :

Reconstruction de l'IME d'Arques : suivi et réévaluation à la suite des inondations, collaborations entre direction du patrimoine et direction de pôle pour l'optimisation du mobilier

Pôle des 2 Caps

CHRS 2 Caps à Marquise :

- Suivi de l'avancée de travaux de réhabilitation des logements.

IME Eolia à Calais (SEES/SIPFP) :

- Poursuite de la réflexion sur le réaménagement de la cour de récréation, avec pour objectif de créer de nouveaux espaces plus en adéquation avec les réalités des besoins des usagers.

CHRS du Denacre à Wimille :

- Plan d'humanisation des locaux à l'étude en vue de réaliser des chambres individuelles.

CHRS Les Agates

à Boulogne-sur-Mer :

- Déménagement du bureau des Agates au printemps 2024 : meilleure visibilité auprès des familles et des partenaires.

Pôle de la Gohelle

IME La Passerelle à Lens :

- o Réflexion à tenir au regard du bâtiment, qui ne permet plus de répondre, de manière efficiente, aux profils atypiques des usagers accueillis.

Pôle Bouvigny Sains-Hersin

IME Bois de Malannoy

à Bouvigny-Boyeffles :

- Création d'une unité d'accueil temporaire de 6 places.

GLOSSAIRE

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, Etat, organismes sociaux, dettes court terme).

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Épargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses de la section d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : Épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

Etablissement Public Départemental pour l'Accueil du Handicap et l'Accompagnement vers l'Autonomie (EPDAHAA)

FICHE D'IDENTITE

<ul style="list-style-type: none"> ◆ Forme juridique : Etablissement Public ◆ Siège social : 1, rue l'Abbé Halluin, CS 20737, 62031 Arras Cedex ◆ Dotations : 3 923 421 € ◆ Date de clôture : 31/12 ◆ Siret : 200 047 165 00010 ◆ Effectif moyen : 855 agents soit 788,15 ETP + 60 enseignants mis à disposition de l'EPDAHAA par l'Éducation Nationale, les travailleurs des ESAT et ceux du CODEF ◆ Président : Audrey DESMARAI (conseillère départementale) ◆ Directeur : François NOËL 	<p>Mission / Cœur de métier :</p> <p>L'EPDAHAA a pour mission de gérer tout établissement ou service médico-social énuméré à l'article L312-1 du CASF, c'est-à-dire chargé de l'accompagnement et de l'inclusion sociale des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des personnes en difficulté sociale. Il peut également être chargé de la promotion et de la mise en œuvre d'actions à destination de ces publics.</p>
--	--

LIENS AVEC LE DEPARTEMENT

<p>Niveau de représentation du Département : 6 membres du Conseil départemental sur 13 membres soit 46%</p> <p>Représentants du Département dans la structure : Audrey DESMARAI, Karine GAUTHIER, Véronique THIEBAUT, Evelyne NACHEL, Sylvie MEYFROIDT, Aline GUILLUY</p>	<p>Contribution financière du Département :</p> <p>BP 2024 : arrêtés de tarification en cours de rédaction</p> <p>2023 : 7 920 856 € (dont 76 905 € pour le CHRS de Marquise)</p> <p>Garantie d'emprunts : capital restant dû au 31/12/2023 : 1 282 377 €</p> <p>Conventions : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens 2019-2023 entre l'ARS des Hauts-de-France, le Cd62 et l'EPDAHAA.</p>
---	---

ACTIVITES

CHIFFRES CLES

<p>Etablissements :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ 12 Instituts Médico-Éducatifs (IME) ; ◆ 4 Services d'Éducation Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD) ; ◆ 3 Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) ; ◆ 3 Sections d'Accueil de Jour (SAJ) ; ◆ 3 Foyers d'Hébergement (FH) ; ◆ 1 Foyer de Vie (FV) et 1 Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) ; ◆ 1 Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) ; ◆ 2 Services d'Accompagnement en Milieu Ouvert (SAMO) ; ◆ 3 Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) ; ◆ 1 Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) et des Services d'Aides à - Logement (SAL) ; ◆ 1 Centre d'Observation de Découverte d'Emploi et de Formation (CODEF). 	<p>Hébergements :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Hébergement ou accompagnement de 4 839 personnes au total ; ◆ Accompagnement ou scolarisation de 1 272 enfants en situation de handicap ; ◆ Accompagnement ou suivi de 909 adultes en situation de handicap ; ◆ Accompagnement social de 627 personnes dans les CHRS.
---	---

PRINCIPAUX EVENEMENTS

<ul style="list-style-type: none"> ◆ Poursuite du pilotage du projet stratégique ; ◆ Création d'une unité d'accueil temporaire au sein de l'IME « Bois de MALANNOY » de Bouvigny-Boyeffles ; ◆ Adaptation des fonctionnements au regard de l'évolution du public accueilli sur les sections des enfants porteurs de déficiences intellectuelles ; ◆ Suivi de construction de l'IME d'Arques ; ◆ Poursuite de l'étude de la reconstruction du foyer d'hébergement d'Outreau et du foyer d'hébergement d'Isbergues, SAJ, SAMO ; ◆ Reprise des études liées à la reconstruction de l'ESAT d'Hersin-Coupigny à Aix-Noulette ; ◆ Mise en place d'un groupement de commande entre l'EPDAHAA et l'EPDEF ; ◆ Mise en œuvre de l'évaluation et audit des documents uniques d'évaluation des risques professionnels (DUERP) ; ◆ Mise en place des Conseils de la Vie Sociale (CVS) ; ◆ Inondations de l'IME d'Arques et du CHRS de Wimille ; ◆ Poursuite des actions relative au développement durable.
--

ENJEUX ET PERSPECTIVES

<ul style="list-style-type: none"> ◆ Poursuite de l'écriture du projet stratégique ; ◆ Faire évoluer les pratiques et les compétences ; ◆ Poursuite de la mise en œuvre du plan de transformation des ESAT ; ◆ Poursuite de la réflexion du projet de reconstruction du foyer d'hébergement d'Isbergues, avec le SAJ et le SAMO, le foyer d'Outreau et l'ESAT d'Hersin-Coupigny ; ◆ Poursuite de la construction de l'IME d'Arques ; ◆ Création et ouverture d'une unité d'accueil temporaire de 6 places au sein de l'IME de Bouvigny-Boyeffles ; ◆ Démarrage des auto-évaluations de la Qualité des prestations des établissements, selon le référentiel de la Haute Autorité de la Santé (HAS) ; ◆ Mise en œuvre du CVS dans ses nouvelles modalités de participation et d'organisation ; ◆ Réflexion sur la mise en place d'une fusion budgétaire : passage de 39 budgets à 28 budgets ; ◆ Réflexion commune EPDAHAA/EPDEF sur un projet à destination d'enfants à double vulnérabilité (handicap/ASE) ; ◆ Participation de l'EPDAHAA à la Communauté 360 ; ◆ Proposition de développement de l'offre de services de l'EPDAHAA, dans le cadre du Plan National 50 000 solutions.
--

COMPTES EN EUROS

BILAN 2023		COMPTE DE RESULTAT 2023
Actif immobilisé : 40 230 534 €	Capitaux propres : 64 261 850 €	Produits d'exploitation : 63 112 038 €
Actif circulant (hors trésorerie) : 3 640 235 €	Total des dettes : 6 454 292 €	dont dotations et produits de tarification : 44 615 806 €
Trésorerie : 27 792 326 €	Total bilan : 71 663 333 €	dont subventions et participations : 5 469 618 €
RATIOS 2023		Charges d'exploitation : 64 650 345 €
Indépendance financière (poids de la dette) : 3,3 %		Résultat d'exploitation : -1 538 308 €
Durée apparente de la dette : 4 ans		Résultat financier : -75 954 €
Trésorerie en jours d'exploitation : 160 jours		Résultat exceptionnel : 453 759 €
Fonds de roulement : 27 111 291 €		Résultat de l'exercice : -1 160 502 €
Besoin en fonds de roulement : - 681 035 €		Épargne brute : 541 619 €
		Épargne nette : 275 076 €
		Total des produits : 63 585 250 €
		Financement du Département (€ et %) : 7 920 856 € soit 12%

Date de mise à jour des données : 26/06/2024



pasdecalais.fr •    

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Direction Générale des Services
Mission audit et contrôle internes

RAPPORT N°13

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2024

RAPPORTS D'ACTIVITÉ DES ETABLISSEMENTS PUBLICS ET ORGANISMES ASSOCIÉS (EPOA) - ANNÉE 2023

Les rapports d'activité des Etablissements Publics et Organismes Associés dépendant du Département (EPOA), présentés annuellement par le Président du Conseil départemental à l'assemblée délibérante, sont prescrits par l'article L.3121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Ce dernier dispose que chaque année, le Président rend compte au Conseil départemental, par un rapport spécial, de la situation des EPOA, de leur activité et de leur financement.

Les rapports d'activité annexés présentent ainsi les missions et les actions principales mises en œuvre par les établissements et organismes dépendant du Département durant l'année 2023.

Il convient de me donner acte de la présentation des rapports d'activité des Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA) au Département pour l'exercice 2023 et de l'organisation, du débat prévu par l'article L.3121-21 du Code Général des collectivités Territoriales.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY